



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Etude sur les disparités socio-spatiales du territoire

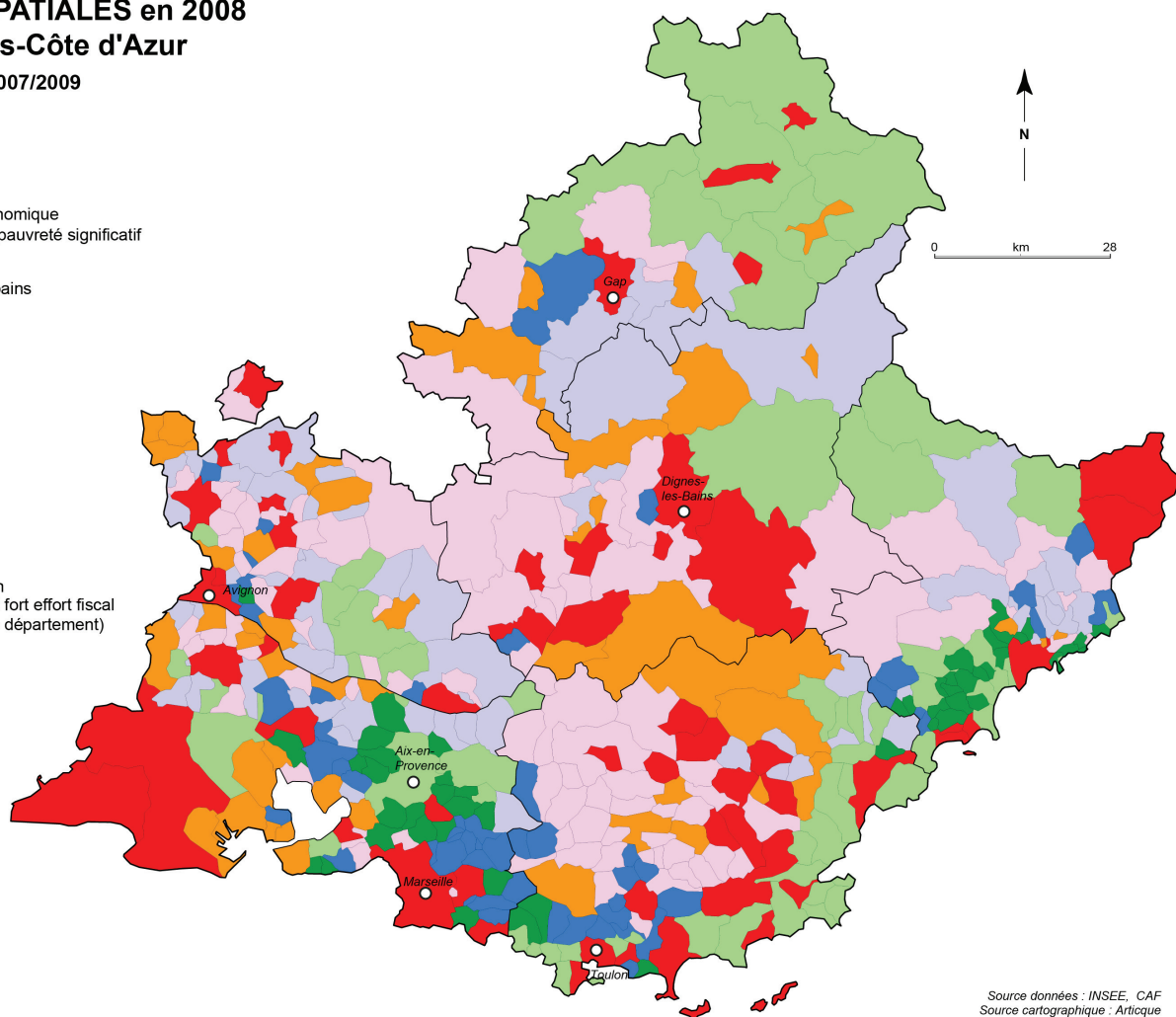
Document d'étude - mai 2012

DISPARITES SOCIO-SPATIALES en 2008

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Types de Territoires - période 2007/2009

- Catégorie A**
(51) Territoires les plus favorisés
- Catégorie B**
(58) Territoires de dynamisme économique
Populations aisées et taux de pauvreté significatif
- Catégorie C**
(54) Territoires résidentiels péri-urbains
(à hauts niveaux de revenus)
- Catégorie D**
(46) Territoires ruraux et rurbains
Faible pauvreté
- Catégorie E**
(82) Territoires ruraux en mutation
sous pression démographique
- Catégorie F**
(46) Territoires d'activité
à populations très modestes
- Catégorie G**
(54) Territoires à forte concentration
de populations défavorisées et fort effort fiscal
(comprend les 6 chefs-lieux de département)



— Limite régionale
— Limite départementale
— Limite du redécoupage territorial

Source données : INSEE, CAF
Source cartographique : Artique
Réalisation : COMPAS - AGATE (2011)



15 ter, bd Jean Moulin 44100 Nantes Cedex 4 - 02.51.80.69.80
24, rue de l'Yser - appt 224 - 67000 Strasbourg - 03.90.41.09.18
13, rue Alphonse Daudet 75014 Paris Cedex - 01.45.86.18.52

www.lecompas.fr
www.e-compas.fr
contact@compas-tis.com



Analyse Géoprospective Aménagement TERRITOIRE

Sommaire

INTRODUCTION	7
Les constats actuels.....	7
Les inégalités et la pauvreté	8
Organisation et pilotage de l'étude	9
Présentation de l'étude	10
Le territoire.....	11
- Découpage administratif	11
TYPLOGIE DES TERRITOIRES	13
Un nécessaire redécoupage géographique de la région	13
Méthode utilisée	13
7 catégories de territoires	14
Trois axes factoriels déterminants.....	15
- Axes 1 & 2.....	15
- Axes 1 & 3.....	16
Descriptif des classes.....	17
- Catégorie A : Territoires les plus favorisés.....	18
- Catégorie B : Territoires de dynamisme économique - Populations aisées et taux de pauvreté significatif	20
- Catégorie C : Territoires résidentiels péri-urbains (à hauts niveaux de revenus)	22
- Catégorie D : Territoires ruraux et rurbains - Faible pauvreté	24
- Catégorie E : Territoires ruraux en mutation - sous pression démographique.....	26
- Catégorie F : Territoires d'activité à populations très modestes	28
- Catégorie G : Territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal	30
Comparaisons des typologies 2003 et 2008.....	32
Pour résumer.....	34
- Confrontation des résultats statistiques avec la perception des acteurs territoriaux	35
ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA TYPOLOGIE.....	37
Contexte démographique.....	37
- Densité de population	38
- Population municipale	39
- Soldes migratoires et naturels.....	40
- Structure par âge.....	41
- Taille des ménages	43
Structures familiales.....	44
Logements.....	45
Ressources des ménages.....	47
- Revenus fiscaux des ménages avant prestations.....	48
- Estimation des revenus fiscaux des ménages après prestations et avant impôts	48
- Couverture maladie universelle complémentaire	49
- Ménages à bas revenus	50

Niveaux de formation.....	52
Emploi au lieu de travail.....	54
Activité des résidents.....	56
Demandeurs d'emplois.....	59
Ressources des territoires.....	60
DISPARITÉS DE RESSOURCES DES TERRITOIRES	61
Pauvreté des ménages et potentiel fiscal.....	62
ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES.....	63
Catégorie A.....	63
Catégorie B.....	65
Catégorie C.....	67
Catégorie D.....	69
Catégorie E.....	71
Catégorie F.....	73
Catégorie G.....	75
Pour résumer.....	77
ANALYSE DES DISPARITÉS INFRA-COMMUNALES	78
Méthode :	78
Quelques repères régionaux	78
- Pauvreté, niveaux de revenus, niveaux de vie.....	78
- La diversité sociale entre les quartiers	83
- La pauvreté dans la région PACA.....	84
- Liens entre inégalités de revenus et niveaux de revenus	85
- Distribution des revenus en PACA	86
- Développement humain des territoires	87
- Niveaux de formation.....	88
- En résumé	89
Marseille par arrondissements.....	90
- Niveau de revenu des arrondissements Marseillais.....	90
- Niveau de formation des Marseillais.....	94
- Développement humain des territoires	96
Les IRIS de Marseille.....	97
- Développement humain des territoires	97
- Niveaux de revenus des ménages	97
- Niveaux de formation.....	99
Les IRIS de Gap	101
- Niveaux de revenus des ménages	101
- Indice d'homogénéité sociale	103
- Développement humain des territoires	103
- Niveaux de formation.....	104

Les IRIS de Carpentras	105
– Niveaux de revenus des ménages	105
– Indice d’homogénéité sociale	107
– Développement humain des territoires	107
– Niveaux de formation.....	108
Les IRIS de Fréjus.....	109
– Niveaux de revenus des ménages	109
– Indice d’homogénéité sociale	111
– Développement humain des territoires	111
Les IRIS de Nice.....	112
– Niveaux de revenus des ménages	112
– Indice d’homogénéité sociale	115
– Développement humain des territoires	116
– Niveaux de formation.....	116
Les IRIS d’Aix-en-Provence.....	118
– Niveaux de revenus des ménages	118
– Indice d’homogénéité sociale	121
– Développement humain des territoires	121
– Niveaux de formation.....	122
Les IRIS de Dignes-les-Bains	123
– Niveaux de revenus des ménages	123
– Indice d’homogénéité sociale	124
– Développement humain des territoires	124
– Niveaux de formation.....	125
Les IRIS de Toulon.....	126
– Niveaux de revenus des ménages	126
– Indice d’homogénéité sociale	129
– Développement humain des territoires	129
– Niveaux de formation.....	130
ATELIERS TERRITORIAUX.....	132
Enjeux identifiés lors des ateliers territoriaux.....	132
CONCLUSION	134
GLOSSAIRE	138

Etude sur les disparités socio-spatiales du territoire

Seule une connaissance objective, partagée et territorialisée des situations sociales contrastées que connaissent les ménages est à même d'éclairer et de coordonner l'intervention des différents acteurs concernés par ce champ. C'est face à cette nécessité de production de données sociales fiables que, dès l'année 2000, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a soutenu au travers des Contrats de Projets Etat-Région le développement d'un Dispositif Régional d'Observation Sociale. Centré sur l'appréhension des phénomènes de précarisation et d'exclusion sociale, celui-ci conduit depuis 2004 de nombreux travaux dont la réalisation d'un Atlas social en 2005 et celle d'un baromètre social, actualisé chaque année, figurent parmi les plus marquants.

La propagation des effets de la crise financière de 2008 et les nécessités qui incombent à la Région en matière de planification et de prospective ont mis en lumière la nécessité de prolonger les travaux du DROS en élargissant le champ des investigations aux disparités territoriales, que celles-ci relèvent de la situation des ménages ou des ressources fiscales des collectivités publiques.

C'est l'objet de la présente étude dont la Région s'est portée maître d'ouvrage. Elle a été réalisée sous l'égide d'un comité de pilotage technique élargi, garant de son objectivité scientifique, et mise en débats avec les acteurs locaux lors d'ateliers territoriaux qui ont permis de faire évoluer indicateurs et analyses et de s'assurer ainsi de l'adéquation des résultats à la réalité vécue des territoires.

Cette étude présente de multiples données et analyses sur les territoires de la région dans un champ jusque-là peu exploré. Les réalités qu'elle met en évidence sont préoccupantes, qu'elles relèvent de la pauvreté, des inégalités ou encore des dynamiques observées au cours de la dernière décennie qui révèlent une tendance croissante à la spécialisation sociale des territoires. Réalisée essentiellement à partir de la maille communale, elle a été partiellement déclinée à des échelles plus fines, démontrant que les importantes inégalités observées au niveau des communes se creusent encore lorsque l'on descend au niveau des quartiers.

Le traitement raisonné d'un grand nombre de données réalisé dans cette étude constitue un outil de connaissance inédit, essentiel à tout exercice de réflexion sur l'organisation des territoires ou de planification. Interpellant l'ensemble des acteurs, elle devrait permettre le développement de stratégies territorialisées d'intervention des collectivités dans leur champ de compétences. Elle ouvre la voie à des analyses complémentaires conduites au niveau local qui pourraient s'avérer nécessaires pour la définition et la conduite de projets opérationnels. Enfin, fondée sur les données statistiques accessibles les plus récentes (2008 ou 2009) au moment de sa réalisation, elle réalise un état des lieux antérieur au déploiement des effets sociaux de la crise économique. Son actualisation périodique permettra d'en suivre le cours à venir.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les constats actuels

Huit français sur dix estiment que notre société est « plutôt injuste », selon l'enquête barométrique réalisée tous les ans par le ministère de la santé¹, contre sept sur dix en 2000. Neuf sur dix estiment que les inégalités ont « plutôt augmenté » au cours des cinq dernières années. Le constat d'une France de plus en plus inégale², hier occulté, est aujourd'hui largement partagé et amplifié par la crise économique qui s'est aggravée depuis 2008.

On peut discuter d'un constat subjectif. Dans un pays hypersensible aux questions sociales, dans une République qui porte l'égalité comme devise, les inégalités – et plus exactement les injustices – sont vécues de manière particulière. Hormis le plus riche, chacun peu se sentir en position inégale vis-à-vis des autres, d'où un fort niveau d'inégalités ressenties. Sans doute, mais rares sont ceux qui aujourd'hui contestent les chiffres qui, des revenus à l'éducation en passant par la santé ou l'emploi font apparaître le constat d'une France où les disparités s'accroissent. Le ressenti repose, aussi, sur une réalité sociale de plus en plus difficile pour une grande part de la population.

L'une des manifestations très concrète de cette croissance des inégalités est la hausse du nombre de personnes pauvres depuis le début des années 2000. Un tournant historique dans notre pays : il faut remonter aux années 1930 pour connaître un tel phénomène³. L'augmentation n'est pas massive, il ne s'agit pas d'une explosion soudaine, mais un changement de cap notable qui diffuse ses effets de façon structurelle à l'ensemble de la société. Entre 2002 et 2009, le taux de pauvreté établi à la moitié du revenu médian est passé de 6,5 à 7,5 % de la population ; le taux de pauvreté équivalent à 60 % du revenu médian est passé quant à lui de 12,9 à 13,5 %. Le nombre de personnes vivant sous ces seuils de pauvreté a progressé respectivement de 3,7 à 4,5 millions et de 7,5 à 8,2 millions : + 800 000 dans un cas, + 700 000 dans l'autre. Nous ne sommes plus dans le ressenti, mais dans des situations très concrètes. En France, 7 % de la population ne peut maintenir son logement à bonne température, 10 % ne peuvent recevoir des amis ou de la famille.

Il y a plus. Les données moyennes cachent très souvent des disparités énormes selon les catégories. Que dire d'un taux de chômage de 9 % quand il atteint près de 40 % pour des jeunes non-qualifiés d'origine étrangère ? Si ce type d'écart est connu, les disparités qui façonnent les territoires sont encore moins souvent mises sur le devant de la scène, alors qu'elles décrivent pourtant comment vit la population au quotidien. Le niveau de vie médian (avant impôts et prestations sociales) est de 3 600 euros à Neuilly-sur-Seine, contre 1 300 euros à Marseille. Les conditions de vie ne sont pas les mêmes. A l'intérieur d'un territoire, des sous-ensembles eux-mêmes disparates se forment au niveau des villes, des quartiers, parfois même de façon encore plus fine. Comprendre cette situation est exactement l'objectif que s'est donné cette étude sur les disparités socio-spatiales en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui porte sur 963 communes. On y lira l'ampleur des écarts de revenus et leur évolution, la situation de la pauvreté mais aussi la plus ou moins forte diversité sociale des territoires.

par Louis Maurin de l'Observatoire des inégalités

1 Opinion des Français sur la santé, la protection sociale, la précarité, la famille et la solidarité – Janvier 2011, BVA, Drees - ministère de la santé.

2 « Les inégalités en France », Observatoire des inégalités, hors-série d'Alternatives Economiques n043, mars 2010.

3 Tout en notant que la pauvreté d'aujourd'hui n'a rien à voir avec la misère de cette période

Les inégalités et la pauvreté

La question des inégalités occupe une part importante du débat public et fait l'objet de nombreux travaux. De façon étonnante, le concept lui-même est rarement défini. Le plus souvent, on s'en remet au sens commun : des revenus plus ou moins élevés, un niveau de diplôme, etc. Pourtant, si l'on veut bien comprendre le phénomène, il faudrait d'abord déterminer de quoi l'on parle.

Le premier point à établir, est celui de la distinction, entre une différence et une inégalité. Une différence n'implique pas de jugement hiérarchique : avoir les cheveux bruns ou blonds, dans l'immense majorité des cas, ne constitue pas une inégalité. Une inégalité implique une échelle de classement, qui permet de hiérarchiser des ressources ou des pratiques. Ainsi, on peut classer les salaires en euros, les diplômes en fonction d'une grille de l'éducation nationale, etc. Ce travail de classement est consensuel dans une grande partie des cas : on peut facilement admettre qu'il fait meilleur vivre dans un appartement de 100 m² que dans une pièce de 10 m². Il peut être beaucoup plus complexe : est-ce une « inégalité » de préférer le cinéma à la visite d'un musée ? Pour mesurer les inégalités, il faut donc s'accorder à la fois sur un ensemble de ressources, de biens ou de pratiques, mais aussi sur l'échelle de valeur qu'on leur donne. Au final, on pourra définir une inégalité quand un individu ou un groupe détient des ressources (éducation, revenu, etc.) ou a accès à des pratiques socialement hiérarchisées ¹.

Certains termes ou expressions proches du concept d'égalité méritent aussi d'être expliqués. Le terme « disparité » est le plus souvent employé comme synonyme du mot inégalité. Avec nuance toutefois : le terme est moins fortement connoté, il contient moins de jugement hiérarchique. Il évoque davantage l'étendue de différentes valeurs sur une échelle, la « dispersion ». On l'applique d'ailleurs plus souvent à la question des milieux sociaux : les disparités de mode de vie entre catégories sociales par exemple.

La définition de la pauvreté, beaucoup plus normalisée, n'en demeure pas moins l'objet de débats². Plusieurs démarches coexistent : on peut mesurer le nombre de titulaires d'un minimum social (une définition dite « administrative »), le fait d'avoir accès ou non à certains biens ou services (définition dite « en conditions de vie »), ou de se situer en-deçà d'un certain seuil (pauvreté monétaire). C'est ce dernier concept qui est le plus souvent utilisé.

Cette mesure monétaire peut se faire de deux façons. La première est de partir d'un ensemble de biens et de services de base nécessaires à une personne, de les évaluer et de fixer un seuil : c'est ainsi que procèdent par exemple les Etats-Unis depuis les années 1960. L'Europe a opté pour une voie différente : la pauvreté y est déterminée de façon relative. Le seuil de pauvreté est calculé en proportion du niveau de vie médian. Le niveau de vie médian est le revenu après impôts et prestations sociales qui sépare l'effectif en deux : autant gagne plus, autant gagne moins. Jusqu'au milieu des années 2000, le seuil de pauvreté le plus utilisé en France était fixé à 50 % du niveau de vie médian. Depuis, on utilise plus souvent celui de 60 % du niveau de vie médian, concept le plus pratiqué au niveau européen. Il s'agit au fond d'une mesure de l'écart qui sépare les revenus les plus bas de ceux du milieu de l'échelle, une sorte de mesure de l'inégalité dans le bas de la distribution des revenus.

par Louis Maurin de l'Observatoire des inégalités

¹ Voir « Qu'est-ce qu'une inégalité », Questions clés. Observatoire des inégalités www.inegalites.fr/spip.php?article136

² Pour aller plus loin voir notamment « Nouveaux indicateurs pour une meilleure connaissance locale de la pauvreté », Unccas – Compas, Rapport réalisé pour le compte du ministère des Affaires sociales (DIISES), 2008. <http://www.unccas.org/publications/docs/guide-indicateurs.pdf>

Organisation et pilotage de l'étude

Maitrise d'ouvrage :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conception et suivi de réalisation :

Service Etude, Observation et Prospective du Conseil Régional

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jacques PODLEJSKI / jpodlejski@regionpaca.fr

Patrick LACOSTE / placoste@regionpaca.fr

Réalisation :

Compas-tis et Agate



Hervé GUERY / hervé.guery@compas-tis.com

Violaine MAZERY / violaine.mazery@compas-tis.com

Claire HIEGEL / agate2@orange.fr

Valérie MESSER / agate2@orange.fr

Pilotage technique :

- Conseil Régional :

Pôle Développement Soutenable et Stratégies Territoriales

A. ROCHE

Service Étude, Observation et Prospective

J.B. CHABERT

A. VERDEAU

- Partenaires :

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

R. BELLE

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

S. CHERRON

J. TIMOTEO

J.P. De PLAZAOLA

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

L. CARBONNEL

J.C. JAILLET

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

L. CARBONNEL

Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône

B. MELMONT

A. CARON

Dispositif Régional d'Observation Sociale

J. BERTRAND

Centre de Ressources Politique de la Ville

M. BERRA

La Région remercie les partenaires institutionnels et les acteurs sociaux, ainsi que les cadres techniques des services, qui ont participé aux ateliers territorialisés aux différentes phases de cette étude, permettant d'enrichir de leur regard ce document.

Présentation de l'étude

• Vers une typologie des territoires

Le présent document présente une typologie des territoires de la région PACA réalisée sur les indicateurs disponibles relatifs aux niveaux de ressources des territoires et des ménages.

En amont de la réalisation de cette typologie, plusieurs démarches d'analyse des territoires ont été mises en oeuvre :

- des analyses statistiques descriptives (corrélations entre variables)
- quelques cartographies proposées dans ce document*
- des typologies thématiques (démographie, logements, population active, ressources des ménages, ressources des territoires)
- une typologie générale (reprenant les principaux indicateurs discriminants issus des typologies thématiques), réalisée sur l'ensemble des territoires, puis sur les territoires urbains, péri-urbains et ruraux
- et enfin une typologie plus synthétique, centrée sur les indicateurs de niveaux de ressources des ménages et des territoires.

descriptif et tableaux de données proposés et commentés dans ce document

Une analyse approfondie de la typologie synthétique, enrichie de quelques approches infra-communales vous sont proposées dans ce document. Ces éléments ont servi de socle à l'animation des groupes de travail organisés dans le cadre de cette étude.

• Qu'est-ce qu'une typologie ?

Il s'agit d'une méthode qui permet de résumer l'information statistique et ainsi proposer une lecture globale des données pour une caractérisation plus aisée des territoires et une bonne compréhension des mécanismes de dynamiques territoriales. La typologie est destinée à produire des groupements de territoires de manière à ce que :

- les territoires soient les plus similaires possibles au sein d'un même groupe ;
- et que les groupes obtenus soient les plus dissemblables possibles.

Elle permet, de ce fait, de regrouper dans une même classe des territoires qui ont des caractéristiques proches au regard des enjeux repérés dans le cadre de l'étude. Ces enjeux concernent les inégalités en termes de revenus des ménages et de richesses économiques des territoires.

La typologie «synthétique» présentée ici n'est en aucun cas le seul résultat envisageable, mais il s'agit d'une classification possible parmi d'autres. Elle résulte de différents choix établis au préalable à savoir les indicateurs retenus, le choix de la méthode et le nombre classes.

*Il est important de souligner, qu'une typologie ne peut rendre compte de l'ensemble des spécificités territoriales. Elle reflète les grandes caractéristiques de chacun des territoires au regard des indicateurs statistiques considérés dans l'analyse, et de ceux-ci seulement. **La typologie résume une réalité et ne peut refléter toutes les spécificités locales.***

• Le contexte régional

La région PACA est fortement concernée par la pauvreté. Les niveaux de vie des ménages sont très dispersés en région PACA au regard des autres régions métropolitaines, et les écarts entre ménages riches et pauvres sont très importants, de même que les écarts entre territoires.

A noter : Du fait de manque de données à disposition sur les ressources futures des collectivités territoriales et d'un manque de visibilité des effets de la crise, le présent rapport ne peut apporter d'analyse concernant les effets de la réforme de la fiscalité sur la richesse des territoires.

Le territoire

● *Découpage administratif*

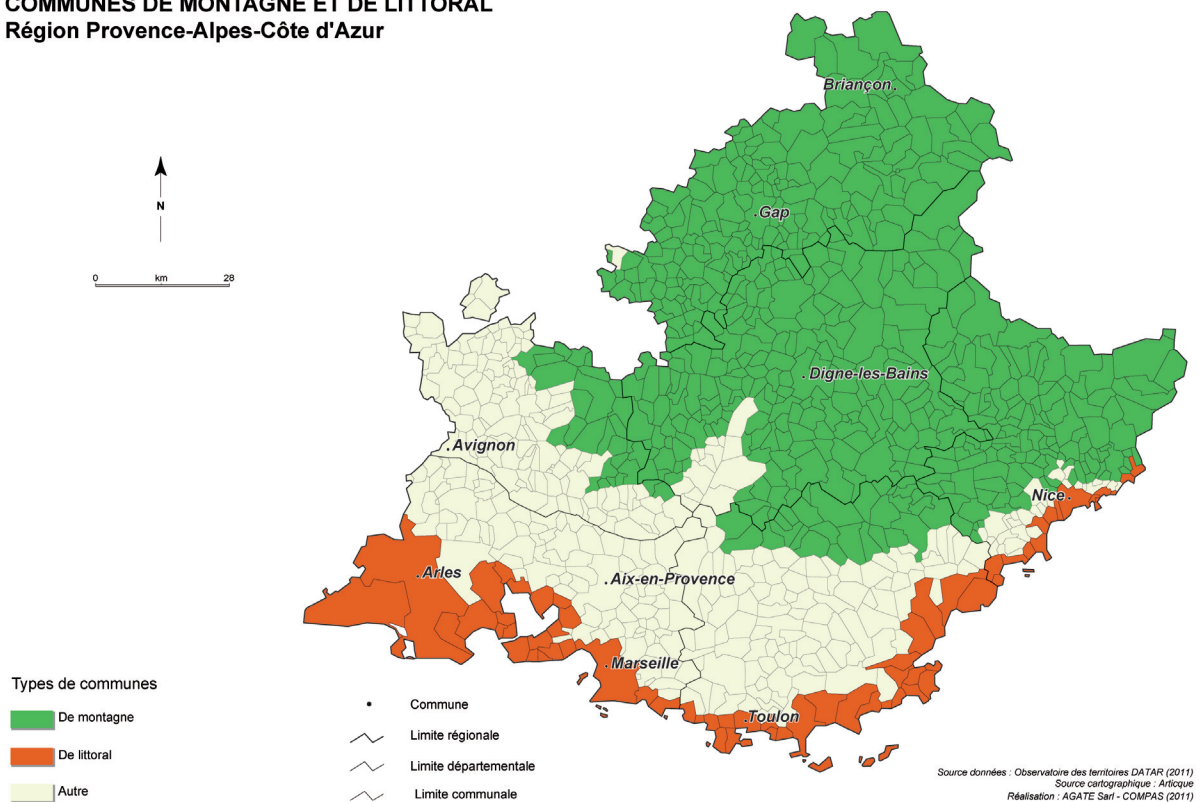
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe 6 départements :

- Alpes de Haute Provence
- Hautes Alpes
- Alpes-Maritimes
- Bouches du Rhône
- Var
- Vaucluse

Elle est constituée de 963 communes, parmi lesquelles 12 communes de plus de 50 000 habitants en 2008.

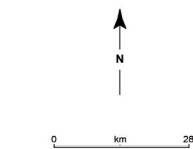
Les cartes ci-après présentent la répartition des communes selon le découpage en
communes de montagne et de littoral
espaces urbains
aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural

COMMUNES DE MONTAGNE ET DE LITTORAL
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



ESPACES URBAINS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

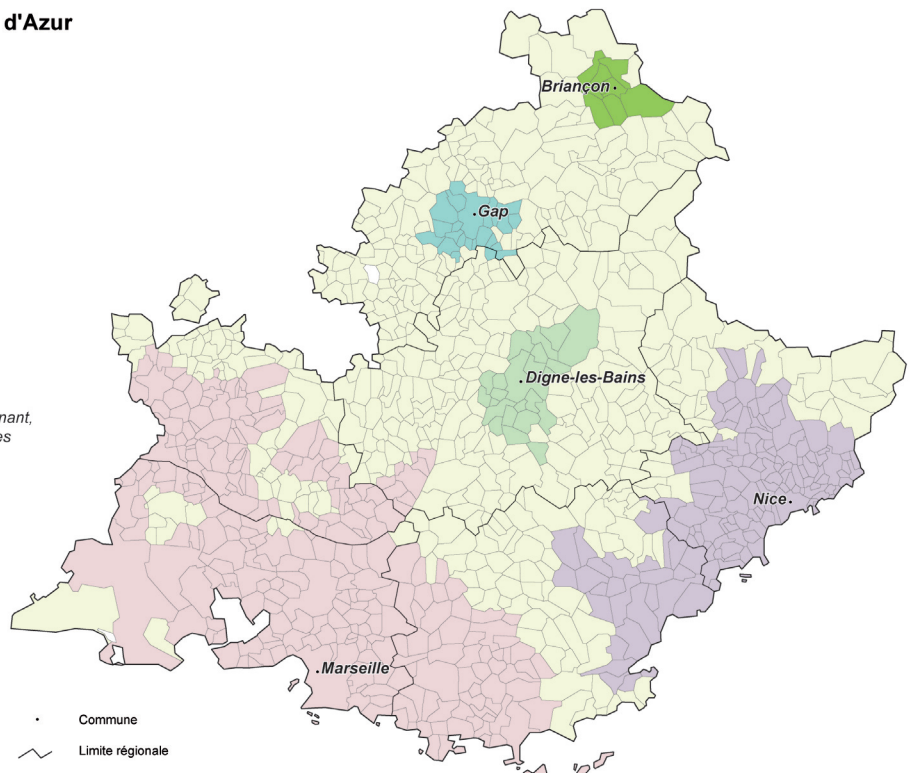


L'espace urbain est l'ensemble, d'un seul tenant, de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent (INSEE)

Espaces urbains

- Grand Delta Méditerranéen
- Briançon
- Nice-Côte-d'Azur
- Gap
- Digne-les-Bains
- Hors espace urbain ou hors métropole

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite communale



Source données : INSEE, 2010
Source cartographique : Artique
Réalisation : AGATE Sarl - COMPAS (2011)

La région PACA est composée d'un littoral fortement urbanisé avec l'aire urbaine du Grand Delta Méditerranéen et l'aire Nice-Côte-d'Azur, et d'un arrière pays rural et montagnard où les villes de Dignes-les-Bains, Gap et Briançon constituent les centres urbains.

ZONAGE EN AIRES URBAINES ET AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

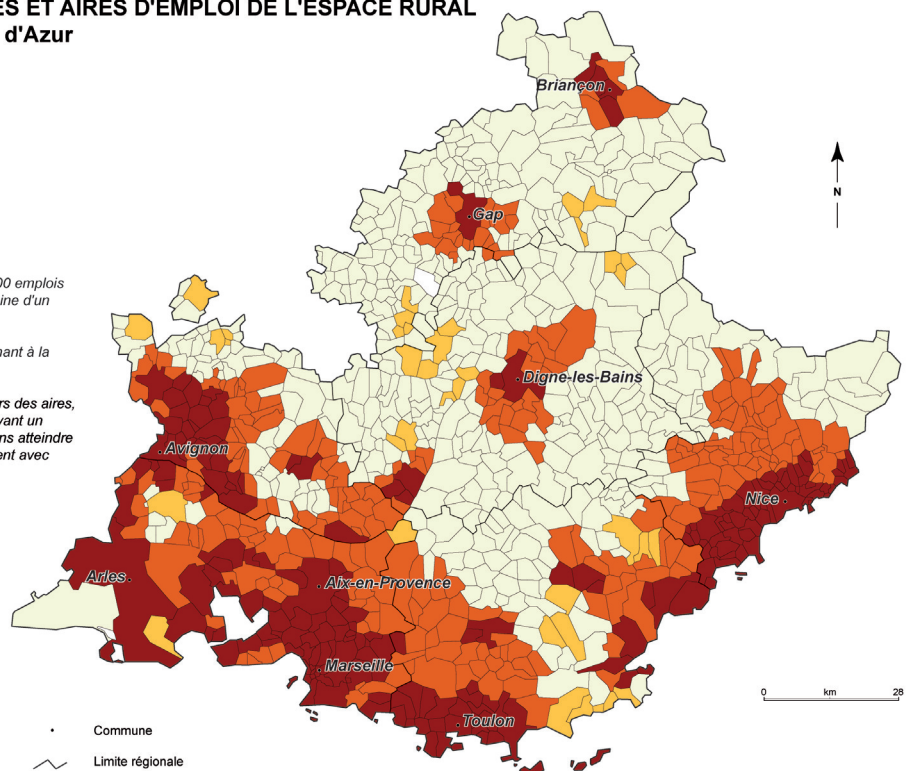
Commune monopolisée : commune appartenant à la couronne périurbaine d'une aire urbaine.

Commune multipolarisée : commune située hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. (INSEE)

Types de communes

- Pôle urbain
- Commune périurbaine
- Pôle d'emploi et couronne de l'espace rural
- Commune de l'espace à dominante rurale

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite communale



Source données : INSEE, 2010
Source cartographique : Artique
Réalisation : AGATE Sarl - COMPAS (2011)

- Typologie des ressources des ménages et des territoires - Un nécessaire redécoupage géographique de la région

Parmi les 963 communes de la région, de nombreuses communes regroupent de faibles volumes de population. Afin d'éviter les difficultés liées au secret statistique et/ou à la fiabilité des données, le choix a été fait de travailler sur des territoires regroupant au moins 2000 habitants. Pour obtenir un tel découpage géographique, nous avons procédé de la façon suivante :

Le découpage de base est le niveau géographique communal : les communes de moins de 2000 habitants sont regroupées, selon les cas, avec :

- les autres petites communes appartenant au même EPCI
- les autres petites communes appartenant au même canton pour les communes hors EPCI

DECOUPAGE TERRITORIAL
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Méthode utilisée

Cette typologie est centrée sur deux thématiques :

- les ressources des territoires
- les ressources des ménages

Le choix a été fait, pour la réalisation de cette typologie, de limiter le nombre d'indicateurs retenus afin de déterminer un faible nombre de classes et de centrer l'analyse sur une seule notion, celle des ressources. Les indicateurs sur les caractéristiques socio-démographiques des ménages, les catégories de logements, ... n'ont pas été intégrés à cette analyse.

Les indicateurs pris en compte dans l'analyse sont les suivants :

- Le potentiel fiscal par habitant (rapport du potentiel fiscal du territoire à la population recensée sur le territoire)
- L'indice de polarisation (rapport du nombre d'emplois sur le territoire au nombre de personnes actives résidant sur le territoire)
- Le taux d'effort fiscal (rapport du produit des 4 taxes au potentiel fiscal)
- La part des ménages à bas revenus (rapport des allocataires CAF à bas revenus aux ménages dont la personne de référence est âgée de 20 à 64 ans)
- Le revenu mensuel médian des ménages par unité de consommation avant prestations
- L'écart inter-déciles du revenu mensuel par unité de consommation avant prestations (différence entre le 9ème décile et le 1er décile)
- L'estimation du revenu mensuel médian des ménages par unité de consommation après prestations
- L'estimation de l'écart inter-déciles du revenu mensuel par unité de consommation après prestations (différence entre les 9ème décile et le 1er décile)

Le revenu médian, l'écart inter-déciles et la part des ménages à bas revenus, au regard des corrélations existantes avec les autres indicateurs sélectionnés, ont été placés en variables illustratives dans l'analyse.

Aucune pondération des territoires n'a été réalisée ; ainsi chaque territoire, quelle que soit sa taille démographique ou physique, a le même poids dans l'analyse.

Cette typologie a été réalisée sur la base d'une analyse factorielle suivie d'une classification hiérarchique ascendante.

Le choix a été fait de chercher à rendre «dynamique» cette analyse. L'ensemble des variables sélectionnées ont ainsi été collectées à deux dates différentes selon leurs disponibilités (1999 et 2007 pour les données RP, 2003 et 2009 pour le potentiel fiscal, 2003 et 2007 pour le taux d'effort fiscal, 2004 et 2008 pour les données DGI).

Deux analyses ont été réalisées, l'une sur les données récentes que nous intitulerons «typologie 2008» (données correspondant aux années 2007 à 2009 selon les sources) et l'autre sur des données historiques que nous intitulerons «typologie 2003» (données correspondant aux années 1999 à 2004 selon les sources).

Afin de rendre comparables les 2 typologies réalisées (sur les données récentes et sur les données historiques), les axes factoriels de la première typologie réalisée ont été utilisés pour la réalisation de la seconde typologie. De plus, pour tenir compte des effets liés aux tendances d'évolutions générales des indicateurs, l'analyse a été réalisée selon un classement des territoires par rang sur chacun des indicateurs.

• Qu'est-ce qu'une typologie ?

Il s'agit d'une méthode qui permet de résumer l'information statistique et ainsi proposer une lecture globale des données pour une caractérisation plus aisée des territoires et une bonne compréhension des mécanismes de dynamiques territoriales. La typologie est destinée à produire des groupements de territoires de manière à ce que :

- les territoires soient les plus similaires possibles au sein d'un même groupe ;
- et que les groupes obtenus soient les plus dissemblables possibles.

La typologie «synthétique» présentée ici n'est en aucun cas le seul résultat envisageable, mais il s'agit d'une classification possible parmi d'autres. Elle résulte de différents choix établis au préalable à savoir les indicateurs retenus, le choix de la méthode et le nombre de classes.

Elle permet, de ce fait, de regrouper dans une même classe des territoires qui ont des caractéristiques proches au regard des enjeux repérés dans le cadre de l'étude. Ces enjeux concernent les inégalités en termes de revenus des ménages et de richesses économiques des territoires.

Il est important de souligner, qu'une typologie ne peut rendre compte de l'ensemble des spécificités territoriales. Elle reflète les grandes caractéristiques de chacun des territoires au regard des indicateurs statistiques considérés dans l'analyse, et de ceux-ci seulement. La typologie résume une réalité et ne peut refléter toutes les spécificités locales.

7 catégories de territoires

Les libellés de ces catégories de territoires ont été discutés et validés par le comité de pilotage. Les propositions sont les suivantes : (les descriptifs complets des caractéristiques de ces 7 territoires vous sont présentés ci-après)

- CATEGORIE A - Territoires les plus favorisés
- CATEGORIE B - Territoires de dynamisme économique - Populations aisées et taux de pauvreté significatif
- CATEGORIE C - Territoires résidentiels péri-urbains (à hauts niveaux de revenus)
- CATEGORIE D - Territoires ruraux et rurbains - Faible pauvreté
- CATEGORIE E - Territoires ruraux en mutation - sous pression démographique
- CATEGORIE F - Territoires d'activité à populations très modestes
- CATEGORIE G - Territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal

DISPARITES SOCIO-SPATIALES en 2008

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Types de Territoires - période 2007/2009

Catégorie A
(51) Territoires les plus favorisés

Catégorie B
(58) Territoires de dynamisme économique
Populations aisées et taux de pauvreté significatif

Catégorie C
(54) Territoires résidentiels péri-urbains
(à hauts niveaux de revenus)

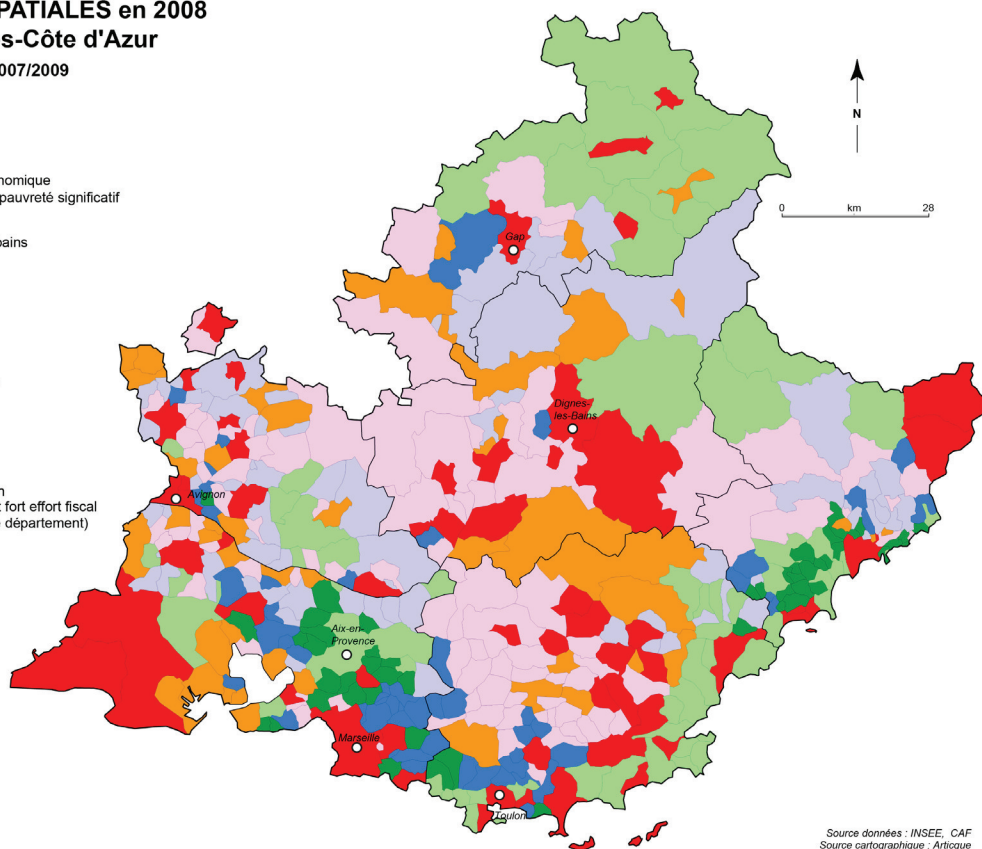
Catégorie D
(46) Territoires ruraux et rurbains
Faible pauvreté

Catégorie E
(82) Territoires ruraux en mutation
sous pression démographique

Catégorie F
(46) Territoires d'activité
à populations très modestes

Catégorie G
(54) Territoires à forte concentration
de populations défavorisées et fort effort fiscal
(comprend les 6 chefs-lieux de département)

— Limite régionale
— Limite départementale
— Limite du redécoupage territorial



Source données : INSEE, CAF
Source cartographique : Artique
Réalisation : COMPAS - AGATE (2011)

Trois axes factoriels déterminants

L'analyse des données a permis de dégager trois axes factoriels déterminants pour caractériser les territoires de la région. Il s'agit :

- du niveau de vie des ménages ainsi que les inégalités entre eux
- le potentiel fiscal par habitant, c'est à dire la richesse potentielle des territoires (au regard des valeurs locatives, des ressources liées aux entreprises)
- le taux d'effort qui est le niveau de mobilisation fait par les collectivités de ce potentiel fiscal (sur la base d'un taux d'imposition plus ou moins important)

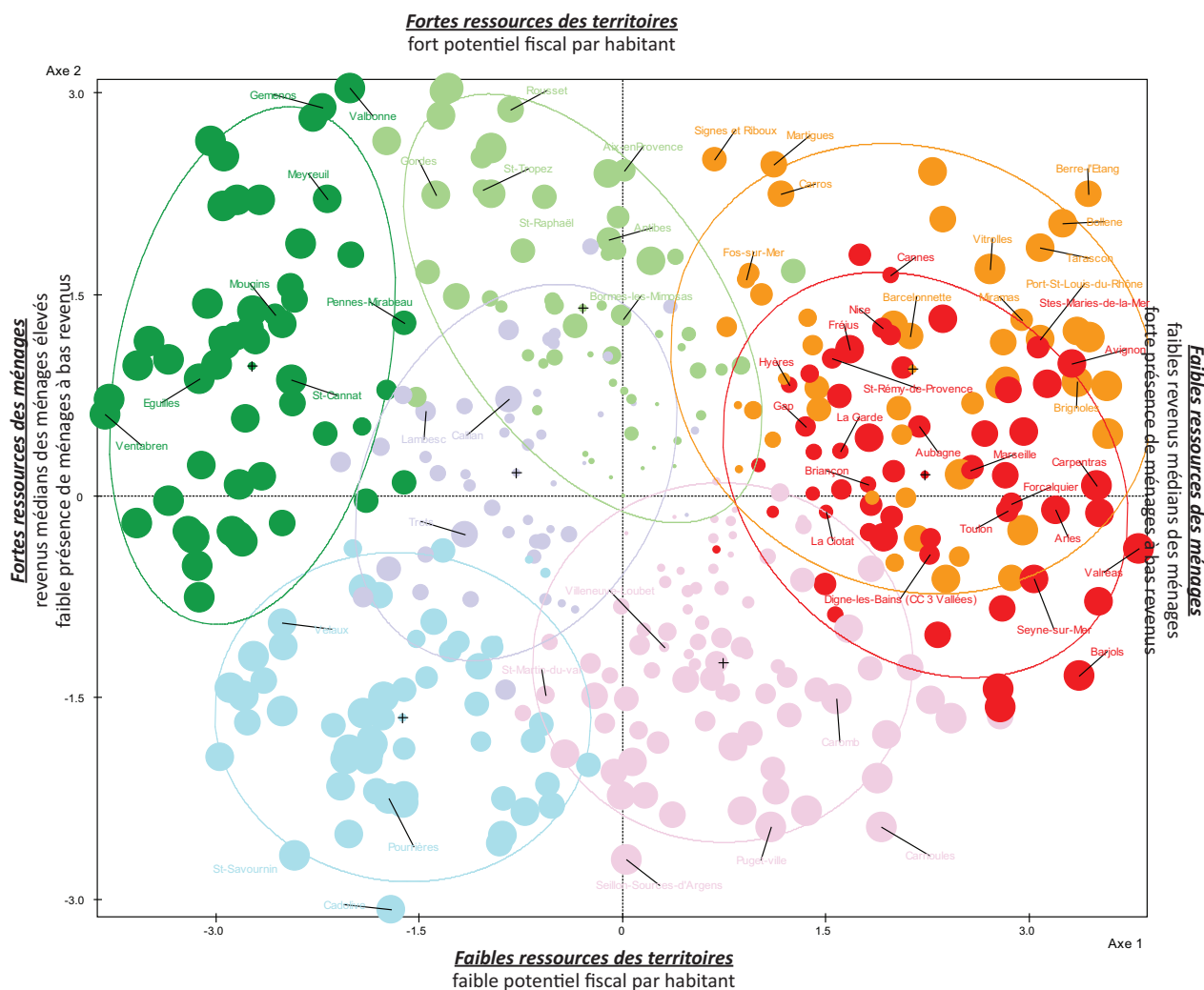
Ainsi, les territoires appartenant à la même classe, représentés sur la carte par des jeux de couleurs, ont des caractéristiques similaires dans ces trois dimensions.

● Axes 1 & 2

Le graphique ci-après présente la distribution des territoires de l'étude sur les 2 premiers axes factoriels.

Le premier axe factoriel de l'analyse met en avant les oppositions existantes entre des territoires pour lesquels les niveaux de revenus des ménages sont élevés et ceux où le revenu médian des ménages est faible et la proportion de ménages à bas revenus élevée.

Le second axe factoriel porte sur les niveaux de ressources des territoires et oppose les territoires à fort potentiel fiscal par habitant aux territoires à faible potentiel fiscal par habitant.

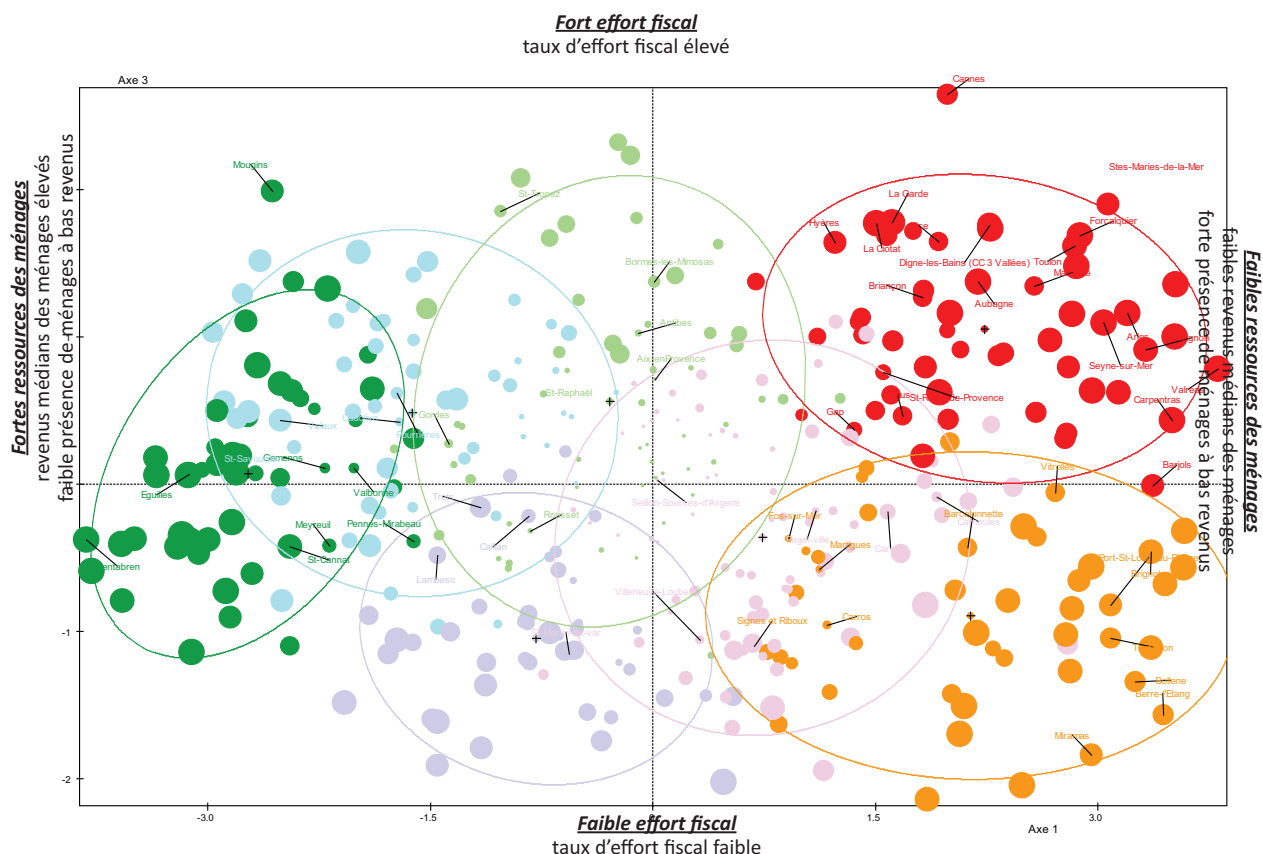


● Axes 1 & 3

Le graphique ci-contre présente la distribution des territoires de la zone d'étude sur le 1er et le 3ème axe factoriel.

Le troisième axe factoriel met en avant les oppositions existant entre les territoires à fort effort fiscal et les territoires à faible effort fiscal.

Le positionnement des 7 catégories de territoires sur les 3 premiers axes factoriels montre dans les grandes lignes les caractéristiques des groupes de territoire.



Ainsi, les territoires «rouge» et «orange» se positionnent à droite de l'axe 1 du fait du faible niveau de ressources des ménages ; c'est l'axe 3 qui permet de différencier ces deux groupes de territoire puisque les taux d'effort fiscaux diffèrent d'un groupe à l'autre (ils sont faibles pour les territoires de la catégorie «orange» et élevés pour ceux de la catégorie «rouge»).

Les territoires «roses» sont ceux pour lesquels les niveaux de ressources des ménages sont plutôt faibles au regard de l'ensemble des territoires, mais le potentiel fiscal par habitant est parmi les plus faibles (plus faible que sur les territoires «rouges» et «oranges»).

Les territoires «violet pâle» sont des territoires à faible effort fiscal où les indicateurs de niveaux de ressources des ménages et des territoires sont les plus proches de la moyenne des territoires.

Les territoires «bleu turquoise» présentent des niveaux de ressources des ménages assez élevés pour de faibles potentiels fiscaux par habitant. C'est le niveau de ressources des territoires (potentiel fiscal par habitant) qui distingue cette catégorie de la catégorie «vert foncé» où les niveaux de ressources des ménages et des territoires sont élevés.

Les territoires «vert clair» se distinguent des territoires «bleu turquoise» par les niveaux de ressources des territoires, et des territoires vert foncé par le niveau de ressources des ménages. Ainsi, ils présentent de forts potentiels fiscaux et un taux d'effort fiscal élevé.

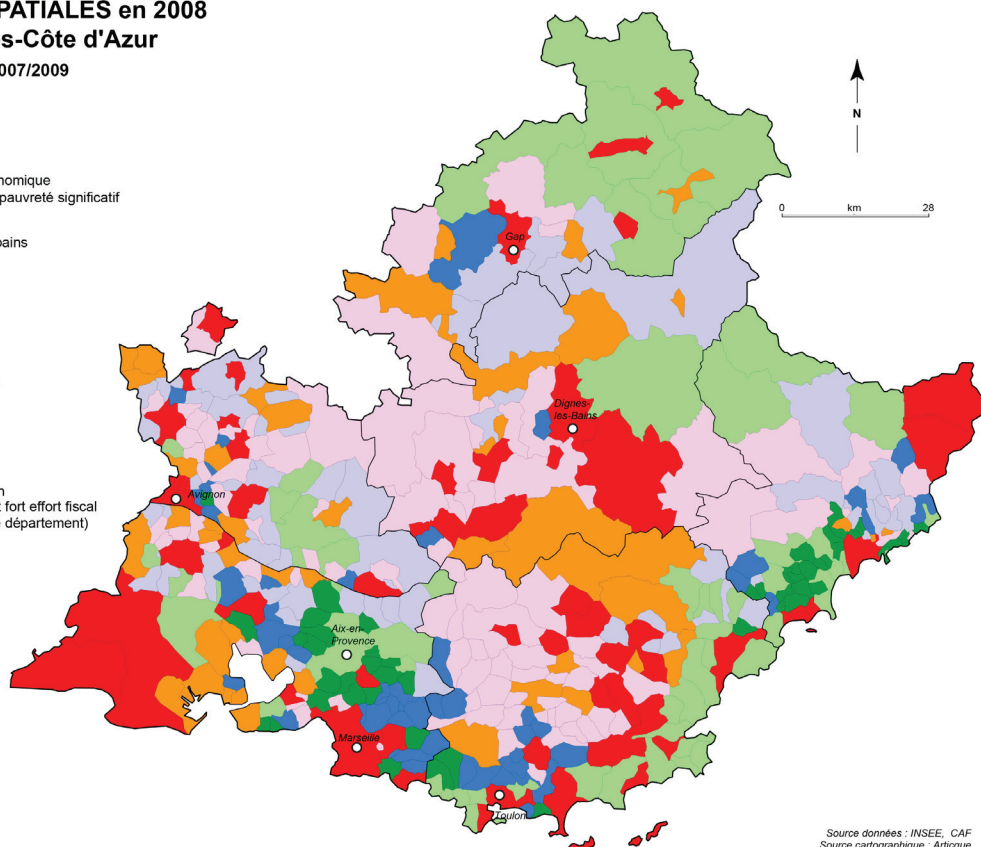
Descriptif des classes

DISPARITES SOCIO-SPATIALES en 2008 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Types de Territoires - période 2007/2009

- Catégorie A
(51) Territoires les plus favorisés
- Catégorie B
(58) Territoires de dynamisme économique
Populations aisées et taux de pauvreté significatif
- Catégorie C
(54) Territoires résidentiels péri-urbains
(à hauts niveaux de revenus)
- Catégorie D
(46) Territoires ruraux et rurbains
Faible pauvreté
- Catégorie E
(82) Territoires ruraux en mutation
sous pression démographique
- Catégorie F
(46) Territoires d'activité
à populations très modestes
- Catégorie G
(54) Territoires à forte concentration
de populations défavorisées et fort effort fiscal
(comprend les 6 chefs-lieux de département)

- Limite régionale
- Limite départementale
- Limite du redécoupage territorial



Source données : INSEE, CAF
Source cartographique : Artique
Réalisation : COMPAS - AGATE (2011)

● *Catégorie A : Territoires les plus favorisés*

51 territoires composent cette classe en 2008.

Cette catégorie regroupe des territoires à fort niveau de ressources des territoires et aux niveaux de ressources des ménages élevés. Sur ces territoires les ménages à bas revenus sont très peu représentés, et les taux d'effort fiscal sont plutôt faibles.

Ces territoires se situent majoritairement en périphérie de pôles urbains.

Caractéristiques de la classe :

Une population familiale où la taille moyenne des ménages est supérieure à la moyenne régionale, à faible présence de populations d'âge étudiant, ayant connu de très fortes arrivées de population jusqu'au début des années 90 et voyant sa population continuer d'augmenter plus vite qu'en moyenne régionale.

Une population familiale à faible présence de familles monoparentales.

Des territoires à très faible présence de logements sociaux et forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont sous-représentés.

Des populations aux niveaux de ressources les plus élevés, où l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est élevé, et la part des prestations dans les ressources des ménages la plus faible. Très peu de ménages sont couverts par la CMU-C, la part des ménages à bas revenus est la plus faible et les travailleurs pauvres sont fortement sous-représentés.

Une classe très favorisée au regard des niveaux de formation de la population résidente, et qui a connu un développement favorable depuis les années 1990.

On recense moins d'emplois que d'actifs occupés sur les territoires de cette catégorie, avec une sur-représentation des emplois de cadres. Les établissements du secteur des services aux entreprises sont sur-représentés.

Une population active résidente très favorisée avec une forte proportion de cadres et une faible proportion de salariés en contrats précaires.

Un faible indice de chômage, sur l'ensemble des actifs comme chez les jeunes et chez les femmes.

Un potentiel fiscal par habitants assez élevé et un taux d'effort fiscal plutôt faible.

Territoire (commune ou groupe de communes)	Catégorie
06 - ASPREMONT	Catégorie A
06 - BIOT	Catégorie A
06 - CAP-D'AIL	Catégorie A
06 - CHATEAUNEUF-GRASSE	Catégorie A
06 - COLLE-SUR-LOUP	Catégorie A
06 - COLOMARS	Catégorie A
06 - EZE	Catégorie A
06 - GATTIERES & BROCC	Catégorie A
06 - GAUDE	Catégorie A
06 - MOUANS-SARTOUX	Catégorie A
06 - MOUGINS	Catégorie A
06 - OPIO	Catégorie A
06 - PEYMEINADE	Catégorie A
06 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	Catégorie A
06 - ROQUEFORT-LES-PINS	Catégorie A
06 - ROQUETTE-SUR-SIAGNE	Catégorie A
06 - ROURET	Catégorie A
06 - SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	Catégorie A
06 - SAINT-JEANNET	Catégorie A
06 - SAINT-PAUL	Catégorie A
06 - TIGNET	Catégorie A
06 - TOURRETTES-SUR-LOUP	Catégorie A
06 - TURBIE	Catégorie A
06 - VALBONNE	Catégorie A
06 - VILLEFRANCHE-SUR-MER	Catégorie A
13 - BOUC-BEL-AIR	Catégorie A
13 - CABRIES	Catégorie A
13 - CARRY-LE-ROUET	Catégorie A
13 - CASSIS	Catégorie A
13 - CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	Catégorie A
13 - COUDOUX	Catégorie A
13 - EGUILLES	Catégorie A
13 - FUVEAU	Catégorie A
13 - GEMENOS	Catégorie A
13 - GRANS & CORNILLON-CONFOUX	Catégorie A
13 - MEYREUIL	Catégorie A
13 - MIMET	Catégorie A
13 - PENNES-MIRABEAU	Catégorie A
13 - PEYNIER	Catégorie A
13 - ROGNES	Catégorie A
13 - SAINT-CANNAT	Catégorie A
13 - SAUSSET-LES-PINS	Catégorie A
13 - SIMIANE-COLLONGUE	Catégorie A
13 - THOLONET	Catégorie A
13 - VENELLES	Catégorie A
13 - VENTABREN	Catégorie A
83 - ADRETS-DE-L'ESTEREL	Catégorie A
83 - CADIERE-D'AZUR	Catégorie A
83 - CARQUEIRANNE	Catégorie A
83 - CASTELLET	Catégorie A
84 - CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	Catégorie A

● *Catégorie B : Territoires de dynamisme économique - Populations aisées et taux de pauvreté significatif*

58 territoires composent cette classe en 2008.

Cette catégorie regroupe des territoires à fort niveau de ressources des territoires mais aux niveaux de ressources des ménages proches de la moyenne. Ce sont des territoires d'emploi avec plus d'emplois que d'actifs occupés.

Parmi ces territoires, on retrouve les villes de Aix-en-Provence, St-Tropez, Antibes, St-Raphaël ...

Caractéristiques de la classe :

Une population beaucoup plus âgée qu'en moyenne régionale où la taille moyenne des ménages est la plus faible voyant ses immigrations ralentir depuis le début des années 60 tout en gardant une dynamique proche de la moyenne régionale.

Une population à faible présence de familles avec enfants mais forte présence de familles monoparentales parmi les familles avec enfants.

Des territoires à faible présence de logements sociaux et présence moyenne de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont sur-représentés.

Des populations aux niveaux de ressources élevés, et à forte hétérogénéité des niveaux de ressources même si elle est inférieure à celle observée sur la classe A. Le taux de pauvreté atteint 12%, le taux de couverture par la CMU-C est proche de la moyenne régionale ; la part des ménages à bas revenus est supérieure à celle observée dans la classe A alors que les travailleurs pauvres sont à peine plus nombreux.

Une classe favorisée au regard des niveaux de formation des populations résidentes dont l'évolution a été plutôt favorable par rapport à la moyenne nationale depuis le début des années 1990.

Le nombre d'emplois est légèrement supérieur à celui des actifs occupés résidents. La répartition par CSP et secteurs d'activité est assez proche de la moyenne régionale avec néanmoins une sous-représentation du secteur de «administration publique, enseignement, santé, action sociale».

Une population active occupée résidente plus favorisée qu'en moyenne régionale avec néanmoins une proportion de salariés en contrats précaires proche de la moyenne régionale.

Une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage.

Un potentiel fiscal par habitants très élevé et un taux d'effort fiscal moyen .

Territoire (commune ou groupe de communes)	Catégorie
04 - Les CC du Haut Verdon - Val d'Allos et de Haute Bléone	Catégorie B
05 - CC de l'Embrunais hors Embrun	Catégorie B
05 - CC du Briançonnais hors Briançon + PUY-SAINT-PIERRE	Catégorie B
05 - CC du Guillestrois hors Guillestre	Catégorie B
05 - CC du Haut Champsaur	Catégorie B
05 - CC du Pays des Ecrins hors Argentières-la-Bessée	Catégorie B
05 - CC du Queyras - l'Escarton du Queyras	Catégorie B
05 - Les CC du Valgaudemar et du Dévoluy	Catégorie B
06 - ANTIBES	Catégorie B
06 - BAR-SUR-LOUP & CAUSSOLS & COURMES & GOURDON	Catégorie B
06 - BEAULIEU-SUR-MER	Catégorie B
06 - CAGNES-SUR-MER	Catégorie B
06 - CC de Cians Var	Catégorie B
06 - CC des Stations du Mercantour	Catégorie B
06 - CC Vésubie-Mercantour	Catégorie B
06 - GRASSE	Catégorie B
06 - MANDELIEU-LA-NAPOULE & THEOULE-SUR-MER	Catégorie B
06 - MENTON	Catégorie B
06 - SAINT-LAURENT-DU-VAR	Catégorie B
06 - VENCE	Catégorie B
06 - VILLENEUVE-LOUBET	Catégorie B
13 - AIX-EN-PROVENCE	Catégorie B
13 - CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	Catégorie B
13 - MAUSSANE-LES-ALPILLES	Catégorie B
13 - ROUSSET	Catégorie B
13 - SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Catégorie B
13 - SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Catégorie B
13 - ST-MARC-JAUMEGARDE + ST-PAUL-LES-DURANCE + VAUVENARGUES + ST-ESTEVE-JANSON + ST-ANTONIN-SUR-BAYON + PUYLOUBIER + BEAURECUEIL	Catégorie B
83 - BAGNOLS-EN-FORET	Catégorie B
83 - BANDOL	Catégorie B
83 - BORMES-LES-MIMOSAS	Catégorie B
83 - CAVALAIRE-SUR-MER et RAYOL-CANADEL-SUR-MER et MOLE	Catégorie B
83 - CROIX-VALMER	Catégorie B
83 - FARLEDE	Catégorie B
83 - FAYENCE	Catégorie B
83 - GASSIN	Catégorie B
83 - GRIMAUD	Catégorie B
83 - LONDE-LES-MAURES	Catégorie B
83 - MONTAUXOUX	Catégorie B
83 - OLLIOULES	Catégorie B
83 - PLAN-DE-LA-TOUR	Catégorie B
83 - PUGET-SUR-ARGENS	Catégorie B
83 - RAMATUELLE	Catégorie B
83 - ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Catégorie B
83 - SAINT-CYR-SUR-MER	Catégorie B
83 - SAINTE-MAXIME	Catégorie B
83 - SAINT-MANDRIER-SUR-MER	Catégorie B
83 - SAINT-RAPHAEL	Catégorie B
83 - SAINT-TROPEZ	Catégorie B
83 - SANARY-SUR-MER	Catégorie B
83 - SEILLANS	Catégorie B
83 - SIX-FOURS-LES-PLAGES	Catégorie B
83 - TOURRETTES	Catégorie B
83 - VALETTE-DU-VAR	Catégorie B
84 - CC de Pied Rousset en Lubéron et du canton de Bonnieux	Catégorie B
84 - CC des Portes du Luberon hors Lauris	Catégorie B
84 - CHATEAUNEUF-DU-PAPE	Catégorie B
84 - GORDES et JOUCAS et BEAUMETTES	Catégorie B

● *Catégorie C : Territoires résidentiels péri-urbains (à hauts niveaux de revenus)*

54 territoires composent cette classe en 2008.

Cette catégorie regroupe des territoires à fort niveau de ressources des ménages mais à faible ressources des territoires (potentiel fiscal). Le taux d'effort fiscal y est supérieur à la moyenne et la part des ménages à bas revenus très faible.

Caractéristiques de la classe :

Une population de grands ménages à forte présence de familles et sous-représentation des populations d'âge étudiant, ayant connu un fort développement démographique dû au solde migratoire amorcé à la fin des années 70 et dont le développement démographique reste supérieur à la moyenne régionale.

Une population familiale à faible présence de familles monoparentales.

Des territoires à très faible présence de logements sociaux et très forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sous-représentés.

L'homogénéité des niveaux de ressources sur cette catégorie de territoires est plus grande que pour les deux catégories précédentes. Le taux de pauvreté est très faible (comme sur la catégorie A). Les ménages à bas revenus, les personnes couvertes par la CMU-C et les travailleurs pauvres sont sous-représentés par rapport à la moyenne régionale.

Une classe favorisée au regard des niveaux de formation des populations résidentes dont l'évolution a été plutôt favorable par rapport à la moyenne nationale depuis le début des années 1990.

Extrêmement peu d'emplois sont présents sur ces territoires et parmi ces emplois, très peu d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Une population active résidente plus favorisée qu'en moyenne régionale avec une forte proportion de cadres et une faible proportion de salariés en contrats précaires.

Une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage avec un indice de chômage des jeunes supérieur à celui observé sur la classe précédente.

Un potentiel fiscal par habitants très faible et un taux d'effort fiscal très élevé.

Territoire (commune ou groupe de communes)	Catégorie
04 - AIGLUN & CHAMPTERCIER	Catégorie C
04 - PIERREVERT	Catégorie C
05 - CC des Deux Buëch hors Veynes + MANTEYER	Catégorie C
06 - AURIBEAU-SUR-SIAGNE	Catégorie C
06 - CASTELLAR + MOULINET + SAINTE-AGNES + CASTILLON + GORBIO	Catégorie C
06 - LEVENS	Catégorie C
06 - PEGOMAS	Catégorie C
06 - SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	Catégorie C
06 - SAINT-VALLIER-DE-THIEY	Catégorie C
06 - TOURRETTE-LEVENS	Catégorie C
13 - ALLAUCH	Catégorie C
13 - ALLEINS	Catégorie C
13 - AURIOL	Catégorie C
13 - BOUILLADISSE & BELCODENE	Catégorie C
13 - CADOLIVE	Catégorie C
13 - CARNOUX-EN-PROVENCE	Catégorie C
13 - CEYRESTE	Catégorie C
13 - CUGES-LES-PINS	Catégorie C
13 - DESTROUSSE	Catégorie C
13 - ENSUES-LA-REDONNE	Catégorie C
13 - EYGUIERES	Catégorie C
13 - FARE-LES-OLIVIERES	Catégorie C
13 - GREASQUE	Catégorie C
13 - LANCON-PROVENCE	Catégorie C
13 - PELISSANNE	Catégorie C
13 - PEYPIN	Catégorie C
13 - PLAN-DE-CUQUES	Catégorie C
13 - ROQUEFORT-LA-BEDOULE	Catégorie C
13 - ROQUEVAIRE	Catégorie C
13 - SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	Catégorie C
13 - SAINT-SAVOURNIN	Catégorie C
13 - VELAUX	Catégorie C
83 - BEAUSSET	Catégorie C
83 - BELGENTIER	Catégorie C
83 - CRAU	Catégorie C
83 - EVENOS	Catégorie C
83 - GAREOULT	Catégorie C
83 - NANS-LES-PINS	Catégorie C
83 - NEOULES	Catégorie C
83 - PIERREFEU-DU-VAR	Catégorie C
83 - POURRIERES	Catégorie C
83 - PRADET	Catégorie C
83 - REVEST-LES-EAUX	Catégorie C
83 - ROCBARON	Catégorie C
83 - SAINT-ZACHARIE	Catégorie C
83 - SOLLIES-TOUCAS	Catégorie C
83 - SOLLIES-VILLE	Catégorie C
84 - ALTHEN-DES-PALUDS	Catégorie C
84 - CAUMONT-SUR-DURANCE	Catégorie C
84 - LORIOLE-DU-COMTAT	Catégorie C
84 - MORIERES-LES-AVIGNON	Catégorie C
84 - SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON & JONQUERETTES	Catégorie C
84 - SERIGNAN-DU-COMTAT	Catégorie C
84 - VILLELAURE	Catégorie C

● *Catégorie D : Territoires ruraux et rurbains - Faible pauvreté*

46 territoires composent cette classe en 2008.

Si ces territoires sont des territoires «moyens» au regard des ressources des ménages et des ressources des territoires, ce qui les distingue est la notion de taux d'effort fiscal qui est ici plus faible que la moyenne.

Caractéristiques de la classe :

Une population aux caractéristiques démographiques très proches de la catégorie C.

Une population à faible présence de familles avec enfants et faible présence de familles monoparentales.

Des territoires à très faible présence de logements sociaux et forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sous-représentés.

Sur les territoires de cette catégorie les niveaux de ressources sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale et les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont moins élevés. Le taux de pauvreté est estimé à 9%.

Une classe un peu moins favorisée que les classes précédentes sur le volet des niveaux de formation des populations résidentes (proche de la moyenne régionale) et peu de variations observées au regard des évolutions nationales.

Très peu d'emplois sont présents sur ces territoires, et parmi ces emplois le secteur de l'agriculture est fortement sur-représenté. Les établissements du secteur de la construction sont sur-représentés.

Une sur-représentation de la CSP agriculteurs pour une population active occupée où la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est légèrement inférieure à la moyenne régionale et le temps partiel sur-représenté.

Une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage.

Un potentiel fiscal par habitants plutôt faible et un taux d'effort fiscal plutôt faible.

Territoire (commune ou groupe de communes)	Catégorie
04 - Cantons Turriers et La Motte-du-Caire	Catégorie D
04 - CC Lure Vançon Durance	Catégorie D
04 - CC Vallée de l'Ubaye hors Barcelonnette + CC Rive Gauche de Serre Ponçon	Catégorie D
05 - CC de l'Avance hors Chorges et Batie-Neuve	Catégorie D
05 - CC de Tallard Barillonnette	Catégorie D
05 - Les CC Savinois - Serre Ponçon et du Pays de Serre Ponçon	Catégorie D
05 - VENTAVON + POET + EYGUIANS + MONETIER-ALLEMONT + LAZER + UPAIX	Catégorie D
06 - Cabri + Speracedes	Catégorie D
06 - CC de la Tinée et TOUR	Catégorie D
06 - CC de la Vallée de l'Estéron	Catégorie D
06 - CC du Pays des Paillons hors Contes et Escarene	Catégorie D
06 - CONTES	Catégorie D
06 - PEILLE	Catégorie D
06 - ROQUETTE-SUR-VAR + CASTAGNIERS + DURANUS + SAINT-BLAISE + FALICON + COARAZE	Catégorie D
13 - BARBENTANE	Catégorie D
13 - BAUX-DE-PROVENCE + MAS-BLANC-DES-ALPILLES + EYGALIERES + PARADOU + AUREILLE	Catégorie D
13 - FONTVIEILLE	Catégorie D
13 - JOUQUES	Catégorie D
13 - LAMANON + AURONS + VERNEGUES + BARBEN	Catégorie D
13 - LAMBESC	Catégorie D
13 - MEYRARGUES	Catégorie D
13 - PEYROLLES-EN-PROVENCE	Catégorie D
13 - PUY-SAINTE-REPARADE	Catégorie D
13 - ROGNAC	Catégorie D
13 - ROGNONAS	Catégorie D
13 - TRET	Catégorie D
83 - CALLIAN	Catégorie D
83 - FIGANIERES	Catégorie D
83 - FLAYOSC	Catégorie D
83 - MOTTE	Catégorie D
83 - SAINT-PAUL-EN-FORET + TANNERON + MONS	Catégorie D
83 - TRANS-EN-PROVENCE	Catégorie D
84 - AURIBEAU + CASTELLET + GIGNAC + VIENS + RUSTREL + SAIGNON + LAGARDE-D'APT + VILLARS + CASENEUVE + SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Catégorie D
84 - CADEROUSSE	Catégorie D
84 - CC du Pays Voconces hors Vaisons-la-Romaine + SAINT-ROMAN-DE-MALEGARDE	Catégorie D
84 - CC Lubéron - Durance hors Tour d'Aigues	Catégorie D
84 - CHEVAL-BLANC	Catégorie D
84 - LAGNES + OPPEDE + CABRIERES-D'AVIGNON + MAUBEC	Catégorie D
84 - MERINDOL + TAILLADES	Catégorie D
84 - MORNAS	Catégorie D
84 - SAINT-DIDIER	Catégorie D
84 - SAINT-SATURNIN-LES-APT	Catégorie D
84 - ST-PIERRE-DE-VASSOLS + VENASQUE + GIGONDAS + LAFARE + MODENE + ROQUE-ALRIC + ST-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON + SUZETTE + VACQUEYRAS + CRILLON-LE-BRAVE + FLASSAN + ROQUE-SUR-PERNES + BEAUMONT-DU-VENTOUX + BARROUX + BEAUCET	Catégorie D
84 - VEDENE	Catégorie D
84 - VELLERON	Catégorie D
84 - VIOLES + TRAVAILLAN + UCHAUX + LAGARDE-PAREOL	Catégorie D

● *Catégorie E : Territoires ruraux en mutation - sous pression démographique*

82 territoires composent cette classe en 2008.

Sur ces territoires, les indicateurs de niveau de vie des ménages sont plutôt défavorables, avec une part des ménages à bas revenus supérieure à la moyenne ; mais ce qui caractérise principalement ces territoires est le très faible potentiel fiscal par habitant. Ces territoires ne sont pas des territoires d'emploi (nommons les «territoires résidentiels»).

Caractéristiques de la classe :

Une population très familiale et des territoires en forte évolution démographique aussi bien sur la période récente que sur les périodes précédentes.

Une population familiale à faible présence de familles monoparentales et présence relativement importante de familles nombreuses.

Des territoires à faible présence de logements sociaux et forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sous-représentés.

Sur les territoires de cette catégorie les niveaux de ressources des ménages sont inférieurs à la moyenne régionale mais les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont moins importants. Le taux de pauvreté est estimé à 13%. 7% des ressources des ménages correspondent aux prestations sociales. Le taux de couverture par la CMU-C est assez faible, les parts des ménages à bas revenus et des travailleurs pauvres sont proches de celles observées sur la classe B.

Une faible proportion d'adultes de hauts niveaux de formation et des écarts qui se creusent depuis le début des années 1990 par rapport à la moyenne nationale.

Très peu d'emplois sont présents sur ces territoires, et parmi ces emplois le secteur de l'agriculture est fortement sur-représenté. Les établissements du secteur de la construction sont sur-représentés.

Une sur-représentation de la CSP agriculteurs pour une population active occupée où la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est légèrement inférieure à la moyenne régionale.

Une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage avec des indices de chômage des jeunes et des femmes supérieurs à ceux observés sur la classe précédente.

Un potentiel fiscal par habitants très faible et un taux d'effort fiscal moyen.

Territoire (commune ou groupe de communes)	Catégorie
04 - CC de Duyes et Bléone	Catégorie E
04 - CC de Haute Provence et Canton de Reillanne	Catégorie E
04 - CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure hors Forcalquier	Catégorie E
04 - Les CC de la Vallée du Jabron et du Pays de Banon	Catégorie E
04 - Les CC de l'Asse et de ses Affluents et du Val de Rancure	Catégorie E
04 - Les CC de Teillon et Terres de Lumière et le canton Entrevaux	Catégorie E
04 - ORAISON & BRILLANNE	Catégorie E
04 - SAINTE-TULLE & CORBIERES	Catégorie E
04 - VILLENEUVE	Catégorie E
04 - VOLONNE + PEIPIN + MALLEFOUGASSE-AUGES + MALIJAI + ESCALE	Catégorie E
04 - VOLX & SAINT-MAIME	Catégorie E
05 - BATIE-NEUVE	Catégorie E
05 - CC du Champsaur et Canton de Saint-Bonnet-en-Champsaur	Catégorie E
05 - CC du Haut Buëch	Catégorie E
05 - Les CC Interdépartementale des Baronnies et du Canton de Ribiers Val de Méouge	Catégorie E
06 - BEAUSOLEIL	Catégorie E
06 - Canton de Coursegoules hors CC de la Vallée de l'Estéron	Catégorie E
06 - Canton de Lantosque	Catégorie E
06 - CC des Monts d'Azur	Catégorie E
06 - CC des Vallées d'Azur	Catégorie E
06 - ESCARENE	Catégorie E
06 - SAINT-MARTIN-DU-VAR	Catégorie E
06 - SOSPEL	Catégorie E
06 - TRINITE	Catégorie E
13 - CHARLEVAL	Catégorie E
13 - EYRAGUES	Catégorie E
13 - GIGNAC-LA-NERTHE	Catégorie E
13 - GRAVESON	Catégorie E
13 - MAILLANE	Catégorie E
13 - MOLLEGES	Catégorie E
13 - MOURIES	Catégorie E
13 - NOVES	Catégorie E
13 - PENNE-SUR-HUVEAUNE	Catégorie E
13 - ROVE	Catégorie E
13 - SAINT-CHAMAS	Catégorie E
13 - SAINT-VICTORET	Catégorie E
13 - SENAS	Catégorie E
13 - SEPTEMES-LES-VALLONS	Catégorie E
83 - BESSE-SUR-ISOLE	Catégorie E
83 - BRAS	Catégorie E
83 - CABASSE + MAYONS	Catégorie E
83 - Cantons de Tavernes	Catégorie E
83 - CARNOULES	Catégorie E
83 - CC Verdon Mont Major hors Rians	Catégorie E
83 - FORCALQUEIRET	Catégorie E
83 - GONFARON	Catégorie E
83 - OLLIERES + PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME + POURCIEUX + ROUGIERS	Catégorie E
83 - PIGNANS	Catégorie E
83 - PUGET-VILLE	Catégorie E
83 - RIANES	Catégorie E
83 - ROQUEBRUSSANNE	Catégorie E
83 - SAINT-ANTONIN-DU-VAR + VINS-SUR-CARAMY + CAMPS-LA-SOURCE + MONTFORT-SUR-ARGENS + CELLE + CHATEAUVERT + ENTRECASTEAUX + CORRENS	Catégorie E
83 - SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISOLE + MAZAUGUES + MEOUNES-LES-MONTRIEUX	Catégorie E
83 - SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Catégorie E
83 - SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	Catégorie E
83 - SOLLIES-PONT	Catégorie E
83 - TAVERNES + VARAGES + PONTEVES + ST-MARTIN + ESPARRON + BRUE-AURIAC	Catégorie E
83 - THORONET	Catégorie E
83 - TOURVES	Catégorie E
83 - VAL	Catégorie E
83 - VIDAUBAN	Catégorie E
83 - VINON-SUR-VERDON	Catégorie E
84 - AUBIGNAN	Catégorie E
84 - BEDARRIDES	Catégorie E
84 - CADENET	Catégorie E
84 - CAMARET-SUR-AIGUES	Catégorie E
84 - CAROMB	Catégorie E
84 - CC de l'Enclave des Papes hors Valréas	Catégorie E
84 - CC des Terrasses du Ventoux	Catégorie E
84 - COURTHEZON	Catégorie E
84 - ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	Catégorie E
84 - GARGAS	Catégorie E
84 - JONQUIERES	Catégorie E
84 - LAURIS	Catégorie E
84 - Les CC du Pays de Sault et de la Vallée de Toulourenc	Catégorie E
84 - MAZAN	Catégorie E
84 - PERNES-LES-FONTAINES	Catégorie E
84 - PIOLENC	Catégorie E
84 - ROBION	Catégorie E
84 - SARRIANS	Catégorie E
84 - THOR	Catégorie E
84 - TOUR-D'AIGUES	Catégorie E

● *Catégorie F : Territoires d'activité à populations très modestes*

46 territoires composent cette classe en 2008.

On retrouve dans cette classe les territoires aux niveaux de ressources des ménages les plus faibles, à la plus forte proportion de ménages à bas revenus, où les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres sont faibles. Ces territoires présentent un taux d'effort fiscal faible pour un potentiel fiscal par habitant proche de la moyenne des territoires. Il s'agit de territoires d'emplois avec des emplois beaucoup plus nombreux que le nombre de personnes actives résidentes.

Se positionnent parmi cette catégorie des territoires tels que Berre-L'étang, Vitrolles, Brignoles ou Martigues...

Caractéristiques de la classe :

Les territoires aux populations les plus jeunes et dont le développement démographique résulte pour moitié du solde naturel (des naissances beaucoup plus nombreuses que les décès).

Une population familiale à présence moyenne de familles monoparentales et présence relativement importante de familles nombreuses.

Des territoires à la plus forte présence de logements sociaux et faible présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont sous-représentés.

En moyenne les territoires de cette catégorie sont ceux pour lesquels le revenu médian est le plus faible, mais les écarts entre les ménages les plus riches et les plus pauvres sont faibles. On estime à 18% le taux de pauvreté sur ces territoires et à 8% la part des prestations dans les revenus des ménages. Sur ces territoires 23% des ménages sont des ménages à bas revenus et 10% des actifs occupés des travailleurs pauvres.

Une très faible proportion d'adultes de hauts niveaux de formation et des écarts qui se creusent fortement depuis le début des années 1990 par rapport à la moyenne nationale.

Les emplois sur ces territoires sont plus nombreux que les actifs occupés résidents. Le secteur de l'industrie est fortement sur-représenté parmi les emplois de ces territoires.

Une très forte sur-représentation des ouvriers parmi les actifs occupés résidents et des contrats précaires.

La situation la plus défavorable parmi les catégories issues de la typologie au regard des indices de chômage.

Un potentiel fiscal par habitants très élevé et un taux d'effort fiscal faible.

Territoire (commune ou groupe de communes)	Catégorie
04 - BARCELONNETTE	Catégorie F
04 - canton de Seyne	Catégorie F
04 - Cantons de Riez et de Moustiers-sainte-Marie & ROUGON	Catégorie F
04 - CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Catégorie F
04 - GREOUX-LES-BAINS & SAINT-MARTIN-DE-BROMES	Catégorie F
04 - PEYRUIS	Catégorie F
05 - CHORGES	Catégorie F
05 - GUILLESTRE	Catégorie F
05 - LARAGNE-MONTEGLIN	Catégorie F
05 - Les CC du Serrois et de la Vallée de l'Oule	Catégorie F
05 - VEYNES	Catégorie F
06 - CARROS	Catégorie F
06 - DRAP	Catégorie F
06 - SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	Catégorie F
13 - BERRE-L'ETANG	Catégorie F
13 - CABANNES	Catégorie F
13 - CHATEAURENARD	Catégorie F
13 - FOS-SUR-MER	Catégorie F
13 - ISTRES	Catégorie F
13 - MALLEMORT	Catégorie F
13 - MARTIGUES	Catégorie F
13 - MIRAMAS	Catégorie F
13 - ORGON	Catégorie F
13 - PORT-DE-BOUC	Catégorie F
13 - PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	Catégorie F
13 - ROQUE-D'ANTHERON	Catégorie F
13 - SAINT-ANDIOL & VERQUIERES	Catégorie F
13 - TARASCON & BOULBON & SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	Catégorie F
13 - VITROLLES	Catégorie F
24 - CC du Sisteronais	Catégorie F
83 - BRIGNOLES	Catégorie F
83 - Cantons de Aups et de Comps-sur-Artuby	Catégorie F
83 - CARCES	Catégorie F
83 - FLASSANS-SUR-ISSOLE	Catégorie F
83 - MONTFERRAT + CHATEAUDOUBLE + BARGEMON + CALLAS + TARADEAU + CLAVIERS + AMPUS	Catégorie F
83 - MUY	Catégorie F
83 - SIGNES & RIBOUX	Catégorie F
84 - APT	Catégorie F
84 - BEDOIN	Catégorie F
84 - BOLLENE	Catégorie F
84 - CAVAILLON	Catégorie F
84 - LAPALUD & LAMOTTE-DU-RHONE	Catégorie F
84 - MALAUCENE	Catégorie F
84 - MONDRAGON	Catégorie F
84 - MONTEUX	Catégorie F
84 - SORGUES	Catégorie F

● *Catégorie G : Territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal*

54 territoires composent cette classe en 2008.

On retrouve dans cette classe les territoires aux niveaux de ressources des ménages les plus faibles, à la plus forte proportion de ménages à bas revenus, le taux d'effort fiscal y est élevé et les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres sont assez élevés. Il s'agit de territoires d'emplois avec des emplois beaucoup plus nombreux que le nombre de personnes actives résidentes.

Parmi ces territoires, se positionnent les villes de Marseille, Fréjus, Hyères, La Garde, Cannes, Avignon, Arles, Toulon, Aubagne

Caractéristiques de la classe :

Des territoires qui concentrent près de la moitié de la population régionale avec un développement démographique plus faible qu'en moyenne régionale et une période de peuplement (immigrations) correspondant aux années 60 et 70. Des territoires à sur-représentation des populations d'âge étudiant et des petits ménages.

Une population à faible présence de familles avec enfants, et parmi celles-ci forte présence de familles nombreuses et très forte sur-représentation des familles monoparentales.

Des territoires à forte présence de logements sociaux et faible présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sur-représentés.

Ces territoires présentent le plus fort taux de ménages à bas revenus et de forts écarts entre les ménages les plus riches et les plus pauvres. Le taux de pauvreté estimé à 21% porte à 8% la part des ressources des ménages relevant des prestations sociales. Les enfants vivant dans un ménage à bas revenus sont sur-représentés, et parmi les ménages à bas revenus la part des personnes seules est très élevée.

Une proportion de personnes de 15 ans et plus de hauts niveaux de formation proche de la moyenne régionale et dont les évolutions suivent les évolutions nationales.

Les emplois sur ces territoires sont plus nombreux que les actifs occupés résidents. Le secteur «administration publique, enseignement, santé, action sociale» est fortement sur-représenté parmi les emplois de ces territoires.

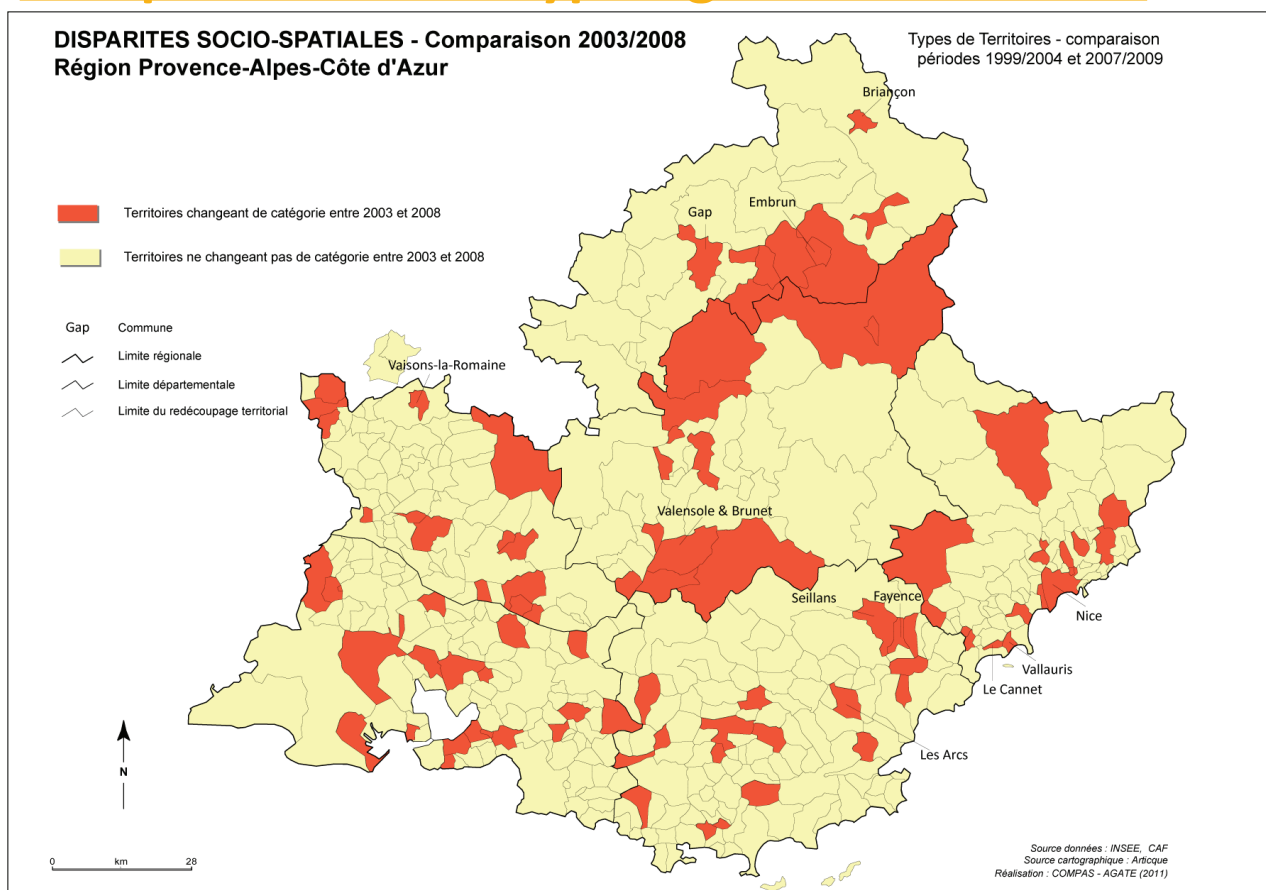
Une répartition par catégories socio-professionnelles des actifs occupés résidents proche de la moyenne régionale et une sur-représentation des emplois précaires.

Un faible indice de chômage, sur l'ensemble des actifs comme chez les jeunes et chez les femmes.

Un potentiel fiscal par habitants plutôt faible et un taux d'effort fiscal très élevé.

Territoire (commune ou groupe de communes)	Catégorie
04 - CC du Moyen Verdon	Catégorie G
04 - FORCALQUIER	Catégorie G
04 - MANOSQUE & MONTFURON	Catégorie G
04 - MEES & GANAGOBIE	Catégorie G
04 - VALENTOLE & BRUNET	Catégorie G
05 - ARGENTIERE-LA-BESSEE	Catégorie G
05 - BRIANCON	Catégorie G
05 - EMBRUN	Catégorie G
05 - GAP	Catégorie G
06 - CANNES	Catégorie G
06 - CANNET	Catégorie G
06 - Canton de Breil-sur-Roya	Catégorie G
06 - Canton de Tende	Catégorie G
06 - NICE	Catégorie G
06 - VALLAURIS	Catégorie G
13 - ARLES	Catégorie G
13 - AUBAGNE	Catégorie G
13 - CIOTAT	Catégorie G
13 - GARDANNE	Catégorie G
13 - MARIGNANE	Catégorie G
13 - MARSEILLE	Catégorie G
13 - PLAN-D'ORGON	Catégorie G
13 - SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	Catégorie G
13 - SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Catégorie G
13 - SALON-DE-PROVENCE	Catégorie G
24 - CC des Trois Vallées	Catégorie G
83 - ARCS	Catégorie G
83 - AUPS	Catégorie G
83 - BARJOLS	Catégorie G
83 - CANNET-DES-MAURES	Catégorie G
83 - Cantons de Salernes	Catégorie G
83 - COGOLIN	Catégorie G
83 - COLLOBRIERES et GARDE-FREINET	Catégorie G
83 - COTIGNAC	Catégorie G
83 - CUERS	Catégorie G
83 - DRAGUIGNAN	Catégorie G
83 - FREJUS	Catégorie G
83 - GARDE	Catégorie G
83 - HYERES	Catégorie G
83 - LAVANDOU	Catégorie G
83 - LORGUES	Catégorie G
83 - LUC	Catégorie G
83 - SEYNE-SUR-MER	Catégorie G
83 - TOULON	Catégorie G
84 - AVIGNON	Catégorie G
84 - BEAUMES-DE-VENISE	Catégorie G
84 - CARPENTRAS	Catégorie G
84 - ISLE-SUR-LA-SORGUE & FONTAINE-DE-VAUCLUSE & SAUMANE-DE-VAUCLUSE	Catégorie G
84 - ORANGE	Catégorie G
84 - PERTUIS	Catégorie G
84 - PONTET	Catégorie G
84 - SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	Catégorie G
84 - VAISON-LA-ROMAINE	Catégorie G
84 - VALREAS	Catégorie G

Comparaisons des typologies 2003 et 2008



La superposition cartographique des typologies 2003 et 2008 nous permet de repérer quelques territoires qui changent de catégorie au vu des indicateurs disponibles en 2003 et 2008.

Cette comparaison de typologies est rendue possible par la prise en compte des axes factoriels de la première typologie pour la réalisation de la seconde typologie.

Rappelons néanmoins qu'une typologie classe les territoires par proximité les uns par rapport aux autres. Il ne s'agit pas d'un classement «absolu» mais d'un classement relatif à l'analyse. Beaucoup de facteurs entrent en jeu et chaque territoire est plus ou moins bien représenté dans sa catégorie d'attribution (la typologie est réalisée par analyse des proximités entre territoires sur l'ensemble des indicateurs pris en compte, certains territoires peuvent se retrouver très proches de plusieurs groupes...). C'est pourquoi nous n'analyserons les changements de catégorie des territoires que pour ceux passant d'une catégorie à une catégorie très éloignée entre 2003 et 2008.

Zoom sur quelques territoires changeant de catégorie entre 2003 et 2008

- Fayence (83055) a vu son rang de potentiel fiscal augmenter entre 2003 et 2009 (passant de 534€ par habitant en 2003 à 759€ en 2009). Ce territoire passe ainsi dans la catégorie «vert clair» en 2008 (contre «rouge» en 2003).
- Seillans (83124) a vu son rang de potentiel fiscal augmenter entre 2003 et 2009 (passant de 613€ par habitant en 2003 à 874€ en 2009). Ce territoire passe ainsi dans la catégorie «vert clair» en 2008 (contre «rouge» en 2003).
- Gap (05061) a vu son niveau de revenu médian des ménages après prestations augmenter moins fortement qu'en moyenne (passant de 1424€ par mois à 1576€ par mois, soit +152€ contre +203€ en moyenne régionale). Il en est de même s'agissant du potentiel fiscal par habitant. Ce territoire passe ainsi dans la catégorie «rouge» en 2008 (contre «vert clair» en 2003).
- Même observation s'agissant des territoires suivants : Cannet, Nice, Embrun, Briançon, Vallauris et Arcs.
- Sur les communes de Guillestre, Carros et Barcelonnette le revenu médian des ménages après prestations a très peu augmenté au regard des autres territoires. Ces communes passent ainsi de la catégorie «vert clair» en 2003 à la catégorie «orange» en 2008.

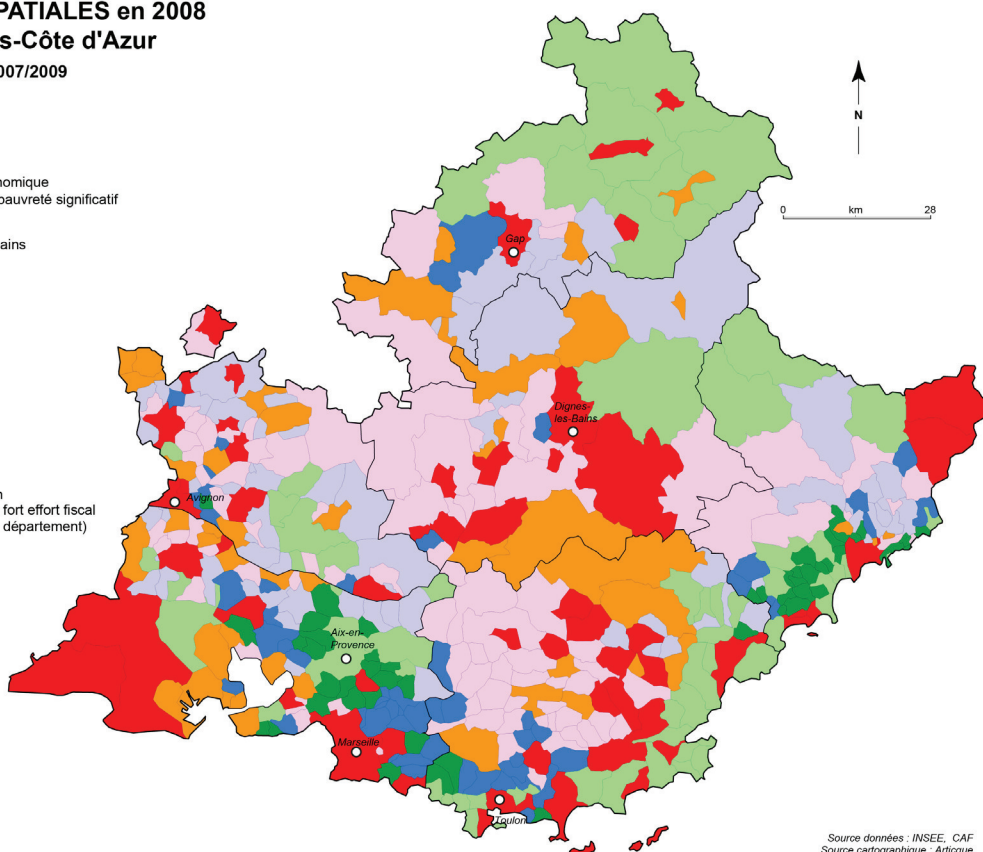
DISPARITES SOCIO-SPATIALES en 2008

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Types de Territoires - période 2007/2009

- Catégorie A
(51) Territoires les plus favorisés
- Catégorie B
(58) Territoires de dynamisme économique
Populations aisées et taux de pauvreté significatif
- Catégorie C
(54) Territoires résidentiels péri-urbains
(à hauts niveaux de revenus)
- Catégorie D
(46) Territoires ruraux et rurbains
Faible pauvreté
- Catégorie E
(82) Territoires ruraux en mutation
sous pression démographique
- Catégorie F
(46) Territoires d'activité
à populations très modestes
- Catégorie G
(54) Territoires à forte concentration
de populations défavorisées et fort effort fiscal
(comprend les 6 chefs-lieux de département)

— Limite régionale
— Limite départementale
— Limite du redécoupage territorial



Source données : INSEE, CAF
Source cartographique : Artique
Réalisation : COMPAS - AGATE (2011)

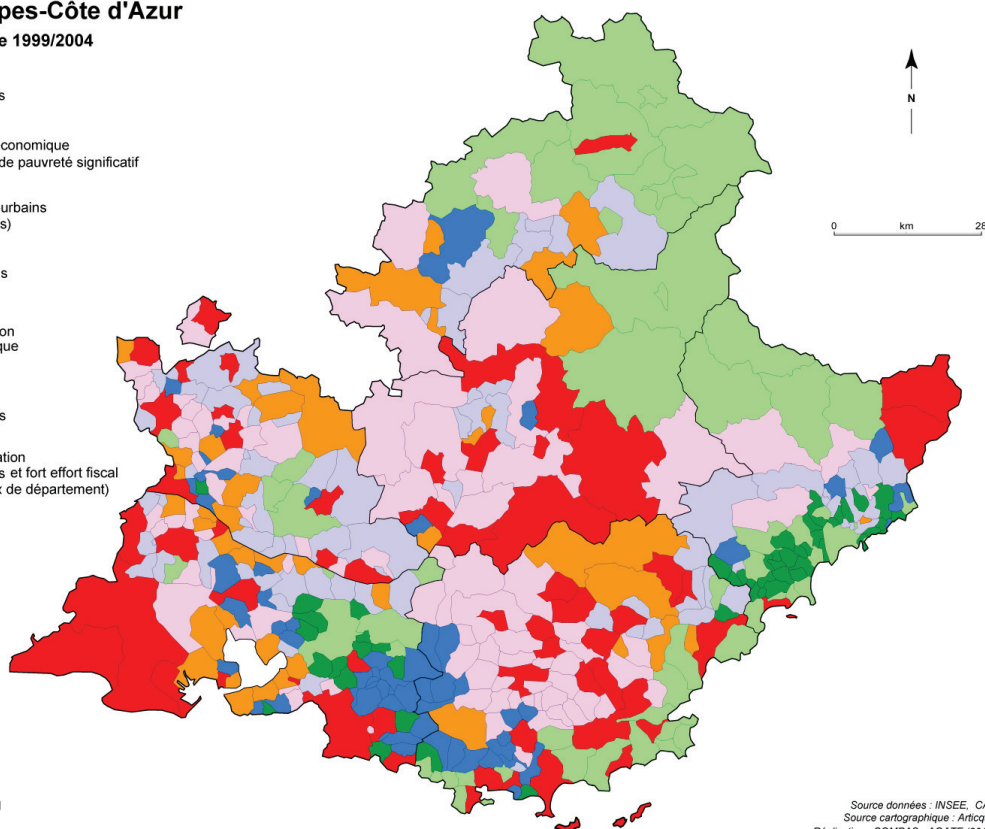
DISPARITES SOCIO-SPATIALES en 2003

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Types de Territoires - période 1999/2004

- Catégorie A
(57) Territoires les plus favorisés
- Catégorie B
(51) Territoires de dynamisme économique
Populations aisées et taux de pauvreté significatif
- Catégorie C
(23) Territoires résidentiels péri-urbains
(à hauts niveaux de revenus)
- Catégorie D
(56) Territoires ruraux et rurbains
Faible pauvreté
- Catégorie E
(78) Territoires ruraux en mutation
sous pression démographique
- Catégorie F
(57) Territoires d'activité
à populations très modestes
- Catégorie G
(39) Territoires à forte concentration
de populations défavorisées et fort effort fiscal
(comprend les 6 chefs-lieux de département)

— Limite régionale
— Limite départementale
— Limite du redécoupage territorial



Source données : INSEE, CAF
Source cartographique : Artique
Réalisation : COMPAS - AGATE (2011)

Pour résumer

Ce qu'il faut retenir :

Les distinctions entre les 7 catégories de territoires portent essentiellement sur les niveaux de ressources des ménages, le potentiel fiscal par habitants et le taux d'effort fiscal.

Deux groupes de territoires (A & B) présentent des indicateurs plus favorables que la moyenne du côté des ressources des ménages et des territoires, liés à des sur-représentations des populations résidentes favorisées (cadres, hauts niveaux de formations ...).

Un groupe de territoires présente une situation très favorable en terme de ressources des ménages mais moins favorable côté ressources des territoires.

Deux catégories de territoires présentent des indicateurs plutôt défavorables par rapport à la moyenne (F & G) en terme de ressources des ménages, liés à des sur-représentation des populations résidentes précaires (employés, ouvriers, bas niveaux de formations, salariés en contrats précaires ...), avec des disparités importantes entre ces deux groupes de territoires côté effort fiscal.

Les deux autres catégories de territoires (D & E) sont des territoires très résidentiels qui présentent des caractéristiques plus proches de la moyenne régionale en terme de ressources des ménages ou des territoires.

● Confrontation des résultats statistiques avec la perception des acteurs territoriaux

• Un découpage géographique permettant la distinction des villes centres et de leurs couronnes de peuplement

Plusieurs intervenants ont souligné la pertinence du découpage géographique choisi pour la réalisation de la typologie : celui-ci permet en effet de distinguer les villes centres des communes périphériques, par prises en comptes de la géographie communale, sans focaliser l'analyse sur des « petites communes » d'effectifs démographiques faibles, du fait du regroupement de ces territoires avec les territoires limitrophes (de la communauté de communes ou du canton) pour atteindre au minimum 2 000 habitants. Ce découpage permet en effet de montrer la particularité des bourgs centres au sein de leur territoire, particularité qui est souvent gommée dans les analyses quand ils sont agrégés au reste des communes de l'EPCI. Ainsi ce découpage relève des inégalités et fait ressortir des oppositions entre des centres « défavorisés » et leur périphérie plus aisée. Les participants aux groupes de travail ont identifié par exemple les oppositions suivantes : Guillestre / Vars - Risoul, et Embruns / les Orres.

• Une analyse statistique résumée qui ne fait pas état des cas particuliers

Globalement les grandes tendances des territoires en terme de ressources des ménages et des territoires répondent aux perceptions des professionnels ayant participé aux groupes de travail.

Néanmoins, cette information statistique étant « résumée » à partir d'un nombre limité d'indicateurs, les libellés des classes ne représentent pas toujours précisément les caractéristiques spécifiques de l'ensemble des territoires qui composent chaque classe.

Ainsi, par exemple, une forte taxe professionnelle dans la région du Verdon liée à la présence de centrales hydroélectriques, place ces territoires dans la même catégorie que les territoires industriels du pourtour de l'étang de Berre. Pourtant les situations en terme d'emploi sur ces deux catégories de territoires ne se rejoignent pas, mais l'analyse statistique ainsi résumée regroupe ces territoires sur des critères de faible effort fiscal.

• Une difficile prise en compte des spécificités des territoires touristiques

La vocation touristique de certains territoires a des impacts, d'une part, sur les statistiques locales et d'autre part, sur la perception que les personnes peuvent avoir de ces territoires. En effet, ces territoires peuvent accueillir des populations qui ne sont pas recensées dans les statistiques ou au contraire recenser des populations qui ne résident pas à l'année dans la commune.

Des travaux du CEMAGREF ont ainsi mis en évidence dans les Hautes Alpes un phénomène de domiciliation en résidence principale de personnes ayant en réalité des résidences secondaires. Ces personnes ont souvent des revenus plus importants que les populations locales, ou encore de meilleurs niveaux de formation. La domiciliation de ces personnes impacte sur les statistiques locales et « perturbe » le classement de ces territoires en les intégrant à des classes dont les caractéristiques ne correspondent pas aux populations locales.

A l'inverse des territoires « a priori » aisés sont classés dans les catégories les plus défavorisées. Cotignac, village de l'arrière pays situé en Provence Verte, est un exemple significatif. Cette commune comprend 39% de résidences secondaires appartenant principalement à une population étrangère très aisée. Cependant, les caractéristiques de la population locale expliquent que la commune soit classée parmi les territoires à forte concentration de populations défavorisées et à fort effort fiscal. Il apparaît donc une forte disparité entre la population autochtone plutôt pauvre et les populations aisées étrangères qui y possèdent des résidences secondaires.

Ce qu'il faut retenir :

Une typologie de territoires présente l'information statistique de façon résumée. Elle permet une lecture globale des données pour une caractérisation plus aisée des territoires et une bonne compréhension des mécanismes de dynamiques territoriales

Elle ne peut rendre compte de l'ensemble des spécificités territoriales. Elle reflète les grandes caractéristiques de chacun des territoires au regard des indicateurs statistiques considérés dans l'analyse, et de ceux-ci seulement.

- **La crise de 2008 : des ressentis et des inquiétudes**

Les ateliers territoriaux ont également pu identifier les processus en cours ces trois dernières années depuis la crise économique de 2008, processus qui ne sont pas encore perceptibles dans les données utilisées pour l'analyse.

A Avignon par exemple, dès 2009 les acteurs territoriaux ont pu constater une forte augmentation à la fois des demandeurs d'emplois de longue durée (une hausse de plus de 30% en 2009) et une forte baisse de l'offre d'emploi (baisse de 25% en 2009).

La crise a également eu pour impact l'accélération du processus de fermeture de nombreuses structures notamment des petites structures associatives en raison, d'une part, du retrait des fonds publics même si l'Etat verse la part la plus importante des subventions. D'autre part, les petites associations de quartiers n'ont plus accès aux fonds européens en raison d'un niveau d'exigence trop élevé pour la constitution des dossiers.

Les acteurs territoriaux ont également partagé leur inquiétude quant à l'impact de la réforme des finances publiques notamment sur les territoires industrialisés. L'inquiétude pour ces territoires est le risque de basculement de communes riches dans la pauvreté du fait de la suppression de la TPE et de la réforme. Les communes riches, de par le prélèvement de la TPE, vont voir leurs revenus diminuer, revenus qui leur permettent de développer et maintenir des services publics et mener des actions sociales. Les communes industrielles riches mais peu attractives tentent de compenser leur manque d'attractivité par une diversité de services publics et d'actions sociales en faveur de leur population comme par exemple des tarifs réduits pour les tickets de bus. La raréfaction des revenus publics pourra avoir des impacts sur le nombre et les qualités des services publics et des actions sociales pouvant être menées à destination des populations fragiles.

Enfin, dans ce contexte de crise économique les acteurs territoriaux ont avancé les limites du modèle «espaces résidentiels» - «espaces productifs». Dans le secteur de Brignoles, la crise économique a touché l'ensemble des intérimaires dans les professions intermédiaires, en particulier « les blouses blanches ». Ce chômage a des impacts sur l'ensemble du territoire : la cantine de l'école, les assistantes maternelles, ... et a un coût pour le territoire alors que la taxe professionnelle est perçue par d'autres territoires. Ce modèle séparant les territoires productifs des territoires résidentiels a fonctionné pendant plus de 15 ans et a satisfait les communes qui accueillaient des populations avec des revenus supérieurs. La crise économique actuelle affecte une certaine filière et impacte les communes résidentielles autour de St Maximin et de Brignoles, communes qui se sont développées en fonction des opérations foncières. Certains de ces programmes immobiliers les plus récents ont du mal à se vendre du fait de la crise. Les constructeurs ont bradé les fins de programmes et certaines de ces constructions ont été vendues à des bailleurs sociaux. De fait, dans ces programmes il existe une mixité sociale « forcée », non accompagnée et surtout non souhaitée par les populations. Quand il s'agit d'opérations où la mixité sociale est présentée aux futurs résidents dès le départ, la situation est différente, le programme est choisi par les populations, ici il s'agit de situations « subies ».

- Analyse diagnostique de la typologie des ressources des ménages et des territoires -

Contexte démographique

une région à forte évolution démographique malgré une population plus âgée qu'en moyenne nationale

Parmi les 7 catégories de territoires définies selon la typologie des ressources (ressources des territoires et ressources des ménages), c'est sur la catégorie G que l'évolution démographique a été la plus faible entre 1999 et 2008 (+5.9%). Cette classe est la plus peuplée, elle regroupe 49% de la population régionale en 2008 (pour 54 territoires). Le développement démographique de ces territoires a eu lieu avant 1975. Les départs de populations y ont été plus nombreux que les arrivées entre 1975 et 1999. Les nouveaux arrivants n'y représentent que 16.7% de la population de 5 ans et plus en 2008 (contre 20.3% en moyenne régionale), en revanche la rotation au sein des logements y est la plus élevée.

La plus forte évolution démographique se retrouve sur les territoires de la catégorie E avec une augmentation de 15.3% de la population. Plus d'un habitant (de 5 ans et plus) est nouvellement arrivé sur sa commune de résidence.

On note la particularité des territoires de la catégorie F pour lesquels le solde naturel positif participe fortement à l'évolution démographique des territoires (au contraire des autres catégories de territoires).

Les quatre autres catégories de territoires (A à D) ont connu une évolution démographique de 9% à 12% entre 1999 et 2008. Sur ces territoires, les soldes migratoires sont importants depuis les années 60 et les soldes naturels plutôt faibles. Les migrations ont augmenté fortement sur les territoires de la catégorie A jusqu'au début des années 90 puis retrouvé le seuil observé dans les années 60 depuis cette date. Sur les territoires de la catégorie B le solde migratoire le plus fort correspond au début des années 60, il a diminué progressivement depuis mais reste largement positif. La catégorie C a connu un fort développement dû aux migrations à partir de 1975, développement qui se ralentit progressivement depuis. Même observation s'agissant des territoires de la catégorie D. C'est sur les territoires des catégories A, C et D que le taux de rotation (changement de logement au sein de la commune) est le plus faible.

L'observation des pyramides des âges des 8 catégories de territoires met en avant la spécificité des territoires de la catégorie B où les enfants sont fortement sous-représentés à l'inverse des populations âgées. Ces territoires présentent les populations les plus âgées (indice de jeunesse le plus faible).

Les populations les plus jeunes se retrouvent sur les territoires de la catégorie F où les enfants sont sur-représentés par rapport à la moyenne régionale. Cette observation se retrouve également pour les territoires de la catégorie G.

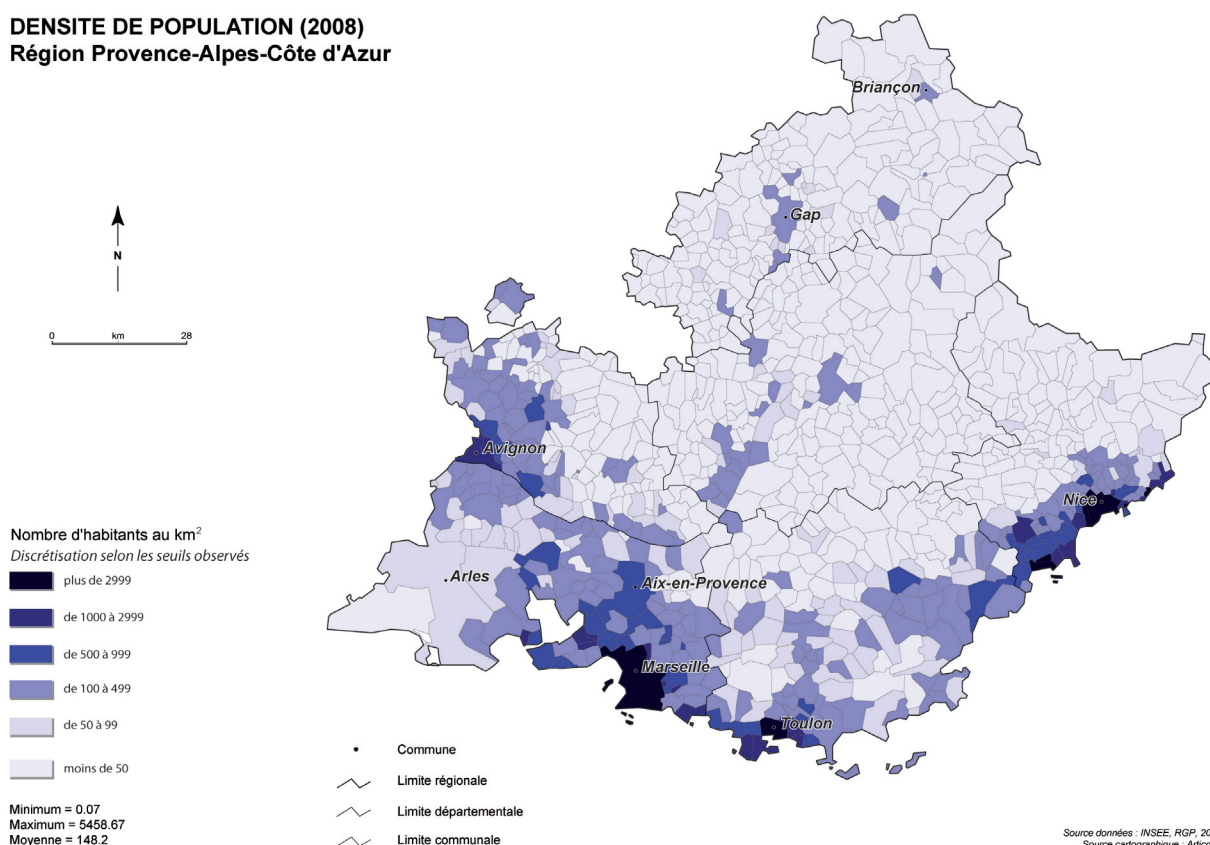
Enfin, les territoires des catégories A, C, D et E regroupent des populations plus familiales qu'en moyenne régionale, avec une forte sous-représentation des jeunes adultes d'âge étudiant.

Les 7 classes de la typologie des ressources des ménages et des territoires peuvent ainsi se caractériser, sur le volet démographique, selon les éléments suivants :

- Catégorie A : Une population familiale où la taille moyenne des ménages est supérieure à la moyenne régionale, à faible présence de populations d'âge étudiant, ayant connu de très fortes arrivées de population jusqu'au début des années 90 et voyant sa population continuer d'augmenter plus vite qu'en moyenne régionale.
- Catégorie B : Une population beaucoup plus âgée qu'en moyenne régionale où la taille moyenne des ménages est la plus faible voyant ses immigrations ralentir depuis le début des années 60 tout en gardant une dynamique proche de la moyenne régionale.
- Catégorie C : Une population de grands ménages à forte présence de familles et sous-représentation des populations d'âge étudiant, ayant connu un fort développement démographique du au solde migratoire amorcé à la fin des années 70 et dont le développement démographique reste supérieur à la moyenne régionale.
- Catégorie D : Une population aux caractéristiques démographiques très proches de la catégorie C.
- Catégorie E : Une population très familiale et des territoires en forte évolution démographique aussi bien sur la période récente que sur les périodes précédentes.
- Catégorie F : Les territoires aux populations les plus jeunes et dont le développement démographique résulte pour moitié du solde naturel (des naissances beaucoup plus nombreuses que les décès).
- Catégorie G : Des territoires qui concentrent près de la moitié de la population régionale avec un développement démographique plus faible qu'en moyenne régionale et une période de peuplement (immigrations) correspondant aux années 60 et 70. Des territoires à sur-représentation des population d'âge étudiant et des petits ménages.

● Densité de population

DENSITE DE POPULATION (2008)
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



● Population municipale

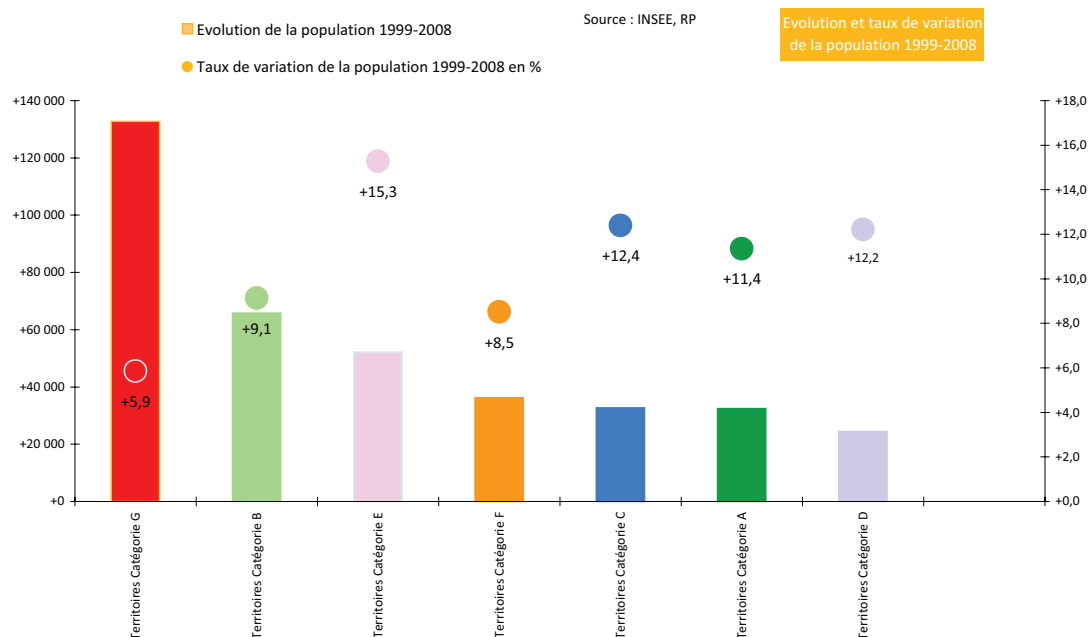
Évolution des populations légales 1999-2008

Populations légales	Population municipale 2008	Evolution de la population municipale 1999-2008*		Population totale 2008	Evolution de la population totale 1999-2008		Population comptée à part**	
		Effectifs	%		Effectifs	%	2008	1999
Territoires Catégorie A	317 789	+32 405	+11,4	324 295	+34 746	+12,0	6 506	4 165
Territoires Catégorie B	787 096	+65 799	+9,1	801 219	+67 370	+9,2	14 123	12 552
Territoires Catégorie C	296 441	+32 680	+12,4	301 524	+34 580	+13,0	5 083	3 183
Territoires Catégorie D	224 896	+24 482	+12,2	230 013	+25 848	+12,7	5 117	3 751
Territoires Catégorie E	394 493	+52 301	+15,3	401 683	+54 399	+15,7	7 190	5 092
Territoires Catégorie F	462 365	+36 290	+8,5	470 418	+34 028	+7,8	8 053	10 315
Territoires Catégorie G	2 399 833	+132 805	+5,9	2 435 682	+126 424	+5,5	35 849	42 230
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4 882 913	+376 762	+8,4	4 964 834	+377 395	+8,2	81 921	81 288
France Métropolitaine	62 134 963	+3 616 568	+6,2	63 543 715	+3 592 280	+6,0	1 408 752	1 433 040

*La population municipale de 2008 se compare à la population sans doubles comptes de 1999

Source : INSEE - RP

**La population comptée à part de 2008 se compare aux doubles comptes de 1999



Les nouveaux arrivants - lieu de résidence 5 ans auparavant

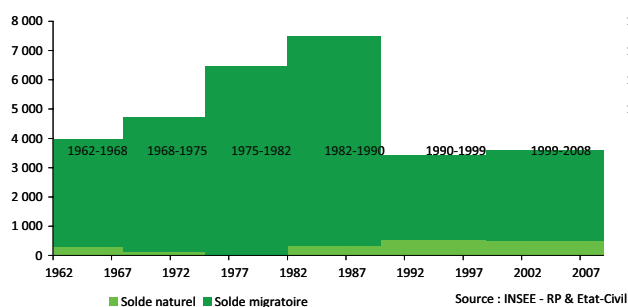
	Personnes de 5 ans et plus		Poids des nouveaux arrivants parmi les personnes de 5 ans et plus en 2008 en %	Personnes de 5 ans et plus		Population de 5 ans et plus en 2008
	Habitant la même commune en 2003	Nouvellement arrivées sur leur commune de résidence		Changeant de logement dans la commune	Taux de rotation au sein de la commune* en %	
Territoires Catégorie A	229 256	72 830	24,1	22 510	9,8	302 086
Territoires Catégorie B	572 101	177 621	23,7	97 867	17,1	749 722
Territoires Catégorie C	211 839	68 393	24,4	21 137	10,0	280 232
Territoires Catégorie D	158 097	54 369	25,6	15 737	10,0	212 466
Territoires Catégorie E	274 222	97 340	26,2	33 623	12,3	371 562
Territoires Catégorie F	347 586	86 287	19,9	58 386	16,8	433 873
Territoires Catégorie G	1 883 947	378 000	16,7	422 058	22,4	2 261 947
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3 677 049	934 839	20,3	671 318	18,3	4 611 888
France Métropolitaine	44 229 738	14 072 776	24,1	6 497 675	14,7	58 302 514

*Le taux de rotation rapporte la population changeant de logement au sein de sa commune de résidence entre 2003 et 2008 à la population de 5 ans et plus habitant la même commune en 2003 et 2008

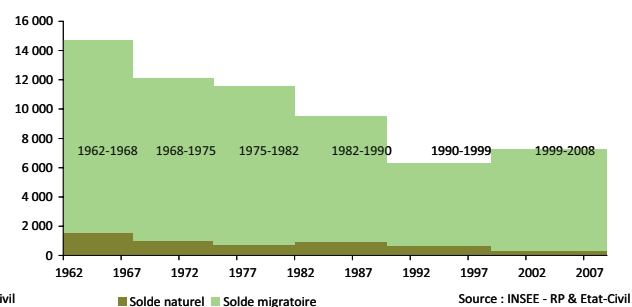
Source : INSEE - RP 2008 - exploitation principale

● Soldes migratoires et naturels

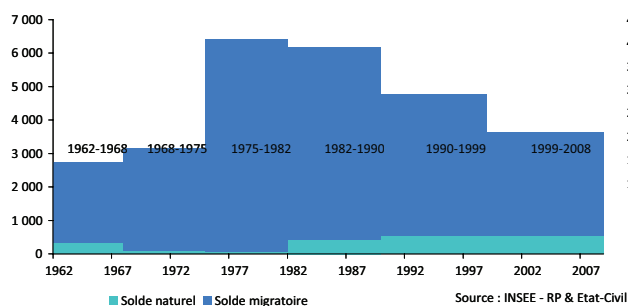
Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercommunautaire - moyennes annuelles - Territoires Catégorie A



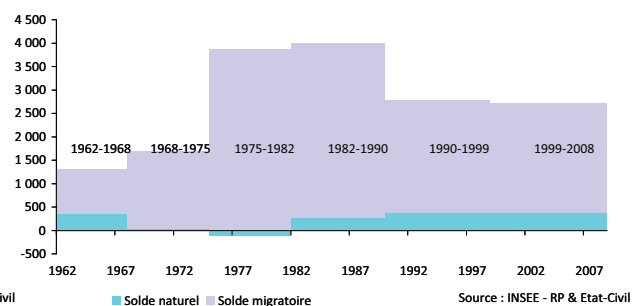
Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercommunautaire - moyennes annuelles - Territoires Catégorie B



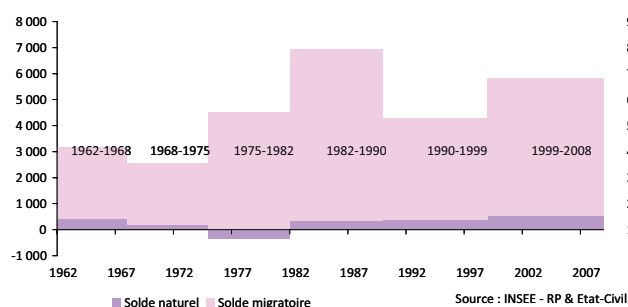
Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercommunautaire - moyennes annuelles - Territoires Catégorie C



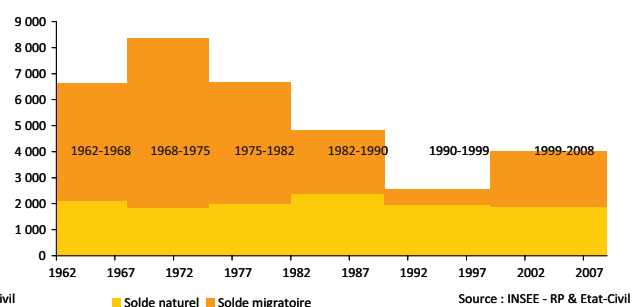
Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercommunautaire - moyennes annuelles - Territoires Catégorie D



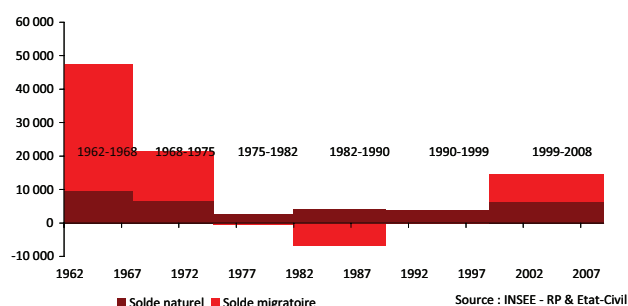
Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercommunautaire - moyennes annuelles - Territoires Catégorie E



Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercommunautaire - moyennes annuelles - Territoires Catégorie F



Evolution du solde naturel et du solde migratoire Intercommunautaire - moyennes annuelles - Territoires Catégorie G



● *Structure par âge*

Population par âge 1999-2008

Population totale	Poids de la population de moins de 20 ans en 2008 en %	Evolution de la population de moins de 20 ans 1999-2008		Poids de la population de 75 ans et plus en 2008 en %	Evolution de la population de 75 ans et plus 1999-2008		Indice de jeunesse en 2008 (moins de 20 ans / 60 ans et plus)
	%	Effectifs	%		Effectifs	%	
Territoires Catégorie A	23,6	+4 736	+6,7	8,6	+7 870	+40,5	0,95
Territoires Catégorie B	20,8	+3 581	+2,2	11,4	+22 764	+34,0	0,73
Territoires Catégorie C	24,6	+2 863	+4,1	7,9	+7 390	+46,4	1,09
Territoires Catégorie D	24,0	+3 457	+6,8	8,5	+4 943	+34,8	1,00
Territoires Catégorie E	24,6	+9 120	+10,4	8,7	+8 729	+34,3	1,01
Territoires Catégorie F	25,3	+1 299	+1,1	8,0	+10 582	+39,9	1,12
Territoires Catégorie G	23,5	+25 130	+4,7	10,7	+44 601	+21,0	0,92
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	23,4	+50 187	+4,6	10,0	+106 880	+28,1	0,93
France Métropolitaine	24,6	+273 711	+1,8	8,7	+1 253 553	+30,3	1,11

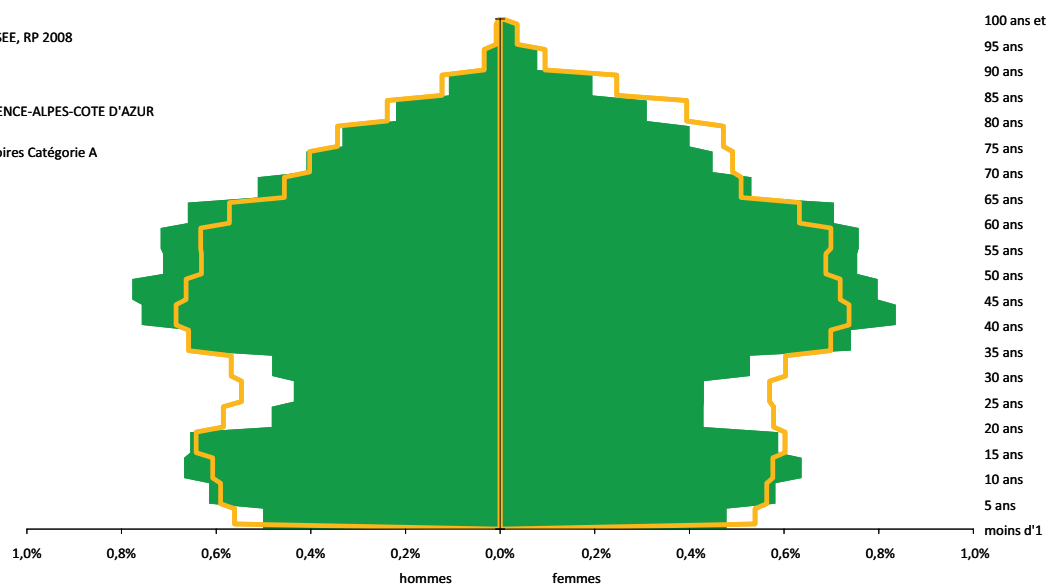
Source : INSEE - RP

Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Territoires Catégorie A - PACA

Source : INSEE, RP 2008

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Territoires Catégorie A

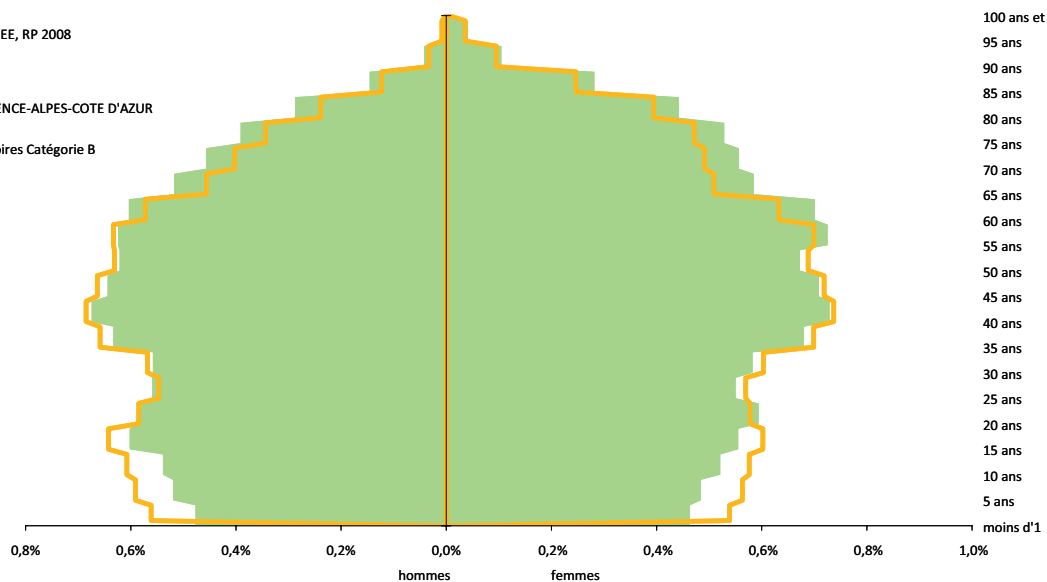


Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Territoires Catégorie B - PACA

Source : INSEE, RP 2008

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Territoires Catégorie B

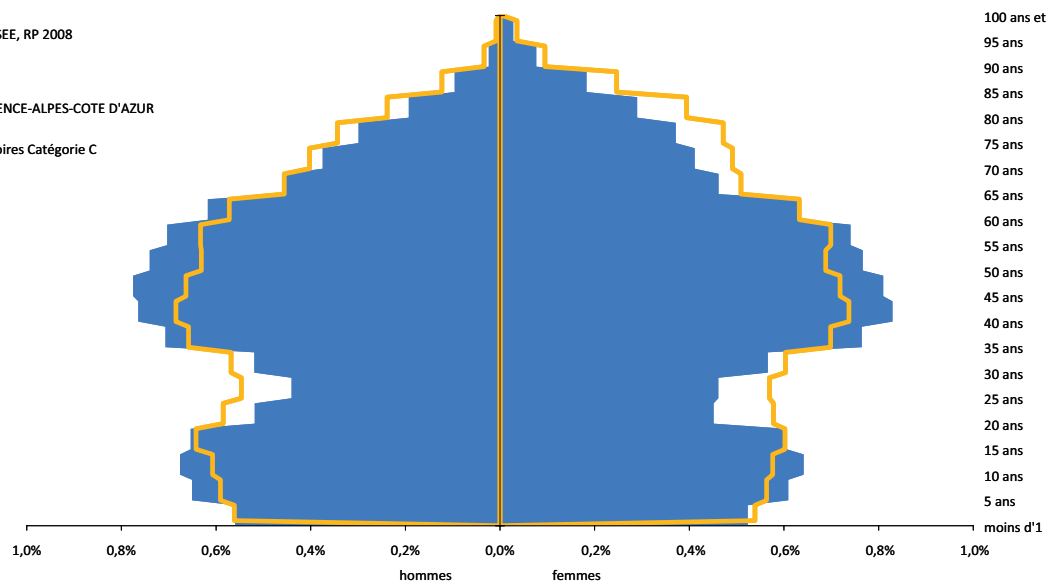


Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Territoires Catégorie C - PACA

Source : INSEE, RP 2008

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Territoires Catégorie C

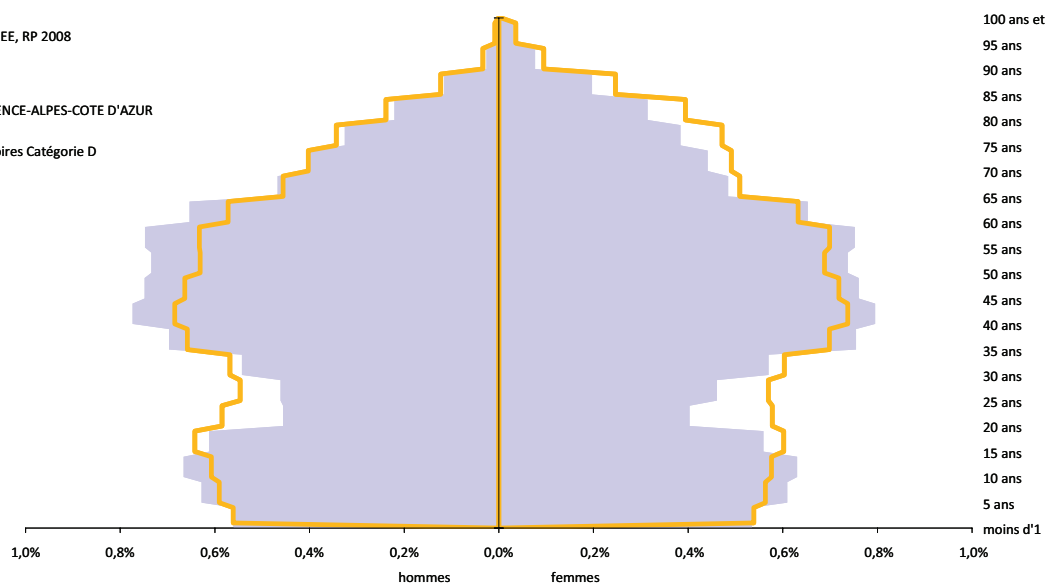


Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Territoires Catégorie D - PACA

Source : INSEE, RP 2008

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Territoires Catégorie D

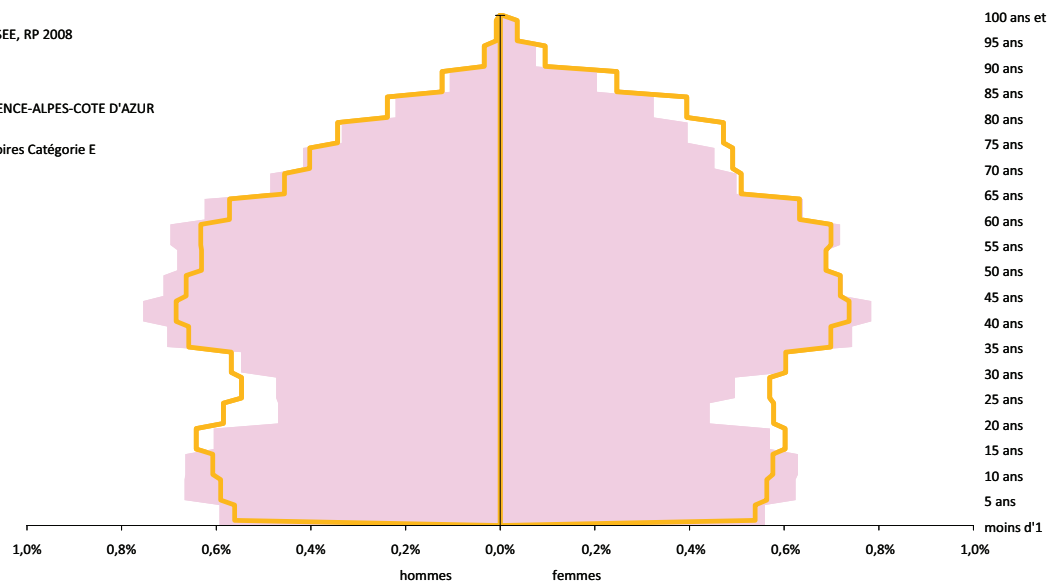


Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Territoires Catégorie E - PACA

Source : INSEE, RP 2008

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

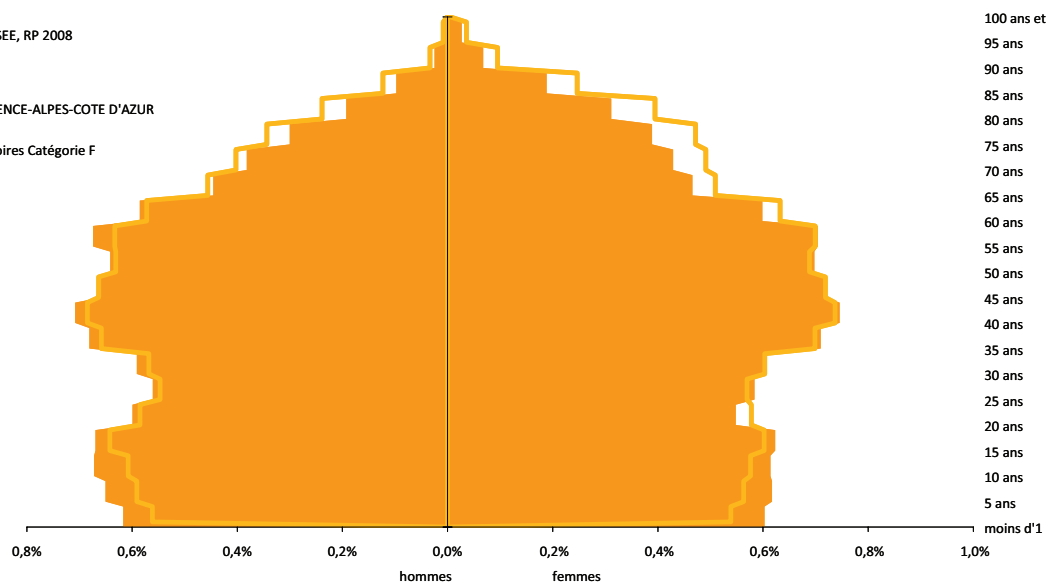
Territoires Catégorie E



Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Territoires Catégorie F - PACA

Source : INSEE, RP 2008

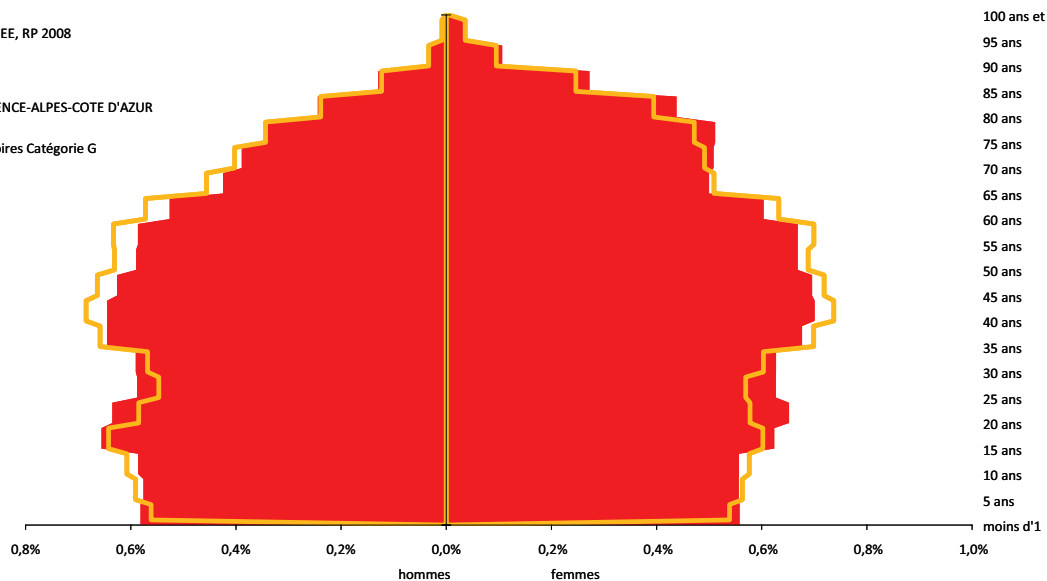
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Territoires Catégorie F



Pyramide des âges de la population totale en % - comparaison Territoires Catégorie G - PACA

Source : INSEE, RP 2008

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Territoires Catégorie G



● Taille des ménages

Évolution de la taille moyenne des ménages 1962-2008

Populations légales	Taille moyenne des ménages			Nombre de ménages		
	1962	1999	2008	1962	1999	2008
Territoires Catégorie A	2,97	2,53	2,42	30 785	111 041	129 196
Territoires Catégorie B	2,95	2,21	2,11	109 957	318 233	363 430
Territoires Catégorie C	3,07	2,66	2,51	28 003	97 566	116 213
Territoires Catégorie D	3,12	2,54	2,41	30 478	77 573	91 872
Territoires Catégorie E	3,04	2,51	2,41	59 198	133 770	161 331
Territoires Catégorie F	3,20	2,53	2,38	67 371	164 742	189 508
Territoires Catégorie G	2,96	2,22	2,15	589 839	994 740	1 083 036
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2,99	2,32	2,23	915 631	1 897 665	2 134 585
France Métropolitaine	3,11	2,40	2,28	14 591 682	23 814 331	26 615 476

Source : INSEE - RP

Structures familiales

forte présence des familles monoparentales

Les catégories de territoires B et G sont celles sur lesquelles la part des familles avec enfants parmi les ménages est la plus faible. C'est également sur ces territoires que l'on retrouve, parmi les familles avec enfants, les proportions les plus importantes de familles monoparentales (30% sur la catégorie G et 26% sur la catégorie B).

Très peu de familles monoparentales, au regard de la moyenne régionale, sont recensées sur les territoire C, D, A et E.

Les parts les plus élevées de familles nombreuses (3 enfants et plus) sont observées sur les catégories de territoires E, F et G.

Ainsi, au regard des structures familiales, on peut caractériser les classes issues de la typologies des ressources des ménages et des territoires selon les caractéristiques suivantes :

- Catégorie A : Une population familiale à faible présence de familles monoparentales.
- Catégorie B : Une population à faible présence de familles avec enfants mais forte présence de familles monoparentales parmi les familles avec enfants.
- Catégorie C : Une population familiale à faible présence de familles monoparentales.
- Catégorie D : Une population à faible présence de familles avec enfants et faible présence de familles monoparentales.
- Catégorie E : Une population familiale à faible présence de familles monoparentales et présence relativement importante de familles nombreuses.
- Catégorie F : Une population familiale à présence moyenne de familles monoparentales et présence relativement importante de familles nombreuses.
- Catégorie G : Une population à faible présence de familles avec enfants, et parmi celles ci forte présence de familles nombreuses et très forte sur-représentation des familles monoparentales.

Structures familiales aux RP 1999 et 2008

	Familles avec enfants (de moins de 25 ans)		Familles monoparentales		Poids des familles monoparentales en %		Familles nombreuses		Poids des familles nombreuses en %	
	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
Territoires Catégorie A	44 557	48 391	7 158	9 568	16,1	19,8	6 168	6 142	13,8	12,7
Territoires Catégorie B	98 537	104 403	21 721	26 844	22,0	25,7	13 932	13 188	14,1	12,6
Territoires Catégorie C	43 363	47 124	6 173	8 331	14,2	17,7	7 019	6 439	16,2	13,7
Territoires Catégorie D	30 649	34 143	4 388	6 331	14,3	18,5	5 163	4 821	16,8	14,1
Territoires Catégorie E	51 765	59 103	8 422	11 701	16,3	19,8	9 598	9 452	18,5	16,0
Territoires Catégorie F	67 015	70 851	13 233	16 642	19,7	23,5	13 570	12 323	20,2	17,4
Territoires Catégorie G	314 553	334 756	83 724	101 428	26,6	30,3	57 169	59 919	18,2	17,9
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	650 439	698 770	144 819	180 844	22,3	25,9	112 619	112 284	17,3	16,1
France Métropolitaine	8 604 450	8 907 543	1 493 661	1 885 689	17,4	21,2	1 733 332	1 636 476	20,1	18,4

Source: INSEE RP 1999-2008

Logements

un parc de petits logements supérieur à la moyenne nationale

Parmi les 7 catégories de territoires issues de la typologie des ressources des ménages et des territoires, 4 catégories regroupent des territoires à très faible présence de logements sociaux (moins de 5% du parc de résidences principales). La catégorie B présente une situation «intermédiaire» avec près de 8% de logements sociaux. C'est sur les catégories F et G que la part des logements sociaux est la plus élevée (respectivement 20% et 15%).

C'est sur les territoires de la catégorie C que la part des ménages locataires est la plus faible, suivis par les territoires A, D et E.

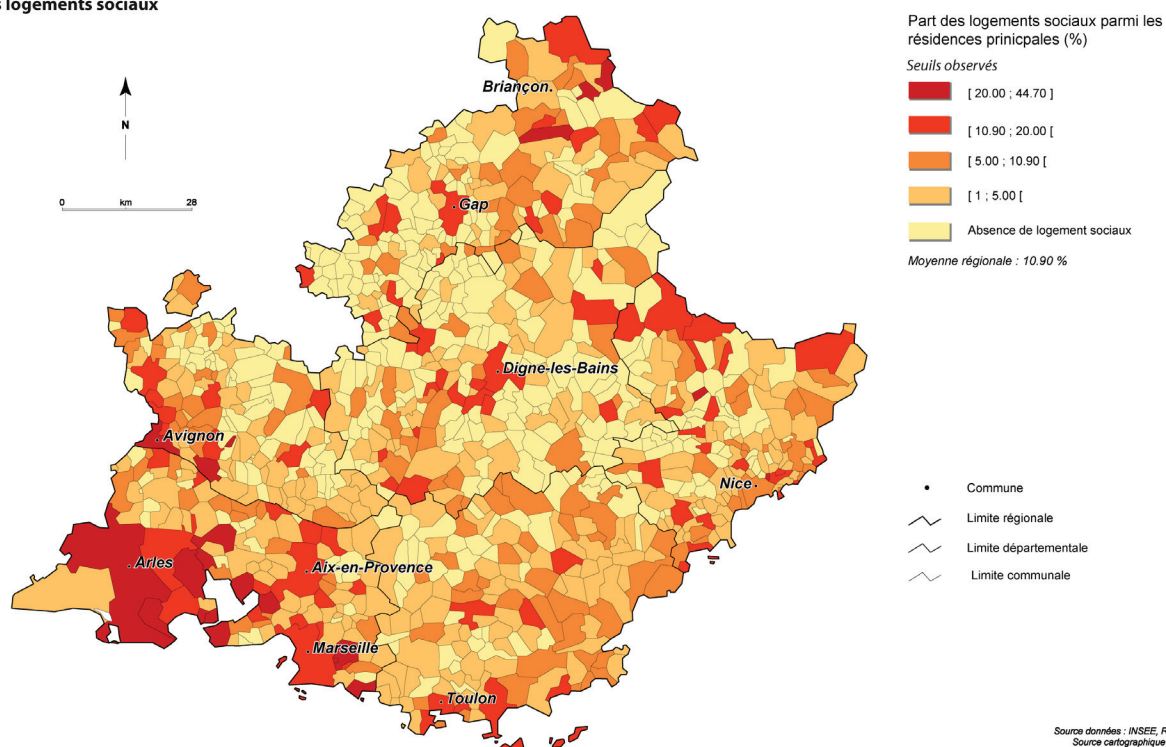
Enfin on retrouve de nombreux logements de 1 ou 2 pièces sur les territoires des catégories B et G.

Ainsi on peut caractériser les logements des différentes classes de territoires selon les éléments suivants :

- Catégorie A : Des territoires à très faible présence de logements sociaux et forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont sous-représentés.
- Catégorie B : Des territoires à faible présence de logements sociaux et présence moyenne de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont sur-représentés.
- Catégorie C : Des territoires à très faible présence de logements sociaux et très forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sous-représentés.
- Catégorie D : Des territoires à très faible présence de logements sociaux et forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sous-représentés.
- Catégorie E : Des territoires à faible présence de logements sociaux et forte présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sous-représentés.
- Catégorie F : Des territoires à la plus forte présence de logements sociaux et faible présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont sous-représentés.
- Catégorie G : Des territoires à forte présence de logements sociaux et faible présence de ménages propriétaires de leur logement, où les petits logements sont fortement sur-représentés.

LE LOGEMENT Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les logements sociaux



Le parc de logements aux RP 1999 et 2008

	Total des logements 2008	Résidences principales 2008	Evolution des résidences principales 1999-2008	
			Nombre	%
Territoires Catégorie A	164 540	129 196	+18 228	+16,4
Territoires Catégorie B	614 168	363 430	+45 637	+14,4
Territoires Catégorie C	132 073	116 213	+18 683	+19,2
Territoires Catégorie D	126 891	91 872	+14 342	+18,5
Territoires Catégorie E	209 626	161 331	+27 618	+20,7
Territoires Catégorie F	227 965	189 508	+24 743	+15,0
Territoires Catégorie G	1 328 193	1 083 036	+89 033	+9,0
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2 803 455	2 134 585	+238 283	+12,6
France Métropolitaine	31 818 884	26 615 476	+2 805 315	+11,8

Source: INSEE RP 1999-2008

Les logements sociaux aux RP 1999 et 2008

	Logements sociaux 2008	Poids des logements sociaux parmi les résidences principales en %		Evolution des logements sociaux 1999-2008	
		1999	2008	Nombre	%
Territoires Catégorie A	5 478	3,4	4,2	+1 731	+46,2
Territoires Catégorie B	28 590	7,7	7,9	+4 173	+17,1
Territoires Catégorie C	3 936	3,0	3,4	+1 008	+34,4
Territoires Catégorie D	3 294	3,4	3,6	+657	+24,9
Territoires Catégorie E	8 072	5,3	5,0	+972	+13,7
Territoires Catégorie F	37 394	22,0	19,7	+1 225	+3,4
Territoires Catégorie G	156 569	15,2	14,5	+5 305	+3,5
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	243 332	12,0	11,4	+15 070	+6,6
France Métropolitaine	3 900 516	16,0	14,7	+95 706	+2,5

Source: INSEE RP 1999-2008

Le statut d'occupation des logements aux RP 1999 et 2008

	Résidences principales 2008	Poids des propriétaires en %		Poids des locataires en %	
		1999	2008	1999	2008
Territoires Catégorie A	129 196	66,5	68,5	24,4	26,6
Territoires Catégorie B	363 430	52,5	55,8	37,3	39,5
Territoires Catégorie C	116 213	71,0	72,0	22,7	24,3
Territoires Catégorie D	91 872	66,7	68,8	24,5	26,2
Territoires Catégorie E	161 331	63,7	66,5	28,5	29,5
Territoires Catégorie F	189 508	50,1	53,1	43,6	43,8
Territoires Catégorie G	1 083 036	45,7	47,7	46,7	48,9
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2 134 585	51,9	54,5	40,1	41,7
France Métropolitaine	26 615 476	54,7	57,6	40,7	39,7

Source: INSEE RP 1999-2008

Taille des logements aux RP 1999 et 2008

	Résidences principales 2008	Petites résidences principales (1 ou 2 pièces)		Poids des petites résidences principales en %	
		1999	2008	1999	2008
Territoires Catégorie A	129 196	18 097	20 501	16,3	15,9
Territoires Catégorie B	363 430	88 026	100 313	27,7	27,6
Territoires Catégorie C	116 213	10 021	12 087	10,3	10,4
Territoires Catégorie D	91 872	8 363	9 603	10,8	10,5
Territoires Catégorie E	161 331	16 112	19 142	12,0	11,9
Territoires Catégorie F	189 508	20 302	24 341	12,3	12,8
Territoires Catégorie G	1 083 036	264 566	288 137	26,6	26,6
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2 134 585	425 487	474 124	22,4	22,2
France Métropolitaine	26 615 476	4 554 817	4 854 431	19,1	18,2

Source: INSEE RP 1999-2008

Ressources des ménages

un taux de pauvreté estimé à 17% sur la région

Les 7 territoires issus de la typologie des ressources des ménages et des territoires se distinguent fortement au regard des niveaux de ressources des ménages. Ainsi le revenu médian le plus élevé est observé sur les territoires de la catégorie A et le plus fort taux de pauvreté est estimé pour les territoires de la catégorie G. Si l'on classait les catégories de territoires du revenu médian le plus élevé (après prestations et avant impôts) au revenu médian le plus faible, l'ordre de classement serait le suivant : A, C, B, D, E, G, F. L'hétérogénéité des niveaux de ressources est très grande pour les territoires de la catégorie A (plus de 3000 € par mois d'écart entre le plus riche des ménages les plus pauvres et le plus pauvre des ménages les plus riches) ; ils sont les plus faibles pour les territoires de la catégorie F (1822€ d'écart). La couverture des ménages par la couverture maladie universelle complémentaire la plus forte s'observe sur les territoires de la catégorie F, suivis de la catégorie G. Elle est quasi nulle sur les territoires de la catégorie D. La CAF recense, en 2009, plus de 200 000 ménages sous le seuil de bas revenus sur les territoires de la catégorie G, ils représentent 28% des ménages, soit le taux le plus fort parmi les classes issues de la typologie des ressources des ménages et des territoires. Le taux le plus faible est observé sur les territoires de la catégorie A. Parmi les ménages à bas revenus, c'est sur les territoires A, B et G que les personnes seules sont les plus nombreuses. Les couples avec enfants sont les plus nombreux sur les territoires des catégories E et F. La proportion d'enfants vivant dans un ménage à bas revenus est la plus élevée sur les territoires de la catégorie G où ils représentent 39% des moins de 5 ans et 38% des moins de 11 ans ; elle est la plus faible sur les territoires de la catégorie A. Enfin les travailleurs pauvres sont peu nombreux sur les territoires de la catégorie A et fortement sur-représentés sur ceux des catégories F et G.

Ainsi nous pouvons caractériser les 8 catégories issues de la typologie des ménages selon les caractéristiques suivantes, au regard des niveaux de ressources des ménages :

- Catégorie A : Des populations aux niveaux de ressources les plus élevés, où l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est élevé, et la part des prestations dans les ressources des ménages la plus faible. Très peu de ménages sont couverts par la CMU-C, la part des ménages à bas revenus est la plus faible et les travailleurs pauvres sont fortement sous-représentés.
- Catégorie B : Des populations aux niveaux de ressources élevés, et à forte hétérogénéité des niveaux de ressources même si elle est inférieure à celle observée sur la classe A. Le taux de pauvreté atteint 12%, le taux de couverture par la CMU-C est proche de la moyenne régionale ; la part des ménages à bas revenus est supérieure à celle observée dans la classe A alors que les travailleurs pauvres sont à peine plus nombreux.
- Catégorie C : L'homogénéité des niveaux de ressources sur cette catégorie de territoires est plus grande que sur les deux catégories précédentes. Le taux de pauvreté est très faible (comme sur la catégorie A). Les ménages à bas revenus, les personnes couvertes par la CMU-C et les travailleurs pauvres sont sous-représentés par rapport à la moyenne régionale.
- Catégorie D : Sur les territoires de cette catégorie les niveaux de ressources sont légèrement supérieurs à la moyenne régionale et les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont moins élevés. Le taux de pauvreté est estimé à 9%.
- Catégorie E : Sur les territoires de cette catégorie les niveaux de ressources des ménages sont inférieurs à la moyenne régionale mais les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont moins importants. Le taux de pauvreté est estimé à 13%. 7% des ressources des ménages correspondent aux prestations sociales. Le taux de couverture par la CMU-C est assez faible, les parts des ménages à bas revenus et des travailleurs pauvres sont proches de celles observées sur la classe B.
- Catégorie F : En moyenne les territoires de cette catégorie sont ceux pour lesquels le revenu médian est le plus faible, mais les écarts entre les ménages les plus riches et les plus pauvres sont faibles. On estime à 18% le taux de pauvreté sur ces territoires et à 8% la part des prestations dans les revenus des ménages. Sur ces territoires 23% des ménages sont des ménages à bas revenus et 10% des actifs occupés des travailleurs pauvres.
- Catégorie G : Ces territoires présentent le plus fort taux de ménages à bas revenus et de forts écarts entre les ménages les plus riches et les plus pauvres. Le taux de pauvreté estimé à 21% porte à 8% la part des ressources des ménages relevant des prestations sociales. Les enfants vivant dans un ménage à bas revenus sont sur-représentés, et parmi les ménages à bas revenus la part des personnes seules est très élevée.

Revenus fiscaux des ménages avant prestations

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
Territoires Catégorie A	316 844	854	1191	1331	1460	1707	1962	2255	2611	2833	3105	4072	1 502	3 218
Territoires Catégorie B	778 957	630	954	1084	1203	1428	1646	1910	2219	2412	2647	3453	1 328	2 823
Territoires Catégorie C	298 264	806	1104	1226	1339	1545	1755	1978	2245	2409	2612	3258	1 183	2 452
Territoires Catégorie D	221 690	716	1006	1117	1224	1425	1585	1837	2083	2238	2429	3046	1 120	2 330
Territoires Catégorie E	389 518	625	904	1013	1114	1302	1457	1691	1923	2066	2241	2792	1 052	2 166
Territoires Catégorie F	458 054	475	754	866	971	1167	1355	1555	1787	1924	2088	2603	1 058	2 128
Territoires Catégorie G	2 375 919	352	664	796	919	1152	1375	1614	1890	2059	2264	2937	1 264	2 585
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4 846 074	467	800	932	1052	1273	1491	1724	2001	2173	2382	3076	1 241	2 609
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1105	1309	1511	1729	1993	2159	2365	3069	1 165	2 504

source: INSEE, DGI 2008

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2000	2008	Evolution 2000-08	2000	2008	Evolution 2000-08	2000	2008	Evolution 2000-08
Territoires Catégorie A	613	854	+241	1 488	1 962	+474	2 992	4 072	+1 080
Territoires Catégorie B	445	630	+185	1 251	1 646	+395	2 626	3 453	+827
Territoires Catégorie C	577	806	+229	1 311	1 755	+444	2 444	3 258	+815
Territoires Catégorie D	496	716	+220	1 169	1 585	+416	2 320	3 046	+727
Territoires Catégorie E	421	625	+204	1 079	1 457	+378	2 134	2 792	+658
Territoires Catégorie F	316	475	+159	1 000	1 355	+355	1 993	2 603	+610
Territoires Catégorie G	248	352	+105	1 066	1 375	+310	2 289	2 937	+648
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	325	467	+143	1 131	1 491	+360	2 362	3 076	+714
France Métropolitaine	435	565	+130	1 175	1 511	+336	2 407	3 069	+662

source: INSEE, DGI 2000-2008

L'évolution entre les deux dates montre un effet de rattrapage de la région PACA par rapport au niveau national et un accroissement des inégalités entre les personnes les plus riches et les plus pauvres. En effet, les écarts s'accroissent entre les territoires entre 2000 et 2008.

Estimation des revenus fiscaux des ménages après prestations et avant impôts

REVENUS FISCAUX DES MENAGES Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Revenu fiscal : est constitué de la somme des ressources déclarées aux impôts. Il est mesuré avant redistribution et il ne comprend pas les prestations sociales reçues et les impôts n'en sont pas déduits.

Revenu fiscal par unité de consommation : divise le revenu global du ménage par un nombre de part baptisé "unité de consommation". Ceci permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. Les parts ne sont pas toutes de la même taille. Selon le système utilisé par l'INSEE, le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part et les enfants de moins de 14 ans 0,3 part.

Revenu médian par unité de consommation
(après prestations et avant impôts)

Discretisation Jenks

[1970 ; 2650]

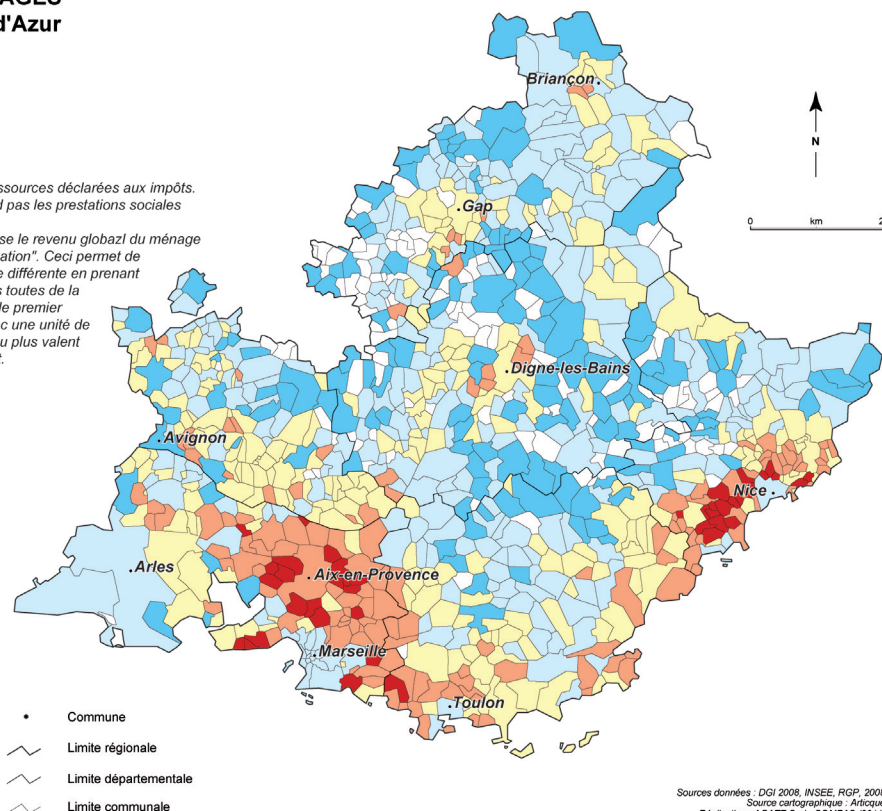
[1700 ; 1970]

[1520 ; 1700]

[1360 ; 1520]

[997 ; 1360]

Absence de données



Moyenne régionale = 1558
Moyenne métropolitaine = 1576

Sources données : DGI 2008, INSEE, RGP, 2008
Source cartographique : Adique
Réalisation : AGATE Sarl - COMPAS (2011)

Le tableau ci-contre présente les niveaux de revenu par unité de consommation calculés sur la base de l'échelle de l'OCDE. Ainsi, le premier adulte d'un ménage représente 1 unité de consommation. Toutes les autres personnes de plus de 14 ans représentent 0,5 unités de consommation. Les enfants de moins de 14 ans représentent 0,3 unité de consommation. Par ménage, le nombre d'unités de consommation est donc calculé en fonction de la position et de l'âge de ses membres. Le revenu global (hors prestations et avant impôts) est donc divisé par le nombre d'unités de consommation. Il en ressort un revenu par unité de consommation, qui est ici mensualisé pour une lecture plus aisée, spécifique à chaque ménage.

Dans le tableau, l'ensemble des ménages est positionné en fonction de son niveau de revenu par unité de consommation. Ainsi, les ménages les plus pauvres sont situés à gauche du tableau et les ménages les plus riches à droite. Chaque colonne représente la valeur supérieure de la fraction de la population concernée. La valeur affichée dans la colonne du premier décile représente le niveau de revenu du ménage (par unité de consommation) le plus riche des dix pourcents les plus pauvres (la valeur extrême des 10% les plus pauvres). La valeur affichée dans la colonne du 2ème décile représente le plus riche des 20% les plus pauvres. La valeur affichée dans la colonne 1er quartile représente le niveau de revenu de la personne ayant le niveau de revenu le plus fort des 25% les plus pauvres et ainsi de suite.

Le revenu médian est le niveau de revenu de la personne ayant le niveau de revenu le plus fort par unité de consommation des 50% des ménages les plus pauvres. Il s'agit ainsi de la personne qui a autant de personnes plus pauvres que lui que de personnes plus riches que lui.

Les évolutions entre 2000 et 2008 sont calculées en euros courants et non constants qui prend en compte l'inflation. Il est en effet difficile de mesurer la part du revenu qui sera impacté par le niveau de vie.

Estimation des revenus après prestations et avant impôts par unité de consommation

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
Territoires Catégorie A	316 844	1 040	1 295	1 414	1 529	1 761	2 008	2 288	2 623	2 833	3 105	4 072	1 419	3 032
Territoires Catégorie B	778 957	896	1 110	1 208	1 304	1 500	1 703	1 957	2 255	2 435	2 659	3 453	1 227	2 557
Territoires Catégorie C	298 264	1 008	1 224	1 323	1 421	1 608	1 807	2 023	2 279	2 432	2 624	3 258	1 109	2 250
Territoires Catégorie D	221 690	950	1 148	1 235	1 322	1 497	1 645	1 886	2 124	2 272	2 451	3 046	1 038	2 096
Territoires Catégorie E	389 518	893	1 075	1 154	1 232	1 389	1 527	1 745	1 969	2 108	2 275	2 822	954	1 929
Territoires Catégorie F	458 054	793	974	1 048	1 122	1 274	1 435	1 617	1 838	1 970	2 129	2 616	922	1 822
Territoires Catégorie G	2 375 919	691	917	1 001	1 085	1 262	1 453	1 673	1 937	2 102	2 297	2 937	1 100	2 247
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4 846 074	788	1 004	1 094	1 183	1 364	1 558	1 777	2 045	2 211	2 408	3 076	1 116	2 289
France Métropolitaine	61 189 476	855	1 052	1 139	1 225	1 395	1 576	1 782	2 038	2 198	2 391	3 069	1 058	2 214

On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les revenus après prestation: source: INSEE, DGI 2008 & estimations Compas

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RSA personne seule (RMI avant 2009)	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	-
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	-

La coloration du tableau permet de repérer la part de la population qui vit avec un niveau de revenu très faible équivalent (après prestations et impôts) au seuil d'accès au RSA (cellules colorées en rouge), puis en orange et en jaune les population qui vivent (toujours après prestations et impôts) sous le seuil de pauvreté (à 50% et 60% du revenu médian).

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

L'**intensité de la pauvreté** est le résultat du calcul de l'écart au revenu médian des ménages pauvres. Plus ce dernier est important, plus l'intensité de la pauvreté est forte, et donc plus les ménages pauvres ont des revenus faibles.

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté

estimation des revenus fiscaux par UC après prestations et avant impôts				
Seuil de pauvreté à 60% en 2008	nombre de ménages sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté en %	revenu médian des ménages pauvres en €	intensité de la pauvreté en %
Territoires Catégorie A	10 148	8	744	22
Territoires Catégorie B	42 946	12	762	20
Territoires Catégorie C	9 301	8	728	23
Territoires Catégorie D	8 079	9	749	21
Territoires Catégorie E	20 646	13	804	15
Territoires Catégorie F	33 628	18	793	16
Territoires Catégorie G	224 621	21	736	22
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	358 568	17	788	17
France Métropolitaine	3 631 940	14	773	19

On considère au minimum le montant du RMI personne seule pour estimer les revenus après prestations
source: INSEE, DGI 2008 & estimations Compas

Part des prestations dans les revenus des ménages

	Part des prestations dans les revenus en %
Territoires Catégorie A	3
Territoires Catégorie B	5
Territoires Catégorie C	4
Territoires Catégorie D	5
Territoires Catégorie E	7
Territoires Catégorie F	8
Territoires Catégorie G	8
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7
France Métropolitaine	6

source: INSEE, DGI 2008 & estimations Compas

● Couverture maladie universelle complémentaire

Le taux de couverture par la CMU-C correspond à la part de la population qui bénéficie de la CMU-C. Aujourd'hui, il semble que près de 10% de la population pouvant bénéficier de la CMU-C ne s'y inscrit pas. L'inscription n'est pas automatique pour les personnes dont les revenus sont supérieurs au seuil du RSA.

Les personnes couvertes par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

	CMU-C		Taux de couverture par la CMU-C en %	
	Personnes couvertes par la CMU-C	Taux de couverture parmi la population de moins de 65 ans en %	Moins de 18 ans	18-24 ans*
Territoires Catégorie A	4 355	1,7	2,0	3,1
Territoires Catégorie B	22 680	3,7	5,1	5,1
Territoires Catégorie C	4 006	1,6	2,0	2,6
Territoires Catégorie D	1 615	0,9	1,1	1,5
Territoires Catégorie E	6 038	1,9	2,5	3,3
Territoires Catégorie F	26 252	6,8	9,6	9,6
Territoires Catégorie G	101 049	5,2	7,7	6,1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	165 995	4,2	6,0	5,6

* données estimées

Source: CNAM-TS 2009 & INSEE, RP 2008

● Ménages à bas revenus

Allocataires CAF à bas revenus

	Allocataires CAF à bas revenus	Personnes couvertes CAF vivant dans un ménage à bas revenus	Part des ménages à bas revenus*	Allocataires CAF à bas revenus en 2004**
Territoires Catégorie A	9 822	21 479	10,5	10 291
Territoires Catégorie B	39 973	85 704	16,3	42 073
Territoires Catégorie C	10 707	24 284	12,4	10 730
Territoires Catégorie D	8 712	20 801	12,9	8 520
Territoires Catégorie E	19 423	47 348	16,7	18 991
Territoires Catégorie F	31 567	77 049	22,8	32 148
Territoires Catégorie G	207 615	475 032	27,6	218 231

* rapporté aux ménages PRM 20-64 ans RP 2008

** attention, changement de mode de collecte

source: CAF-DROS, 31/12/2009 & 31/12/2004

MENAGES A BAS REVENUS Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Seuil de bas revenus : ce seuil correspond à 60% du revenu disponible médian métropolitain avant impôt

Part des ménages à bas revenus (%)

Allocataires bas revenus aux revenus inférieurs au seuil bas revenus

Ménages prm 20-64 ans

Discretisation Jenks

[33.10 ; 52.90]

[21.30 ; 33.10]

[15.90 ; 21.30]

[11.50 ; 15.9]

[4.70 ; 11.50]

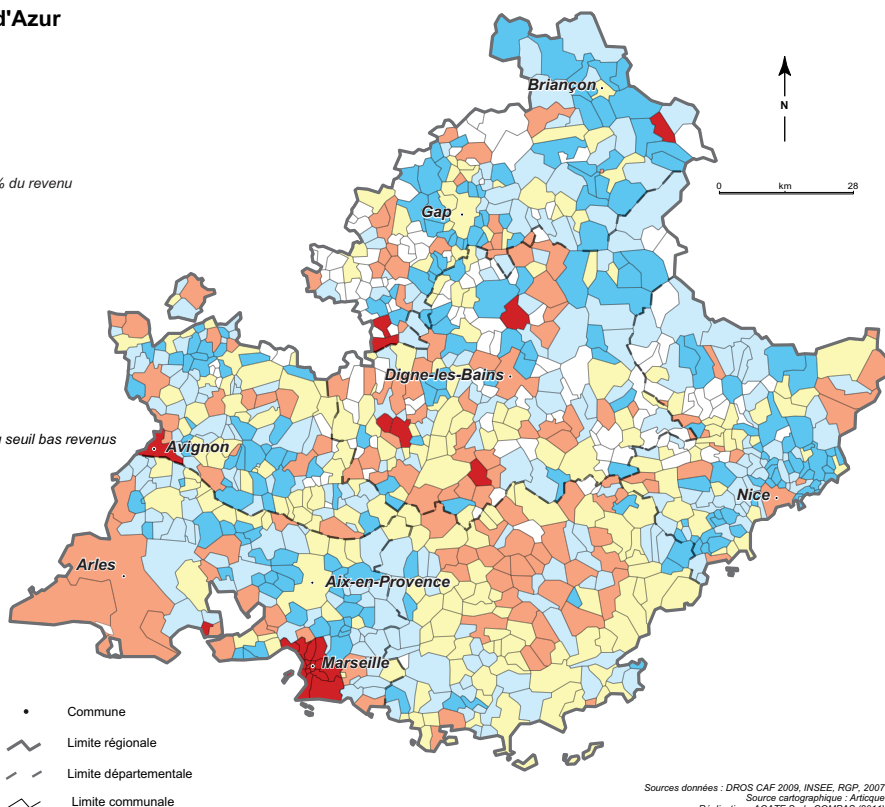
Absence de données

Moyenne régionale = 20

Données non disponibles pour les communes :

- de moins de 100 habitants

- où le nombre d'allocataires est inférieur à 5



Sources données : DROS CAF 2009, INSEE, RGP, 2007
Source cartographique : Arctique
Réalisation : AGATE Sarl - COMPAS (2011)

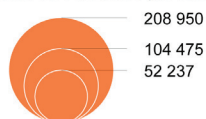
Situation familiale des allocataires CAF à bas revenus

Part parmi les allocataires CAF à bas revenus	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfant	Familles monoparentales	Familles nombreuses
Territoires Catégorie A	42,1	3,1	21,1	33,0	7,9
Territoires Catégorie B	44,4	5,0	19,3	30,3	8,5
Territoires Catégorie C	39,6	3,3	22,4	33,9	8,9
Territoires Catégorie D	35,3	2,0	23,5	32,2	7,4
Territoires Catégorie E	35,3	3,0	25,2	32,9	11,6
Territoires Catégorie F	36,9	4,6	24,8	33,1	13,8
Territoires Catégorie G	43,9	5,0	21,0	30,0	13,3

source: CAF-DROS, 31/12/2009

POPULATION PAUVRE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

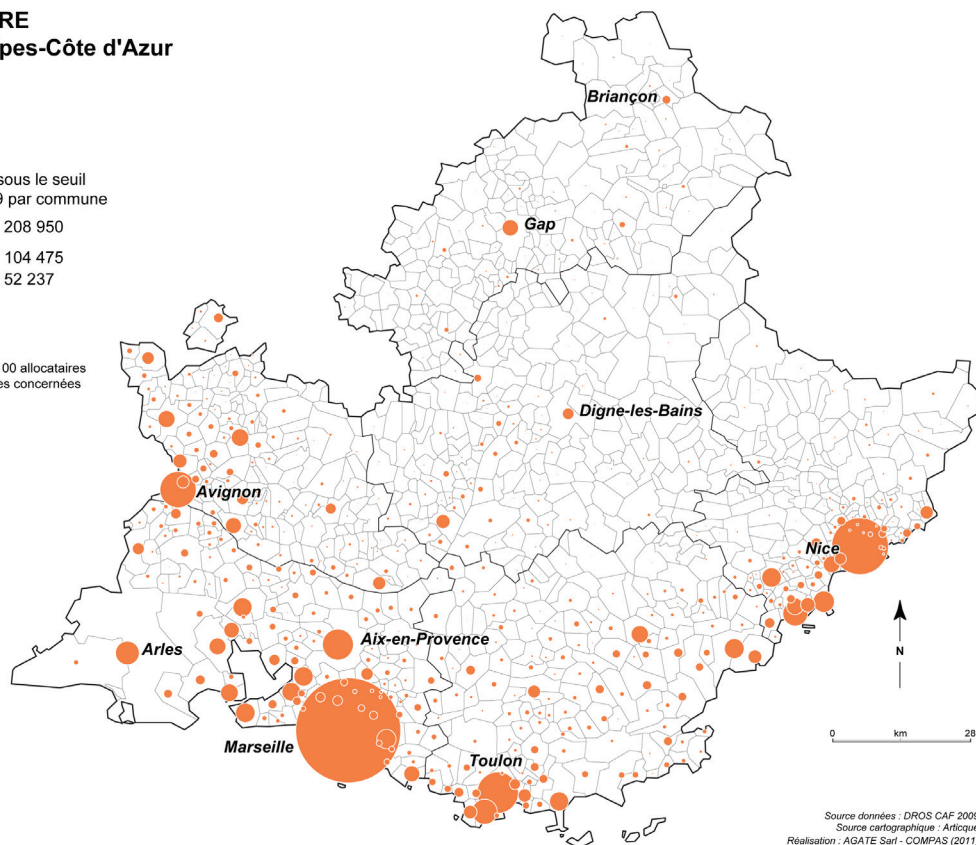
Nombre de personnes vivant sous le seuil
de bas revenus au 31/12/2009 par commune



Total : 751 697

Note : Secret statistique si moins de 100 allocataires
sur la zone, et si moins de 5 personnes concernées

— Limite régionale
— Limite départementale
— Limite communale



Source données : DROS CAF 2009
Source cartographique : Arlique
Réalisation : AGATE Sarl - COMPAS (2011)

Enfants des allocataires CAF à bas revenus et au RSA Socle

	Part des enfants vivant dans un ménage à bas revenus*		Part des enfants vivant dans un ménage au RSA Socle*	
	Moins de 5 ans	Moins de 11 ans	Moins de 5 ans	Moins de 11 ans
Territoires Catégorie A	12,1	11,6	3,2	2,6
Territoires Catégorie B	21,3	21,2	6,9	6,0
Territoires Catégorie C	13,3	13,6	4,1	3,5
Territoires Catégorie D	14,7	15,9	3,8	3,5
Territoires Catégorie E	19,9	20,8	6,2	5,8
Territoires Catégorie F	30,3	29,5	12,8	11,4
Territoires Catégorie G	39,0	37,7	18,9	16,9

*Rapporté à la population d'enfants au RP 2008

source: CAF-DROS, 31/12/2009

Allocataires CAF travailleurs pauvres

	Allocataires CAF travailleurs pauvres	Part des travailleurs pauvres pami les actifs occupés*	Allocataires CAF travailleurs pauvres en 2004 **
Territoires Catégorie A	6 535	4,8	6 636
Territoires Catégorie B	24 085	7,7	24 890
Territoires Catégorie C	7 203	5,7	6 864
Territoires Catégorie D	5 307	5,6	5 047
Territoires Catégorie E	12 505	7,9	12 175
Territoires Catégorie F	18 869	10,5	19 166
Territoires Catégorie G	105 887	12,0	102 401

* rapporté aux actifs occupés au RP 2008

** attention, changement de mode de collecte

source: CAF-DROS, 31/12/2009 & 31/12/2004

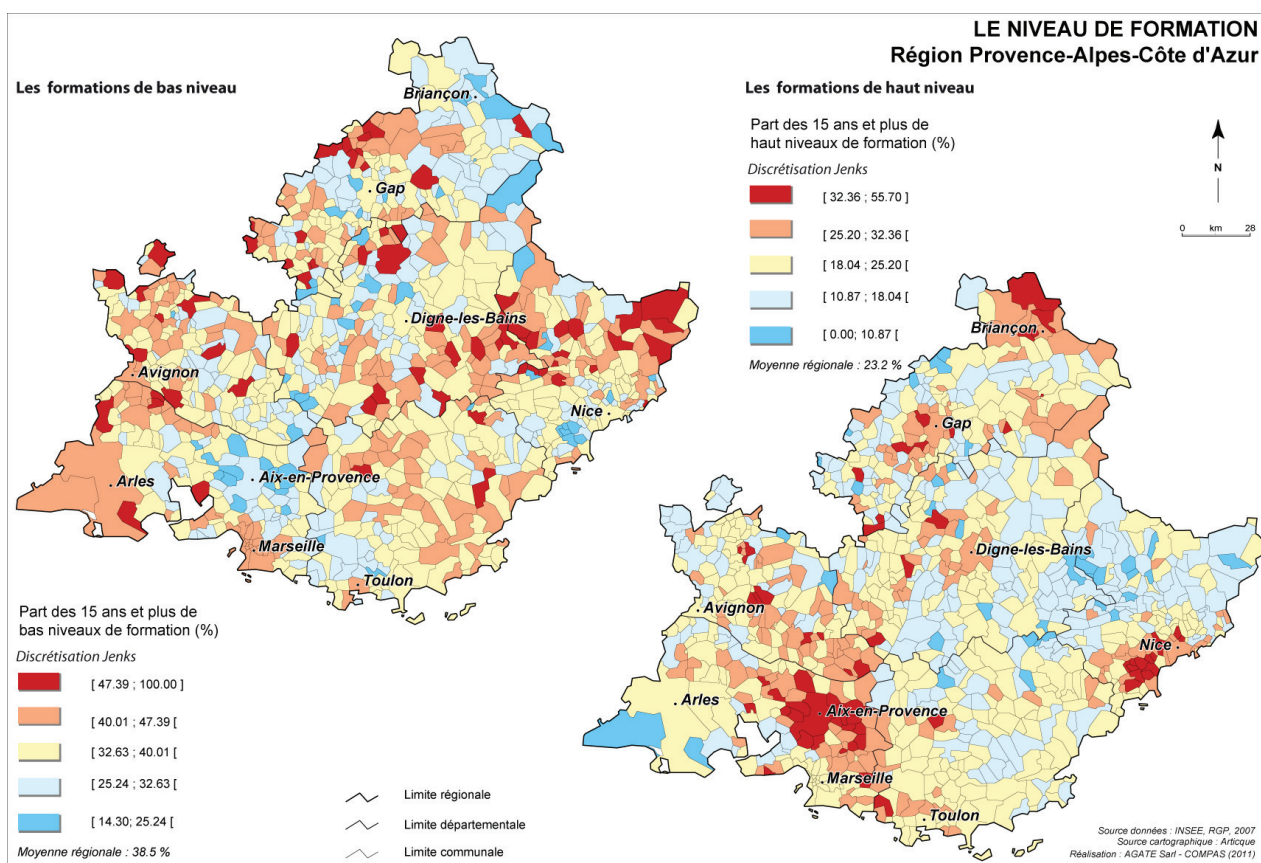
Niveaux de formation

peu d'écarts à la moyenne nationale sur les niveaux de formation

La part des hauts niveaux de formation (bac+2 et plus) varie fortement d'une catégorie à l'autre, elle passe de 17% sur les territoires de la catégorie F à 33% sur ceux de la catégorie G. On observe un creusement des écarts à la moyenne pour les territoires des catégories E et F qui voient cette part augmenter plus faiblement qu'en moyenne nationale entre 1990 et 1999, et inversement, sur les territoires de la catégorie A et dans une moindre mesure des catégories B et C l'augmentation observée de la part des hauts niveaux de formation depuis 1990 a été plus rapide qu'en moyenne nationale.

Ainsi, sur le volet des niveaux de formation, on peut caractériser les 8 classes issues de la typologie des ressources des ménages et des territoires selon les éléments suivants :

- Catégorie A : une classe très favorisée au regard des niveaux de formation de la population résidente, et qui a connu un développement favorable depuis les années 1990.
- Catégorie B : une classe favorisée au regard des niveaux de formation des populations résidentes dont l'évolution a été plutôt favorable par rapport à la moyenne nationale depuis le début des années 1990.
- Catégorie C : une classe favorisée au regard des niveaux de formation des populations résidentes dont l'évolution a été plutôt favorable par rapport à la moyenne nationale depuis le début des années 1990.
- Catégorie D : une classe un peu moins favorisée que les classes précédentes sur le volet des niveaux de formation des populations résidentes (proche de la moyenne régionale) et peu de variation observées au regard des évolutions nationales.
- Catégorie E : une faible proportion d'adultes de hauts niveaux de formation et des écarts qui se creusent depuis le début des années 1990 par rapport à la moyenne nationale.
- Catégorie F : une très faible proportion d'adultes de hauts niveaux de formation et des écarts qui se creusent fortement depuis le début des années 1990 par rapport à la moyenne nationale.
- Catégorie G : une proportion de personnes de 15 ans et plus de hauts niveaux de formation proche de la moyenne régionale et dont les évolutions suivent les évolutions nationales.



Le graphique ci-contre met en évidence la mesure des écarts entre le niveau national et le niveau observé sur chacun des territoires. Ainsi, entre 1990 et 2008, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 11% à 24%.

Chaque ligne colorée correspond à une année du recensement de la population pour les territoires étudiés. Les valeurs affichées correspondent à l'écart observé pour l'année concernée avec la valeur nationale. Ainsi, l'écart entre la région PACA et l'ensemble de la France est resté entre 1 et 2 points au dessus. Les évolutions auront été similaires. Par contre pour les territoires de catégorie F, l'écart était de 3 points en moins en 1990. Cet écart est passé à 5 points en 1999 et à 6 points en 2008. Bien qu'il y ait eu progression du niveau de formation dans les territoires de catégorie F, celle-ci a été moins forte que celle observée au niveau national. Les écarts se sont aussi creusés pour les territoires de catégorie A et les territoires de catégorie F (-3 points d'une part et +6 d'autre part). En 1999, l'écart était de 13 points. Il est passé à 16 points en 2007. Les dynamiques entre territoires ne sont pas les mêmes.

Ainsi, entre les territoires où la progression relative a été négative et les territoires où la progression relative a été fortement amplifiée, les écarts se sont très fortement accrus. En 1990, il y avait 9 points d'écarts entre les territoires de catégorie A et les territoires de catégorie F (-3 points d'une part et +6 d'autre part). En 1999, l'écart était de 13 points. Il est passé à 16 points en 2007. Les dynamiques entre territoires ne sont pas les mêmes.

Niveaux de formation aux RP 1999 et 2008

	Population de 15 ans et plus non scolarisée en 2008	Aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges				Bac + 2 et plus			
		Bas niveaux de formation		Poids des bas niveaux de formation en %*		Hauts niveaux de formation		Poids des hauts niveaux de formation en %*	
		1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
Territoires Catégorie A	235 485	78 344	66 848	37,8	28,4	53 454	78 296	25,8	33,2
Territoires Catégorie B	598 823	235 992	205 527	44,1	34,3	111 178	160 495	20,8	26,8
Territoires Catégorie C	217 208	78 004	67 986	41,5	31,3	36 626	58 059	19,5	26,7
Territoires Catégorie D	168 047	65 191	57 045	44,4	33,9	25 486	40 470	17,4	24,1
Territoires Catégorie E	292 932	123 926	110 830	49,6	37,8	33 509	58 248	13,4	19,9
Territoires Catégorie F	339 059	155 720	139 221	51,0	41,1	37 685	59 385	12,4	17,5
Territoires Catégorie G	1 758 850	808 424	702 116	48,9	39,9	297 536	409 241	18,0	23,3
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3 610 403	1 545 601	1 349 574	47,1	37,4	595 474	864 194	18,1	23,9
France Métropolitaine	45 030 228	19 348 984	16 479 359	46,4	36,6	7 502 712	10 721 441	18,0	23,8

* Parmi les 15 ans et plus non scolarisés

Source: INSEE RP 1999-2008

Niveaux de formation par sexe aux RP 1990, 1999 et 2008

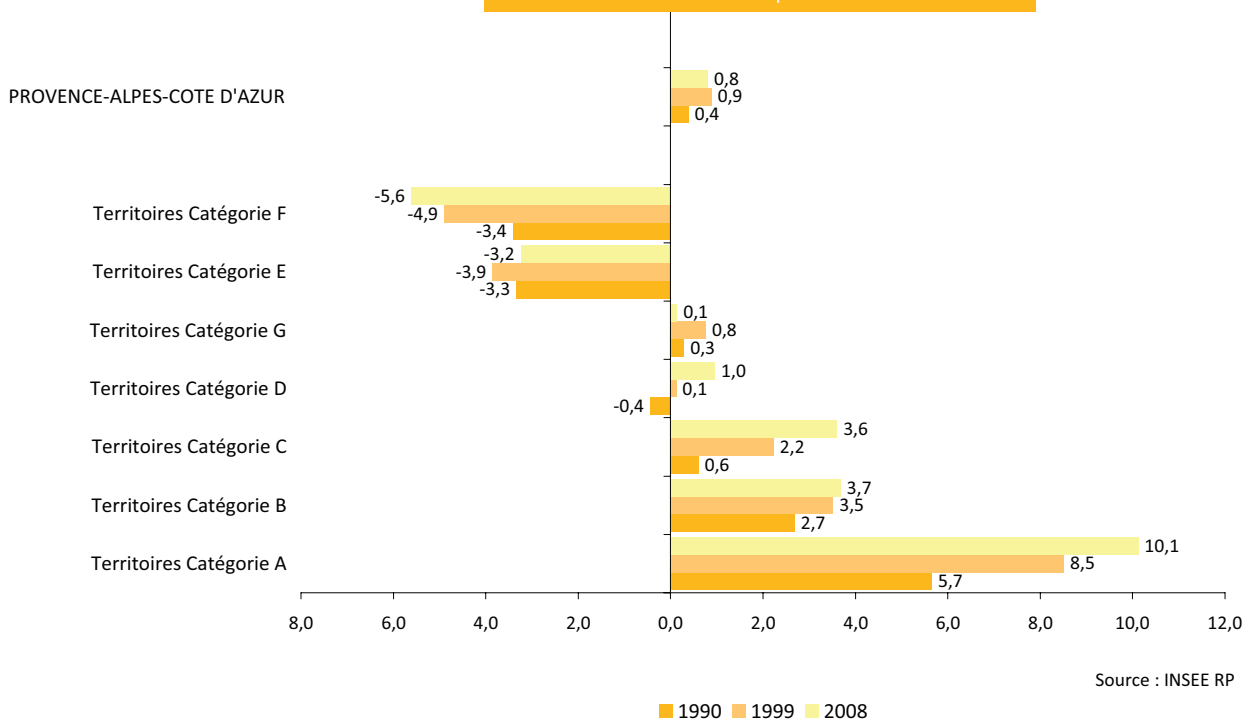
	Femmes						Hommes					
	Poids des bas niveaux de formation en %*			Poids des hauts niveaux de formation en %*			Poids des bas niveaux de formation en %**			Poids des hauts niveaux de formation en %**		
	1990	1999	2008	1990	1999	2008	1990	1999	2008	1990	1999	2008
Territoires Catégorie A	53,5	39,3	30,3	14,6	24,3	32,8	46,0	34,5	26,4	19,1	26,3	33,8
Territoires Catégorie B	59,0	46,2	37,0	12,1	19,5	26,7	51,0	39,7	31,3	15,7	21,3	26,9
Territoires Catégorie C	57,9	43,3	33,4	10,7	19,1	27,4	49,4	37,9	29,0	12,8	19,1	26,0
Territoires Catégorie D	60,8	46,2	36,1	10,4	17,4	25,5	54,1	40,9	31,7	11,0	16,7	22,6
Territoires Catégorie E	65,1	51,9	40,5	7,5	13,6	21,3	57,7	45,2	35,0	8,1	12,7	18,4
Territoires Catégorie F	64,5	53,2	43,9	7,3	12,4	18,6	57,1	46,8	38,0	8,2	11,8	16,4
Territoires Catégorie G	63,1	50,5	42,4	10,4	17,2	23,4	55,9	44,7	37,0	12,6	18,0	23,1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	61,8	48,9	39,9	10,5	17,4	24,3	54,4	42,9	34,5	12,7	18,1	23,6
France Métropolitaine	62,5	49,7	40,4	10,2	17,3	24,3	52,0	40,6	32,4	12,2	17,9	23,3

* Parmi les femmes 15 ans et plus non scolarisées

Source: INSEE RP 1990-2008

** Parmi les hommes 15 ans et plus non scolarisés

Le graphique ci-dessous fait ressortir l'augmentation des inégalités en terme de niveaux de formation. Les écarts se sont multipliés par 2 entre les territoires de la catégorie A et de la catégorie F. Pour cette dernière catégorie, la croissance du poids des hauts niveaux de formation s'est faite beaucoup moins vite qu'en moyenne nationale et régionale. Ainsi, il ressort bien que l'accroissement des inégalités entre les territoires ne se cantonne pas au revenu, mais touche d'autres indicateurs dont celui des hauts niveaux de formation.

Écarts à la moyenne nationale des hauts niveaux de formation
écarts en points

Source : INSEE RP

Emploi au lieu de travail

peu d'emplois dans le secteur de l'industrie

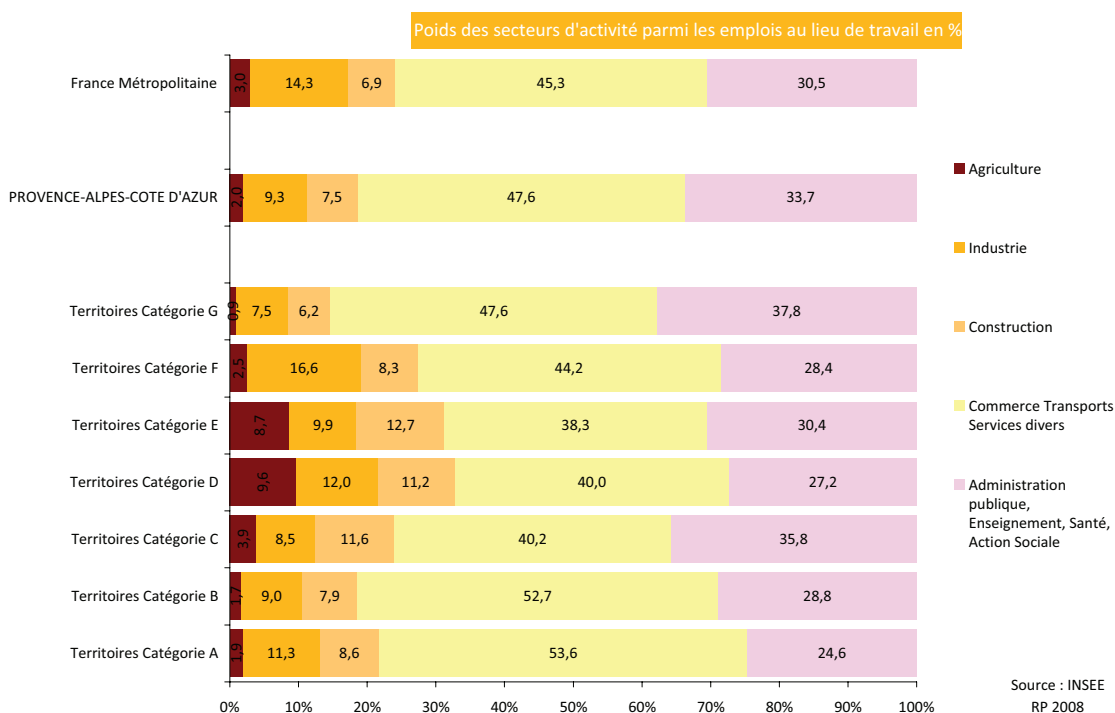
La polarisation de l'emploi est l'un des indicateurs entrant en compte dans la détermination des 8 classes de la typologie des ressources des ménages. Cet indicateur varie fortement d'une classe à l'autre. On observe ainsi très peu d'emplois au regard des population actives occupées sur les classes C, D et E, et à l'inverse des emplois plus nombreux que les populations actives occupées résidentes sur les territoires des catégories F et G. Notons que 55% des emplois régionaux sont localisés sur les territoires de la catégorie G (pour 49% de la population).

Si assez peu d'emplois sont localisés sur la classe A, il apparaît, parmi ces emplois, une sur-représentation des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures. On note une forte sur-représentation des emplois liés à l'industrie sur la catégorie F.

Parmi les établissements présents sur les territoires, on note une sur-représentation des établissements de services aux entreprises sur les territoires de la catégorie A, et une sur-représentation de ceux de la construction sur les catégories D et E.

Ainsi, au regard des éléments sur les emplois au lieu de travail chacune des classes issues de la typologies peuvent se caractériser selon les éléments suivants :

- Catégorie A : On recense moins d'emplois que d'actifs occupés sur les territoires de cette catégorie, avec une sur-représentation des emplois de cadres. Les établissements du secteur des services aux entreprises sont sur-représentés.
- Catégorie B : Le nombre d'emplois est légèrement supérieur à celui des actifs occupés résidents. La répartition par CSP et secteurs d'activité est assez proche de la moyenne régionale avec néanmoins une sous-représentation du secteur de «administration publique, enseignement, santé, action sociale».
- Catégorie C : Extrêmement peu d'emplois sont présents sur ces territoires et parmi ces emplois, très peu d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures.
- Catégorie D : Très peu d'emplois sont présents sur ces territoires, et parmi ces emplois le secteur de l'agriculture est fortement sur-représenté. Les établissements du secteur de la construction sont sur-représentés.
- Catégorie E : Très peu d'emplois sont présents sur ces territoires, et parmi ces emplois le secteur de l'agriculture est fortement sur-représenté. Les établissements du secteur de la construction sont sur-représentés.
- Catégorie F : Les emplois sur ces territoires sont plus nombreux que les actifs occupés résidents. Le secteur de l'industrie est fortement sur-représenté parmi les emplois de ces territoires.
- Catégorie G : Les emplois sur ces territoires sont plus nombreux que les actifs occupés résidents. Le secteur «administration publique, enseignement, santé, action sociale» est fortement sur-représenté parmi les emplois de ces territoires.



ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA TYPOLOGIE

- Emploi au lieu de travail -

Etablissements SIRENE												
	Etablissements SIRENE	Répartition des établissements par NES16 en %										
		industrie	énergie	construction	commerce	transports	activités financières	activités immobilières	services aux entreprises	services aux particuliers	éducation, santé, action sociale	
Territoires Catégorie A	30 306	7,0	0,3	12,9	21,8	3,0	1,7	10,9	20,1	11,9	10,3	
Territoires Catégorie B	86 400	6,0	0,3	11,5	24,0	2,2	2,1	9,5	16,3	17,0	11,0	
Territoires Catégorie C	18 493	7,9	0,1	17,9	21,6	3,5	1,6	6,6	13,1	11,7	15,8	
Territoires Catégorie D	15 930	9,0	0,5	19,3	20,5	3,4	1,2	6,6	13,4	16,1	10,1	
Territoires Catégorie E	26 971	9,1	0,4	19,4	22,0	3,1	1,6	6,4	12,7	13,8	11,5	
Territoires Catégorie F	33 482	8,9	0,5	12,9	26,4	4,3	2,2	6,0	13,5	13,3	12,0	
Territoires Catégorie G	140 939	6,1	0,4	11,0	25,2	2,5	2,6	8,1	16,1	14,1	13,7	

source: SIRENE, 01/01/2008

Résidentialisation de l'emploi en 2008

	Emplois (au lieu de travail)	Actifs occupés (au lieu de résidence)	Taux de polarisation (Emplois LT / Actifs occupés LR)
Territoires Catégorie A	102 213	135 615	0,75
Territoires Catégorie B	336 071	313 425	1,07
Territoires Catégorie C	53 596	125 811	0,43
Territoires Catégorie D	52 363	95 176	0,55
Territoires Catégorie E	88 530	158 566	0,56
Territoires Catégorie F	206 353	179 548	1,15
Territoires Catégorie G	1 031 551	882 077	1,17
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 870 676	1 890 218	0,99
France Métropolitaine	25 459 773	25 796 925	0,99

Source: INSEE RP 2008

Catégories des emplois en 2008 (emplois au lieu de travail)

	Emplois salariés		Emplois détenus par des femmes		Emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Territoires Catégorie A	84 293	82,5	46 639	44,8	21 303	20,5
Territoires Catégorie B	282 363	84,0	156 713	47,1	55 231	16,6
Territoires Catégorie C	41 742	77,9	27 407	49,6	5 709	10,3
Territoires Catégorie D	39 285	75,0	23 851	44,4	5 024	9,3
Territoires Catégorie E	67 270	76,0	40 821	45,4	7 866	8,8
Territoires Catégorie F	182 386	88,4	85 946	41,9	22 998	11,2
Territoires Catégorie G	902 220	87,5	501 729	48,8	161 297	15,7
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 599 560	85,5	883 106	47,3	279 429	15,0
France Métropolitaine	22 524 437	88,0	12 101 317	47,3	4 111 680	16,1

Source: INSEE RP 2008

Activité des résidents

une faible proportion d'ouvriers et une forte proportion d'employés au regard de la moyenne nationale

Moins de 10% des actifs occupés résidents déclarent le statut de cadre ou profession intellectuelle supérieure sur les territoires de la catégorie F. Ce taux atteint 24% sur la catégorie A.

L'activité féminine la plus faible se retrouve sur les territoires des catégories F et G. C'est sur ces territoires que l'on retrouve également les proportions les plus importantes de salariés en contrat précaire. Le temps partiel, quant à lui, est maximal sur les territoires de la catégorie D.

Ces éléments nous permettent de caractériser les 8 classes de la typologie des ressources des ménages et des territoires comme suit :

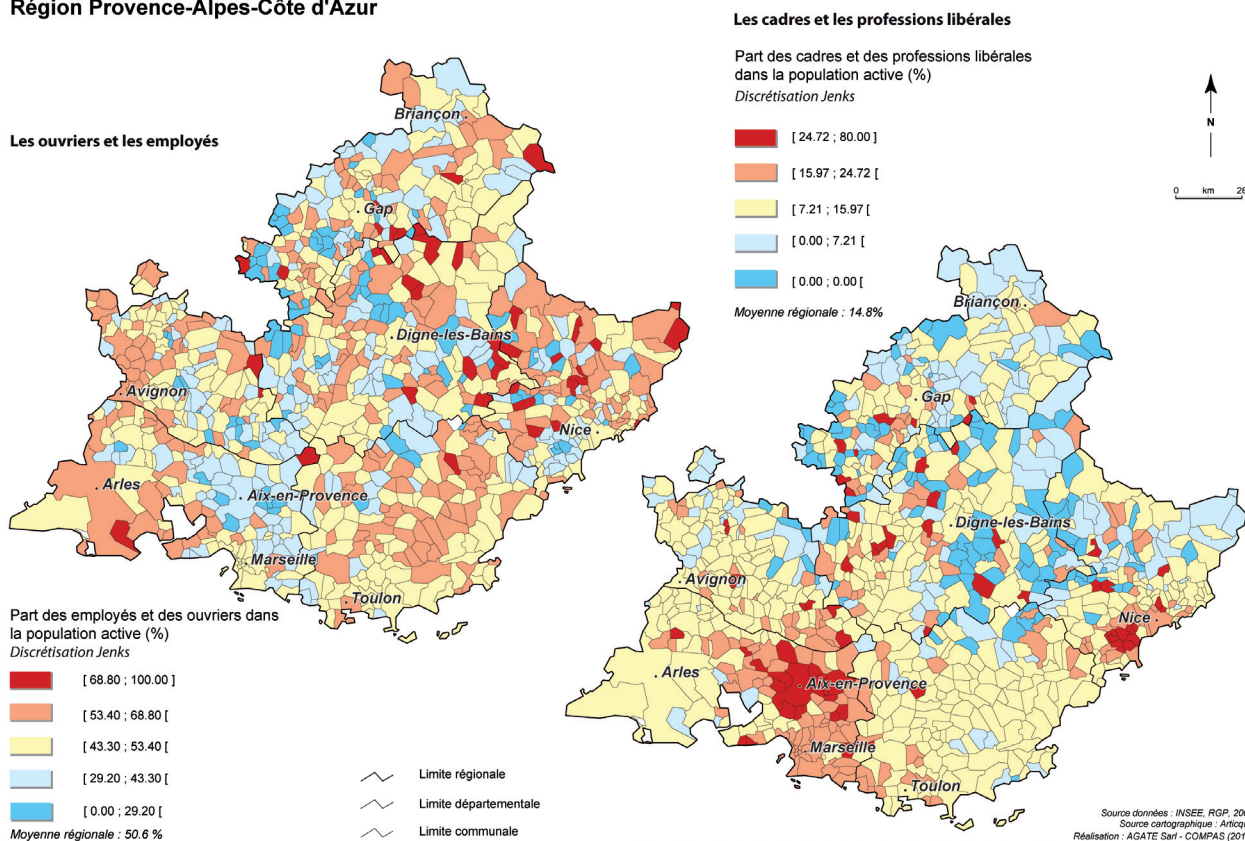
- Catégorie A : une population active résidente très favorisée avec une forte proportion de cadres et une faible proportion de salariés en contrats précaires.
- Catégorie B : une population active occupée résidente plus favorisée qu'en moyenne régionale avec néanmoins une proportion de salariés en contrats précaires proche de la moyenne régionale.
- Catégorie C : une population active résidente plus favorisée qu'en moyenne régionale avec une forte proportion de cadres et une faible proportion de salariés en contrats précaires.
- Catégorie D : une sur-représentation de la CSP agriculteurs pour une population active occupée où la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est légèrement inférieure à la moyenne régionale et le temps partiel sur-représenté.
- Catégorie E : une sur-représentation de la CSP agriculteurs pour une population active occupée où la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est légèrement inférieure à la moyenne régionale.
- Catégorie F : une très forte sur-représentation des ouvriers parmi les actifs occupés résidents et des contrats précaires.
- Catégorie G : une répartition par catégories socio-professionnelles des actifs occupés résidents proche de la moyenne régionale et une sur-représentation des emplois précaires.



Catégories socio-professionnelles des actifs occupés en 2008

	Population de 15 ans et plus active occupée en 2008	catégories socio-professionnelles			
		cadres et professions intellectuelles supérieures		employés et ouvriers	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Territoires Catégorie A	135 562	31 804	23,7	51 763	38,6
Territoires Catégorie B	313 310	52 370	17,0	144 514	46,9
Territoires Catégorie C	125 765	21 525	17,2	55 320	44,3
Territoires Catégorie D	95 148	12 889	13,6	44 750	47,3
Territoires Catégorie E	158 514	16 842	10,7	81 866	52,2
Territoires Catégorie F	179 476	16 336	9,2	103 144	58,0
Territoires Catégorie G	881 643	130 681	15,0	452 282	52,0
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 889 418	282 446	15,1	933 640	50,0
France Métropolitaine	25 937 063	4 131 247	16,1	13 180 704	51,2

Source: INSEE RP 2008

L'EMPLOI
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Taux d'activité aux RP 1999 et 2008

	Population de 15-64 ans active en 2008	Les 15-64 ans actifs				Taux d'activité		
		Evolution 1999-2008		Taux d'activité		Jeunes 15-24 ans	Femmes 25-54 ans	
		Effectifs	%	1999	2008	2008	1999	2008
Territoires Catégorie A	146 253	+18 361	+14,4	67,9	71,3	38,1	77,7	84,7
Territoires Catégorie B	347 109	+41 762	+13,7	66,6	70,0	40,2	77,5	84,3
Territoires Catégorie C	137 428	+19 525	+16,6	67,4	71,0	41,7	76,9	84,5
Territoires Catégorie D	104 205	+15 208	+17,1	68,6	72,0	45,4	76,4	84,4
Territoires Catégorie E	177 416	+31 726	+21,8	66,9	71,0	47,7	74,7	82,8
Territoires Catégorie F	206 843	+20 610	+11,1	66,6	69,4	47,4	72,8	79,5
Territoires Catégorie G	1 027 526	+82 453	+8,7	66,1	67,8	39,9	76,8	79,8
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2 146 780	+229 645	+12,0	66,6	69,2	41,5	76,4	81,6
France Métropolitaine	28 961 390	+2 511 386	+9,5	69,3	71,7	43,2	80,5	85,1

Source: INSEE RP 1999-2008

Contrats précaires et temps partiel en 2008

	Salariés de 15 ans ou plus	Salariés en contrats précaires (CDD, Intérim, Emplois aidés, Apprentissage, stage)		Salariés à temps partiel	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Territoires Catégorie A	111 055	13 550	12,2	19 882	17,9
Territoires Catégorie B	260 628	39 403	15,1	47 787	18,3
Territoires Catégorie C	107 110	13 036	12,2	19 775	18,5
Territoires Catégorie D	77 337	11 373	14,7	16 018	20,7
Territoires Catégorie E	132 497	20 294	15,3	26 331	19,9
Territoires Catégorie F	158 317	26 951	17,0	29 995	18,9
Territoires Catégorie G	770 475	125 966	16,3	144 275	18,7
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1 617 419	250 573	15,5	304 062	18,8
France Métropolitaine	22 846 616	3 408 968	14,9	4 099 594	17,9

Source: INSEE RP 2008

Demandeurs d'emplois

Au regard des indices de chômage estimé, les territoires de la catégorie F se distinguent par un indice de chômage élevé. Cette observation concerne également le chômage des jeunes et le chômage des femmes. Le plus faible indice de chômage observé concerne les territoires de la catégorie A, et ceux de la catégorie G s'agissant du chômage des jeunes et des femmes.

On note ainsi, pour chacune des catégories de territoires issues de la typologie des ressources des ménages et des territoires, les éléments suivants :

- Catégorie A : un faible indice de chômage, sur l'ensemble des actifs comme chez les jeunes et chez les femmes.
- Catégorie B : une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage.
- Catégorie C : une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage avec un indice de chômage des jeunes supérieur à celui observé sur la classe précédente.
- Catégorie D : une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage.
- Catégorie E : une situation moyenne des actifs au regard des indicateurs de chômage avec des indices de chômage des jeunes et des femmes supérieurs à ceux observés sur la classe précédente.
- Catégorie F : la situation la plus défavorable parmi les catégories issues de la typologie au regard des indices de chômage.
- Catégorie G : un faible indice de chômage, sur l'ensemble des actifs comme chez les jeunes et chez les femmes.

Demandeurs d'emploi en fin de mois

	DEFM Catégorie A	indice de chômage estimé en %*	indice de chômage estimé des moins de 25 ans en %**	indice de chômage estimé des femmes en %***
Territoires Catégorie A	9 469	6,5	8,9	7,0
Territoires Catégorie B	29 019	8,4	10,0	8,6
Territoires Catégorie C	9 702	7,2	11,5	7,6
Territoires Catégorie D	7 460	7,3	10,3	7,9
Territoires Catégorie E	15 124	8,7	11,9	9,6
Territoires Catégorie F	22 213	10,8	13,4	11,8
Territoires Catégorie G	72 663	7,1	8,6	6,9

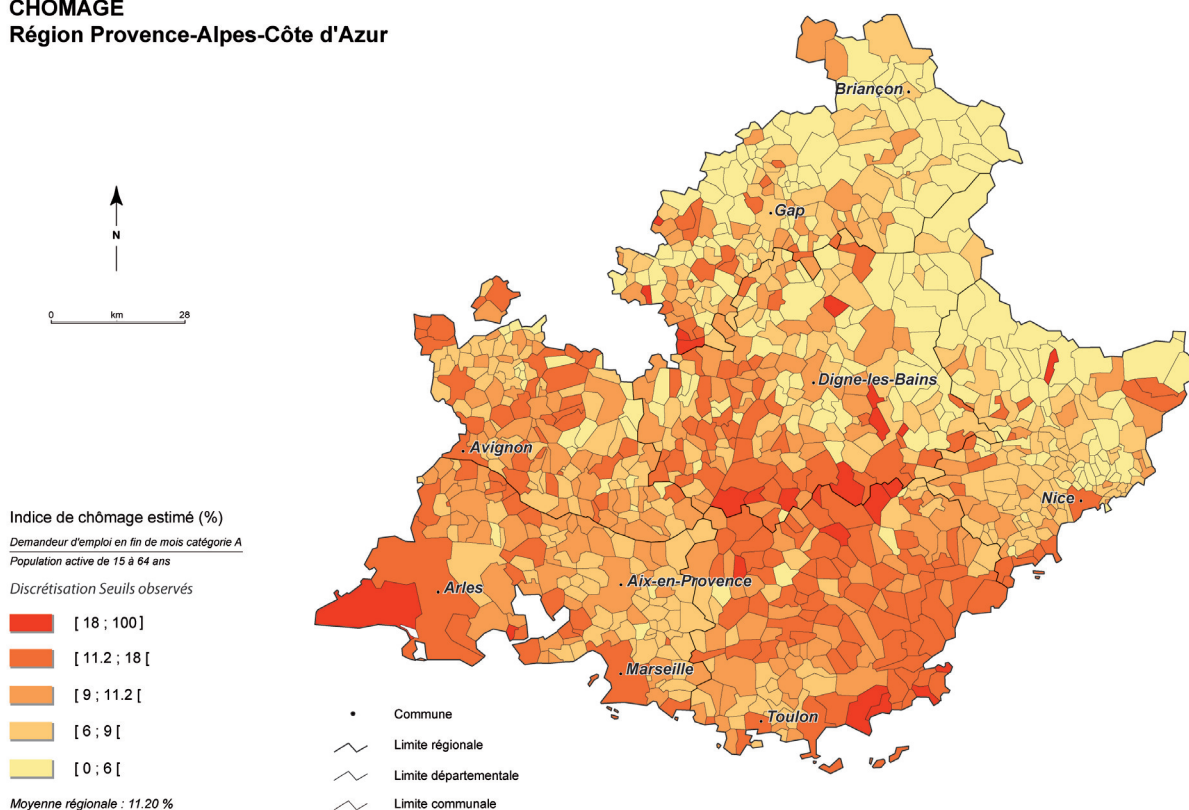
* rapporté à la population active de 15-64 ans au RP 2008

** rapporté à la population active de 15-24 ans au RP 2008

*** rapporté à la population active féminine de 15-64 ans au RP 2008

source: DIRRECTE, 30/06/2010

CHOMAGE Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source données : INSEE, RGP, 2007 - DARES, Pôle emploi, 2009

Ressources des territoires

Les indicateurs de taux d'effort fiscal et de potentiel fiscal par habitants font partie des indicateurs utilisés pour la construction de la typologie. Ils varient fortement d'une classe à l'autre car ils participent fortement à la construction des classes de la typologie des ressources des ménages et des territoires. Ainsi les territoires B et F présentent des potentiels fiscaux par habitants élevés. Sur la catégorie F le taux d'effort fiscal est très faible. On peut ainsi définir les 8 classes de la typologie sur ces indicateurs selon les caractéristiques suivantes :

- Catégorie A : un potentiel fiscal par habitants assez élevé et un taux d'effort fiscal plutôt faible.
- Catégorie B : un potentiel fiscal par habitants très élevé et un taux d'effort fiscal moyen .
- Catégorie C : un potentiel fiscal par habitants très faible et un taux d'effort fiscal très élevé.
- Catégorie D : un potentiel fiscal par habitants plutôt faible et un taux d'effort fiscal plutôt faible.
- Catégorie E : un potentiel fiscal par habitants très faible et un taux d'effort fiscal moyen.
- Catégorie F : un potentiel fiscal par habitants très élevé et un taux d'effort fiscal faible.
- Catégorie G : un potentiel fiscal par habitants plutôt faible et un taux d'effort fiscal très élevé.

Ressources des territoires

	Potentiel fiscal par habitants*		Taux d'effort fiscal	
	2003	2009	2003	2007
Territoires Catégorie A	628	850	58	55
Territoires Catégorie B	725	943	71	67
Territoires Catégorie C	328	479	99	93
Territoires Catégorie D	469	656	58	51
Territoires Catégorie E	343	480	83	77
Territoires Catégorie F	798	964	53	42
Territoires Catégorie G	485	614	92	88

* Rapporté à la population au RP 2008

source: Région-fiscalité

DISPARITÉS DE RESSOURCES DES TERRITOIRES

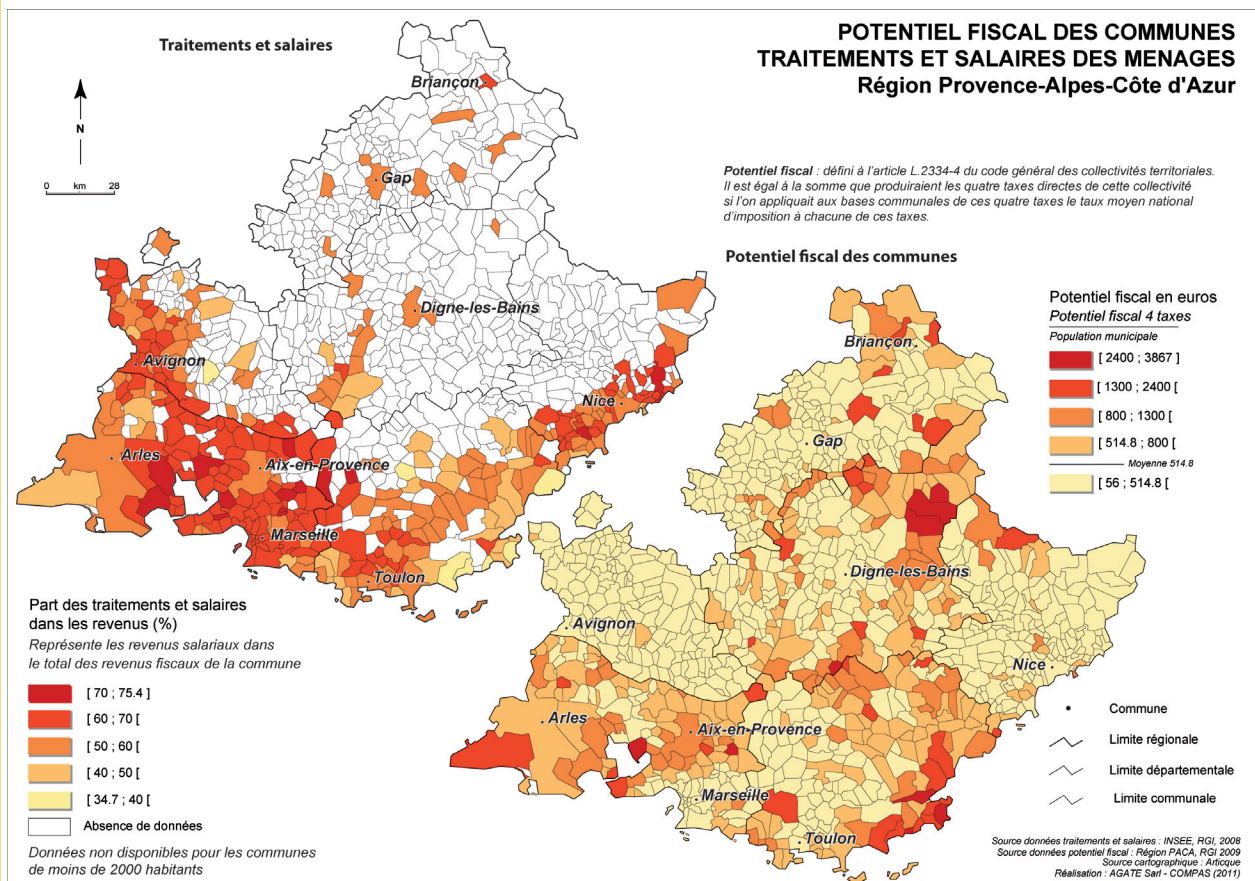
Potentiel fiscal : Il correspond à la somme que produiraient les quatre taxes directes de la collectivité si le taux moyen national d'imposition était appliqué à chacune de ces taxes. Rapporté à la population municipale de chaque commune, le potentiel fiscal par habitants varie fortement d'une commune à l'autre.

Le **taux d'effort fiscal** est calculé par le rapport du produit des 4 taxes au potentiel fiscal. Il représente ainsi la part de l'imposition appliquée par la collectivité au regard du potentiel défini par application des taux d'imposition nationaux (le potentiel fiscal).

La richesse des territoires peut être appréhendée à partir de deux indicateurs que sont le potentiel fiscal et le taux d'effort fiscal.

• Le potentiel fiscal

Il correspond aux ressources potentielles de la collectivité. Plus celui-ci est élevé, plus la collectivité aura la possibilité de disposer de ressources élevées par le biais de ses taxes communales. Les ressources réelles de la collectivité seront liées aux taux d'impositions appliqués par la collectivité.

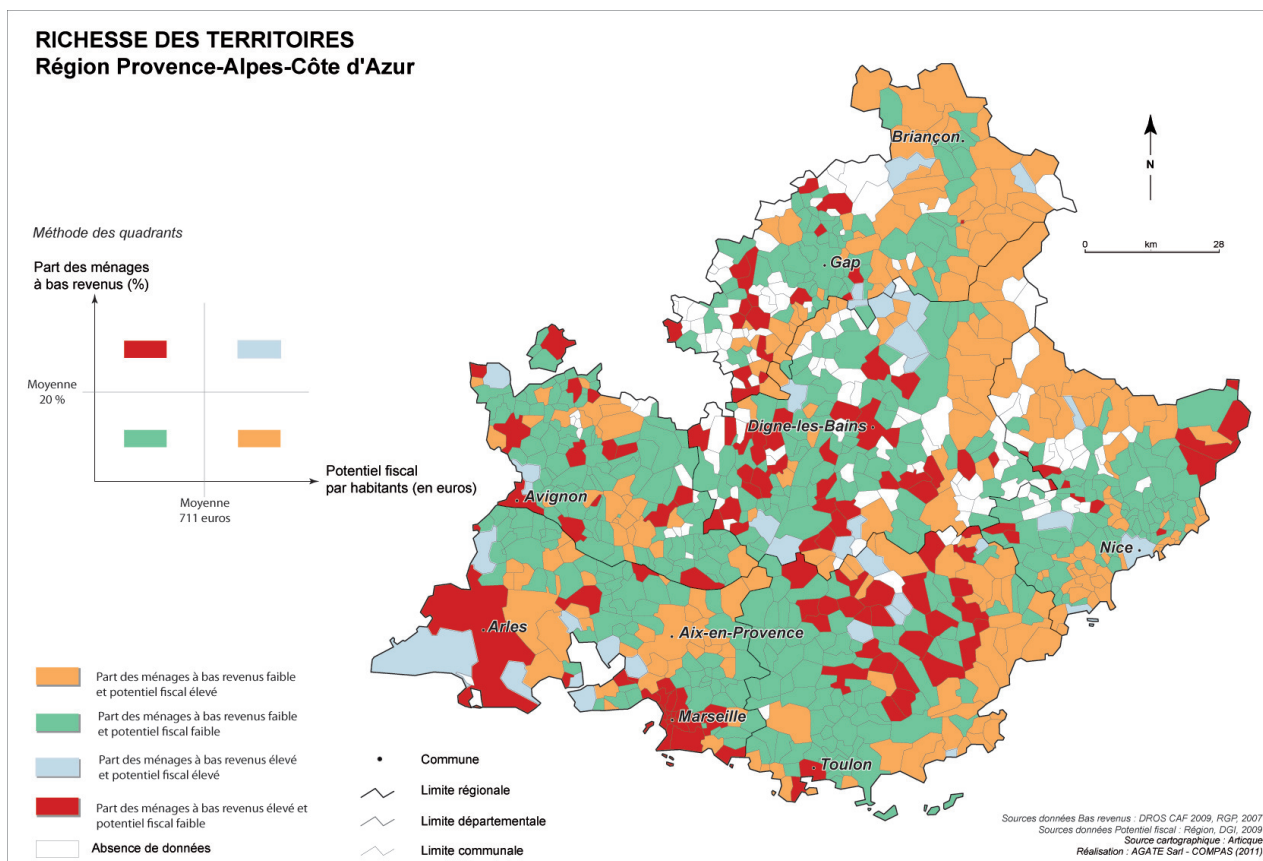


• Le taux d'effort fiscal

Plus ce taux d'effort est élevé et plus la collectivité applique un taux d'imposition élevé par rapport à la moyenne nationale (et inversement). Globalement, sur les communes à fort développement économique, les taux d'efforts fiscaux sont souvent plus faibles compte tenu du fort potentiel fiscal existant sur ces territoires. Les territoires urbains, dont le développement des services à la population est élevé, présentent souvent des taux d'effort fiscaux assez élevés. Enfin, les disparités en terme de taux d'effort fiscal sont importantes sur les collectivités d'habitat résidentiel où l'offre de services varie fortement d'une commune à l'autre.

Il apparaît intéressant de croiser la richesse des territoires avec la pauvreté des ménages.

Pauvreté des ménages et potentiel fiscal.



La carte ci-dessus propose une analyse croisée du potentiel fiscal par habitant et de la part des ménages à bas revenus connus de la CAF. Elle met en avant 4 groupes de territoires, définis selon les écarts à la moyenne régionale :

- Des collectivités à fort niveaux de ressources des ménages et des territoires, définies par un potentiel fiscal par habitants supérieur à la moyenne régionale et une part des ménages à bas revenus inférieure à la moyenne régionale.
Il s'agit des collectivités sur lesquelles les ressources des ménages et des territoires sont les plus favorables.
On retrouve principalement dans cette catégorie des communes à dominante rurale et de montagne au nord-est de la région et des communes littorales entre Toulon et Nice. On retrouve également Aix-en-Provence et les communes à la périphérie de ce centre urbain.

- Des collectivités à faibles niveaux de ressources des territoires et des ménages, définies par un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne régionale et une part des ménages à bas revenus supérieure à la moyenne régionale.
Il s'agit des collectivités sur lesquelles les ressources des ménages et des territoires sont les plus défavorables.

Les communes concernées sont davantage disséminées sur le territoire régional avec toutefois une concentration plus importante dans l'arrière pays varois et dans le département des Alpes de Hautes Provence. On y retrouve aussi trois grands centres urbains que sont Marseille, Arles et Avignon.

Puis, 2 catégories de territoires intermédiaires :

- Des collectivités à faibles niveaux de ressources des territoires et forts niveaux de ressources des ménages, définies par un potentiel fiscal par habitants inférieur à la moyenne régionale et une part des ménages à bas revenus inférieure à la moyenne régionale.

Il s'agit de collectivités pour lesquelles les niveaux de ressources des ménages sont favorables et les ressources des territoires défavorables.

Cette catégorie de communes est fortement présente sur le territoire de la région PACA. Elle concerne plus particulièrement les communes périurbaines et les pôles d'emploi de l'espace rural ainsi que leur couronne.

- Des collectivités à forts niveaux de ressources des territoires et faibles niveaux de ressources des ménages, définies par un potentiel fiscal par habitants supérieur à la moyenne régionale et une part des ménages à bas revenus supérieure à la moyenne régionale.

Il s'agit de collectivités pour lesquels les niveaux de ressources des ménages sont défavorables et les ressources des territoires favorables.

Ces communes sont peu nombreuses sur le territoire. Un centre urbain fait toutefois partie de cette catégorie, il s'agit de la ville de Nice.

ANALYSE DES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES

- Une spécialisation des territoires renforcée par les mobilités de population -

L'analyse de la mobilité des populations des 7 catégories de territoires définies via la typologie montre des disparités entre les territoires au sein de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec des territoires d'accueil de populations très favorisées et des territoires d'accueil de populations défavorisées.

Les arrivées et départs de populations indiqués ci-contre sont exprimés en base 100, où les effectifs de référence sont les volumes de populations partantes.

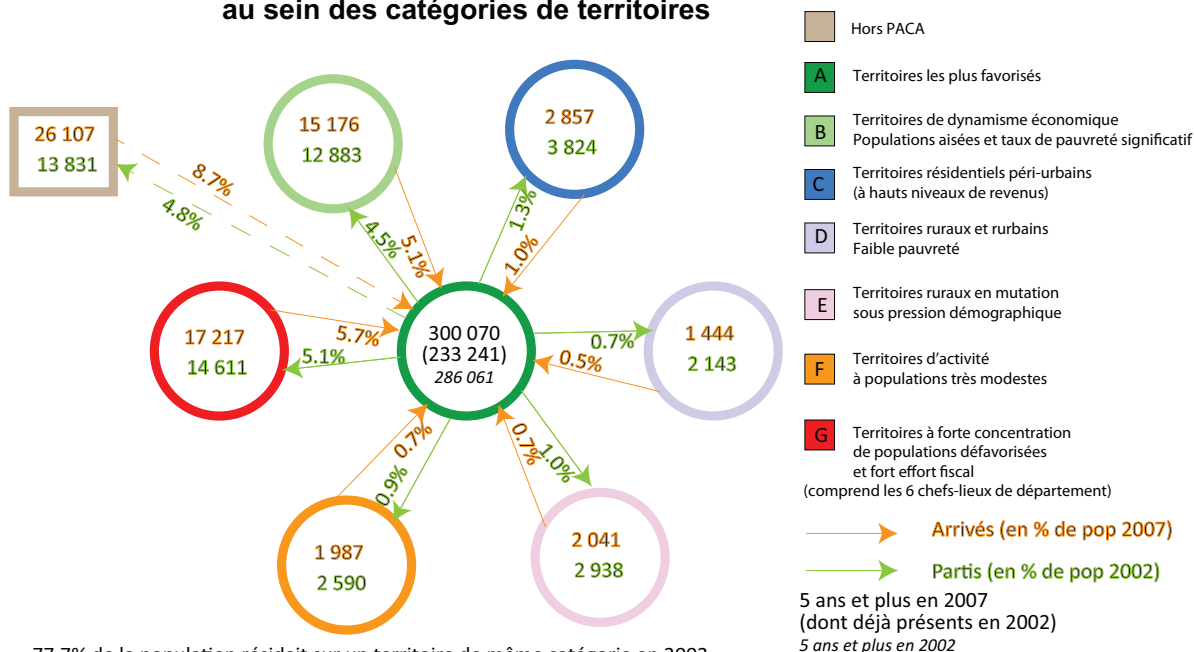
Les poids des populations migrantes, sur chaque catégorie de territoires, sont les suivants (le % de partants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2002 ; le % de nouveaux arrivants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2007) :

Catégorie A : 18.5% de partants ; 22.3% de nouveaux arrivants.

Catégorie A

Territoires les plus favorisés

Mobilité des populations de 5 ans et plus présentes entre 2002 et 2007 au sein des catégories de territoires

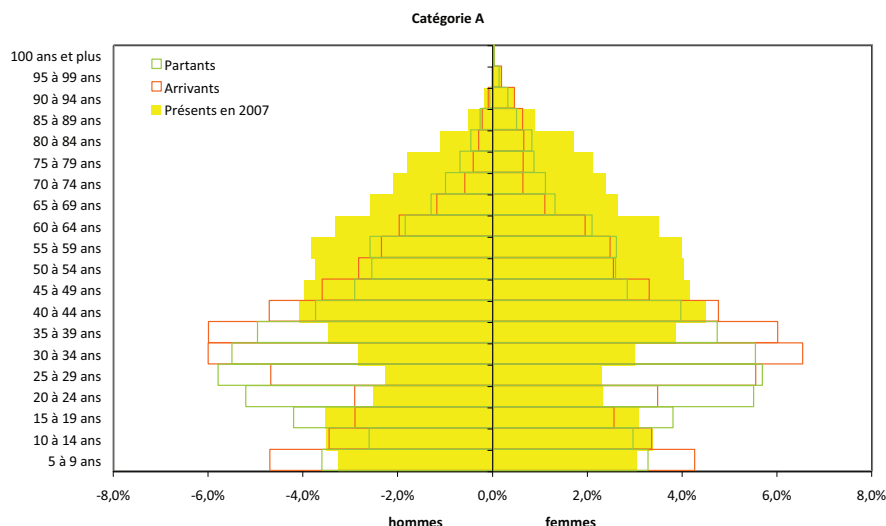


77.7% de la population résidait sur un territoire de même catégorie en 2002

Des arrivées de populations provenant des territoires de catégories B (moins favorisés) et G (dont chefs-lieux de départements) et d'autres régions

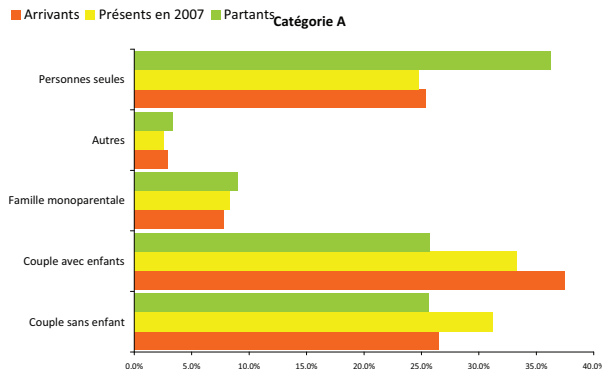
Sur les territoires de catégorie A (territoires les plus favorisés), les arrivées de populations depuis 2002 ont été beaucoup plus importantes que les départs (127 arrivées pour 100 départs). Pourtant on note que les départs vers les autres catégories de territoires sont toujours plus nombreux que les arrivées de ces catégories de territoires, sauf pour les territoires des catégories B (territoires de dynamisme économique, populations aisées et taux de pauvreté significatifs) et G (territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal) et d'autres régions. Les échanges avec ces deux catégories de territoires (B et G) se font ainsi au bénéfice de la catégorie A. On note que les échanges avec les territoires de catégorie B sont relativement élevés aux regards des échanges observés entre la catégorie B et les autres catégories de territoires.

La pyramide des âges fait ressortir les différences des caractéristiques de personnes résidentes, partantes, et entrantes sur les territoires. C'est la part de chaque catégorie qui est représentée sur la pyramide des âges. Ainsi, pour les territoires les plus aisés (catégorie A) la mobilité est globalement plus importante pour les jeunes de 20-40 ans. 6% des hommes partants du territoire ont entre 25 et 29 ans, et 6% des hommes rentrants sur le territoire ont entre 35 et 39 ans.

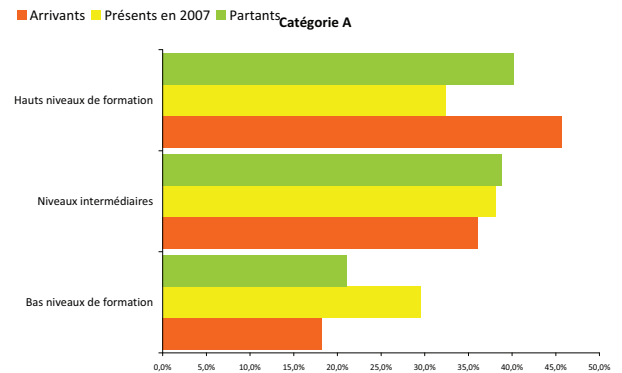
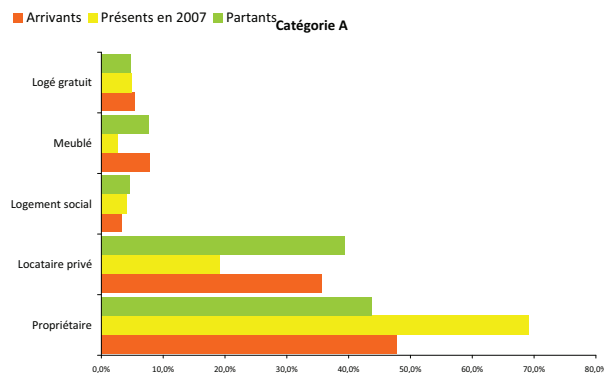


Un attrait pour les familles avec enfants

La pyramide des âges des populations arrivant sur les territoires de catégorie A (territoires les plus favorisés) montre une population familiale avec une forte présence de jeunes enfants, alors que parmi les populations quittant les territoires de catégorie A on retrouve beaucoup de jeunes adultes et une sur-représentation des personnes âgées (au regard des populations arrivantes). Ainsi ces territoires attirent des familles et voient partir les jeunes et les retraités.

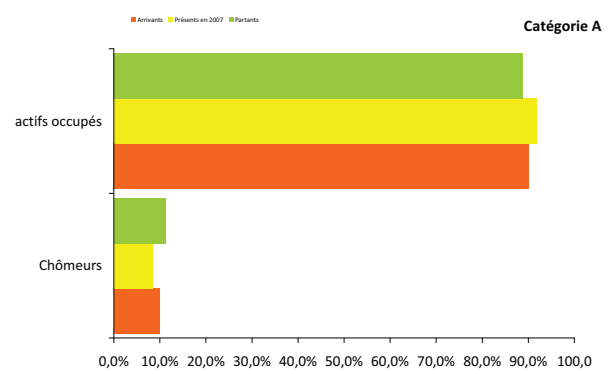
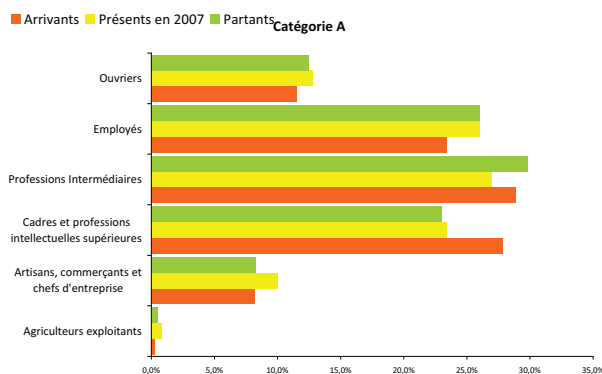


Ces observations sur la structure par âge des populations d'arrivants et de partants sur les territoires de catégorie A se retrouvent au niveau des compositions familiales. Ces territoires attirent très peu de personnes seules et beaucoup de couples avec enfant(s).



Des territoires qui attirent les populations favorisées

La catégorie A est une catégorie de territoires sur lesquels les populations favorisées sont fortement sur-représentées. Cette observation est accentuée s'agissant des populations de nouveaux arrivants, puisque les hauts niveaux de formations et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont très nombreux parmi les nouveaux arrivants, et encore plus que parmi l'ensemble de la population présente sur ces territoires. En revanche les arrivées d'employés et ouvriers sur ces territoires sont faibles.



Des territoires qui se spécialisent dans l'accueil des populations les plus favorisées

Au vu des provenances décrites précédemment il apparaît que l'attrait des territoires de catégorie A sur les familles résidant sur les territoires de catégorie G (regroupant beaucoup de centre urbains) et les territoires de catégorie B (moins familiaux que ceux de la catégorie A) a tendance à augmenter les écarts entre ces classes en terme de structures de populations. Les mobilités résidentielles observées montrent ainsi une tendance à la **spécialisation de ces territoires**

Catégorie B

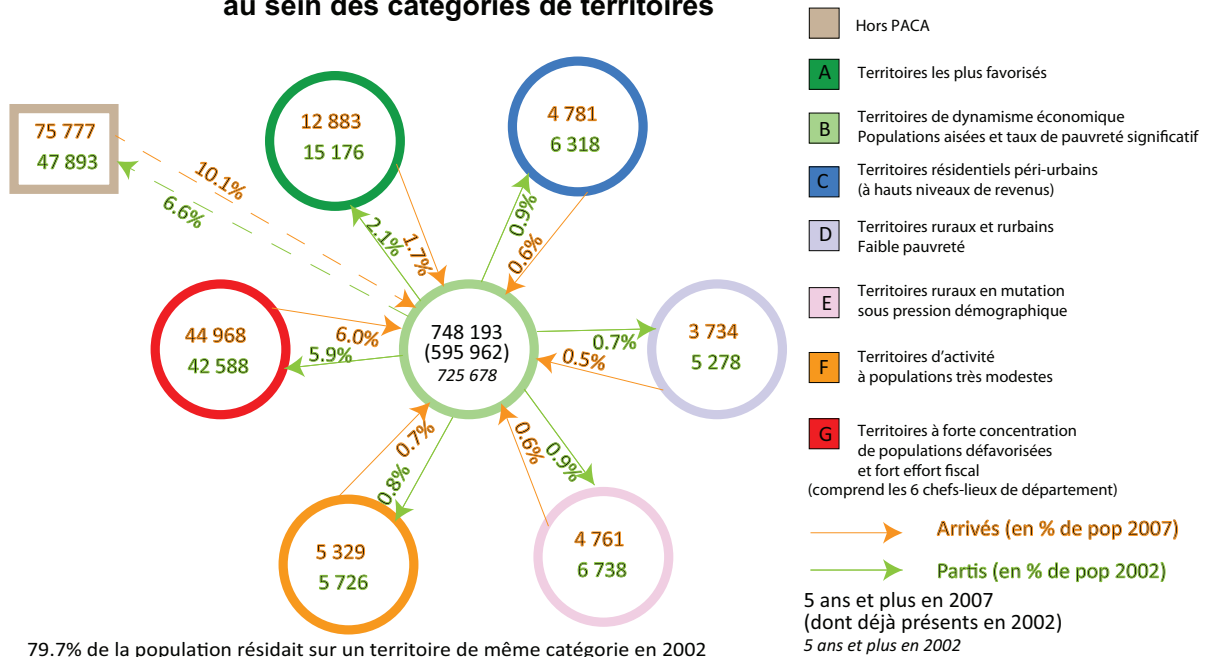
Les arrivées et départs de populations indiqués ci-contre sont exprimés en base 100, où les effectifs de référence sont les volumes de populations partantes.

Les poids des populations migrantes, sur chaque catégorie de territoires, sont les suivants (le % de partants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2002 ; le % de nouveaux arrivants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2007) :

Catégorie B : 17.9% de partants ; 20.3% de nouveaux arrivants.

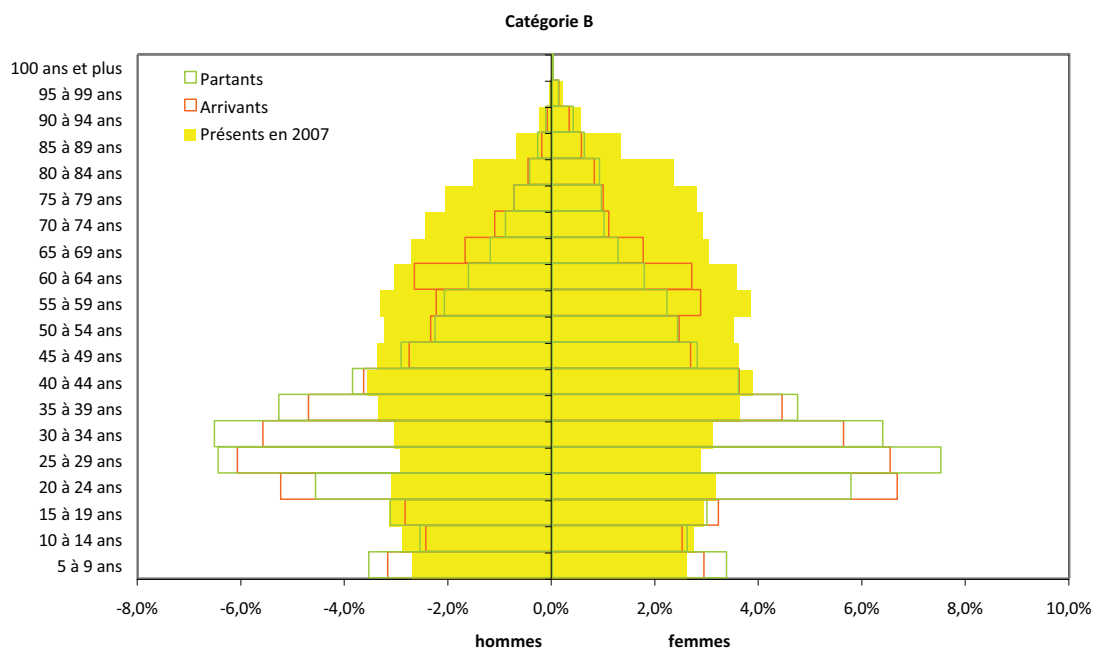
Territoires de dynamisme économique - Populations aisées et taux de pauvreté significatif

Mobilité des populations de 5 ans et plus présentes entre 2002 et 2007 au sein des catégories de territoires



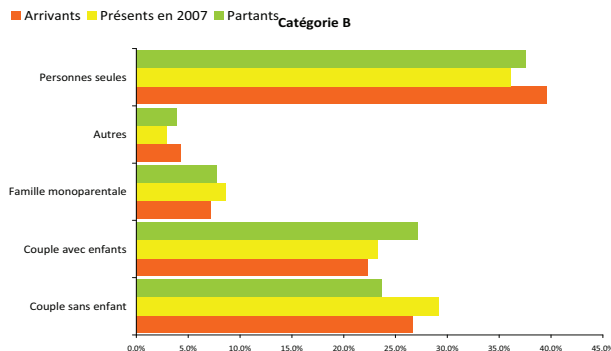
Des arrivées de populations provenant d'autres régions

Sur les territoires de catégorie B (territoires de dynamisme économique avec populations aisées et pauvreté significative), les arrivées de populations depuis 2002 ont été plus importantes que les départs (117 arrivées pour 100 départs). Pourtant on note que les départs vers les autres catégories de territoires sont toujours plus nombreux que les arrivées de ces catégories de territoires, sauf pour les territoires hors région et dans une moindre mesure les territoires de catégorie G (territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal). Les échanges avec ces deux catégories de territoires se font ainsi au bénéfice de la catégorie B. On note que les échanges avec les territoires hors région sont relativement élevés aux regards des échanges observés avec les autres catégories de territoires.

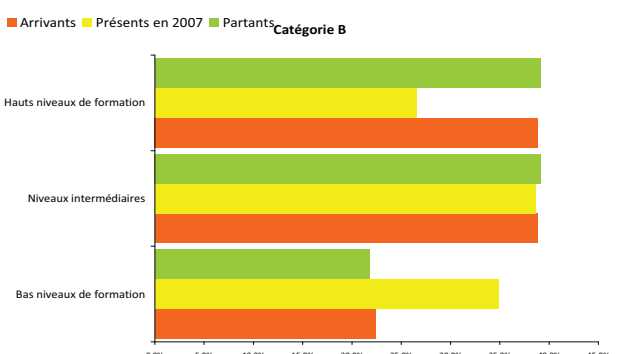
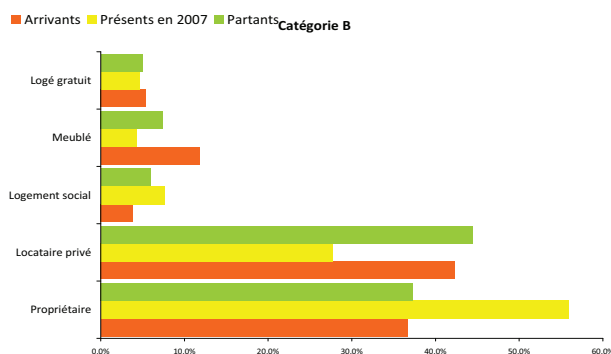


Des territoires accueillant des populations de jeunes retraités et perdant des familles

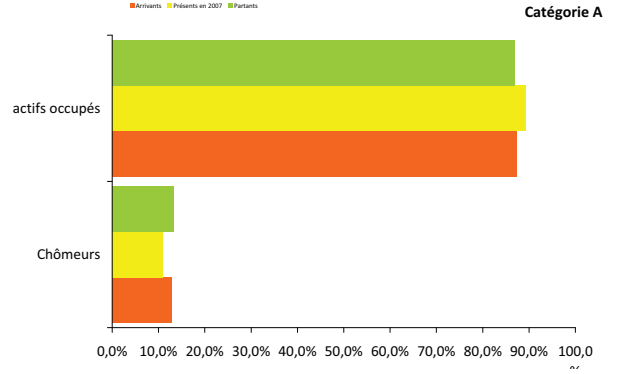
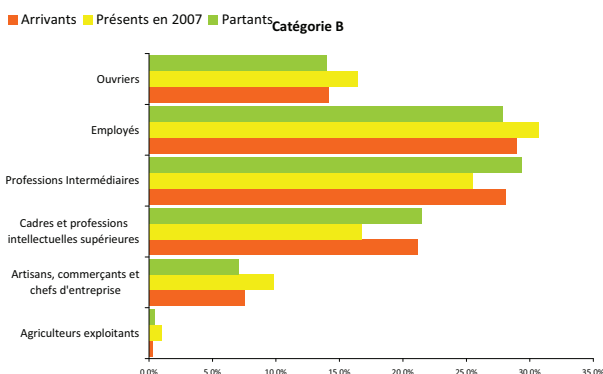
La pyramide des âges des populations arrivant sur les territoires de catégorie B (territoires de dynamisme économique avec populations aisées et pauvreté significative) montre un plus grand équilibre entre les structures par âge des arrivants et des partants que sur la classe précédente, avec néanmoins une sur-représentation des jeunes retraités parmi les arrivants, au regard des partants, et des mouvements de populations importants (pour les arrivants et les partants) concernant les 20-40 ans.



Ces observations sur la structure par âge des populations d'arrivants et de partants sur les territoires de catégorie B se retrouvent au niveau des compositions familiales. Ces territoires attirent plus de personnes seules et de couples sans enfant qu'ils n'en voient partir (retraités) et voient partir plus de couples avec enfant(s) qu'ils n'en accueillent.

**Peu d'impact des mobilités résidentielles sur l'évolution des niveaux de formation et des catégories socio-professionnelles de ces territoires**

Nous observons que les populations migrantes (partantes ou arrivantes) sont des populations à plus fort niveau de formation que les populations présentes sur ces territoires, ceci étant lié à la structure par âge des populations migrantes. Les mobilités résidentielles influent peu sur l'évolution des niveaux de formation des territoires de catégorie B, une légère sur-représentation des bas niveaux de formation est observée parmi les arrivants.



Même observation s'agissant des départs et arrivées de cadres et professions intellectuelles supérieures : la part des cadres parmi les émigrants est proche de celle des immigrants. Les professions intermédiaires sont plus représentées parmi les partants que parmi les arrivants, à l'inverse des employés.

Catégorie C

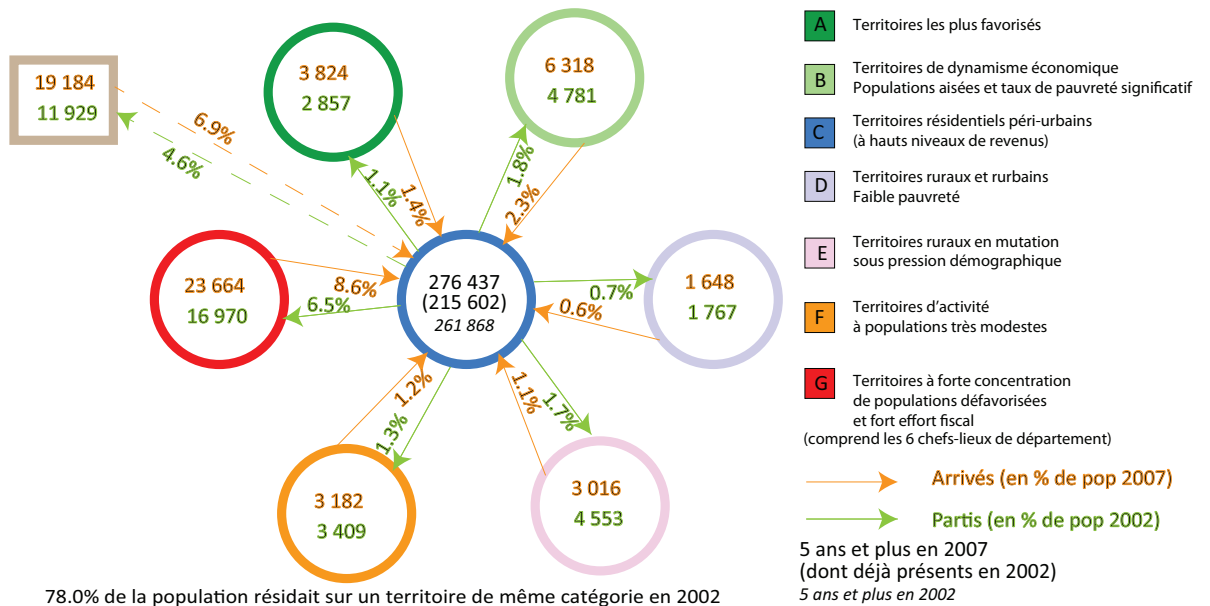
Les arrivées et départs de populations indiqués ci-contre sont exprimés en base 100, où les effectifs de référence sont les volumes de populations partantes.

Les poids des populations migrantes, sur chaque catégorie de territoires, sont les suivants (le % de partants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2002 ; le % de nouveaux arrivants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2007) :

Catégorie C : 17.9% de partants ; 22.2% de nouveaux arrivants.

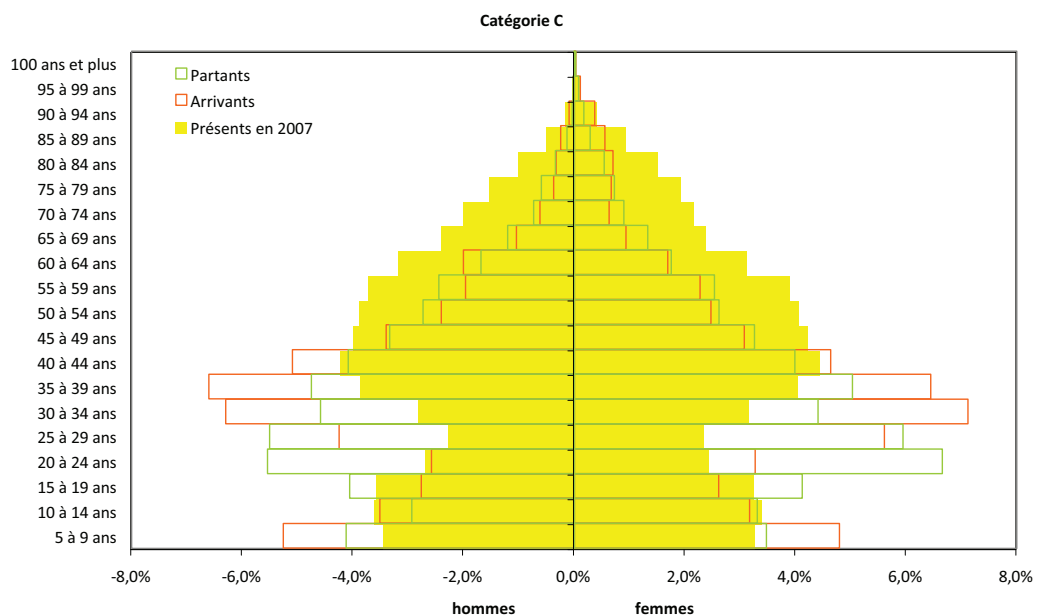
Territoires résidentiels péri-urbains (à hauts niveaux de revenus)

Mobilité des populations de 5 ans et plus présentes entre 2002 et 2007 au sein des catégories de territoires



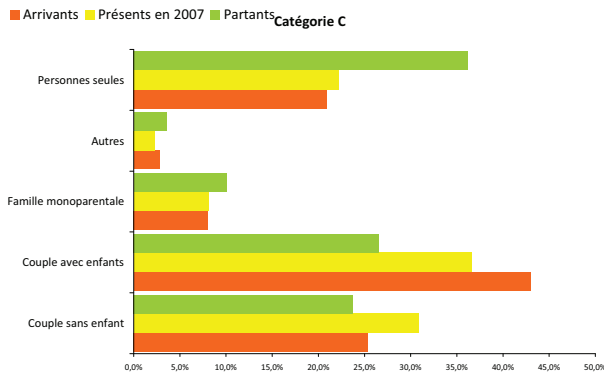
Des arrivées de populations provenant des territoires de catégorie G (centres urbains)

Sur les territoires de catégorie C (territoires résidentiels péri-urbains à hauts niveaux de revenus), les arrivées de populations depuis 2002 ont été beaucoup plus importantes que les départs (131 arrivées pour 100 départs). Cette observation ne se retrouve pas pour les migrations résidentielles vers des territoires de catégories D, E ou F qui eux accueillent moins de populations provenant de territoires de catégorie C qu'ils n'en apportent. Ainsi cette catégorie de territoires (catégorie C) accueille des populations provenant des territoires de catégorie G (composés pour beaucoup de centres urbains) ou des territoires favorisés (catégories A et B). Les échanges avec les territoires de catégorie G (territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal) sont particulièrement importants, notamment s'agissant des arrivées de populations.

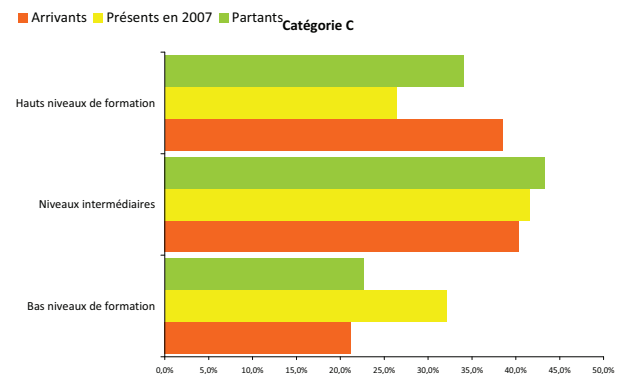
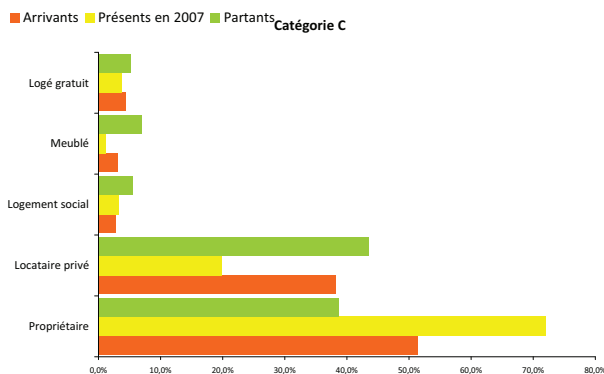


Des territoires accueillant des familles avec enfants et perdant des jeunes adultes

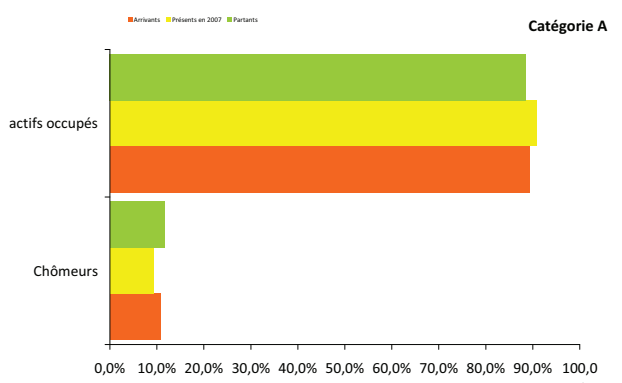
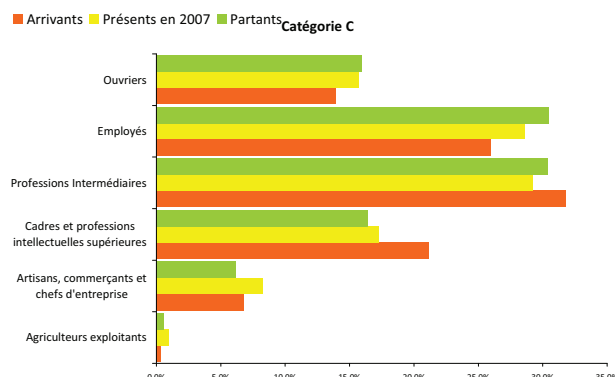
A l'image de la catégorie A, ces territoires sont des territoires d'accueil des familles avec enfant(s) : les jeunes enfants et les 30-45 ans sont fortement sur-représentés parmi les arrivants et les jeunes d'âge étudiant ou d'accès à l'emploi sont sur-représentés parmi les partants. Les arrivées de personnes seules y sont encore moins importantes que sur les territoires de catégorie A.



Ces observations sur la structure par âge des populations d'arrivants et de partants sur les territoires de catégorie C se retrouvent au niveau des compositions familiales. Ces territoires voient partir les personnes seules et attirent des couples avec enfant(s).

**Des territoires accueillant des populations favorisées mais moins fortement que sur les territoires de la catégorie A**

Là encore, à l'image de ce qu'on nous avons observé sur la catégorie A, les territoires de la catégorie C se caractérisent par une sur-représentation des hauts niveaux de formation parmi les nouveaux arrivants, même si celle-ci est moins prononcée que sur les territoires de catégorie A.



Même observation s'agissant des départs et arrivées de cadres et professions intellectuelles supérieures : la part des cadres parmi les émigrants est inférieure à celle des immigrants mais elle représente 21% des nouveaux arrivants contre 28% sur les territoires de catégorie A.

Catégorie D

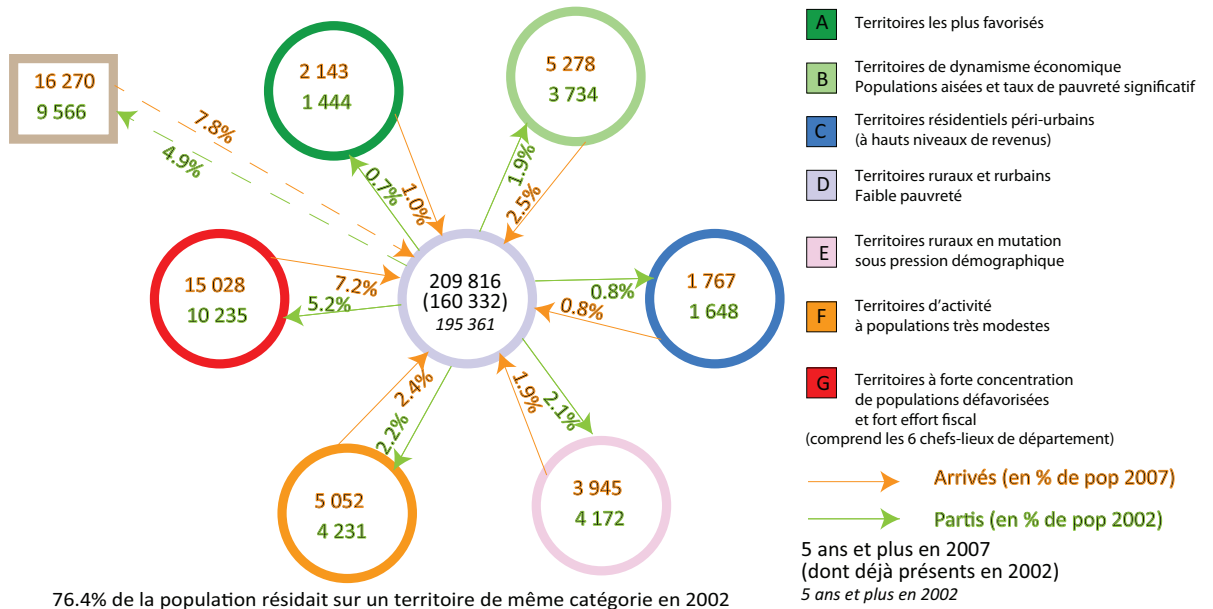
Les arrivées et départs de populations indiqués ci-contre sont exprimés en base 100, où les effectifs de référence sont les volumes de populations partantes.

Les poids des populations migrantes, sur chaque catégorie de territoires, sont les suivants (le % de partants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2002 ; le % de nouveaux arrivants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2007) :

Catégorie D : 17.9% de partants ; 23.6% de nouveaux arrivants.

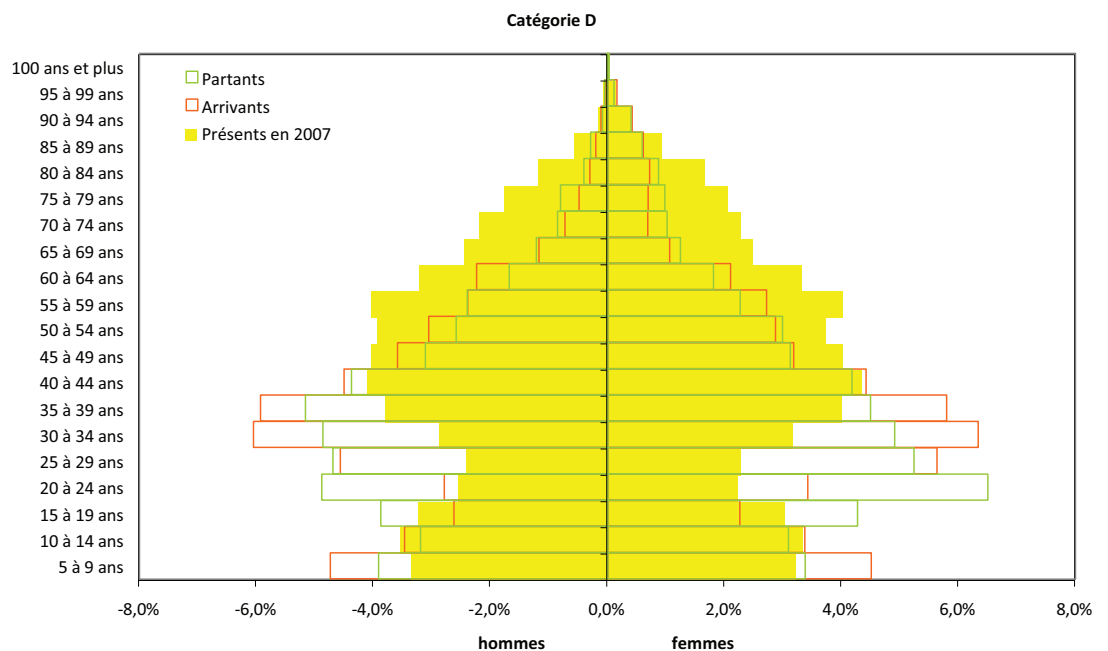
Territoires ruraux et rurbains Faible pauvreté

Mobilité des populations de 5 ans et plus présentes entre 2002 et 2007 au sein des catégories de territoires



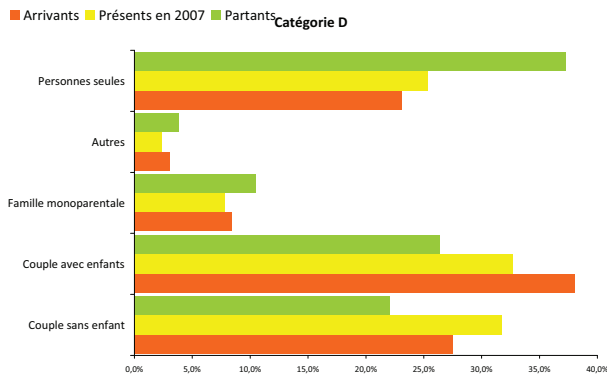
Des arrivées de populations provenant des territoires de catégorie G (centres urbains)

Sur les territoires de catégorie D (territoires ruraux et rurbains à faible pauvreté), les arrivées de populations depuis 2002 ont été beaucoup plus importantes que les départs (141 arrivées pour 100 départs). On note un quasi équilibre dans les échanges migratoires des territoires de catégorie D avec ceux de catégorie C puisqu'environ 1700 personnes quittent les territoires de catégorie D pour rejoindre la catégorie C, et 1700 personnes environ quittent les territoires de catégorie D pour rejoindre la catégorie C. Sur cette catégorie de territoires (catégorie D) l'accueil de populations provenant des territoires de catégorie G (composés pour beaucoup de centres urbains) est important.

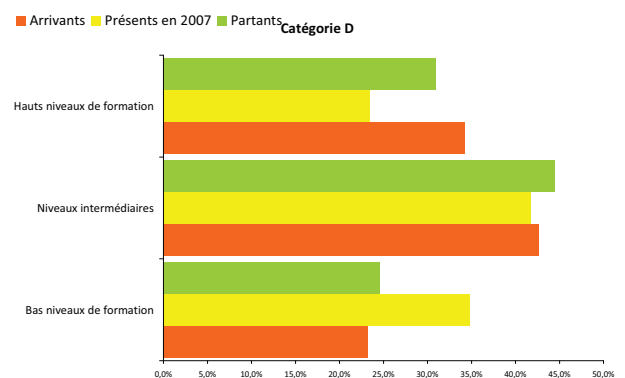
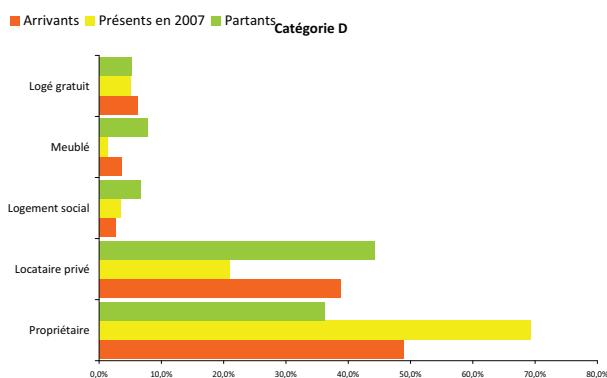


Des territoires accueillant des familles avec enfants et perdant des étudiants

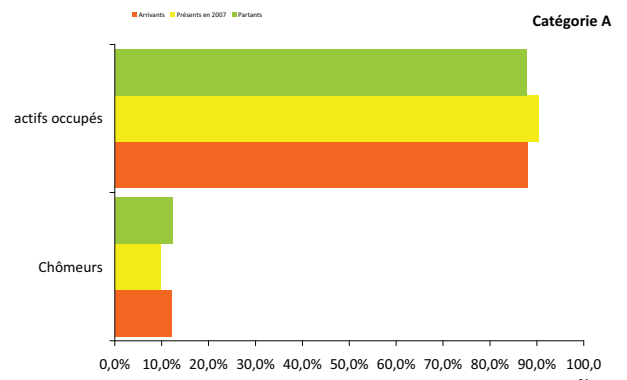
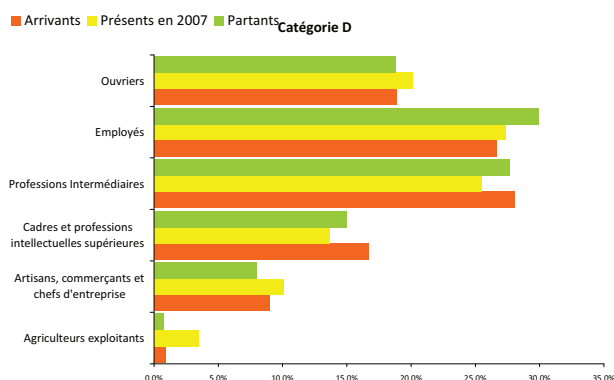
La pyramide des âges montre, là encore, une arrivée de populations familiales pour des départs importants de jeunes adultes. Le départ des jeunes adultes, d'âge étudiant, est particulièrement marqué chez les filles.



Les territoires de catégorie D accueillent une proportion plus importante de couples sans enfant que la catégorie précédente. Ils voient partir les personnes seules, et accueillent des couples avec enfant(s).

**Des territoires accueillant des populations favorisées mais moins fortement que sur les territoires des catégories précédentes**

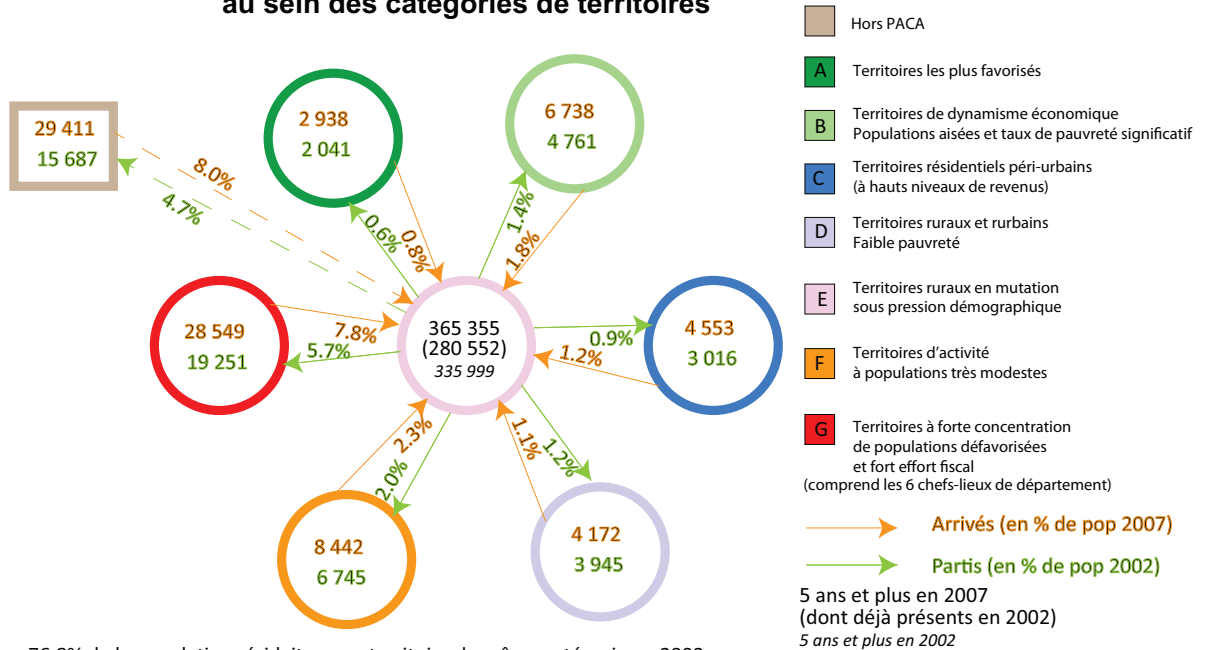
Les territoires de catégorie D sont des territoires aux indicateurs de niveaux de formation et de catégories socio-professionnelles moins favorables que les territoires précédents pour lesquels on observe une sur-représentation des classes favorisées parmi les immigrants, mais également de façon moins prononcée que sur les territoires précédents (les arrivants de catégories favorisées sont sur-représentés par rapport aux partants, mais ils représentent une proportion plus faible de la population au regard des proportions observées sur les catégories précédentes..



Catégorie E

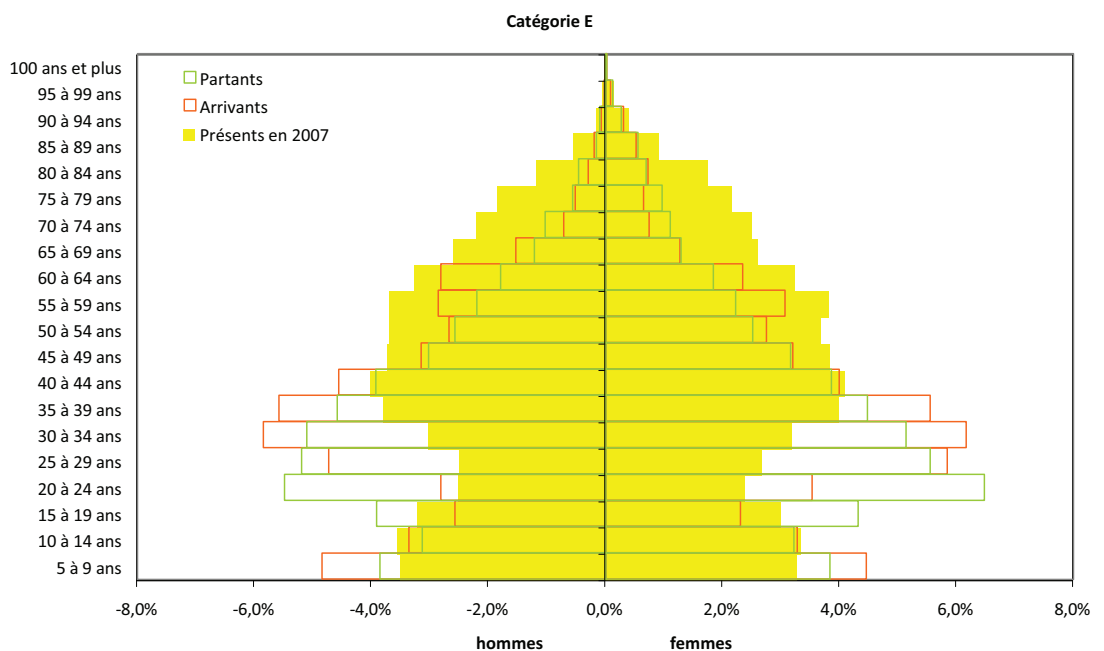
Territoires ruraux en mutation sous pression démographique

Mobilité des populations de 5 ans et plus présentes entre 2002 et 2007 au sein des catégories de territoires



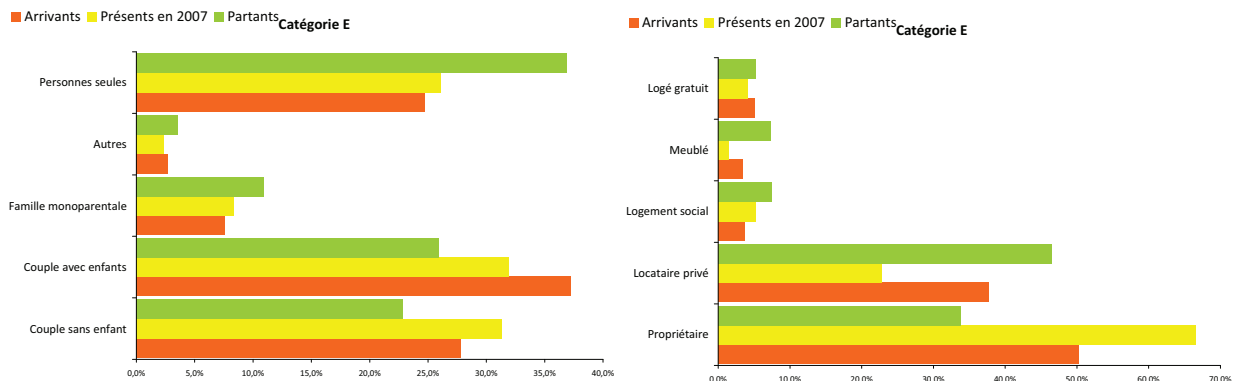
Beaucoup de nouveaux arrivants, peu de départs vers d'autres catégories de territoires

Sur les territoires de catégorie E (territoires ruraux en mutation sous pression démographique), les arrivées de populations depuis 2002 ont été beaucoup plus importantes que les départs (153 arrivées pour 100 départs). Cette observation se retrouve s'agissant des échanges avec toutes les catégories de territoires : il n'existe pas de catégorie de territoire qui accueille plus de populations provenant de la catégorie E qu'il n'en envoie vers cette catégorie.

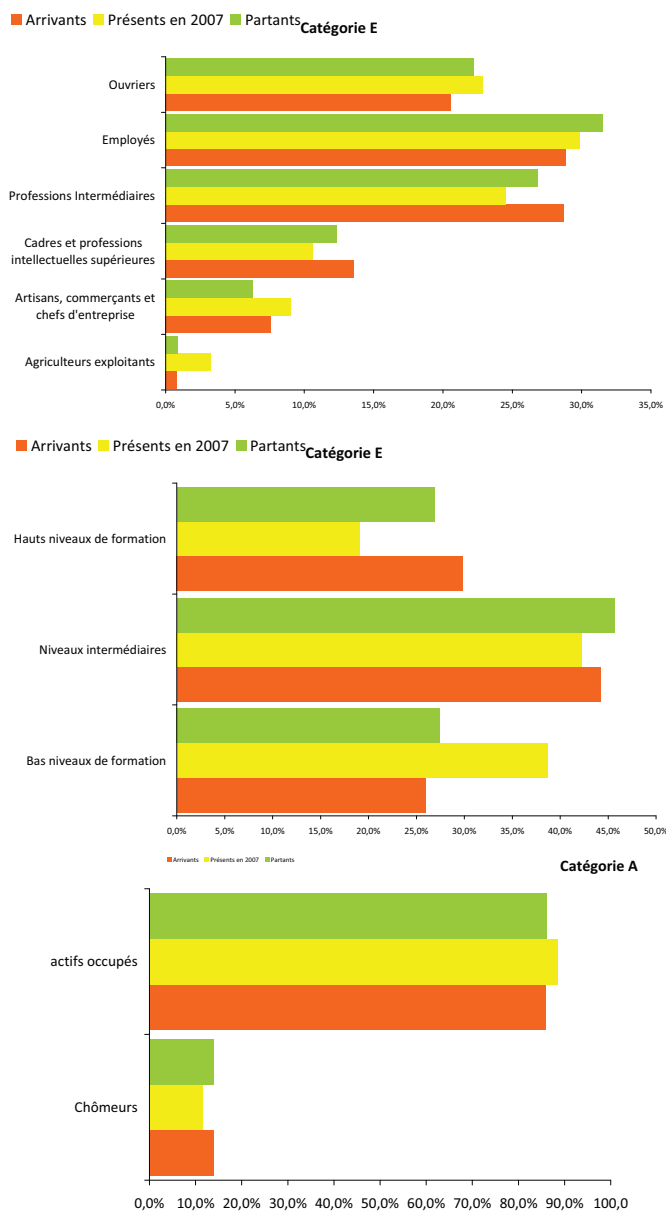


Des territoires accueillant des couples avec et sans enfant

Le caractère de «territoires sous pression démographique» se vérifie ici avec l'arrivée nombreuse de populations composées d'adultes (30-44 ans) et de jeunes enfants, et l'arrivée de couples avec ou sans enfant. La part des propriétaires parmi les nouveaux arrivants montre que ces territoires sont des territoires en développement sur lesquels les jeunes couples viennent s'installer. Les familles monoparentales sont beaucoup plus représentées parmi les partants que les arrivants (situation de familles monoparentales en 2007, qui ne l'étaient pas forcément en 2002).

**Des territoires accueillant des populations intermédiaires**

La tendance est également à un accueil de populations plus favorisées que les populations partantes, avec néanmoins une population immigrante et émigrante intermédiaire (une répartition par niveaux de formation et catégorie socio-professionnelle moins favorable que sur les autres catégories de territoires)/



Catégorie F

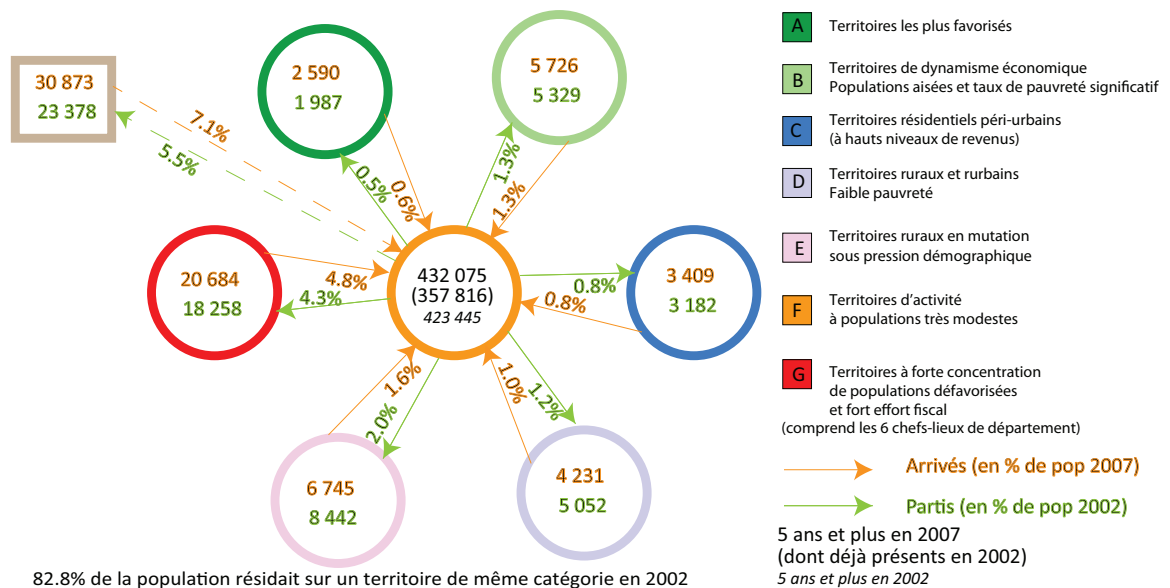
Les arrivées et départs de populations indiqués ci-contre sont exprimés en base 100, où les effectifs de référence sont les volumes de populations partantes.

Les poids des populations migrantes, sur chaque catégorie de territoires, sont les suivants (le % de partants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2002 ; le % de nouveaux arrivants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2007) :

Catégorie F : 15.5% de partants ; 17.2% de nouveaux arrivants.

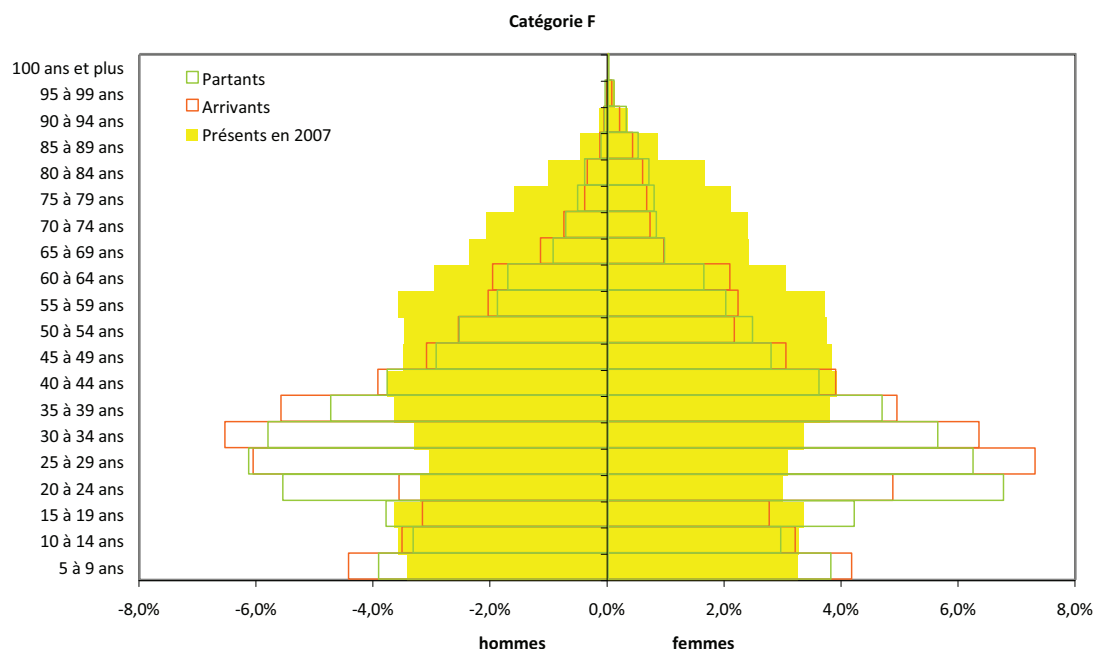
Territoires d'activité à populations très modestes

Mobilité des populations de 5 ans et plus présentes entre 2002 et 2007 au sein des catégories de territoires



Peu de mobilités résidentielles

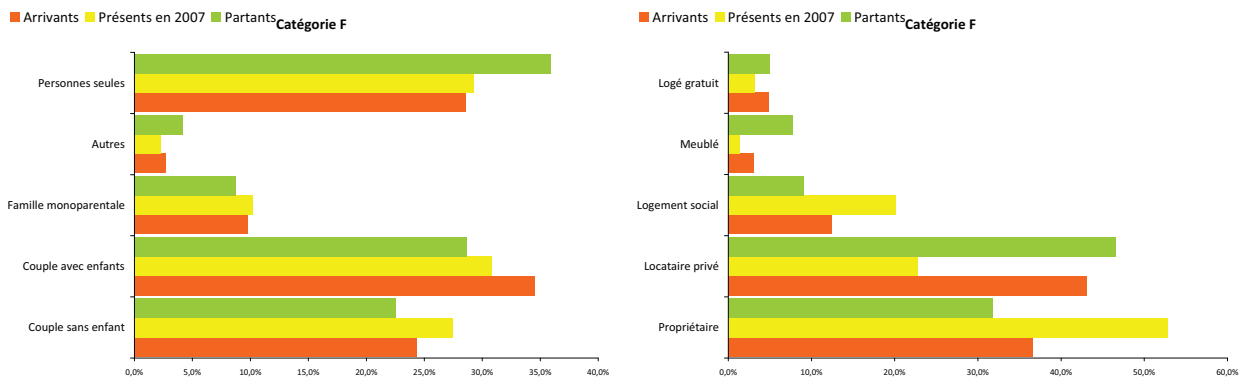
Sur les territoires de catégorie F (territoires d'activité à populations très modestes), les mouvements de populations sont assez faibles (113 arrivées pour 100 départs et 17% de nouveaux arrivants). On note par ailleurs des départs de populations plus nombreux que les arrivées vers les catégories D et E alors que l'observation est inverse s'agissant des autres catégories de territoires.



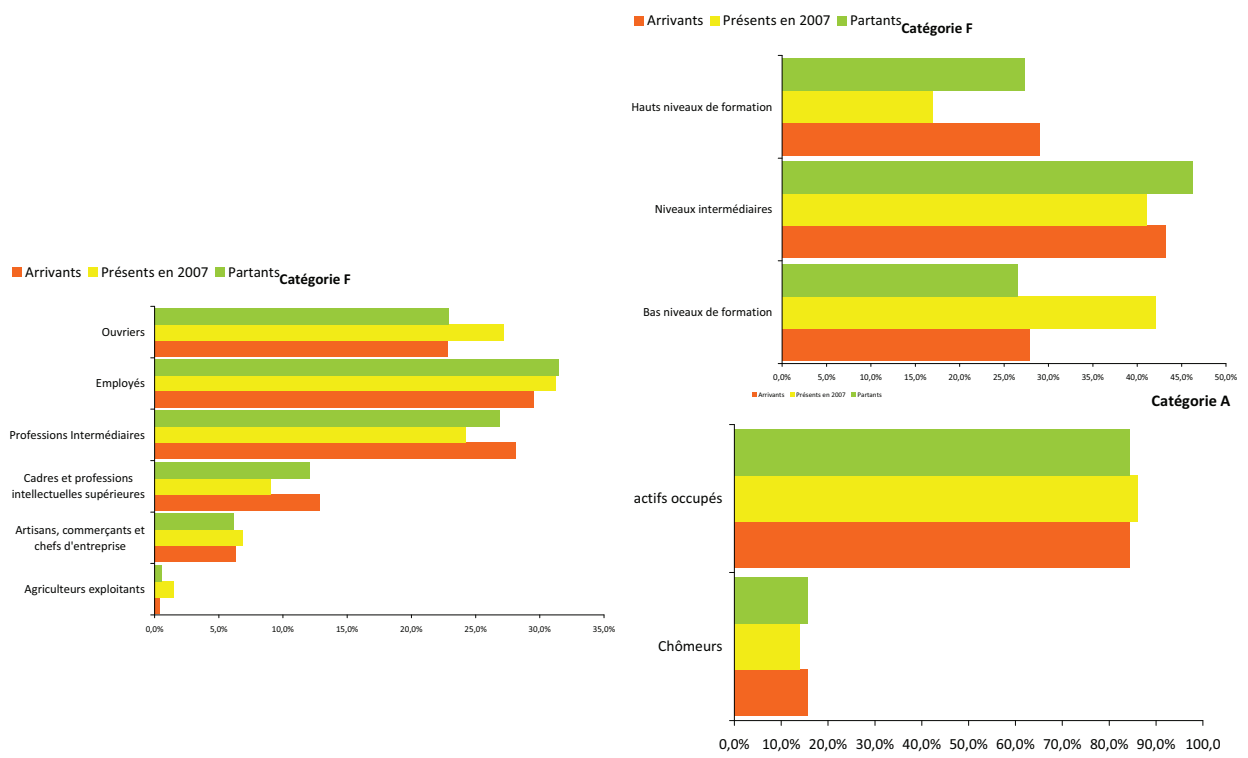
- Catégorie F -

Un territoire qui accueille plus de familles monoparentales qu'il n'en voit partir

Les mobilités observées concernent en majorité des locataires du privé. L'équilibre entre la structure par âge des arrivants et des partants est plus grand que sur les classes précédentes mais si, là encore, on retient de la comparaison des pyramides des âges une sur-représentation des jeunes adultes parmi les départs et une sur-représentation des familles parmi les arrivées. La spécificité de ces territoires tient en l'accueil des familles monoparentales sur-représenté par rapport aux départs ; un élément sans doute lié à la forte présence de logements sociaux sur ces territoires.

**Forte mobilité des cadres au regard de la population cadre présente sur ces territoires**

La répartition par catégories socio-professionnelles et niveaux de formation est plus favorable aux arrivants qu'aux partants. La part des cadres présents sur ces territoires est faible, mais elle atteint, parmi les populations migrantes, celle observée sur la catégorie précédente. Ainsi, si l'accueil des populations cadres existe sur ces territoires il semble que le turn-over de ces populations soit important.



Catégorie G

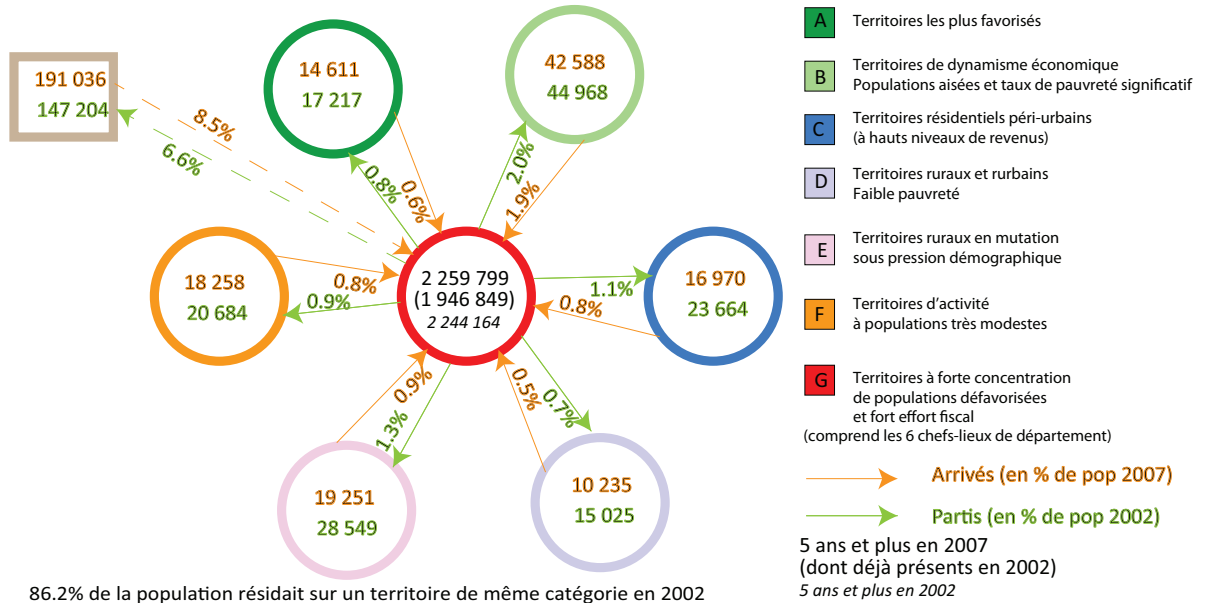
Les arrivées et départs de populations indiqués ci-contre sont exprimés en base 100, où les effectifs de référence sont les volumes de populations partantes.

Les poids des populations migrantes, sur chaque catégorie de territoires, sont les suivants (le % de partants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2002 ; le % de nouveaux arrivants est exprimé au regard de la population de 5 ans et plus recensée en 2007) :

Catégorie G : 13.2% de partants ; 13.8% de nouveaux arrivants.

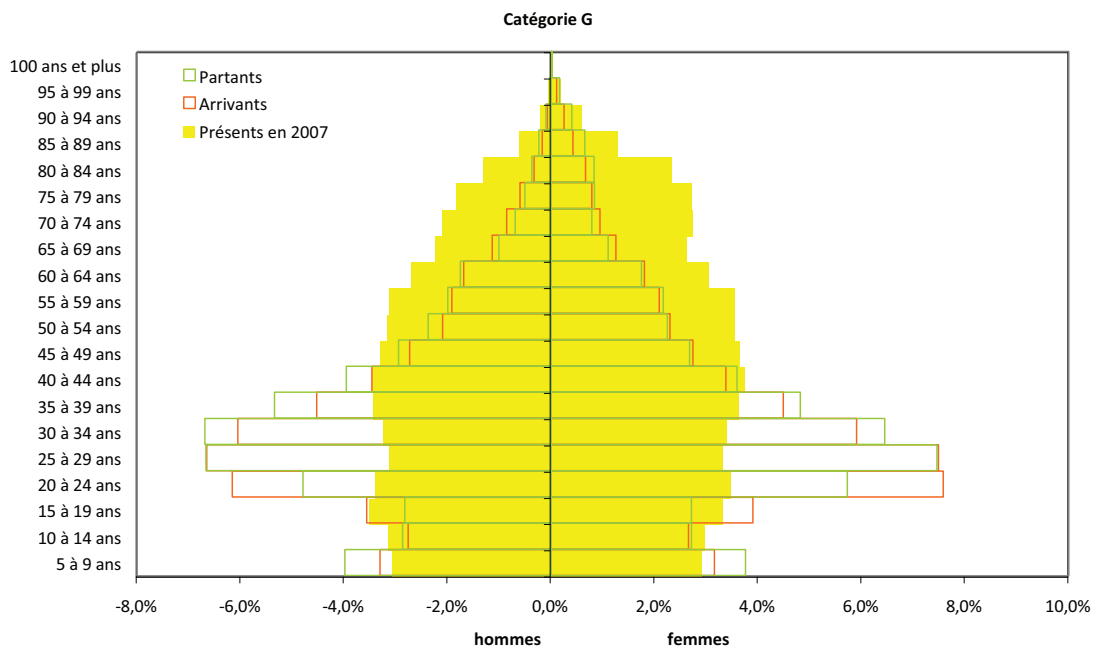
Territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal

Mobilité des populations de 5 ans et plus présentes entre 2002 et 2007 au sein des catégories de territoires



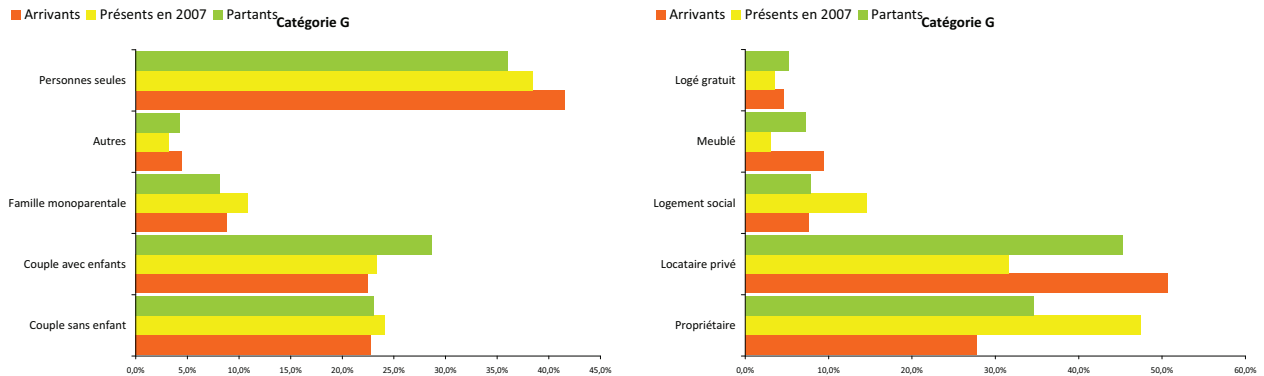
Un équilibre entre arrivées et départs de populations

Cette catégorie regroupe la population la plus nombreuse. Les arrivées et départs de populations sont quasiment à l'équilibre (avec 105 arrivées pour 100 départs). Les nouveaux arrivants ne représentent que 14% de la population. Cet équilibre ne se vérifie pas avec toutes les catégories de territoires : ainsi les migrations résidentielles varient selon les catégories de territoires, la catégorie G voit partir plus de populations vers les catégories C, D et E qu'elle n'en accueille, et accueille plus de populations des autres catégories de territoires qu'elle n'en envoie.



Un accueil de personnes seules et familles monoparentales et un départ des couples avec enfant(s)

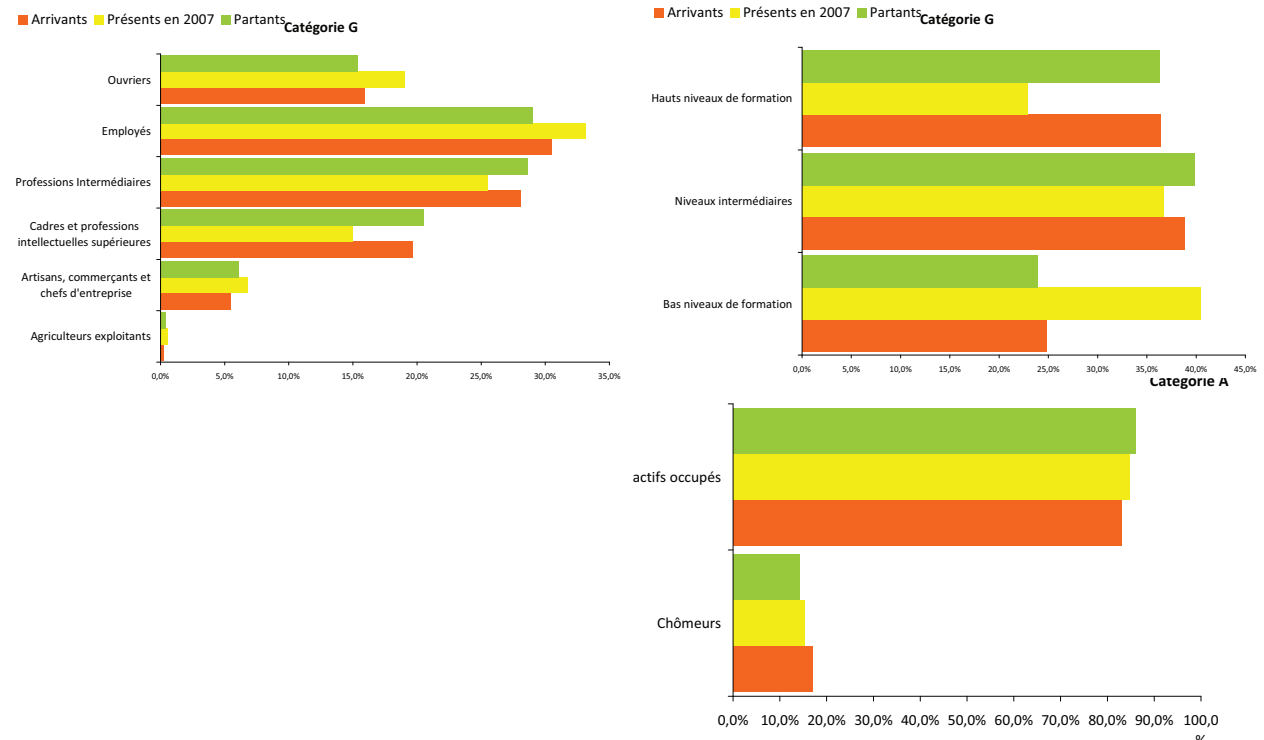
Cette catégorie de territoire est très spécifique compte tenu du volume de population qu'elle représente. Elle est la seule catégorie de territoire qui voit partir ses populations familiales et accueille de jeunes adultes d'âge étudiant ou d'accès à l'emploi. La part des familles monoparentales est également plus importante parmi les arrivées que parmi les départs. Seuls les couples sans enfant connaissent un équilibre entre arrivées et départs. Les ménages ayant quitté ces territoires sont plus nombreux à être propriétaires de leur logement que ceux les ayant rejoints.



Des populations quittant ces territoires plutôt plus favorisées que les nouvelles populations accueillies

La répartition par niveaux de formation montre une mobilité importante des personnes diplômées avec un équilibre entre les arrivants et partants de hauts niveaux de formation, une situation certainement liée à l'accueil sur ces territoires de populations de jeunes adultes diplômés.

Si les populations quittant ces territoires sont globalement plus favorisées que les populations entrant sur ces territoires, ces différences ne sont pas très marquées (compte tenu notamment des volumes de populations concernés).



Pour résumer

Ce qu'il faut retenir :

La spécialisation des territoires est renforcée par les mobilités de populations.

Les 7 catégories de territoires définies via la typologie réalisée ont montré les disparités existant d'un territoire à l'autre au sein de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec des territoires d'accueil de populations très favorisées et des territoires d'accueil de populations défavorisées. L'analyse des flux de populations observés entre les différentes catégories de territoires montre un renforcement de la spécialisation des territoires par la mobilité des populations avec les territoires les plus fragiles qui accueillent des populations fragiles et voient partir leurs populations favorisées, et les territoires les plus favorisés qui voient partir leurs populations fragiles et arriver des populations encore plus aisées.

- La catégorie A regroupe des territoires très favorisés qui se spécialisent dans l'accueil des familles les plus favorisées
- La catégorie B qui présente à la fois une part importante de populations aisées et une population pauvre significative voit partir ses familles avec enfants, arriver des personnes seules et de jeunes retraités, ainsi que des employés.
- La catégorie C regroupe des territoires péri-urbains très favorisés qui se spécialisent dans l'accueil des couples avec enfants favorisés
- La catégorie D regroupe des territoires ruraux où la pauvreté est faiblement représentée, et accueillent des familles de situation sociale intermédiaire
- La catégorie E regroupe des territoires en fort développement démographique et urbain, où des couples viennent s'installer avec leurs enfants ou avant leur naissance et accèdent à la propriété. Les familles monoparentales n'y restent pas et quittent ces territoires pour rejoindre les centres urbains et des logements du parc locatif privé ou social
- La catégorie F regroupe des territoires d'activité, à forte présence de logements sociaux, qui se caractérisent à la fois par l'accueil des couples avec ou sans enfants et celui des familles monoparentales qui quittent les territoires plus favorisés.
- La catégorie G regroupe des territoires à majorité urbaine qui ont tendance à voir partir les couples avec enfants et les populations les plus favorisées et accueille des populations fragiles

Analyse des disparités socio-spatiales de la région PACA aux IRIS de quelques villes

Méthode :

Les analyses qui suivent sont issues du traitement de différents fichiers provenant du recensement de la population (de 1990 à 2007) par IRIS ainsi que des données DADS (déclarations annuelles des données sociales fournies par les entreprises privées ainsi que la fonction publique hospitalière et territoriale) et des données DGI (données liées à l'impôt sur le revenu). Le croisement de ces différentes sources nous permettra de mieux appréhender les disparités sociales et économiques entre chacun des IRIS.

Quelques repères régionaux

● *Pauvreté, niveaux de revenus, niveaux de vie*

• Les disparités en matière de revenus

De très fortes disparités de revenus

Les premières données dont nous pouvons disposer sont celles issues des déclarations des revenus de 2001 (déclarations réalisées en 2002) à 2008. Ces données offrent une connaissance extrêmement fine de la répartition des revenus entre ménages au sein d'un même quartier (analyse de la dispersion par décile et mesure de l'écart).

Les séries de données dont nous pouvons disposer comprennent sur l'ensemble de la région 84 communes irisées (ou arrondissements municipaux pour Marseille) comprenant au total 1238 petits quartiers (IRIS). Ces quartiers permettent de décomposer les données au sein des communes de plus de 10 000 habitants

Parmi les 50 IRIS qui disposent du plus faible niveau de revenus perçus en 2008 (calculé sur la base du revenu médian par unité de consommation), Toulon revient à 5 reprises, Carpentras 1 fois, la Seyne sur Mer à 3 reprises, Avignon 3 fois, Arles 1 fois, Cavaillon 1 fois et Marseille à 36 reprises (soit plus des deux-tiers de l'ensemble des IRIS les plus fragiles de la région).

Le même exercice au niveau national fait revenir Marseille à 16 reprises et Toulon 1 fois (deux fois parmi les 100 IRIS à plus faible niveau de revenu et 22 fois pour Marseille).

A l'opposé parmi les 50 IRIS les plus riches de France en dehors de la région Île de France (qui comprend l'exclusivité des territoires les plus riches de France), Marseille revient à 5 reprises (parmi les 100 IRIS hors Île de France, Marseille revient à 8 reprises et Nice 3 fois). Marseille comprend, avec le quartier de Cadenelle, le deuxième IRIS de Provence ayant le niveau de revenu médian le plus important.

Les écarts entre territoires sont donc très importants.

• Les évolutions

Des écarts de revenus qui se creusent

L'analyse des écarts entre les ménages les plus fragiles et les ménages les plus aisés peut être mesurée à partir de plusieurs indicateurs :

- l'indice de Gini qui permet de mesurer les écarts entre une répartition totalement égalitaire des revenus et la répartition observée. L'indice de Gini pour les quartiers de la région PACA est resté constant entre 2001 et 2008. Il est par ailleurs équivalent à celui qui est observé au niveau de l'ensemble de la France métropolitaine.
- le rapport interdécile : ce rapport est calculé à partir du ratio entre le neuvième décile (le niveau de revenu du plus pauvre des 10% les plus riches) et le premier décile (le niveau de revenu du plus riche des 10% les plus pauvres). L'évolution de ce rapport pour les IRIS de la région PACA fait apparaître une légère baisse entre 2001 et 2008.
- l'écart interdécile, c'est à dire l'écart entre le neuvième décile et le premier décile, mesure le déséquilibre qui existe entre les ménages les plus aisés et les ménages les plus pauvres. Cet écart progresse entre deux périodes. L'évolution nette des revenus des plus riches est supérieure à l'évolution des revenus des ménages les plus pauvres. Ainsi, le niveau de revenu du premier décile a progressé de 112 € mensuels entre 2008 et 2001. Par contre, le niveau de revenu du neuvième décile a progressé sur la même période de 586 € mensuels pour les IRIS. La progression du neuvième décile a été supérieure à celle du premier décile en 2008.

• Niveaux de vie

Le tableau ci-contre présente les niveaux de vie par **unité de consommation** calculés sur la base de l'échelle de l'OCDE. Ainsi, le premier adulte d'un ménage représente 1 unité de consommation. Toutes les autres personnes de plus de 14 ans représentent 0,5 unités de consommation. Les enfants de moins de 14 ans représentent 0,3 unité de consommation. Par ménage, le nombre d'unités de consommation est donc calculé en fonction de la position et de l'âge de ses membres. Le revenu global (hors prestations et avant impôts) est donc divisé par le nombre d'unités de consommation. Il en ressort un revenu par unité de consommation, qui est ici mensuelisé pour une lecture plus aisée, spécifique à chaque ménage.

Dans le tableau, l'ensemble des ménages est positionné en fonction de son niveau de revenu par unité de consommation. Ainsi, les ménages les plus pauvres sont situés à gauche du tableau et les ménages les plus riches à droite. Chaque colonne représente la valeur supérieure de la fraction de la population concernée. La valeur affichée dans la colonne du premier décile représente le niveau de revenu du ménage (par unité de consommation) le plus riche des dix pourcents les plus pauvres (la valeur extrême des 10% les plus pauvres). La valeur affichée dans la colonne 1^{er} quartile représente le niveau de revenu de la personne ayant le niveau de revenu le plus fort des 25% les plus pauvres et ainsi de suite. Le revenu médian est le niveau de revenu de la personne ayant le niveau de revenu le plus fort par unité de consommation des 50% des ménages les plus pauvres. Il s'agit ainsi du ménage qui a autant de ménages plus pauvres que lui que de ménages plus riches que lui.

	revenu mensuel par UC en € en 2008				
	1er décile	1er quartile	médiane	3ème quartile	9ème décile
Île-de-France	892 €	1 253 €	1 781 €	2 554 €	3 687 €
Alsace	932 €	1 253 €	1 660 €	2 194 €	2 979 €
Rhône-Alpes	915 €	1 226 €	1 625 €	2 163 €	2 990 €
Centre	917 €	1 218 €	1 588 €	2 069 €	2 785 €
Bretagne	929 €	1 218 €	1 567 €	2 023 €	2 707 €
Haute-Normandie	890 €	1 186 €	1 563 €	2 044 €	2 736 €
Midi-Pyrénées	866 €	1 168 €	1 562 €	2 082 €	2 836 €
Franche-Comté	900 €	1 191 €	1 562 €	2 035 €	2 695 €
Aquitaine	885 €	1 182 €	1 560 €	2 060 €	2 813 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	824 €	1 138 €	1 558 €	2 125 €	2 959 €
Pays de la Loire	933 €	1 212 €	1 553 €	1 992 €	2 654 €
Bourgogne	901 €	1 188 €	1 547 €	2 014 €	2 707 €
Picardie	865 €	1 155 €	1 534 €	2 018 €	2 726 €
Lorraine	873 €	1 164 €	1 534 €	2 022 €	2 722 €
Champagne-Ardenne	862 €	1 151 €	1 525 €	2 012 €	2 778 €
Poitou-Charentes	876 €	1 162 €	1 523 €	1 989 €	2 687 €
Auvergne	870 €	1 154 €	1 519 €	1 989 €	2 675 €
Basse-Normandie	888 €	1 167 €	1 517 €	1 967 €	2 631 €
Limousin	857 €	1 148 €	1 517 €	1 988 €	2 670 €
Languedoc-Roussillon	776 €	1 075 €	1 464 €	1 967 €	2 697 €
Corse	748 €	1 041 €	1 450 €	1 981 €	2 736 €
Nord-Pas-de-Calais	798 €	1 070 €	1 440 €	1 923 €	2 606 €
France métropolitaine	877 €	1 182 €	1 582 €	2 125 €	2 962 €

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2008.

Avec la moitié des ménages au niveau de vie inférieur (ou supérieur) à 1 558 € mensuels par unité de consommation, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne au 10ème rang des régions de France métropolitaine sur cet indicateur, légèrement au dessus des Pays-de-la-Loire et en dessous de l'Aquitaine. Le niveau de vie médian le plus élevé est observé en Ile-de-France, puis en Alsace, et le plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais.

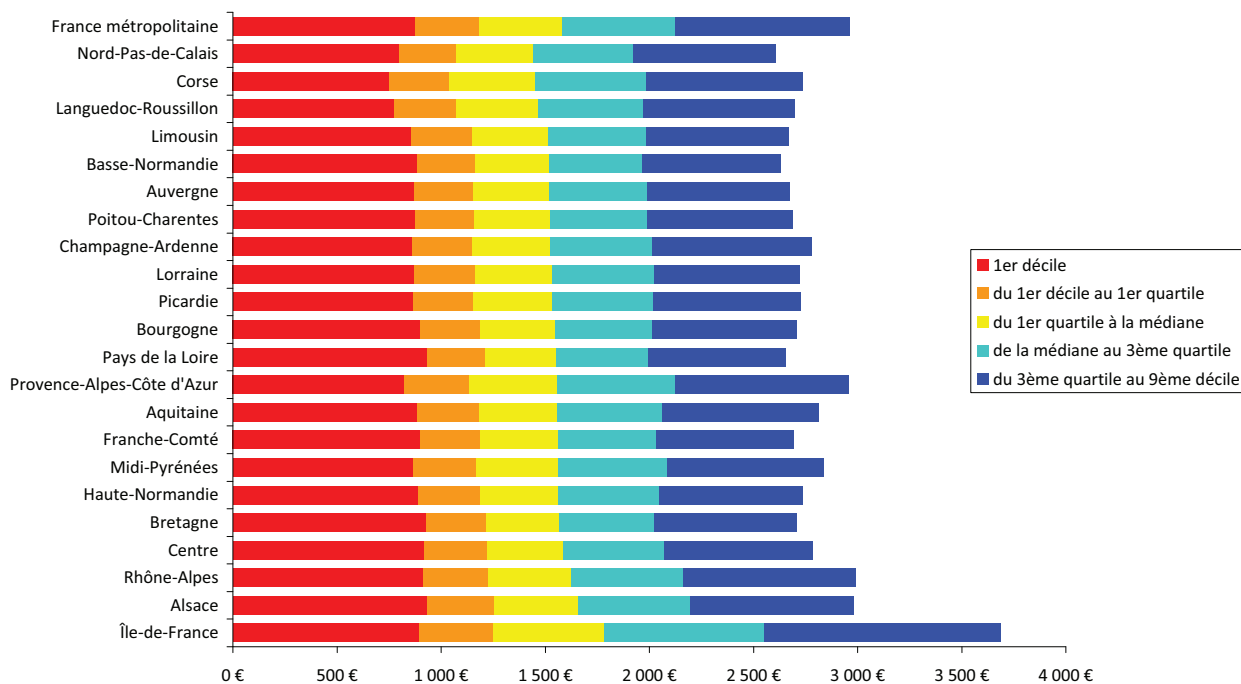
Si l'on classe les régions de France métropolitaine par ordre décroissant du montant du 1er décile de niveau de vie, la région PACA ne se place plus au 10ème rang des régions de France métropolitaine, mais au 19ème rang : seules 3 régions présentent un 1er décile de niveau de vie inférieur à celui observé sur la région PACA : le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc Roussillon et la Corse.

Ces éléments, qui pourraient également être analysés sur les hauts niveaux de vie (9ème décile) sont représentés graphiquement sur la page suivante et mettent en évidence la dispersion atypique des niveaux de vie observée sur la région PACA : si l'on exclue la région Ile-de-France, la région PACA apparaît comme une des régions où les niveaux de vie atteignent les seuils les plus hauts (un 9ème décile à 2 959 € contre 2 979 € pour l'Alsace et 2 990 € pour Rhône-Alpes), tout en étant l'une des régions où les niveaux de vie des plus pauvres sont parmi les plus faibles. La région PACA est une région à très fortes disparités de niveaux de vie entre les ménages (l'écart inter-décile le plus élevé après celui observé en Ile-de-France).

	revenu mensuel par UC en € en 2008				
	1er décile	1er quartile	médiane	3ème quartile	9ème décile
Hautes-Alpes	880 €	1 164 €	1 520 €	1 991 €	2 688 €
Alpes-Maritimes	859 €	1 179 €	1 619 €	2 238 €	3 183 €
Var	853 €	1 166 €	1 571 €	2 119 €	2 919 €
Alpes-de-Haute-Provence	833 €	1 125 €	1 502 €	1 997 €	2 699 €
Bouches-du-Rhône	799 €	1 116 €	1 552 €	2 129 €	2 958 €
Vaucluse	786 €	1 081 €	1 472 €	1 969 €	2 698 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	824 €	1 138 €	1 558 €	2 125 €	2 959 €
France métropolitaine	877 €	1 182 €	1 582 €	2 125 €	2 962 €

Source : Insee, DGFIP, Revenus disponibles localisés 2008

Niveau de vie mensuel des ménages en € en 2008



• Taux de pauvreté

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

	revenu fiscaux 2008				Niveau de vie médian mensuel des personnes sous le seuil de pauvreté
	Taux de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté à 50 %	Taux de pauvreté à 40 %	Intensité de la pauvreté	
Alsace	10,6	5,7	2,2	18,5	774 €
Pays de la Loire	10,7	5,3	2,0	16,5	793 €
Bretagne	10,8	5,4	2,2	16,9	789 €
Centre	11,2	5,9	2,3	17,8	781 €
Rhône-Alpes	11,3	6,0	2,5	18,4	775 €
Bourgogne	12,0	6,1	2,4	17,2	786 €
Franche-Comté	12,0	6,2	2,4	17,4	784 €
Île-de-France	12,1	7,0	2,9	20,6	754 €
Haute-Normandie	12,4	6,5	2,3	17,8	781 €
Basse-Normandie	12,6	6,5	2,5	17,3	785 €
Aquitaine	12,7	6,8	2,8	18,3	775 €
Lorraine	13,2	7,2	2,9	18,9	770 €
Poitou-Charentes	13,2	6,9	2,7	17,7	781 €
Auvergne	13,6	7,2	2,9	17,9	779 €
Midi-Pyrénées	13,6	7,4	3,0	18,8	771 €
Picardie	13,7	7,4	2,7	18,3	775 €
Champagne-Ardenne	13,9	7,5	2,9	18,3	776 €
Limousin	14,2	7,6	3,0	18,2	776 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,4	8,9	3,7	20,4	755 €
Nord-Pas-de-Calais	17,7	9,7	3,3	18,9	770 €
Languedoc-Roussillon	18,1	10,6	4,3	20,7	753 €
Corse	20,0	11,9	5,4	21,2	748 €
France métropolitaine	13,0	7,1	2,8	18,9	774 €

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Si l'on s'attache à la population pauvre de chacune de régions de France métropolitaine, la région PACA se positionne au 19ème rang des régions de France métropolitaine avec un taux de pauvreté à 15.4% (taux de pauvreté à 60%). On retrouve encore une fois les trois régions Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Corse parmi celles présentant une situation plus défavorable sur cet indicateur.

On note également, pour la région PACA, un positionnement défavorable de l'indicateur d'intensité de la pauvreté lié à une présence importante de ménages pauvres aux niveaux de ressources bien inférieurs au seuil de pauvreté (la moitié des ménages pauvres ont un niveau de vie inférieur à 755 € par mois, contre 770 € pour le Nord-Pas-de-Calais, la région située au 20ème rang). Ainsi non seulement la part des ménages pauvres est importante sur la région PACA mais les niveaux de vie des ménages pauvres sont également très faibles.

	revenu fiscaux 2008				
	Taux de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté à 50 %	Taux de pauvreté à 40 %	Intensité de la pauvreté	Niveau de vie médian mensuel des personnes sous le seuil de pauvreté
Hautes-Alpes	13,0	6,9	2,9	18,2	777 €
Alpes-Maritimes	13,8	7,9	3,5	20,3	757 €
Var	14,1	8,0	3,5	20,2	776 €
Alpes-de-Haute-Provence	15,3	8,6	3,9	20,0	767 €
Bouches-du-Rhône	16,7	9,7	3,8	20,8	760 €
Vaucluse	17,6	10,2	4,4	20,5	773 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,4	8,9	3,7	20,4	755 €
France métropolitaine	13,0	7,1	2,8	18,9	770 €

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Les départements de la région PACA se situent tous dans la moitié basse du classement des départements de France métropolitaine, c'est à dire parmi les taux de pauvreté les plus élevés.

	Taux de pauvreté selon la catégorie d'espace en % en 2008					
	pôle urbain	Couronne périurbaine	Commune multipolarisée	Pôle Rural	Couronne pôle rural	Autres communes espace rural
Pays de la Loire	12,0	7,2	9,3	11,0	9,6	11,5
Bretagne	12,1	7,2	9,5	11,1	10,9	12,9
Aquitaine	12,4	9,5	10,7	14,6	11,9	15,3
Rhône-Alpes	12,5	7,2	8,3	12,3	9,6	12,3
Île-de-France	12,8	6,7	8,3	4,2		10,2
Midi-Pyrénées	13,4	9,0	12,5	16,2	11,8	17,1
Centre	13,6	6,0	8,1	12,6	9,0	12,2
Auvergne	13,8	8,7	12,2	14,1	12,6	18,3
Limousin	14,0	8,9	11,2	16,1	12,7	18,3
Bourgogne	14,0	7,3	9,5	14,4	9,6	13,3
Poitou-Charentes	14,5	8,1	12,5	14,9	13,5	15,7
Alsace	14,7	4,7	6,4	10,4	7,2	8,1
Basse-Normandie	15,2	7,7	11,7	14,9	9,1	13,7
Lorraine	15,4	7,4	10,5	15,5	9,8	13,5
Haute-Normandie	15,7	6,8	8,3	14,4	7,8	12,4
Franche-Comté	15,9	7,6	10,7	11,9	9,0	10,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,0	9,9	12,8	16,7	13,9	15,9
Champagne-Ardenne	17,7	7,3	10,6	17,8	8,3	12,0
Picardie	18,6	7,9	9,8	19,5	13,5	14,7
Corse	19,1	16,0		20,6	20,7	24,3
Nord-Pas-de-Calais	19,5	9,8	13,0	20,2	17,8	17,1
Languedoc-Roussillon	21,0	12,0	15,6	19,0	15,0	19,1
France métropolitaine	14,5	7,8	9,9	14,6	11,2	14,4

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Le tableau ci-dessus met en avant les différences de taux de pauvreté observés selon les territoires, avec une pauvreté plus importante sur les pôles urbains et les pôles ruraux, et des taux de pauvreté plus faibles sur les territoires intermédiaires.

Si, globalement, les taux de pauvreté observés sur la région PACA sont supérieurs à ceux observés en moyenne française, il apparaît que cette observation concerne toutes les catégories de territoires (des pôles urbains aux pôles ruraux, en passant par les territoires intermédiaires). Les disparités de répartition des populations pauvres observées selon les territoires sur la région PACA et mises en avant par le biais de la typologie des ressources des ménages et des territoires ne sont pas une spécificité régionale mais sont liées aux différents espaces : des indicateurs de pauvreté moins élevés sont observés sur les communes périurbaine ou multipolarisées, alors que les pôles urbains concentrent les populations les plus pauvres.

	Taux de pauvreté selon le type de ménage en % en 2008					
	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul
Île-de-France	22,7	5,5	10,7	27,1	11,2	13,7
Rhône-Alpes	26,7	6,1	9,3	16,1	16,4	16,3
Alsace	27,1	5,0	9,2	13,2	15,4	15,5
Bretagne	27,7	6,4	7,6	11,7	20,1	19,4
Aquitaine	28,4	7,7	9,6	13,7	20,9	20,1
Franche-Comté	28,8	6,4	10,0	16,6	18,6	16,7
Centre	29,0	5,6	9,5	17,2	16,7	16,8
Bourgogne	29,3	6,3	10,3	14,7	17,8	17,1
Limousin	29,4	9,2	11,3	16,4	22,4	22,1
Midi-Pyrénées	29,8	8,8	10,0	15,1	23,1	21,8
Corse	30,0	14,9	15,3	22,0	31,4	26,5
Pays de la Loire	30,3	6,2	8,3	14,3	18,2	17,7
Auvergne	30,5	8,3	10,8	16,1	21,3	21,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,5	8,2	12,9	22,8	20,4	19,7
Lorraine	31,5	6,6	11,2	16,0	19,8	18,1
Basse-Normandie	31,8	6,5	10,6	14,5	19,3	19,8
Poitou-Charentes	32,1	8,6	10,0	13,6	22,4	20,7
Haute-Normandie	32,5	5,3	10,5	21,5	17,2	17,9
Picardie	32,9	6,2	12,3	20,4	18,7	17,1
Champagne-Ardenne	34,5	6,4	12,3	18,7	19,3	18,3
Languedoc-Roussillon	37,3	10,1	15,0	22,9	24,9	25,6
Nord-Pas-de-Calais	38,9	8,1	16,2	24,3	21,1	21,4
France métropolitaine	29,5	6,9	10,8	20,9	18,0	18,1

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Les écarts de taux de pauvreté selon la composition des ménages sont très significatifs.

La monoparentalité impacte fortement le niveau de vie du ménage.

Les taux de pauvreté (à 60% du revenu médian) observés en région PACA sont supérieurs à la moyenne métropolitaine, tous types de ménages confondus, mais la région se positionne plus favorablement sur le taux de pauvreté des familles monoparentales (au 14ème rang) que sur le taux de pauvreté global (au 19ème rang).

C'est ainsi chez les couples avec enfants (et les ménages complexes) que les taux de pauvreté en région PACA sont parmi les plus élevés des régions de France (19ème rang)

On observe que près d'une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté (31.5% en région PACA), contre un couple avec enfant sur huit (12.9% en région PACA). En région PACA comme sur les autres régions de France métropolitaine, c'est chez les couples sans enfant(s) que les taux de pauvreté observés sont les plus faibles (les enfants à charge, n'apportant pas de ressources nouvelles au ménage, diminuent mathématiquement le niveau de vie du ménage).

	Taux de pauvreté selon l'âge des individus en % en 2008								
	de 0 à 3 ans	de 0 à 5 ans	de 0 à 17 ans	de 0 à 19 ans	20 à 24 ans	de 25 à 29 ans	de 18 à 29 ans	de 30 à 64 ans	65 ans et plus
Bretagne	10,2	10,8	12,5	12,8	14,4	9,7	11,4	9,4	11,1
Pays de la Loire	10,4	11,2	13,3	13,6	13,8	9,0	11,1	9,3	9,7
Rhône-Alpes	12,4	13,2	14,7	15,0	15,1	10,5	12,3	10,0	8,5
Aquitaine	13,1	14,0	15,9	16,3	17,5	12,1	14,2	11,1	11,5
Franche-Comté	13,2	14,2	16,0	16,3	16,4	11,2	13,4	10,4	9,4
Alsace	13,4	14,2	15,4	15,5	14,2	11,2	12,7	9,1	6,6
Centre	13,4	14,1	15,5	15,8	15,4	10,9	13,0	9,8	8,2
Basse-Normandie	13,6	14,7	17,1	17,3	15,6	11,0	13,6	11,3	9,7
Auvergne	13,8	14,8	17,2	17,6	18,0	12,0	14,6	12,0	12,8
Bourgogne	13,8	14,6	16,5	16,8	15,8	11,2	13,5	10,7	9,0
Midi-Pyrénées	13,9	14,8	16,5	16,8	19,3	12,8	14,8	11,7	13,6
Île-de-France	14,0	14,9	16,7	16,9	16,4	10,8	12,7	10,8	6,8
Poitou-Charentes	14,0	14,9	16,9	17,2	17,2	11,8	14,0	11,4	12,8
Haute-Normandie	14,3	15,3	17,5	17,8	17,4	11,5	14,1	10,9	7,3
Lorraine	14,9	16,2	18,4	18,7	17,6	13,0	15,3	11,6	9,0
Picardie	16,4	17,5	19,7	19,9	17,8	12,6	15,4	11,7	8,7
Limousin	16,5	17,1	18,5	18,7	19,5	13,3	15,5	11,9	14,3
Champagne-Ardenne	16,7	17,9	19,9	20,3	19,5	13,4	16,1	12,1	8,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,6	18,9	21,2	21,5	19,1	14,4	17,0	14,3	10,7
Corse	17,7	19,2	23,6	24,0	20,0	16,1	19,5	18,2	21,1
Languedoc-Roussillon	20,1	21,5	24,2	24,6	24,0	18,1	20,8	16,7	13,0
Nord-Pas-de-Calais	20,2	21,6	25,1	25,5	22,3	15,5	19,0	15,5	10,0
France métropolitaine	14,4	15,4	17,4	17,7	17,2	11,9	14,2	11,5	9,8

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

● La diversité sociale entre les quartiers

Une plus faible mixité dans les quartiers aisés que dans les quartiers pauvres

L'analyse est fondée sur la répartition des différentes catégories socio-professionnelles au sein de chacun des IRIS. Un indice mesurant l'écart entre les différentes catégories socio-professionnelles au niveau de chacun des IRIS et la distribution nationale a été créé. Plus cet indice est fort et plus il y a d'écart entre la distribution théorique (nationale) et la distribution observée sur les territoires.

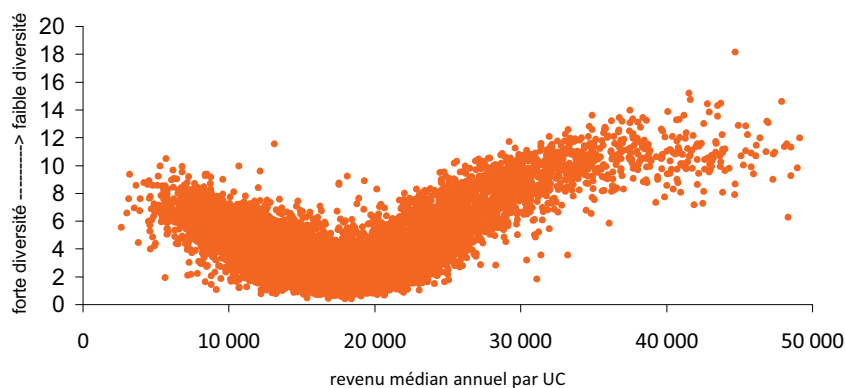
Cet indice a été mesuré à trois reprises : en 1990, en 1999 et en 2007 à partir des données issues du recensement de la population. La valeur de référence est la valeur nationale et non la valeur de la région, ce qui nous permet ainsi de positionner les territoires de la région au regard de l'ensemble des territoires de la France métropolitaine. En 2007, l'indice le plus faible (là où la mixité sociale était la plus forte) était un quartier d'Orange (Russamp – Gabet). Les indices les plus forts (là où la mixité sociale mesurée à partir de la répartition entre les différentes catégories socio-professionnelles était la plus faible) sont sur Avignon (Monclar Sud) puis sur Marseille (Les boucles Perier dans le VIIIème arrondissement). L'intérêt de cet indice est qu'il fait apparaître autant l'absence de mixité dans les quartiers où la population pauvre économiquement est importante (exemple de Monclar Sud) que dans les quartiers où la population est beaucoup plus aisée (les Boucles Perier).

Entre 1990 et 2007, l'indice a baissé ce qui fait apparaître une moins forte ségrégation entre les différentes catégories socio-professionnelles au sein des mêmes territoires.

Les graphiques ci-contre représentent l'indice de diversité sociale au niveau national puis au niveau de la région. Afin de rendre cet indice (en ordonnée) plus facile à lire il est lié au niveau de revenu médian du territoire (en abscisse). Chaque point représente un quartier, caractérisé par son indice de diversité (plus il est faible et plus il y a de diversité) et le niveau de revenu médian annuel (en abscisse).

A partir de la valeur 6 de l'indice de diversité, au moins une catégorie sociale est sur-représentée.

diversité sociale nationale



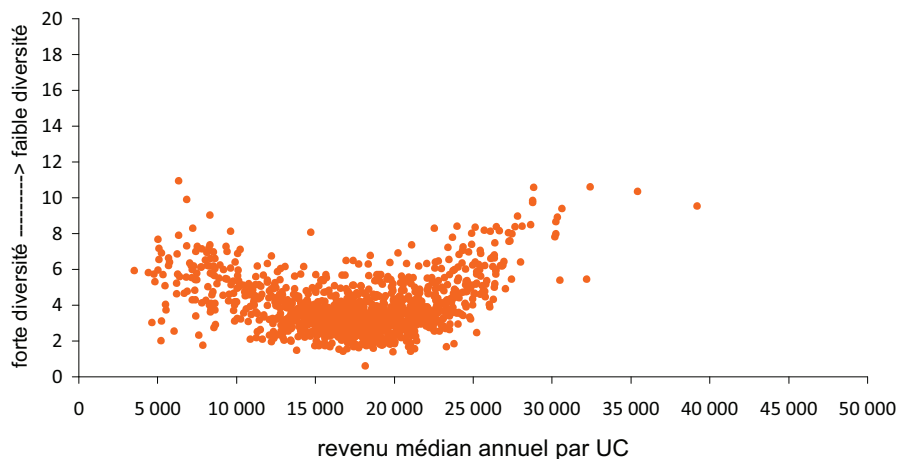
Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

Il apparaît clairement que les territoires ayant un niveau de revenu médian entre 18K€ et 20K€ ont une plus forte mixité sociale que les territoires qui ont un revenu médian faible ou alors très important. Les valeurs situées à droite du graphique représentent exclusivement les quartiers de l'Ouest Parisien (quartiers de Paris, mais aussi quartiers des communes des Hauts de Seine, des Yvelines et de l'Essonne). Les quartiers situés près de l'axe des ordonnées sont des quartiers provenant majoritairement des régions Languedoc Roussillon, PACA et Nord Pas de Calais.

Il apparaît que l'absence de mixité est plus importante dans les quartiers à population aisée que dans les quartiers les plus pauvres. Il manque plus d'ouvriers ou d'employés dans l'Ouest Parisiens que de cadres dans les grands ensembles des grandes villes de province.

diversité sociale régionale

Le graphique ci-contre est construit sur la même base, mais en ne retenant que les quartiers des communes de la région PACA.



Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

La distribution des revenus est fortement décalée au regard de la distribution des revenus observée au niveau national. Ainsi, les hauts niveaux de revenus du niveau national ne se retrouvent pas dans les quartiers des villes de plus de 10 000 habitants de la région PACA. Le revenu médian maximum observé pour Cadenelle à Marseille est de 39000 euros par an par unité de consommation. Il est de 57600 € pour un quartier (le Gros Caillou) du VII^{ème} arrondissement de Paris. A l'opposé, le deuxième quartier le plus pauvre de France est un quartier de Marseille (le quartier Kalliste dans le XV^{ème} arrondissement de Marseille) avec un niveau de revenu médian annuel de 2903 € (soit dans un rapport de 1 à 20 avec le quartier du Gros Caillou).

Pour autant, la forme du graphique est similaire. Elle fait apparaître une diversité sociale faible aux deux extrêmes des territoires classés en fonction de leur niveau de revenu. Ainsi, l'indice observé est très important pour les territoires les plus aisés de la région ainsi que pour les territoires les plus pauvres.

● *La pauvreté dans la région PACA*

Une région fortement concernée par la pauvreté

La région PACA est la quatrième région la plus fortement concernée par la pauvreté en France (après la Corse, le Languedoc Roussillon et le Nord Pas de Calais) avec un taux de pauvreté estimé par l'INSEE à 15,4% de la population pour l'année 2008 (contre 13% pour l'ensemble de la France métropolitaine). Ce taux varie fortement d'un type de ménage à l'autre. Ainsi, pour la région PACA, une personne isolée sur cinq est en situation de pauvreté (et légèrement plus fort pour les femmes seules que pour les hommes isolés). Le taux le plus faible concerne les couples sans enfant (8% de cette catégorie de ménage). 13% des couples avec enfant(s) sont en situation de pauvreté. La pauvreté impacte très fortement les ménages comprenant un adulte seul avec enfant(s) à charge. Ainsi, ce sont près du tiers des familles monoparentales qui sont concernées par la pauvreté. Il s'agit essentiellement de mamans seules avec un ou plusieurs enfants. Cette situation ne diffère pas de celle observée dans les autres régions. Elle est simplement un peu plus importante de celle qui est observée au niveau national.

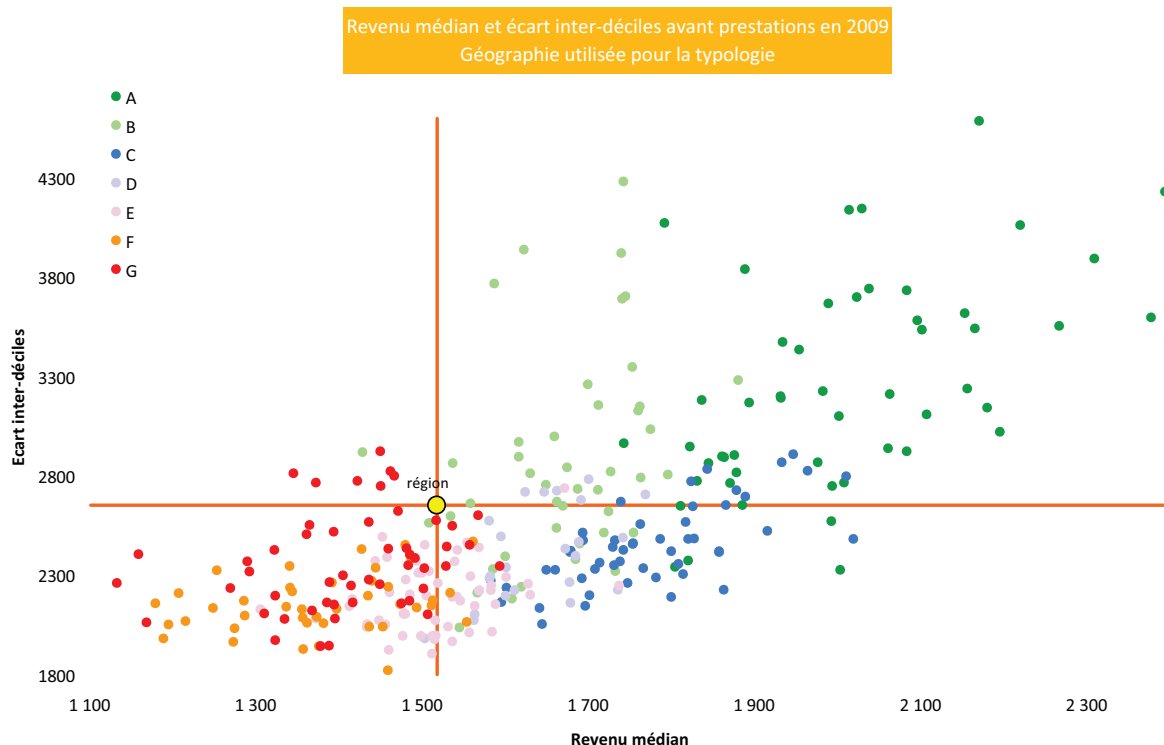
Le taux de pauvreté décroît avec l'âge de la personne. Parmi les enfants et jeunes de moins de 18 ans, 21% sont sous le seuil de pauvreté (soit environ un sur cinq). Il descend à un sur 6 pour les 18/29 ans, un sur sept pour les 30/64 ans et enfin un sur neuf au-delà de 65 ans.

D'un département à l'autre, les taux varient très fortement. Ainsi, le taux est de 13% pour les Hautes Alpes (soit le taux national), de 14% pour les Alpes Maritimes et pour le Var, puis de 15% pour les Alpes de Hautes Provence (le taux de la région), de 17% pour les Bouches du Rhône et de presque 18% pour le Vaucluse. Ce taux positionne ce département au 8^{ème} rang des départements métropolitains les plus concernés par la pauvreté. Il faut noter que l'intensité de la pauvreté y est très importante.

Une analyse par intercommunalité, à partir d'estimations réalisées par le Compas, fait apparaître que la Communauté Urbaine de Marseille et la communauté de communes de l'Enclave des Papes sont les plus concernées par la pauvreté (avec des taux estimés à une personne sur quatre). La ville de Marseille, au sein de l'agglomération se distingue par un taux plus fort (26%). L'intensité de la pauvreté y est même plus importante.

L'analyse communale fait ressortir les communes d'Avignon, de Carpentras et de Tarascon.

● Liens entre inégalités de revenus et niveaux de revenus



Plus le revenu médian est fort et plus les écarts inter-déciles sont importants

Le graphique ci-dessus met en relation les différents territoires retenus dans le cadre de cette étude (grandes communes, intercommunalité, ...). Chaque point représente un de ces territoires. Sa couleur indique la classe de la typologie à laquelle il appartient.

Les axes rouges définissent les valeurs prises par la région. L'axe des abscisses représente le revenu médian. L'axe des ordonnées l'écart inter-décile c'est à dire l'écart des revenus entre le plus pauvre des 10% les plus riches et le plus riche des 10% les plus pauvres (entre le 9ème et le 1er décile).

Il apparaît très clairement que la dispersion des points est très liée aux deux axes retenus. Plus le revenu médian est fort et plus les écarts inter-déciles sont importants. Ainsi, les écarts de ressources sont beaucoup plus importants dans les territoires aisés et beaucoup plus faibles dans les territoires les plus pauvres. Les territoires les plus pauvres accueillent peu de ménages à très forts revenus. A l'opposé, bien qu'il y ait peu de ménages à faibles revenus dans les territoires les plus aisés, les inégalités entre populations à niveau de revenu intermédiaire (exemple d'un couple d'employés par exemple) et population aisé sont beaucoup plus importantes.

Les territoires les plus fréquemment concernés par les inégalités de revenus, sont les territoires situés dans les classes : territoires les plus favorisés (classes A, vert foncé) ainsi que territoires à dynamisme économique (classe B, vert clair). Par contre, pour l'ensemble des autres classes, les inégalités de revenus sont plus faibles. Ainsi, les territoires résidentiels péri-urbain, bien qu'ayant un niveau de revenu élevé ont une dispersion des revenus plus faibles (il n'y a que très peu de ménages en très grande difficulté). A l'opposé, les territoires d'activité à populations très modestes ont eux aussi une très faible dispersion des revenus mais avec une situation économique des ménages située à l'autre extrémité de l'échelle des revenus régionaux. Les territoires à forte concentration de populations défavorisées ont une dispersion des revenus plus importante. Il s'agit ici des territoires plus urbains avec une présence de populations pauvres et de populations aisées (exemple des villes centre où se côtoient des populations très différentes).

● Distribution des revenus en PACA

L'utilisation des données disponibles sur le site des impôts permet une nouvelle approche de la distribution des revenus. Ces données, en accès libre, sont disponibles du niveau communal au niveau national, et apportent un éclairage sur la distribution par tranches de revenus des revenus déclarés par les foyers fiscaux.

Les données de revenus fiscaux présentées ci-contre sont issues des publications disponibles sur www.impots.gouv.fr. Ces données donnent la répartition des niveaux de revenus, en région PACA, par foyer fiscal et non pas par ménage (un ménage peut être composé de plusieurs foyers fiscaux).

Répartition des foyers fiscaux par tranches de revenus sur la région PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Revenu fiscal de référence par tranche (en euros)	Nombre de foyers fiscaux	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux	Impôt net (total)	Nombre de foyers fiscaux imposables	Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux imposables	Traitements et salaires	Retraites et pensions
0 à 9 400	759 541	3 262 227 463	-76 700 596	1 551	6 985 185	340 262	2 125 343 350
9 401 à 11 250	177 840	1 837 870 872	-43 018 329	2 119	23 411 466	113 631	1 309 646 494
11 251 à 13 150	178 352	2 174 302 264	-45 408 106	68 835	848 903 014	133 556	1 834 259 047
13 151 à 15 000	205 298	2 889 953 876	-4 541 110	99 555	1 406 014 607	139 516	2 178 506 341
15 001 à 16 900	192 470	3 065 785 469	39 521 628	118 714	1 891 344 053	133 108	2 319 648 393
16 901 à 18 750	163 368	2 908 284 171	53 597 931	114 081	2 034 423 196	111 408	2 136 301 285
18 751 à 23 750	303 086	6 373 744 583	163 214 156	243 816	5 142 661 392	216 193	4 799 074 196
23 751 à 28 750	232 507	6 073 670 942	193 578 847	207 980	5 437 687 947	150 155	3 987 945 450
28 751 à 38 750	300 139	9 980 557 770	445 873 463	284 912	9 486 660 985	201 342	6 662 994 330
38 751 à 48 750	166 486	7 202 130 877	429 774 135	162 523	7 031 595 522	115 552	4 843 215 341
48 751 à 97 500	204 697	13 052 857 805	1 186 567 975	200 761	12 803 767 197	143 975	8 197 832 852
+ de 97 500	43 127	7 666 001 364	1 336 391 726	42 494	7 548 467 112	30 696	3 020 459 013
Total	2 926 911	66 487 387 456	3 678 851 720	1 547 341	53 661 921 676	1 829 394	43 415 226 092

Source : Impôts sur le revenu 2010 des particuliers - (revenus de 2009)

Elles permettent de déterminer la part cumulée des revenus déclarés selon les foyers fiscaux (distribution des revenus).

Part cumulée des revenus détenus sur la région PACA

Revenu fiscal de référence par tranche (en euros)	Part des foyers fiscaux en %	Part du revenu fiscal en %
0 à 9 400	26,0	4,9
9 401 à 11 250	32,0	7,7
11 251 à 13 150	38,1	10,9
13 151 à 15 000	45,1	15,3
15 001 à 16 900	51,7	19,9
16 901 à 18 750	57,3	24,3
18 751 à 23 750	67,6	33,9
23 751 à 28 750	75,6	43,0
28 751 à 38 750	85,8	58,0
38 751 à 48 750	91,5	68,8
48 751 à 97 500	98,5	88,5
+ de 97 500	100,0	100,0

Source : Impôts sur le revenu 2010 des particuliers

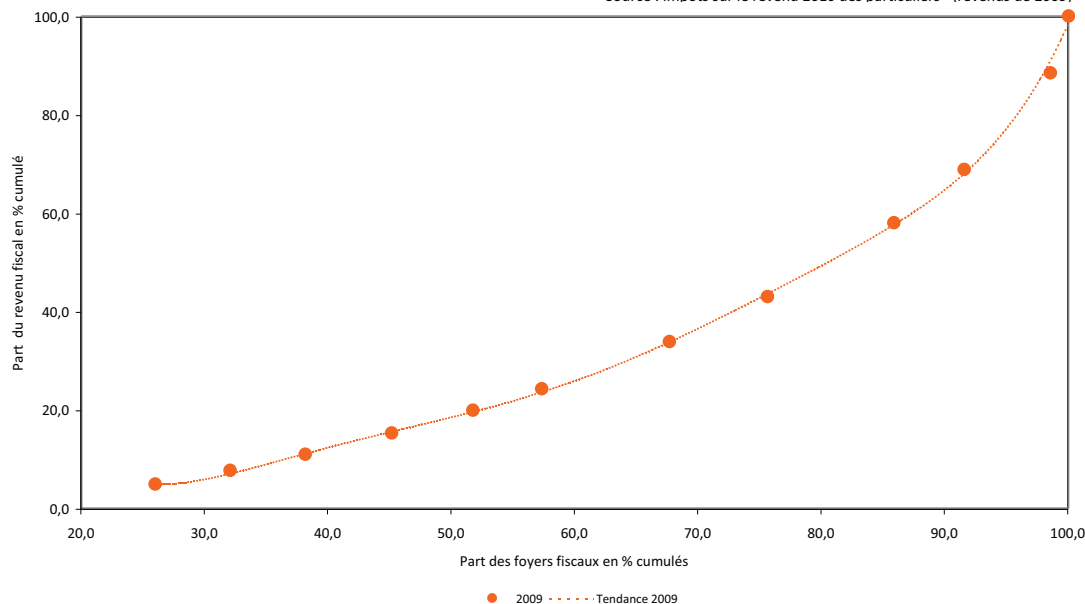
Ainsi, nous pouvons observer que, pour la région PACA, les 26% des foyers fiscaux ayant le moins déclaré de revenus déclarent 5% des ressources. A l'opposé, les 1% des foyers fiscaux ayant déclaré les niveaux de revenus les plus hauts, déclarent 7% des ressources totales déclarées sur la région, et les 10% des foyers ayant déclaré les niveaux de revenus les plus hauts déclarent 35% des ressources totales déclarées sur la région.

En représentant graphiquement cette distribution, à l'image d'une courbe de Lorentz, nous obtenons une courbe de forme concave. (Notons que si la distribution des revenus était homogène entre les foyers fiscaux, la courbe observée serait une droite allant de 0% à 100% sur chaque axe, qui traduirait alors le fait que chaque décile de ménages percevrait la même part des ressources régionales.)

Une courbe tendancielle, issue de la distribution observée par tranche de revenus, peut ainsi être définie. Son équation nous permet d'estimer l'ensemble de la distribution des revenus. Nous pouvons ainsi observer que, dans la région PACA, les revenus perçus par les 30 % des foyers les plus pauvres se sont abaissés de 7% de l'ensemble des revenus régionaux en 2004 à 6% en 2009, illustrant la tendance au creusement des inégalités dans l'intervalle de 6 années étudié.

Répartition des revenus selon les foyers fiscaux

Source : Impôts sur le revenu 2010 des particuliers - (revenus de 2009)



● Développement humain des territoires

Un parallèle enrichissant entre l'IDH et les résultats de la typologie des ressources des ménages et des territoires

Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

Plus l'indice est fort et plus le territoire se situe en position favorable. Plus l'indice est faible (en situation fortement négative par exemple) et plus le territoire est en situation très défavorable.

L'indice fait ressortir les communes de Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Valreas, Saintes-Marie-de-la-Mer. A l'opposé les communes de Tholonet et Ventabren apparaissent en situation très favorables.

Les écarts se sont accrus entre les territoires de la région PACA entre 1999 et 2008 puisque la dispersion de cet indice allait d'une valeur de -108 à +190 en 1999 contre une dispersion allant de -116 à +214 en 2008. Mais les territoires concernés par les valeurs extrêmes sont les mêmes en 1999 et 2008.

Le parallèle entre la cartographie de cet indicateur synthétique et celle de la typologie des ressources des ménages et des territoires est intéressant.

Il montre que les territoires de catégorie A (territoires les plus favorisés) correspondent tous à des territoires sur lesquels l'IDH est supérieur à la moyenne régionale la quasi-totalité de ces territoires ont un indice IDH très fortement supérieur à la moyenne régionale (en vert foncé la carte).

Il en est de même s'agissant des territoires de la catégorie C (territoires résidentiels péri-urbains) où le niveau de l'IDH est toujours supérieur à la moyenne nationale et se répartit entre les 3 catégories les plus élevées (de supérieur à très fortement supérieur [1]).

La classe B (territoires de dynamisme économique, populations aisées et taux de pauvreté significatifs) par contre s'avère plus dispersée en terme d'IDH même si aucun territoire n'appartient à la catégorie des plus faibles IDH. Ceci traduit bien le « taux de pauvreté significatif » inclus dans le libellé de cette classe.

Dans la classe D (territoires ruraux et rurbains, faible pauvreté), de nombreux IDH s'avèrent proches de la moyenne régionale ou légèrement supérieurs.

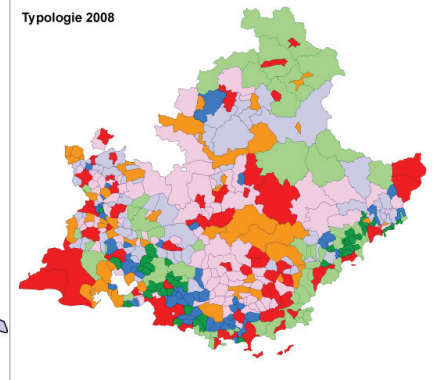
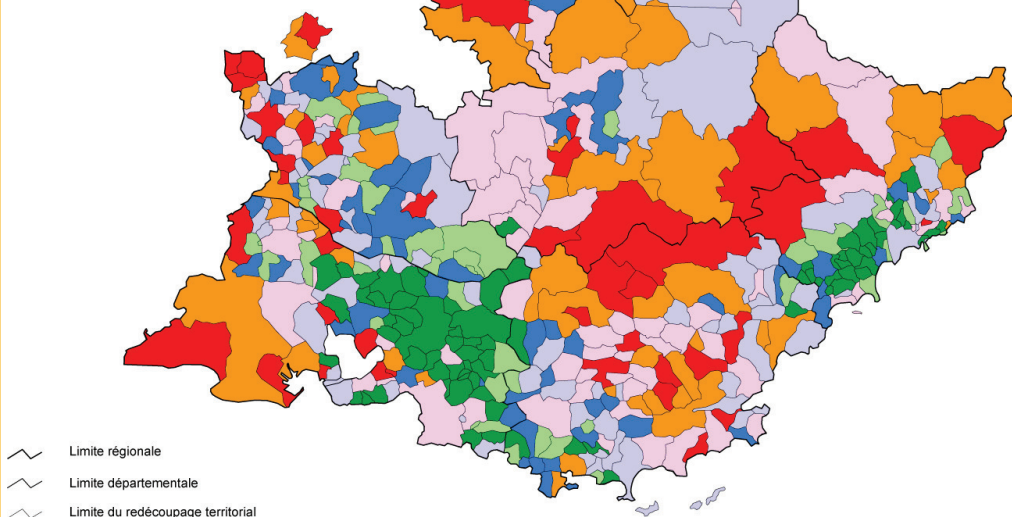
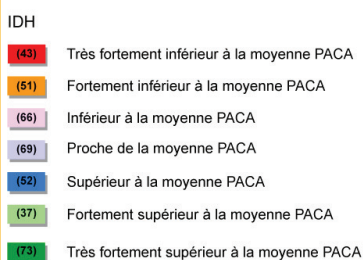
La tendance de la classe E (territoires ruraux en mutation, sous pression démographique) correspond à des IDH plutôt proches ou inférieurs à la moyenne régionale ; très peu sont supérieurs.

La classe F (territoires d'activité à populations très modestes) se caractérise par des IDH très faibles avec près de la moitié situés dans la catégorie la plus faible. Ainsi la fragilité de ces territoires apparaît à nouveau au regard de cet indicateur synthétique.

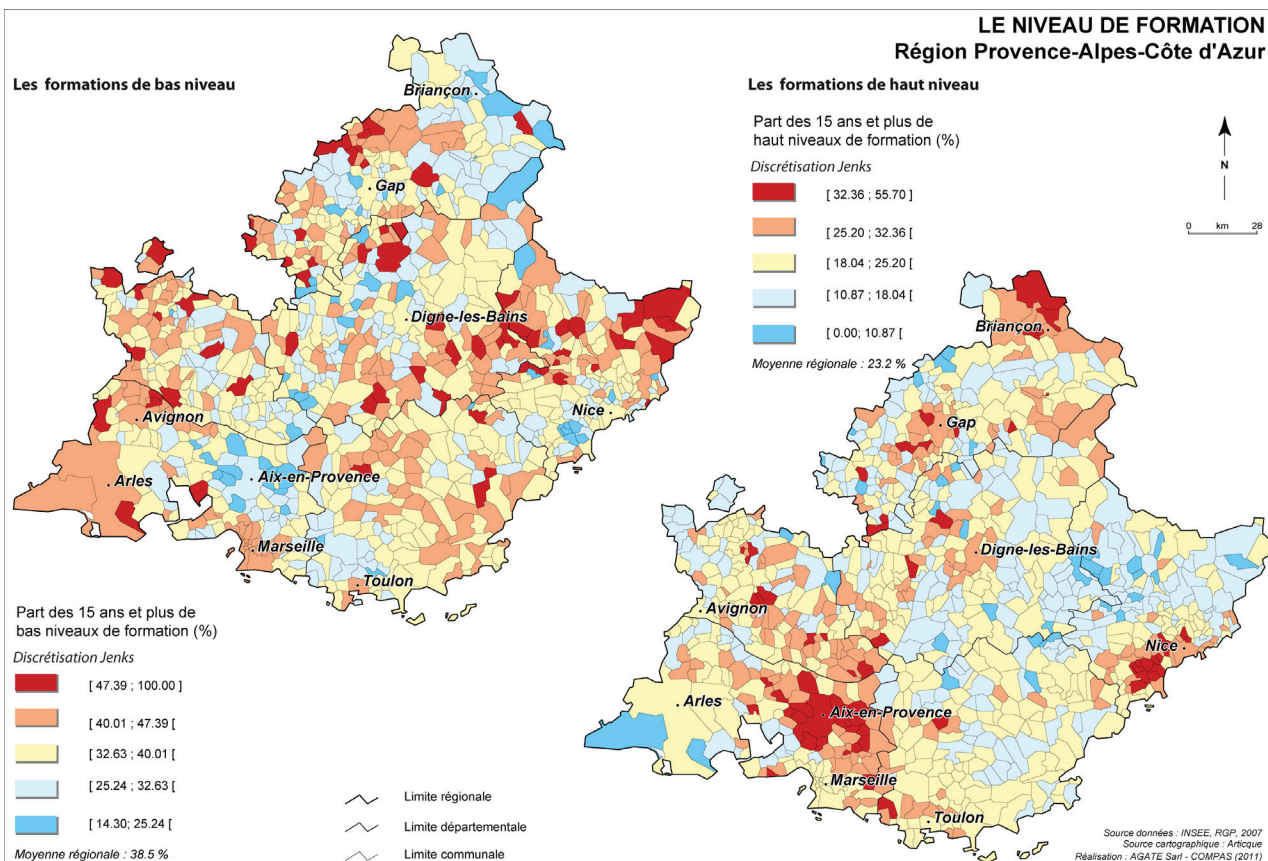
Enfin, pour la classe G (territoires à forte concentration de populations défavorisées et fort effort fiscal), classe qui comprend les 6 chefs-lieux de département, la répartition des territoires selon l'IDH est globalement inférieure à la moyenne régionale avec néanmoins 9 territoires proches de la moyenne régionale et 3 territoires légèrement supérieurs (Briançon, Peruis et Gap).

[1] Le découpage en 7 catégories de l'IDH est réalisé selon les bornes suivantes : [Min ; -50[; [-50 ; -30[; [-30 ; -10[; [-10 ; +10[; [+10 ; +30[; [+30 ; +50[; [+50 ; Max]

Indicateur synthétique de développement humain des territoires en 2008 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Niveaux de formation



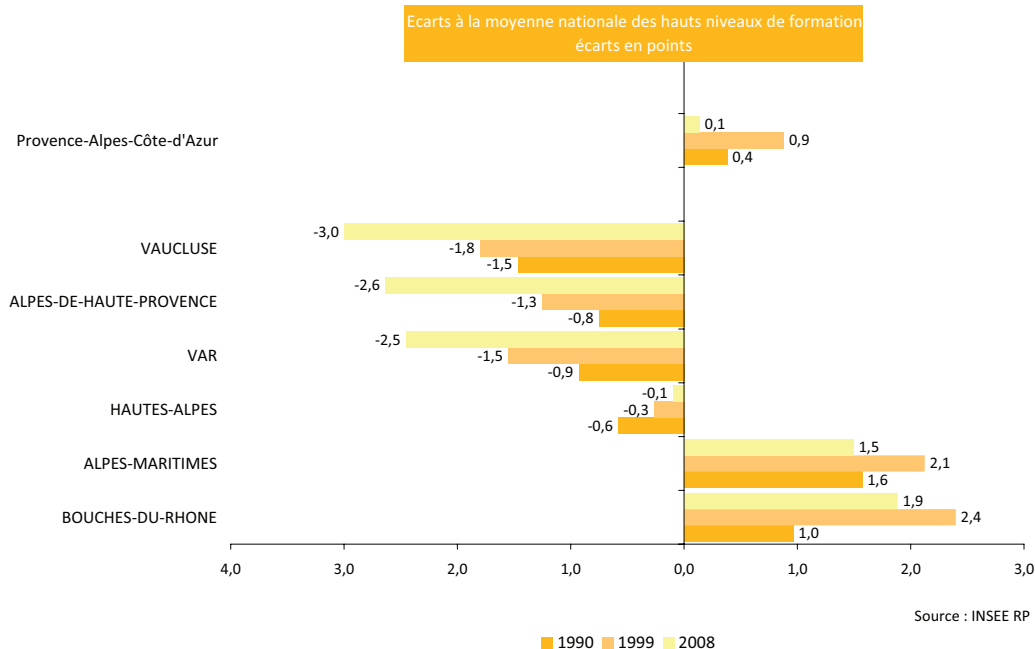
La région PACA est la région sur laquelle le poids des hauts niveaux de formation (parmi les personnes âgées de 15 ans et plus ayant achevé leurs études) est le plus proche de la moyenne nationale.

Les poids des hauts niveaux de formation observés au dernier recensement (2008) comme aux recensements précédents (1999 et 2008) sont très proches de la moyenne de France métropolitaine. Ainsi la région PACA a connu une augmentation de sa part des hauts niveaux de formation qui a suivi le rythme d'évolution métropolitain.

Les départements du Var, des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse présentent des poids de hauts niveaux de formation inférieurs à la moyenne régionale et à la moyenne de France métropolitaine, avec des écarts à la France métropolitaine qui se creusent, signe d'une augmentation de la part des hauts niveaux de formation plus lente que celle observée en moyenne nationale.

Si en moyenne l'évolution des niveaux de formation a suivi la moyenne nationale, on repère, au sein de la région, de fortes disparités selon les territoires. La part des hauts niveaux de formation est importante sur les territoires aux ménages les plus favorisés.

Le graphique ci-contre compare les poids de hauts niveaux de formation observés, à chaque recensement, sur les départements de la région PACA par rapports aux taux observés au niveau de la France métropolitaine. L'écart représenté graphiquement est un écart en points (ainsi, si sur la région le poids des hauts niveaux de formation est de 23.9% en 2008 contre 23.8% sur la France métropolitaine, l'écart est de 0.1 points). La comparaison des écarts d'un recensement à l'autre montre l'évolution des écarts observés, et permet ainsi de repérer les territoires dont la dynamique suit la tendance nationale et ceux pour lesquels la dynamique est plus rapide que la moyenne nationale (les écarts positifs s'accroissent) ou plus lente (les écarts négatifs s'accroissent).



● En résumé

• Niveaux de revenus

Ce qu'il faut retenir :

La région PACA est fortement concernée par la pauvreté. Les niveaux de vie des ménages sont très dispersés en région PACA au regard des autres régions métropolitaines, et les écarts entre ménages riches et pauvres sont très importants, de même que les écarts entre territoires.

Les éléments recueillis sur les niveaux de vie des ménages au niveau régional ont permis de mettre en avant les fortes disparités existant sur le territoire régional : la région PACA est une région très contrastée en terme de ressources des ménages. Le taux de pauvreté de la région est significativement élevé au regard des autres régions.

Les taux de pauvreté, supérieurs aux taux nationaux pour toutes les catégories de ménages, sont particulièrement élevés chez les enfants.

Les territoires d'accueil des populations les plus favorisées sont des territoires à forts contrastes de niveaux de ressources des ménages.

• Niveaux de formation

Ce qu'il faut retenir :

Les hauts niveaux de formation de la région PACA représentent une proportion proche de la proportion nationale et évoluent au même rythme qu'en France métropolitaine.

La part des hauts niveaux de formation sur la région PACA est proche de la moyenne nationale. Cette région se place en 4ème position des régions de France métropolitaine sur cet indicateur, soit une position qui contraste avec celle observée sur les taux de pauvreté. Cependant, sur les départements du Var, des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse les écarts se creusent avec la moyenne nationale malgré l'augmentation observée des poids des hauts niveaux de formation sur ces territoires.

Marseille par arrondissements

Cette approche infra communale est réalisée d'une part sur la base des arrondissements marseillais (les 16 arrondissements) et d'autre part à partir des données provenant des IRIS (c'est à dire des petits quartiers de la commune desquels nous avons retenu les quartiers extrêmes, soit les plus pauvres en matière de ressources économiques, soit les plus riches).

Trois parties décomposent cette analyse :

- une approche en matière de revenus des ménages
- une approche à partir des niveaux de formation
- une approche basée sur un indice synthétique, appelé indice de développement humain des territoires

Les arrondissements : les arrondissements sont comparés les uns aux autres à partir de valeurs moyennes. Ils ont des contributions au nombre d'habitants de Marseille très différentes les uns des autres. Ainsi, le XIII^{ème} arrondissement représente plus de 12% de l'ensemble des habitants de Marseille et le II^{ème} arrondissement environ 3%. Chaque arrondissement sera donc comparé en fonction de ses valeurs propres.

● Niveau de revenu des arrondissements Marseillais

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2009	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart			
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles	
MARSEILLE 1er Arrondissement	37 104	0	221	315	404	598	832	1 128	1 491	1 705	1 950	2 688	1 390	2 688	
MARSEILLE 2ème Arrondissement	23 490	2	231	325	421	592	815	1 079	1 386	1 573	1 772	2 404	1 248	2 403	
MARSEILLE 3ème Arrondissement	46 324	0	132	225	305	455	608	814	1 049	1 195	1 371	1 846	970	1 846	
MARSEILLE 4ème Arrondissement	46 443	320	723	861	988	1 219	1 434	1 662	1 906	2 059	2 235	2 780	1 198	2 460	
MARSEILLE 5ème Arrondissement	40 616	300	686	831	972	1 214	1 439	1 679	1 939	2 094	2 278	2 842	1 263	2 542	
MARSEILLE 6ème Arrondissement	39 702	342	715	871	1 030	1 310	1 581	1 886	2 266	2 481	2 751	3 620	1 610	3 278	
MARSEILLE 7ème Arrondissement	35 264	609	1 002	1 144	1 288	1 557	1 837	2 144	2 513	2 762	3 078	4 303	1 618	3 694	
MARSEILLE 8ème Arrondissement	75 142	737	1 126	1 280	1 421	1 703	1 985	2 315	2 715	2 983	3 323	4 520	1 703	3 783	
MARSEILLE 9ème Arrondissement	70 422	567	944	1 099	1 235	1 486	1 731	1 992	2 314	2 509	2 743	3 541	1 411	2 974	
MARSEILLE 10ème Arrondissement	50 767	419	743	868	990	1 206	1 414	1 622	1 856	1 985	2 145	2 608	1 118	2 188	
MARSEILLE 11ème Arrondissement	56 837	397	734	878	1 010	1 234	1 453	1 671	1 934	2 085	2 272	2 852	1 207	2 456	
MARSEILLE 12ème Arrondissement	58 639	692	1 049	1 189	1 313	1 550	1 777	2 030	2 338	2 542	2 781	3 567	1 354	2 875	
MARSEILLE 13ème Arrondissement	86 856	147	459	585	717	983	1 234	1 491	1 771	1 935	2 127	2 667	1 350	2 520	
MARSEILLE 14ème Arrondissement	58 400	10	252	349	447	649	863	1 096	1 357	1 497	1 668	2 133	1 148	2 123	
MARSEILLE 15ème Arrondissement	74 908	5	252	346	437	617	809	1 029	1 266	1 411	1 563	2 003	1 065	1 998	
MARSEILLE 16ème Arrondissement	16 675	162	519	647	769	985	1 209	1 444	1 698	1 841	1 980	2 507	1 194	2 345	
MARSEILLE	817 583	199	528	674	814	1 085	1 344	1 611	1 911	2 092	2 309	3 013	1 418	2 814	
France Métropolitaine	61 653 616	556	874	1 000	1 114	1 324	1 530	1 752	2 019	2 187	2 395	3 097	1 187	2 541	
ND: données non disponibles														source: INSEE, DGI 2004	

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2009

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RSA personne seule (ou RMI)	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	795
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	954

De forts écarts de niveaux de ressources d'un arrondissement à l'autre

Le tableau ci-dessus présente les niveaux de revenu par unité de consommation calculés sur la base de l'échelle de l'OCDE. Ainsi, le premier adulte d'un ménage représente 1 unité de consommation. Toutes les autres personnes de plus de 14 ans représentent 0,5 unités de consommation. Les enfants de moins de 14 ans représentent 0,3 unité de consommation. Par ménage, le nombre d'unités de consommation est donc calculé en fonction de la position et de l'âge de ses membres. Le revenu global (hors prestations et avant impôts) est donc divisé par le nombre d'unités de consommation. Il en ressort un revenu par unité de consommation, qui est ici mensualisé pour une lecture plus aisée, spécifique à chaque ménage.

Dans le tableau, l'ensemble des ménages est positionné en fonction de son niveau de revenu par unité de consommation. Ainsi, les ménages les plus pauvres sont situés à gauche du tableau et les ménages les plus riches à droite. Chaque colonne représente la valeur supérieure de la fraction de la population concernée. La valeur affichée dans la colonne du premier décile représente le niveau de revenu du ménage (par unité de consommation) le plus riche des dix pourcents les plus pauvres (la valeur extrême des 10% les plus pauvres). La valeur affichée dans la colonne du 2ème décile représente le plus riche des 20% les plus pauvres. La valeur affichée dans la colonne 1^{er} quartile représente le niveau de revenu de la personne ayant le niveau de revenu le plus fort des 25% les plus pauvres et ainsi de suite.

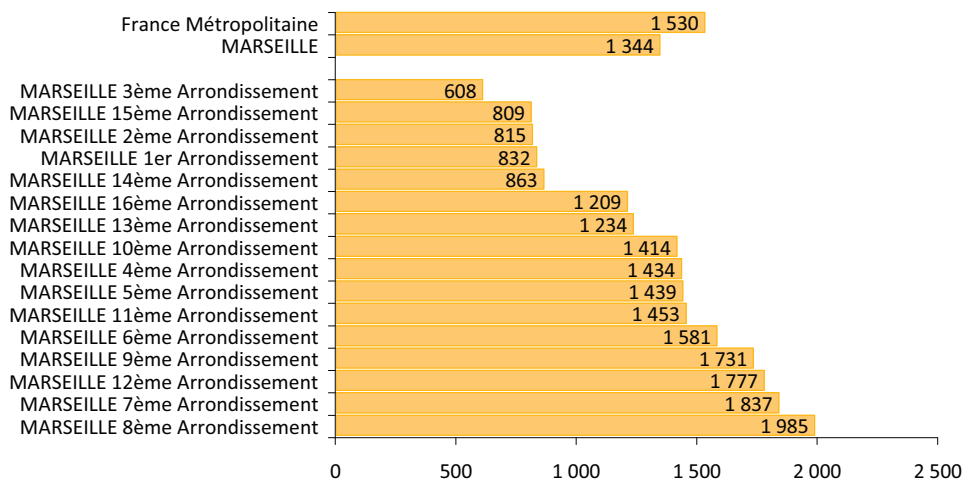
Le revenu médian est le niveau de revenu de la personne ayant le niveau de revenu le plus fort par unité de consommation des 50% des ménages les plus pauvres. Il s'agit ainsi de la personne qui a autant de Marseillais plus pauvres que lui que de Marseillais plus riches que lui.

Ainsi, au niveau national, le revenu médian est de 1530 € (avant redistribution et avant impôts). A Marseille, le revenu médian est de 1344 € soit un niveau de revenu beaucoup plus faible (près de 200 € d'écart). Entre arrondissements, le niveau de revenu médian le plus faible est de 600 € pour le 3^{ème} arrondissement et de 2000 € environ pour le 8^{ème}. Les écarts sont très importants.

La coloration du tableau permet de repérer la part de la population qui vit avec un niveau de revenu très faible équi-

valent (avant prestations et impôts) au seuil d'accès au RSA (cellules colorées en rouge), puis en orange et en jaune les population qui vivent (toujours avant prestations et impôts) sous le seuil de pauvreté (à 50% et 60% du revenu médian). Ainsi, dans le troisième arrondissement, le 6^{ème} décile est concerné par la coloration. Cela signifie que plus de 60%, avant redistribution, de la population vit sous le seuil de pauvreté. A l'opposé plusieurs arrondissement de Marseille ne sont concernés que pour une fraction de leur population (un peu plus de 10%).

Revenus médians par Unité de Consommation - mensuel en euros



source : INSEE, DGI 2009

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2000	2009	Evolution 2000-09	2000	2009	Evolution 2000-09	2000	2009	Evolution 2000-09
MARSEILLE 1er Arrondissement	0	0	+0	611	832	+220	2 109	2 688	+579
MARSEILLE 2ème Arrondissement	0	2	+2	555	815	+259	1 764	2 404	+640
MARSEILLE 3ème Arrondissement	0	0	+0	531	608	+77	1 600	1 846	+246
MARSEILLE 4ème Arrondissement	331	320	-11	1 150	1 434	+283	2 252	2 780	+528
MARSEILLE 5ème Arrondissement	279	300	+21	1 125	1 439	+314	2 248	2 842	+594
MARSEILLE 6ème Arrondissement	268	342	+74	1 221	1 581	+360	2 724	3 620	+896
MARSEILLE 7ème Arrondissement	468	609	+141	1 398	1 837	+439	3 014	4 303	+1 289
MARSEILLE 8ème Arrondissement	578	737	+159	1 542	1 985	+444	3 369	4 520	+1 152
MARSEILLE 9ème Arrondissement	447	567	+119	1 343	1 731	+388	2 657	3 541	+884
MARSEILLE 10ème Arrondissement	285	419	+134	1 068	1 414	+346	2 010	2 608	+597
MARSEILLE 11ème Arrondissement	303	397	+94	1 077	1 453	+375	2 090	2 852	+762
MARSEILLE 12ème Arrondissement	520	692	+172	1 357	1 777	+420	2 692	3 567	+875
MARSEILLE 13ème Arrondissement	110	147	+37	901	1 234	+332	2 006	2 667	+662
MARSEILLE 14ème Arrondissement	0	10	+10	669	863	+194	1 674	2 133	+459
MARSEILLE 15ème Arrondissement	0	5	+5	606	809	+203	1 575	2 003	+428
MARSEILLE 16ème Arrondissement	76	162	+86	856	1 209	+353	1 833	2 507	+675
MARSEILLE	161	199	+38	1 037	1 344	+307	2 308	3 013	+705
France Métropolitaine	435	556	+121	1 175	1 530	+355	2 407	3 097	+690

source : INSEE, DGI 2000-2009

Des écarts qui se creusent entre populations aisées et populations pauvres, de même qu'entre territoires favorisés et territoires défavorisés

Entre 2000 et 2009, pour la France métropolitaine, le revenu par unité de consommation du premier décile est passé de 435€ à 556€ (en euros courants), soit une progression de 121 €. Pour l'ensemble des Marseillais cette évolution a été de 38€. Au regard de l'évolution des coûts de la vie (coût du loyer, coût de l'énergie, ...) et de l'évolution des prestations (qui n'ont pas suivi l'évolution des charges), le pouvoir d'achat de la population la plus pauvre n'aura pas progressé (voire se sera réduit) au cours de cette période.

Le niveau de revenu médian a progressé de 307 € sur l'ensemble de Marseille contre 355 € en France Métropolitaine. Par contre, pour le neuvième décile, la progression aura été équivalente, voir un peu plus forte que pour l'ensemble de la France Métropolitaine.

Les 7^{ème}, 8^{ème} et 12^{ème} arrondissements connaissent une progression de leurs niveaux de revenus supérieure à la moyenne nationale que ce soit pour le premier décile, le médian ou le neuvième décile.

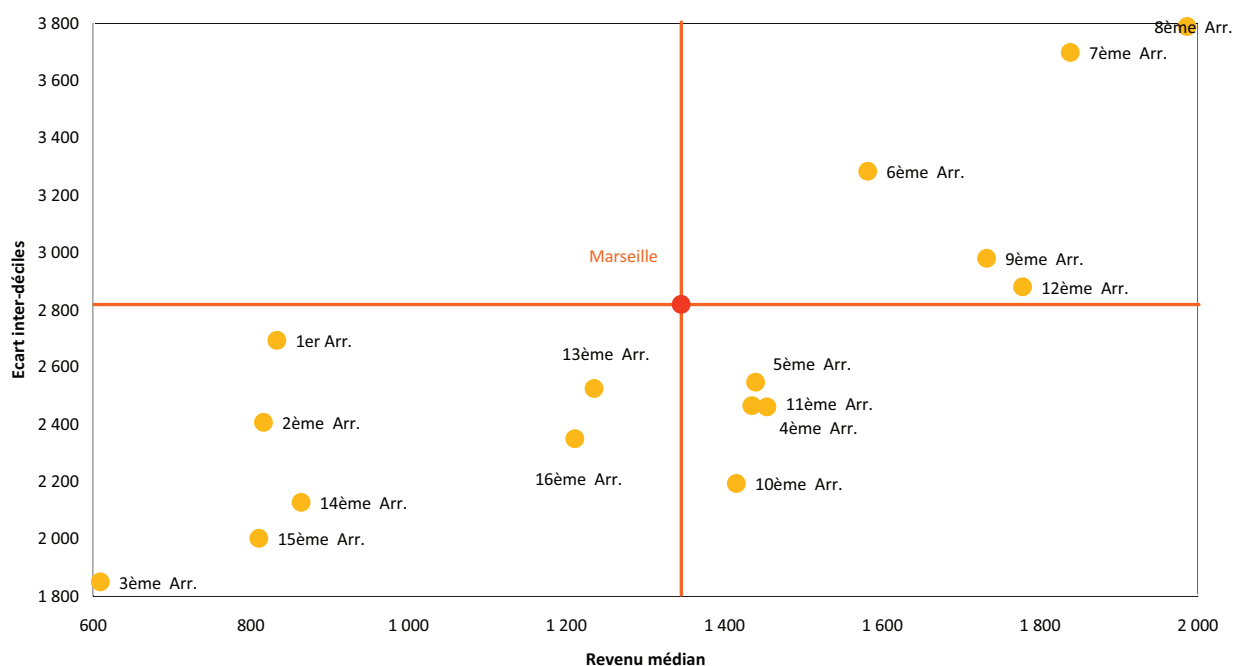
Cette analyse permet de faire apparaître des écarts très importants en évolution des revenus entre les différents territoires. Ainsi, les territoires où le niveau de revenu médian était le plus faible sont ceux où les niveaux de revenus ont le plus faiblement progressé. A l'opposé, là où le niveau de revenu médian était le plus fort, les évolutions ont été les plus fortes.

Les écarts entre riches et pauvres ont fortement progressé entre 2000 et 2009 sur Marseille (comme partout en France). De même, les écarts entre territoires riches et territoires pauvres se sont très fortement accrus. Ainsi, en 2000, l'écart entre le revenu médian du 3^{ème} arrondissement et celui du 8^{ème} était de 1000 €. Il est passé en 2009 à 1400 € environ.

Des écarts de niveaux de revenus importants entre les ménages sur les territoires favorisés

Le graphique ci-dessous permet de comparer le niveau de revenu médian des territoires et les écarts entre le premier et le neuvième décile. Les axes représentent d'une part le revenu médian marseillais en 2009 (pour l'abscisse) et d'autre part l'écart inter-décile pour l'ensemble de la ville toujours en 2009.

Revenu médian et écart inter-déciles avant prestations en 2009



Le quart sud-ouest représente les territoires où le niveau de revenu est le plus faible ainsi que les territoires où les écarts entre le neuvième et le premier décile sont les plus réduits. L'ensemble des territoires à faible niveau de revenu y sont concentrés. A l'opposé aucun territoire ne se situe dans le quart nord-ouest (forts écarts et faibles revenus).

Le quart sud-est représente les territoires avec niveau de vie supérieur à la moyenne de Marseille mais écarts plus faibles. Les territoires où les niveaux de vie sont intermédiaires s'y retrouvent. Enfin, le quart Nord-Est comprend l'ensemble des territoires où les niveaux de revenus et les écarts inter-déciles sont les plus forts. Les inégalités y semblent plus importantes. Pour autant, il s'agit des territoires où la pauvreté y est la plus faible. Ainsi, les territoires où les inégalités de revenus sont les plus fortes sont aussi les territoires où la pauvreté y est la plus faible. Les inégalités sont plus fortes dans les territoires les plus riches, car les niveaux de revenus connaissent des variations plus importantes.

Cet écart est aussi à analyser au regard des composantes des revenus des Marseillais. Ainsi, le tableau ci-dessous fait apparaître la part des salaires au sein des revenus des marseillais par Arrondissement et cela en 2001 et en 2009.

Une faible part de salaires dans les ressources des ménages sur les arrondissements les plus favorisés, et des augmentations de niveaux de ressources correspondant à des augmentations de la part des revenus non liés à l'activité professionnelle

ARRONDISSEMENTS	part des salaires dans les revenus		Ecart 2009/2001
	2001	2009	
MARSEILLE 1er Arrondissement	64,5	66,8	2,4
MARSEILLE 3ème Arrondissement	61,4	66,4	5,0
MARSEILLE 13ème Arrondissement	66,6	66,2	-0,4
MARSEILLE 14ème Arrondissement	64,7	65,8	1,1
MARSEILLE 11ème Arrondissement	69,3	65,8	-3,6
MARSEILLE 15ème Arrondissement	62,6	65,6	3,0
MARSEILLE 10ème Arrondissement	65,5	65,5	0,0
MARSEILLE 5ème Arrondissement	60,6	64,5	3,9
MARSEILLE 2ème Arrondissement	59,0	64,2	5,1
MARSEILLE 16ème Arrondissement	61,3	63,9	2,6
MARSEILLE 6ème Arrondissement	61,7	61,8	0,2
MARSEILLE 4ème Arrondissement	59,0	61,6	2,6
MARSEILLE 9ème Arrondissement	62,1	60,2	-1,9
MARSEILLE 12ème Arrondissement	60,0	58,0	-2,0
MARSEILLE 7ème Arrondissement	55,5	54,0	-1,5
MARSEILLE 8ème Arrondissement	54,0	52,0	-2,0

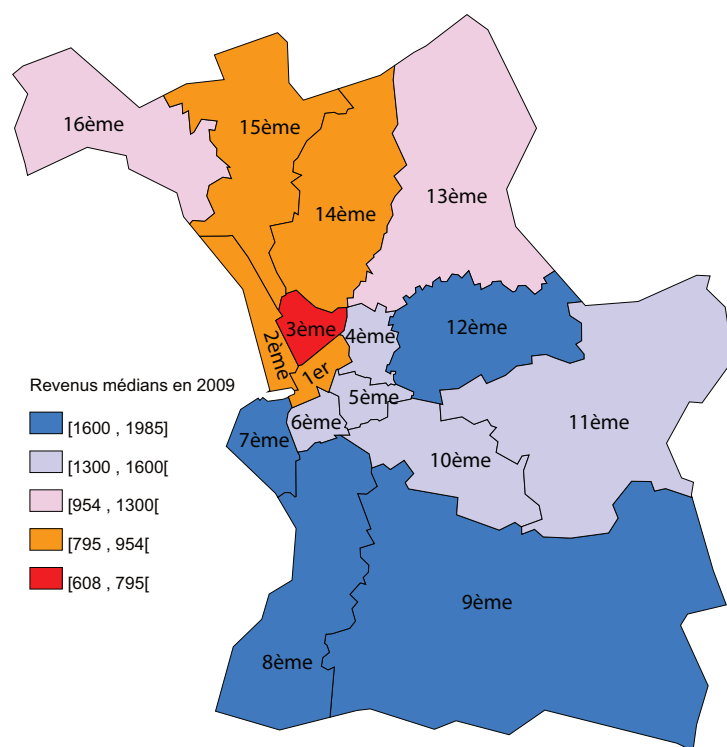
Source : INSEE, DGI

Les arrondissements où la part des salaires dans les revenus est la plus importante sont les arrondissements les plus défavorisés de la ville, notamment les 1^{er}, 3^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème} arrondissements. A l'opposé, les territoires où le niveau de revenu est le plus important (les 8^{ème}, 12^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements) sont ceux pour lesquels la part des salaires dans le revenu (avant redistribution) des ménages est la plus faible, seulement 52% dans le 8^{ème} arrondissement contre 66% dans les 1^{er} et troisième arrondissements.

L'analyse dynamique entre 2001 et 2009, fera apparaître que les territoires qui ont connu une évolution forte de leur niveau de revenu (les arrondissements les plus favorisés de Marseille) sont ceux qui ont connu une baisse de la part des salaires dans leurs revenus. A l'opposé, les territoires les plus pauvres ont connu pour la plupart d'entre eux, une progression de la part des salaires ou traitements dans leurs revenus.

Ainsi, les territoires où les ménages s'enrichissent ne sont pas les territoires les plus dépendants à l'activité professionnelle (rémunération ou salaires) mais les territoires où les autres ressources sont les plus importantes.

Revenus médians mensuels par unité de consommation en €



INSEE, DGI

● Niveau de formation des Marseillais

L'analyse qui suit concerne les Marseillais qui ont achevé leurs études et qui ont plus de 15 ans. Cette analyse est plus particulièrement focalisée sur les Marseillais qui ont un niveau de formation supérieur au bac (c'est à dire les bac+2 et au-delà) validé. Il s'agit donc des niveaux III, II et I de l'éducation nationale.

Les étudiants sont exclus de cette analyse, car elle ne prend en considération que les personnes ayant achevé leurs études. Pour autant, les territoires universitaires ont souvent au-delà des étudiants eux-mêmes de très bons niveaux de formation, lié à la localisation du logement étudiant qui est aussi utilisé par des anciens étudiants (notamment le locatif privé).

Poids des hauts niveaux de formation aux RP 1990, 1999 et 2008

	1990	1999	2008
MARSEILLE 6ème Arrondissement	19,7	33,8	42,5
MARSEILLE 8ème Arrondissement	22,7	33,7	39,6
MARSEILLE 7ème Arrondissement	17,4	28,6	38,9
MARSEILLE 5ème Arrondissement	15,4	26,0	32,7
MARSEILLE 1er Arrondissement	12,6	25,5	31,5
MARSEILLE 9ème Arrondissement	16,7	25,9	30,9
MARSEILLE 12ème Arrondissement	15,4	24,1	29,6
MARSEILLE 4ème Arrondissement	12,5	21,2	28,4
MARSEILLE 10ème Arrondissement	9,9	15,2	21,2
MARSEILLE 11ème Arrondissement	8,8	14,7	20,6
MARSEILLE 2ème Arrondissement	5,5	14,9	19,5
MARSEILLE 13ème Arrondissement	7,6	13,6	19,0
MARSEILLE 16ème Arrondissement	4,4	9,8	16,8
MARSEILLE 3ème Arrondissement	5,0	9,7	11,5
MARSEILLE 14ème Arrondissement	4,6	8,6	11,4
MARSEILLE 15ème Arrondissement	4,2	7,7	9,2
MARSEILLE	12,0	20,1	25,4
France Métropolitaine	11,1	18,0	23,8

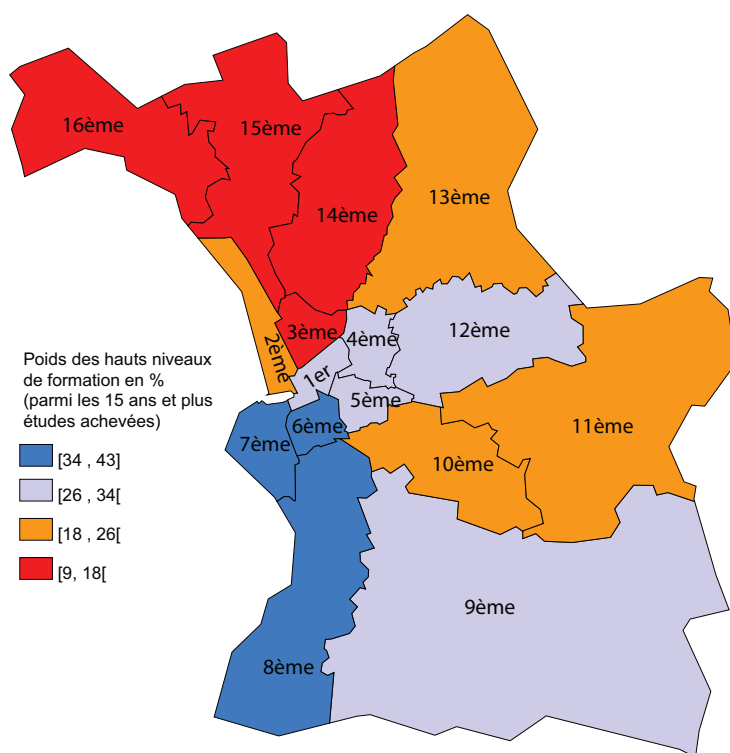
Source: INSEE RP 2008

La part des habitants de Marseille qui ont un niveau de formation Bac+2 et plus est plus importante depuis 1990 que celle observée au niveau national. Il s'agit notamment de l'impact d'une population un peu plus jeune qu'au niveau national (les plus jeunes sont toujours plus formés que les plus anciens). De même, il y a aussi l'effet d'une population étudiante liée à la présence de l'université (et donc d'anciens étudiants qui restent sur Marseille durant leurs premières années d'exercice professionnel).

Les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements connaissent des taux de populations diplômées très fortement supérieurs à la moyenne marseillaise et nationale. A l'opposé, le 3^{ème}, le 15^{ème} et le 14^{ème} connaissent des taux très faibles.

Les taux ont progressé au cours des 20 dernières années de manière assez significative et cela pour l'ensemble des territoires observés. Il s'agit de l'effet progression du niveau général de formation de la population.

Hauts niveaux de formation (bac+2 et plus)



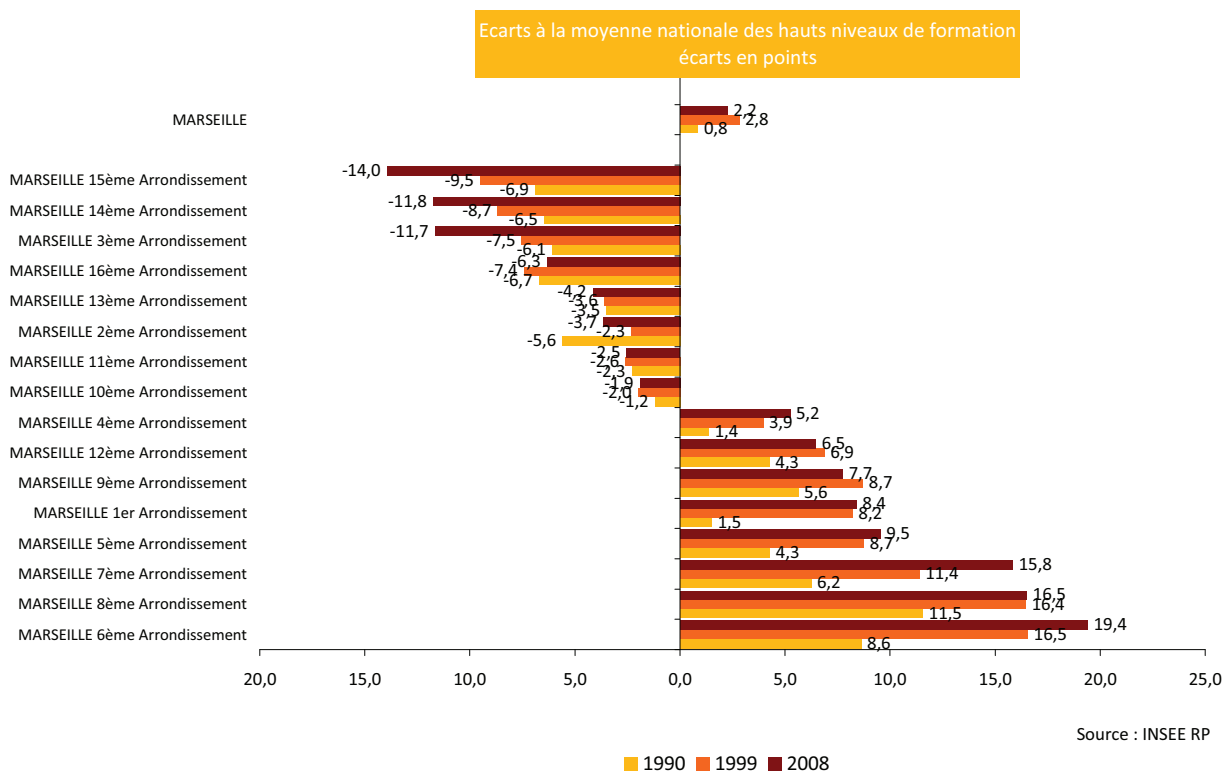
INSEE, DGI

Des écarts de niveaux de formation qui se creusent entre les arrondissements de Marseille

Le graphique ci-après met en évidence la mesure des écarts entre le niveau national et le niveau observé sur chacun des territoires. Ainsi, entre 1990 et 2007, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 11% à 23%.

Chaque ligne colorée correspond à une année du recensement de la population pour les territoires étudiés (les arrondissements et l'ensemble de Marseille). Les valeurs affichées correspondent à l'écart observé pour l'année concernée avec la valeur nationale. Ainsi, l'écart entre Marseille et l'ensemble de la France est resté entre 1 et 2 points au dessus. Les évolutions auront été similaires. Par contre pour le 15^{ème} arrondissement, l'écart était de 7 points en moins en 1990. Cet écart est passé à 10 points en 1999 et à 14 points en 2008. Bien qu'il y ait eu progression du niveau de formation dans le 15^{ème} arrondissement, celle-ci a été moins forte que celle observée au niveau national. Les écarts se sont aussi creusés pour les 3^{ème} et 14^{ème} arrondissements. A l'opposé, les 6^{ème}, 8^{ème} et 7^{ème} arrondissements ont connu des situations inverses. Les hauts niveaux de formation ont fortement progressé.

Ainsi, entre les territoires où la progression relative a été négative et les territoires où la progression relative a été fortement amplifiée, les écarts se sont très fortement accrus. En 1990, il y avait 15 points d'écarts entre le 6^{ème} arrondissement et le 15^{ème} (-6 points d'une part et +9 d'autre part). En 1999, l'écart était de 26 points. Il est passé à 33 points en 2007. Les dynamiques entre territoires ne sont pas les mêmes.



● Développement humain des territoires

Afin de mesurer les inégalités spatiales, nous avons choisi de développer un indice basé sur trois dimensions économiques des individus d'un territoire et cela sans pondération aucune entre ces trois axes. Le premier axe est construit à partir de la dimension consommateur (à partir du niveau de revenu par unité de consommation sur le territoire concerné). Le second axe intègre la dimension producteur (à partir de la part des 25/54 ans en situation d'être des actifs occupés). Le troisième axe est basé sur le capital humain, que nous avons traduit sur la base du niveau de formation et notamment des diplômés de l'enseignement supérieur (bac+2 et au-delà). Les valeurs obtenues pour chacun de ces trois indicateurs sont mesurées en écart avec la valeur de l'ensemble du territoire de comparaison (la ville de Marseille par exemple) pour l'année de référence (soit 1999¹, soit 2007) et proportionnalisées avec la valeur de la commune en 1999. Cette méthode permet ainsi de mesurer les évolutions obtenues en terme de part des actifs depuis 1999 et de niveau de formation. Pour les revenus, nous avons intégré la même démarche, mais bien évidemment un travail en euros courants ne permet pas d'intégrer les effets de l'inflation et donc la perte de pouvoir d'achat liée.

Chaque valeur obtenue pour chacun des trois indicateurs est multipliée par 100 et enfin elle est simplement sommée. Les valeurs peuvent être négatives (quand les indices cumulés sont inférieurs à la valeur municipale) ou positives (dans la situation inverse).

L'indice calculé sur les arrondissements marseillais, donne une valeur comprise entre -170 (territoires où les écarts en négatifs sont les plus importants avec la commune) et +150, l'arrondissement où les écarts en positif sont les plus importants. La valeur pour Marseille dans son ensemble (qui sert de territoire de référence) est bien entendu nulle.

1 Pour 1999, nous avons pris en considération les données du recensement pour les indicateurs liés aux dimensions capital humain et producteur, et le revenu médian de 2001 pour la dimension consommateur. La donnée de 1999 concernant le revenu médian n'est pas disponible en infra-communal.

Indicateur synthétique de développement humain du territoire - IDH

MARSEILLE	IDH1999	IDH2007	Evolution IDH1999/2007
MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT	-30	-32	-3
MARSEILLE 2E ARRONDISSEMENT	-100	-108	-9
MARSEILLE 3E ARRONDISSEMENT	-123	-166	-44
MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT	26	24	-2
MARSEILLE 5E ARRONDISSEMENT	45	52	7
MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT	93	112	18
MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT	92	122	30
MARSEILLE 8E ARRONDISSEMENT	133	143	9
MARSEILLE 9E ARRONDISSEMENT	66	67	1
MARSEILLE 10E ARRONDISSEMENT	-13	-9	3
MARSEILLE 11E ARRONDISSEMENT	-17	-13	4
MARSEILLE 12E ARRONDISSEMENT	68	70	3
MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT	-48	-46	2
MARSEILLE 14E ARRONDISSEMENT	-110	-133	-23
MARSEILLE 15E ARRONDISSEMENT	-124	-155	-31
MARSEILLE 16E ARRONDISSEMENT	-75	-62	13

Source : Indicateur synthétique Compas

Ce tableau conforte la hiérarchie des territoires telle qu'observée précédemment. Ainsi, ce sont les 8^{ème}, 7^{ème}, 6^{ème} et 12^{ème} arrondissements qui s'en sortent le mieux. A l'opposé, ce sont les 3^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème} et 2^{ème} arrondissements pour lesquels la situation est la moins favorable.

En terme dynamique, l'indice a progressé fortement dans les arrondissements les plus favorisés (mais aussi dans le 16^{ème} alors qu'il ne s'agit pas d'un arrondissement ayant une valeur positive) et a régressé ou stagné dans les arrondissements les plus défavorisés, notamment les 3^{ème}, 15^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Cet indice synthétique met en évidence des écarts forts entre territoires tant en terme d'inégalités spatiales qu'en terme d'évolution de ces inégalités. Il interroge fortement les impacts liés à cet accroissement des inégalités territoriales notamment en terme d'accès à l'éducation. Il interroge aussi les risques de discrimination territoriale (effets liés à la spécialisation des territoires).

Les IRIS de Marseille

Dans le cadre de ce travail, en dehors des cartographies associées, seuls une dizaine d'IRIS seront analysés. Il s'agit des IRIS aux valeurs extrêmes, c'est à dire les IRIS pour lesquels les valeurs sont soit les plus fortes soit les plus faibles.

● Développement humain des territoires

Indicateur synthétique de développement humain du territoire - IDH

IRIS Extrêmes MARSEILLE	IDH1999	IDH2007	Evolution IDH1999/2007
MONTOLIEU	-241	-267	-26
BELLEVUE-PYAT	-240	-283	-43
SEON	-222	-221	1
LILAS-OLIVIERS	-205	-261	-56
LA CASTELLANE	-205	-244	-39
PICON-FONT VERT	-204	-240	-36
PYAT AUPHAN	-203	-254	-51
KALLISTE	-201	-252	-51
ZOCCOLAT	-200	-271	-71
H.L.M. AYGALES	-199	-242	-43
CREMIEUX VALLENCE	208	200	-8
MERMOZ-GRAND PAVOIS	208	216	8
ROCHES-PROPHETE	209	242	33
MERMOZ PRADO	217	219	2
PROVENCE-ILE DE FRANCE	218	168	-50
LE CORBUSIER	236	234	-2
LORD DUVEEN	237	234	-3
ESTRANGIN	250	240	-10
LES BOUCLES PERIER	253	267	14
CADENELLE	320	280	-40

Source : Indicateur synthétique Compas

L'indice de développement des territoires met en évidence des écarts très amplifiés au regard de ce qui avait été observé pour les arrondissements. Plus le nombre d'habitants est restreint et plus les écarts s'accroissent. Ainsi, pour 2007, l'IDH basé sur trois indicateurs clés (taux d'activité occupée des 25/54 ans, part des bac+2 et au-delà, niveau de revenu médian) varie entre -283 et +280.

A une exception près, les évolutions ont toutes été négatives pour les IRIS les plus défavorisés au regard de l'IDH. Les variations pour les territoires les plus favorisés ont été plus faibles en amplitudes et pour beaucoup légèrement négatives.

● Niveaux de revenus des ménages

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
CADENELLE	2 186	917	1 536	1 829	2 078	2 670	3 257	3 998	4 781	5 370	5 879	8 475	3 541	7 557
LES BOUCLES PERIER	2 889	955	1 411	1 590	1 790	2 250	2 694	3 223	3 833	4 142	4 749	6 862	2 552	5 907
ESTRANGIN	1 967	1 082	1 652	1 842	2 068	2 462	2 946	3 626	4 558	5 487	6 177	9 032	3 645	7 950
LORD DUVEEN	2 400	834	1 221	1 428	1 616	1 963	2 392	2 852	3 328	3 818	4 322	6 131	2 390	5 297
LE CORBUSIER	2 014	928	1 338	1 505	1 714	2 012	2 334	2 606	3 052	3 303	3 673	4 526	1 798	3 597
MONTOLIEU	1 954	0	104	179	239	324	416	502	636	722	843	1 160	543	1 160
BELLEVUE-PYAT	2 408	ND	ND	20	ND	ND	359	ND	ND	649	ND	ND	629	ND
SEON	1 259	0	3	23	121	291	439	643	851	986	1 127	1 655	963	1 655
LILAS-OLIVIERS	2 291	0	74	147	207	314	410	504	641	716	806	1 069	569	1 069
LA CASTELLANE	4 505	2	161	256	298	407	520	622	755	857	943	1 242	601	1 239
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504

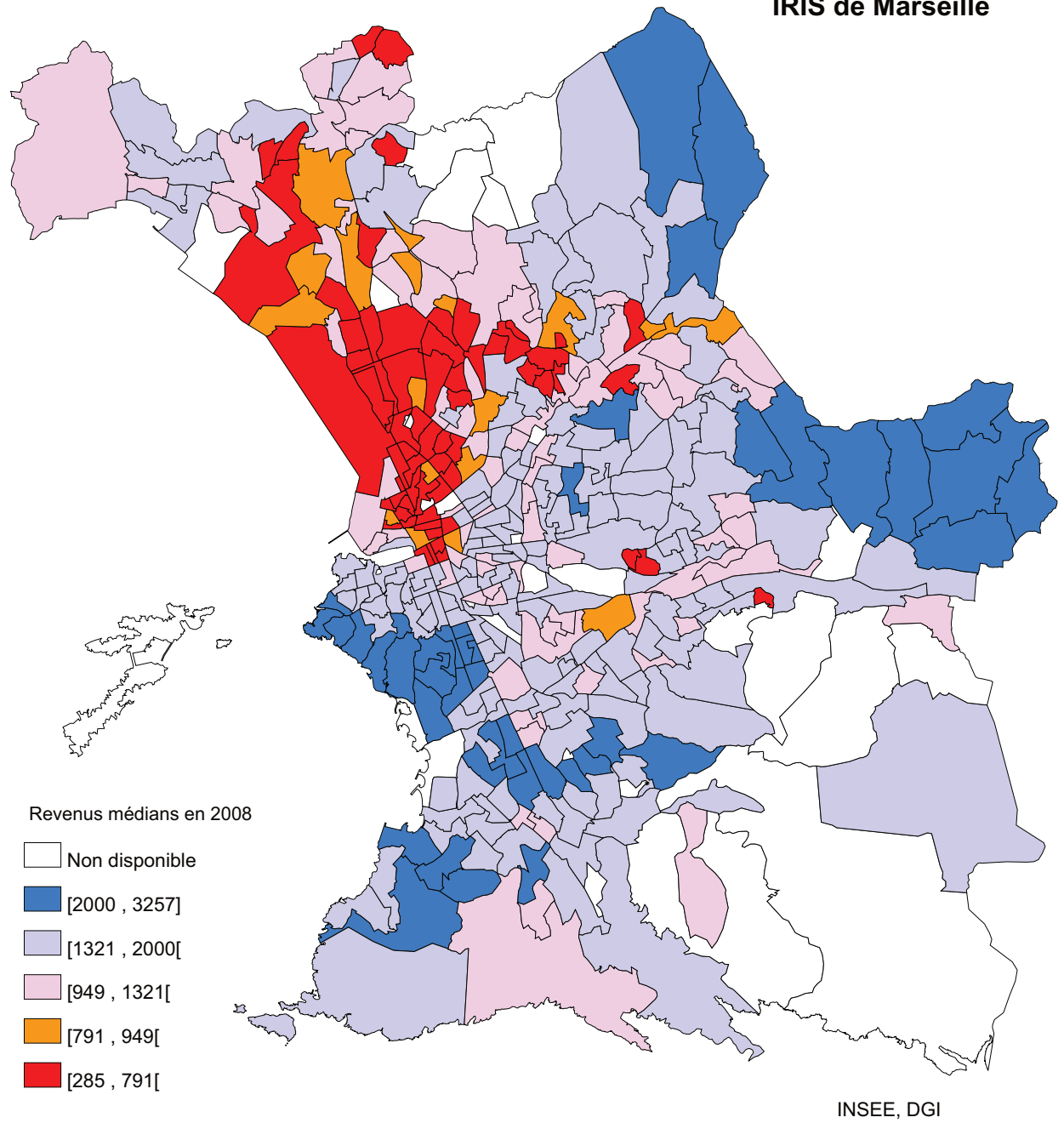
ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RMI personne seule	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	795
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	954

Revenus médians mensuels par unité de consommation en €

IRIS de Marseille



Les écarts de revenus entre les IRIS extrêmes sont très importants. Pour le revenu médian le rapport est de 1 à 7 avec un écart en valeur de plus de 2700 € par mois par unité de consommation. Le rapport est le même pour le neuvième décile avec un écart de 7400 € par unité de consommation et par mois.

Il faut ainsi noter que le 9^{ème} décile de Lilas Oliviers ou de Montolieu est inférieur au niveau de revenu du premier décile du quartier Estrangin.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
CADENELLE	727	917	+191	2 755	3 257	+503	6 355	8 475	+2 119
LES BOUCLES PERIER	796	955	+159	2 169	2 694	+525	4 552	6 862	+2 310
ESTRANGIN	894	1 082	+188	2 177	2 946	+769	5 538	9 032	+3 494
LORD DUVEEN	689	834	+145	1 945	2 392	+447	4 798	6 131	+1 333
LE CORBUSIER	841	928	+88	2 004	2 334	+330	3 776	4 526	+750
MONTOLIEU	0	0	+0	284	416	+131	969	1 160	+192
BELLEVUE-PYAT	ND	ND	ND	189	359	+170	ND	ND	ND
SEON	ND	0	ND	279	439	+159	ND	1 655	ND
LILAS-OLIVIERS	0	0	+0	328	410	+82	868	1 069	+200
LA CASTELLANE	0	2	+2	344	520	+176	905	1 242	+337
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2001-2008

Les évolutions depuis 2001 renforcent les écarts observés. Ainsi, entre les territoires les plus favorisés et les territoires les plus défavorisés, l'accroissement du revenu pour les uns correspond au revenu des autres et cela pour chacun déciles observés.

Niveaux de formation

Niveaux de formation aux RP 1999 et 2008

	Population de 15 ans et plus non scolarisée en 2008	Aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges				Bac + 2 et plus			
		Bas niveaux de formation		Poids des bas niveaux de formation en %*		Hauts niveaux de formation		Poids des hauts niveaux de formation en %*	
		1999	2008	1999	2008	1999	2008	1999	2008
CADENELLE	1 798	360	260	19,8	14,5	968	985	53,4	54,8
LES BOUCLES PERIER	2 104	431	319	24,3	15,2	870	1 137	49,1	54,0
ESTRANGIN	1 509	434	339	27,3	22,4	764	773	48,0	51,2
LORD DUVEEN	1 803	445	388	25,2	21,5	874	948	49,5	52,6
LE CORBUSIER	1 584	437	291	26,3	18,4	786	862	47,3	54,4
MONTOLIEU	1 175	1 656	897	76,6	76,4	48	35	2,2	3,0
BELLEVUE-PYAT	635	668	496	76,8	78,1	15	8	1,7	1,2
SEON	1 090	573	839	73,9	76,9	11	53	1,4	4,9
LILAS-OLIVIERS	1 090	800	748	68,8	68,6	41	31	3,5	2,8
LA CASTELLANE	2 427	1 892	1 488	71,9	61,3	78	133	3,0	5,5
France Métropolitaine	45 030 228	19 348 984	16 479 359	46,4	36,6	7 502 712	10 721 441	18,0	23,8

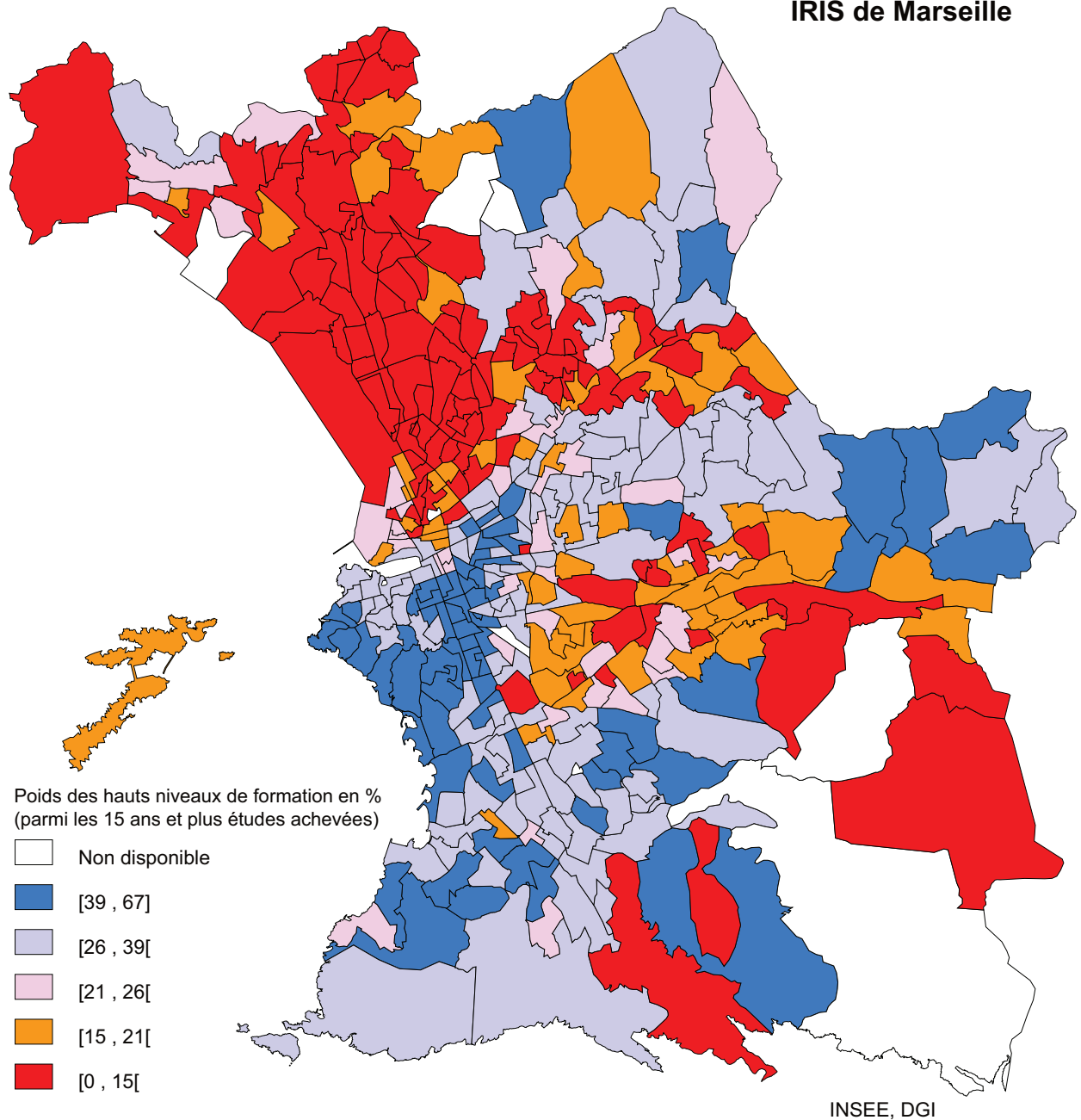
* Parmi les 15 ans et plus non scolarisés

Source: INSEE RP 1999-2008

Les écarts en terme de niveaux de formation sont extrêmement importants entre ces territoires extrêmes. Ainsi, la part des Bac+2 et plus est systématiquement supérieure à 50% pour les territoires les plus favorisés. Elle toujours inférieure à 6% pour les territoires les plus défavorisés. Dans le quartier de Bellevue-Piat, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur a même diminué au cours de la période ou n'a pas progressé (compte tenu de la faiblesse de l'effectif, il est nécessaire de prendre avec précaution ces données).

Hauts niveaux de formation (bac+2 et plus)

IRIS de Marseille



Les IRIS de Gap

Niveaux de revenus des ménages

La commune de Gap comprend 21 IRIS, dont 18 sont exploitables dans le cadre de l'analyse des revenus (les 3 autres sont trop faiblement peuplés). En dehors de l'IRIS « les Fauvins Tokoro », l'écart en volume des habitants d'un quartier à l'autre varie du simple au double. Cette variation est relativement faible au regard des autres grandes communes de la région. Les IRIS sont donc comparables sans trop d'effet de distorsions dans l'analyse.

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter-quartiles	inter-déciles
GAP CENTRE	2 234	322	626	710	827	1 011	1 185	1 358	1 582	1 692	1 845	2 416	982	2 094
COURONNE	2 241	675	1 000	1 120	1 232	1 416	1 583	1 747	2 002	2 152	2 364	3 192	1 032	2 517
PUYMAURE CHABANAS	3 244	739	1 071	1 187	1 298	1 459	1 641	1 877	2 139	2 309	2 559	3 218	1 122	2 479
PERIPHERIE NORD	3 287	809	1 141	1 241	1 343	1 525	1 765	1 986	2 307	2 557	2 770	3 799	1 315	2 990
LA GARE	2 057	643	920	1 033	1 132	1 311	1 486	1 668	1 914	2 051	2 244	2 836	1 018	2 194
ROCHASSON BONNEVAL	2 066	357	606	715	817	979	1 165	1 356	1 605	1 772	1 949	2 593	1 057	2 236
VILLAROBERT SAINT-MICHEL	1 898	560	816	944	1 058	1 237	1 422	1 614	1 822	1 942	2 127	2 591	998	2 032
LES FAUVINS TRESCHATEL	2 185	469	785	902	1 022	1 248	1 445	1 616	1 858	2 031	2 183	2 913	1 129	2 443
SAINT-MARGUERITE SAINT-JEAN	2 564	764	1 099	1 215	1 342	1 528	1 727	2 005	2 297	2 522	2 744	3 510	1 307	2 746
MOLINES	1 814	568	783	899	991	1 156	1 350	1 540	1 761	1 904	2 091	2 637	1 005	2 069
BEAUREGARD	1 808	579	862	971	1 044	1 194	1 380	1 571	1 809	1 950	2 139	2 745	979	2 167
VILLENEUVE	1 853	692	989	1 101	1 202	1 390	1 563	1 737	1 933	2 088	2 280	2 836	987	2 144
SERREBOURG FONTREYNE	2 622	700	1 018	1 130	1 216	1 401	1 547	1 702	1 914	2 041	2 221	2 713	911	2 013
BELLEAUERILLE SAINT-ROCH	2 424	844	1 091	1 169	1 248	1 430	1 604	1 755	1 960	2 080	2 266	2 857	911	2 013
LES CEDRES TOURNEFAVE	2 142	438	714	800	925	1 160	1 356	1 557	1 774	1 906	2 082	2 668	1 107	2 230
LES ESSAGNIERES	2 475	733	988	1 123	1 185	1 380	1 589	1 755	1 977	2 073	2 233	2 706	950	1 973
LES FAUVINS TOKORO	123	ND	ND	1 373	ND	ND	ND	ND	ND	2 505	ND	ND	1 131	ND
ROMETTE COMMUNE ASSOCIEE	1 655	808	1 112	1 198	1 279	1 414	1 595	1 816	2 030	2 147	2 307	3 061	949	2 253
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RMI personne seule	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	-
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	-

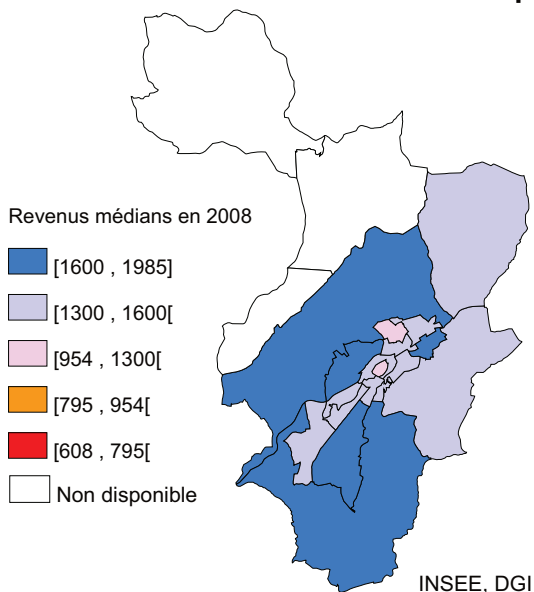
De faibles différences de revenus d'un quartier à l'autre pour une commune de cette taille

Le tableau ci-dessus fait apparaître les niveaux de ressources des ménages de Gap, avant redistribution, pour chacun des IRIS de la commune et cela par unité de consommation. Ainsi, chaque colonne représente le niveau de revenu du ménage qui est situé à l'extrémité supérieure du décile concerné en fonction de la composition des ménages.

La médiane représente le niveau de revenu du ménage situé au milieu de la distribution, c'est à dire ayant autant de ménages plus pauvres que de ménages plus riches que lui.

Revenus médians mensuels par unité de consommation en €

IRIS de Gap



Le revenu médian entre IRIS connaît lui aussi de faibles écarts entre quartiers. Ainsi, il varie de 1165 € par unité de consommation (c'est à dire en tenant compte de la composition du ménage, nombre de personnes et âge de celles-ci) pour le secteur de Rochasson Bonneval à 1765 € pour la périphérie nord (en excluant le quartier de Fauvins Tokoro qui est très faiblement peuplé).

L'écart est aussi très faible pour le neuvième décile, avec 3800 € pour la périphérie Nord et 2591 € pour Villa Robert Saint Michel. Cette faible dispersion des ménages en fonction de leur niveau de revenu concerne relativement très peu de communes de plus de 30000 habitants en France.

A l'opposé, les ménages les plus pauvres sont légèrement sous représentés dans les quartiers de Rochasson, de Gap Centre et des Cèdres Tournefave. Il s'agit aussi de territoire où la part des ménages situés sous le seuil de pauvreté est la plus importante de la commune (au-delà de 30% avant redistribution). Après redistribution, la part des ménages sous le seuil de pauvreté est de 23% pour le centre ville ou Rochasson et de 19% pour les Cèdres Tournefave. Pour les autres quartiers, le taux est situé entre 8% et 13%, c'est à dire à un niveau inférieur au niveau national.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
GAP CENTRE	229	322	+93	961	1 185	+224	1 976	2 416	+440
COURONNE	495	675	+180	1 308	1 583	+275	2 647	3 192	+545
PUYMAURE CHABANAS	630	739	+109	1 376	1 641	+265	2 684	3 218	+535
PERIPHERIE NORD	621	809	+189	1 307	1 765	+459	2 827	3 799	+972
LA GARE	716	643	-74	1 347	1 486	+140	2 552	2 836	+285
ROCHASSON BONNEVAL	332	357	+25	1 036	1 165	+129	2 102	2 593	+491
VILLAROBERT SAINT-MICHEL	532	560	+28	1 244	1 422	+178	2 225	2 591	+366
LES FAUVINS TRESCHATEL	400	469	+69	1 089	1 445	+356	2 150	2 913	+762
SAINT-MARGUERITE SAINT-JEAN	598	764	+166	1 380	1 727	+346	2 714	3 510	+796
MOLINES	485	568	+83	1 146	1 350	+204	2 157	2 637	+480
BEAUREGARD	513	579	+66	1 239	1 380	+140	2 296	2 745	+449
VILLENEUVE	598	692	+94	1 336	1 563	+227	2 470	2 836	+366
SERREBOURGES FONTREYNE	567	700	+133	1 273	1 547	+274	2 278	2 713	+434
BELLEAUREILLE SAINT-ROCH	666	844	+178	1 248	1 604	+356	2 277	2 857	+580
LES CEDRES TOURNEFAVE	443	438	-5	1 121	1 356	+235	2 083	2 668	+585
LES ESSAGNIERES	639	733	+95	1 258	1 589	+331	2 291	2 706	+415
LES FAUVINS TOKORO	ND	ND	ND	1 223	1 813	+590	ND	ND	ND
ROMETTE COMMUNE ASSOCIEE	ND	808	ND	1 278	1 595	+317	ND	3 061	+3 061
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2001-2008

Un accroissement des inégalités entre ménages riches et pauvres

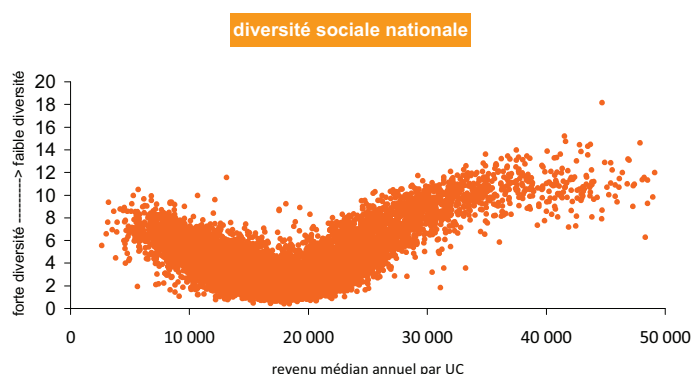
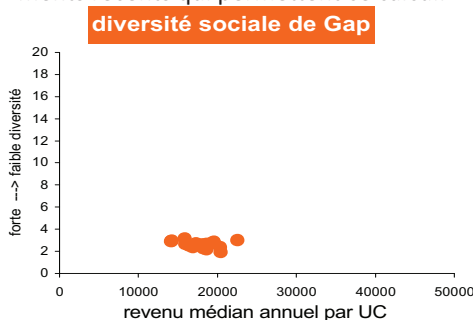
Entre 2001 et 2008, les inégalités verticales, c'est à dire les inégalités entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres se sont accrues. Ainsi, les ménages les plus riches ont vu selon les quartiers leur niveau de revenus progresser entre 350€ et 1000 € environ (en mensuel). Pour les médians, la variation s'est faite entre 130 € et 460 € et enfin pour les plus pauvres entre -70 € et +200 €. Dès lors, les écarts entre les différentes strates de revenus se sont accrues.

Par contre, si le secteur « périphérie Nord » semble se distinguer par une évolution de son niveau de vie très importante, les autres secteurs ne connaissent que peu d'écarts entre eux (au regard de la situation des autres villes de même taille). Il faut malgré tout noter la faible progression des revenus pour les habitants du quartier de Rochasson Bonneval.

● Indice d'homogénéité sociale

Un équilibre social atypique

Cet indice permet de mettre en évidence la mixité sociale sur un territoire. Ainsi, plus l'indice est fort, moins il y a de mixité sociale, c'est à dire qu'une ou deux catégories sociales prennent le pas sur les autres catégories et cela au regard de la répartition nationale. Ce sont les catégories socio-professionnelle relevées par l'INSEE lors des recensements récents qui permettent ce calcul.



Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

A gauche se situe la situation de la commune de Gap et à droite la situation nationale.

L'indice résume parfaitement l'analyse réalisée plus haut. Ainsi, il y a certes des écarts en terme de niveaux de vie, mais très peu en terme de diversités sociales. Gap ne comprend pas de quartiers très marqués socialement ni par une sur-représentation manifeste de populations cadres, ni par une sur-représentation forte d'ouvriers par exemple.

Cette situation est toujours très atypique pour une ville de cette taille de population. Cet équilibre qui doit se ressentir dans les écoles permet une cohabitation entre les différentes catégories sociales importante. Beaucoup de villes souhaiteraient pouvoir obtenir cet équilibre.

● Développement humain des territoires

Des écarts modérés entre territoires

Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

Le choix de ces trois indicateurs permet de re-situer les habitants des territoires en fonction de trois dimensions économiques : le producteur (taux d'actifs occupés), le consommateur (niveau de revenu médian) et le capital humain (niveau de formation).

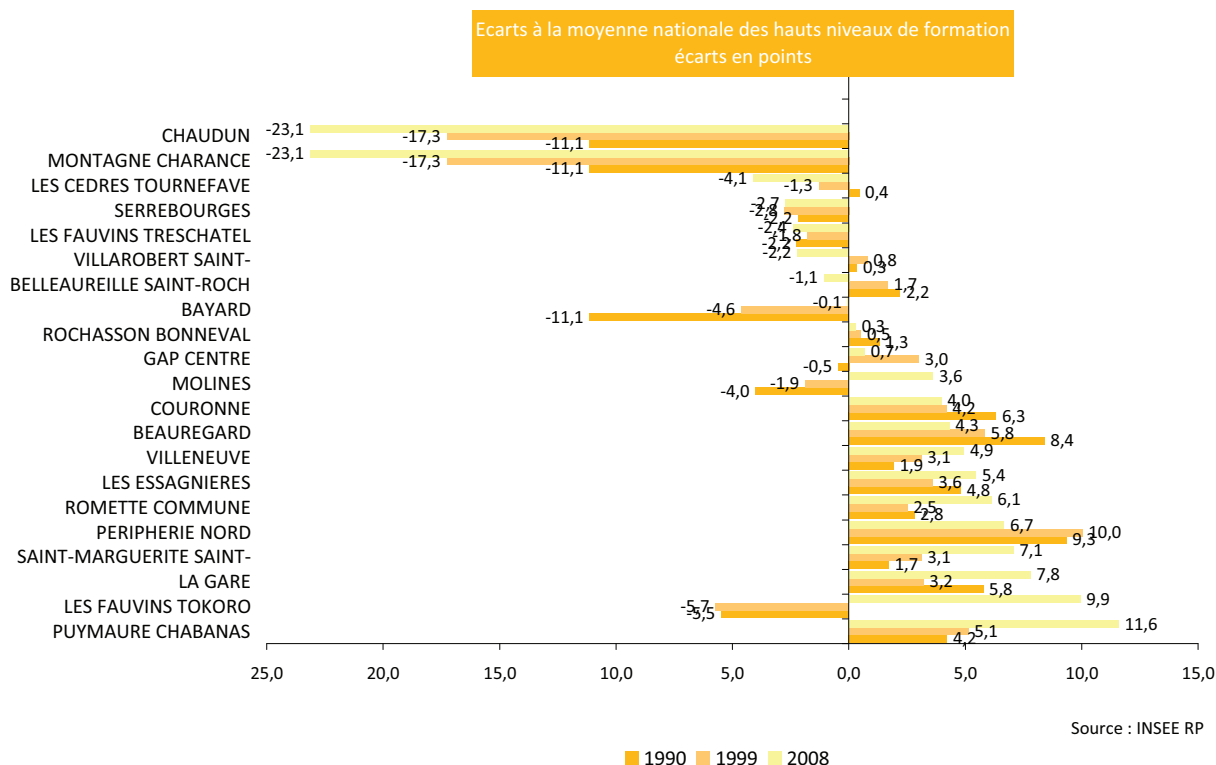
Il est important de noter qu'aucune valeur n'est supérieure ou inférieure à 100. A Marseille, des valeurs de -250 ou de +250 sont très fréquentes pour les quartiers. Là encore, l'analyse fait apparaître des écarts entre territoires mais des écarts qui demeurent modérés. Il faut remarquer que pour les Cèdes Tournefavre, Rochasson Bonneval et Gap Centre, les indices ont diminué au cours de la période, c'est à dire que les écarts se sont accrus avec les autres territoires de la région et cela en négatif.

Par contre, peu de territoires ont vu leur dynamique dépasser celle de la région au regard de ces trois indicateurs (à l'exception du secteur de Sainte Marguerite/Saint Jean et de celui de Puymaure/Chabanas). Le secteur qui semble plus particulièrement évoluer selon ces trois indices est le secteur de Puymaure/Chabanas avec un indice de 94 en 2007.

IRIS	1999	2007
GAP CENTRE	-5	-38
COURONNE	38	21
PUYMAURE CHABANAS	54	95
PERIPHERIE NORD	77	42
LA GARE	39	43
ROCHASSON BONNEVAL	-12	-28
VILLAROBERT SAINT-MICHEL	16	-13
LES FAUVINS TRESCHATEL	-19	-16
SAINT-MARGUERITE SAINT-JEAN	39	52
MOLINES	-16	8
BEAUREGARD	47	32
VILLENEUVE	37	27
SERREBOURGES FONTREYNE	-5	-5
BELLEAUREILLE SAINT-ROCH	20	7
LES CEDRES TOURNEFAVE	-11	-58
LES ESSAGNIERES	30	16
ROMETTE COMMUNE ASSOCIEE	31	21

Source : calcul Compas à partir des données l'INSEE et de la DGI

Niveaux de formation



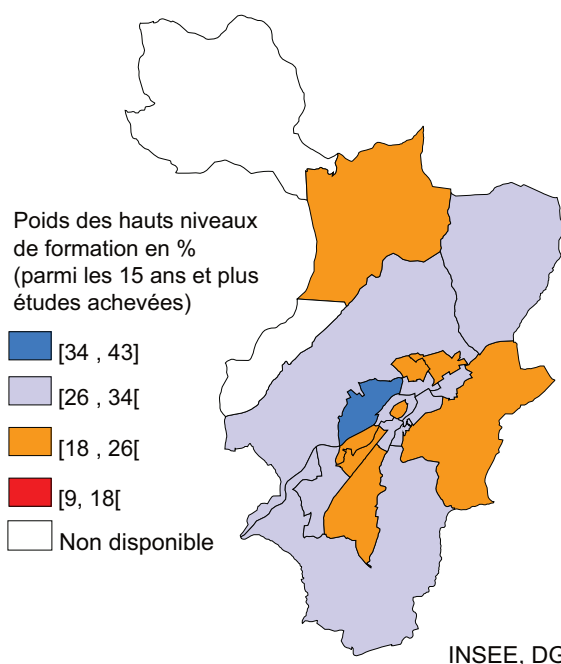
Le graphique ci-dessus représente les écarts entre la valeur nationale représentant la part des Bac+2 et plus parmi les plus de 15 ans ayant achevé leurs études et chacun des quartiers analysés.

Chacune des couleurs représente une année du recensement de la population ce qui permet ainsi de mesurer l'évolution des écarts.

La situation s'est particulièrement améliorée pour le secteur de Puymaure/Chabanas. Elle a par contre moins vite évolué pour le secteur des Cèdres Tournefavre entre 1990 et 2007. Ainsi, entre les deux quartiers, l'écart était de 3,8 points en 1990 (+4,2 pour Puymaure/Chabans et + 0,4 point pour Les Cèdres Tournefavre) c'est à dire un écart très faible. En 2000, l'écart était de 6 points. Il est en 2007 de près de 16 points.

Le quartier Puymaure/Chabans est en situation atypique au regard des autres territoires analysés avec un taux de diplômés de l'enseignement supérieur important.

Hauts niveaux de formation (bac+2 et plus) IRIS de Gap



Les IRIS de Carpentras

● Niveaux de revenus des ménages

Cette description est réalisée à partir des données provenant de la DGI via l'INSEE concernant les niveaux de revenu des ménages de Carpentras, par unité de consommation pour les revenus perçus au cours de l'année 2008.

Cette analyse est réalisée pour les 9 IRIS (qui ont des tailles très différentes d'un territoire à l'autre, de moins de 2000 habitants pour l'IRIS Roseraie Acqueduc à plus de 5000 pour l'IRIS Legue, Pous du Plan).

Une situation économique très dégradée sur les IRIS du centre ville et des Amandiers

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart	
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
ZONE RURALE NORD	4 242	608	915	1 031	1 137	1 315	1 510	1 752	2 086	2 263	2 519	3 360	1 232	2 752
ZONE D ACTIVITE CARPENSUD	3 252	547	834	940	1 054	1 241	1 407	1 613	1 852	1 994	2 165	2 794	1 054	2 247
QUINTINE	2 715	295	478	577	669	779	942	1 113	1 331	1 436	1 593	2 085	859	1 790
ROSERAIE-AQUEDUC	1 758	435	695	802	866	1 110	1 305	1 496	1 694	1 824	1 990	2 523	1 022	2 089
LEGUE-POUS DU PLAN	5 543	258	438	521	613	809	1 020	1 212	1 454	1 600	1 772	2 261	1 078	2 003
ZONE RURALE SUD	2 163	633	937	1 020	1 101	1 294	1 481	1 677	1 925	2 080	2 309	3 029	1 060	2 396
ZONE PERIPHERIQUE URBAINE	3 219	346	597	701	819	1 002	1 203	1 391	1 649	1 780	1 949	2 476	1 079	2 130
CENTRE VILLE	3 503	38	228	272	322	413	511	655	888	1 028	1 189	1 696	756	1 658
AMANDIERS	2 490	168	322	380	444	548	679	826	1 072	1 173	1 310	1 711	794	1 544
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504
ND: données non disponibles													source: INSEE. DGI 2006	

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RMI personne seule	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	-
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	-

Le tableau ci-dessus fait apparaître les niveaux de ressources des ménages de Carpentras, avant redistribution, pour chacun des IRIS de la commune et cela par unité de consommation. Ainsi, chaque colonne représente le niveau de revenu du ménage qui est situé à l'extrémité supérieure du décile concerné en fonction de la composition des ménages.

La médiane représente le niveau de revenu du ménage situé au milieu de la distribution, c'est à dire ayant autant de ménages plus pauvres que de ménages plus riches que lui.

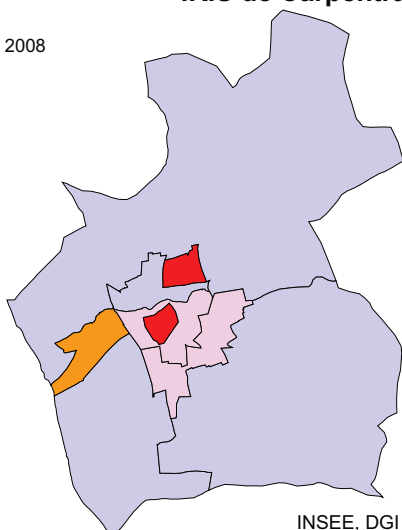
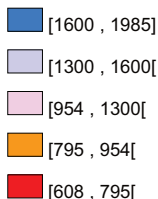
L'analyse par IRIS fait apparaître une situation économique très dégradée sur les IRIS du centre ville et des Amandiers. Ainsi, l'IRIS du centre ville est le 102ème quartier français (parmi les 12000 IRIS nationaux) ayant le niveau de revenu médian le plus faible. Le quartier des Amandiers est situé à la 301ème place. La zone rurale nord, territoire qui apparaît comme étant le plus favorisé de la ville est situé au milieu de la distribution nationale (il est presque le médian de l'ensemble des IRIS français). Cet IRIS dispose d'un revenu médian identique à celui observé pour l'ensemble des français. Par contre, le niveau de vie de ses habitants les plus aisés est un peu plus important que celui observé au niveau national.

Les écarts interdéciles sont relativement faibles pour l'ensemble des IRIS à l'exception de la zone rurale nord où l'écart semble plus significatif.

Revenus médians mensuels par unité de consommation en €

IRIS de Carpentras

Revenus médians en 2008



INSEE, DGI

Dans le quartier du centre ville, la part de la population sous le seuil de pauvreté avant redistribution est supérieure à 70%. Les 10% les plus riches y ont un niveau de vie équivalent au médian national. Pour le quartier des Amandiers, le niveau de pauvreté est supérieur à 60%. Après prestations, la part de la population située sous le seuil de pauvreté serait de 49% pour les Amandiers et de 59% pour le centre ville. Pour ce dernier quartier l'intensité de la pauvreté serait de 28% (c'est à dire que le revenu médian des ménages situés sous le seuil de pauvreté y est de 28% inférieur au seuil de pauvreté national), contre 16% pour l'ensemble de la France. Ainsi, non seulement le quartier du centre ville se distingue par un grand nombre de ménages situés sous le seuil de pauvreté, mais ceux-ci sont dans une situation de pauvreté beaucoup plus importante. Dans le centre ville il y aurait 900 ménages situés sous le seuil de pauvreté après redistribution et un peu plus de 400 dans le quartier des Amandiers. A l'opposé, ils seraient un peu plus de 150 dans le quartier Zone rurale nord et un peu moins de 100 dans le quartier rural du sud.

A l'opposé, les zones rurales nord et sud ont des taux de pauvreté avant redistribution légèrement supérieurs à 20%.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
ZONE RURALE NORD	462	608	+146	1 208	1 510	+302	2 504	3 360	+856
ZONE D ACTIVITE CARPENSUD	404	547	+143	1 201	1 407	+206	2 237	2 794	+557
QUINTINE	251	295	+44	783	942	+159	1 697	2 085	+387
ROSERAIE-AQUEDUC	317	435	+118	1 069	1 305	+235	2 144	2 523	+379
LEGUE-POUS DU PLAN	179	258	+79	791	1 020	+229	1 958	2 261	+304
ZONE RURALE SUD	406	633	+227	1 217	1 481	+263	2 874	3 029	+155
ZONE PERIPHERIQUE URBAINE	236	346	+110	992	1 203	+211	2 125	2 476	+351
CENTRE VILLE	74	38	-36	385	511	+126	1 338	1 696	+358
AMANDIERS	117	168	+51	624	679	+55	1 466	1 711	+246
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2001-2008

La dépendance à l'activité professionnelle est donc beaucoup plus importante dans les territoires les plus fragiles

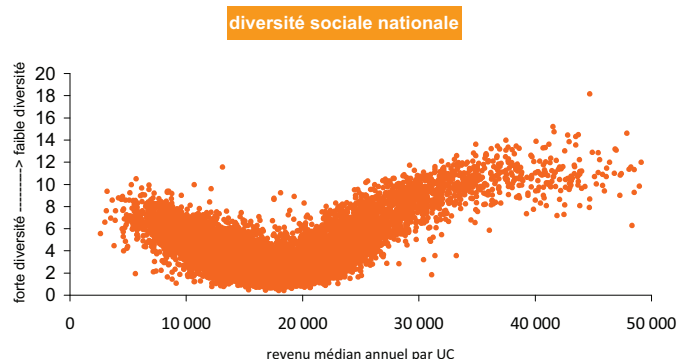
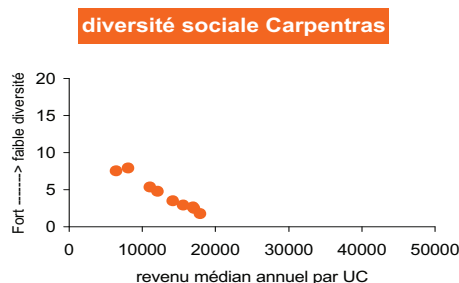
Depuis 2001, le niveau de revenu des ménages ramenés en fonction de leur composition (par unité de consommation) a progressé de manière inégale entre les territoires les plus aisés (les deux zones rurales) et les territoires les plus démunis (Centre ville et Amandiers). Ainsi, pour le premier décile, le centre ville a vu le revenu avant redistribution diminuer de 36 € en euros courants. Cette situation a donc été amplifiée au regard de l'impact de l'inflation sur la période. Pour les Amandiers l'évolution aura été faiblement positive. Il en est de même pour le revenu médian des Amandiers qui aura évolué de 55 € entre 2001 et 2008 contre 302 € pour la zone rurale Nord. Les écarts au niveau du neuvième décile sont identiques. Une variation très importante pour la Zone Rural Nord (largement supérieure à celle observée au niveau nationale) et très faible pour les Amandiers ou pour le centre ville.

Enfin, il faut noter que la part des revenus d'activité (salaires et traitements) se situe à près des deux tiers des revenus pour les ménages des deux quartiers à faible niveau de vie et à 57% et 49% pour les territoires des deux zones rurales de la ville. La dépendance à l'activité professionnelle est donc beaucoup plus importante dans les territoires les plus fragiles (là où l'emploi est aussi le plus précaire).

● Indice d'homogénéité sociale

Pas de quartiers «aisés»

Cet indice permet de mettre en évidence la mixité sociale sur un territoire. Ainsi, plus l'indice est fort, moins il y a de mixité sociale, c'est à dire qu'une ou deux catégories sociales prennent le pas sur les autres catégories et cela au regard de la répartition nationale. Ce sont les catégories socio-professionnelle relevées par l'INSEE lors des recensements récents qui permettent ce calcul.



Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

A gauche il y a la situation de Carpentras et à droite la situation nationale. Chacun des points représente un IRIS. Ce sont les revenus par unité de consommation qui forment l'axe des abscisses. L'indice d'homogénéité est représenté par l'axe des ordonnées.

La contribution de Carpentras se positionne uniquement dans la partie « gauche » de la courbe en « V » observée au niveau national. C'est à dire, que Carpentras ne comprend pas d'IRIS situé dans la deuxième partie de la courbe (pas de quartiers aisés en quelque sorte).

Le travail sur la mixité est donc à développer uniquement dans les quartiers les plus en difficultés de la ville sans nuire à l'équilibre social observé sur les quartiers qui apparaissent plus aisés (les zones rurale nord et sud).

● Développement humain des territoires

Des écarts qui se sont accrus entre les IRIS de la ville

Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

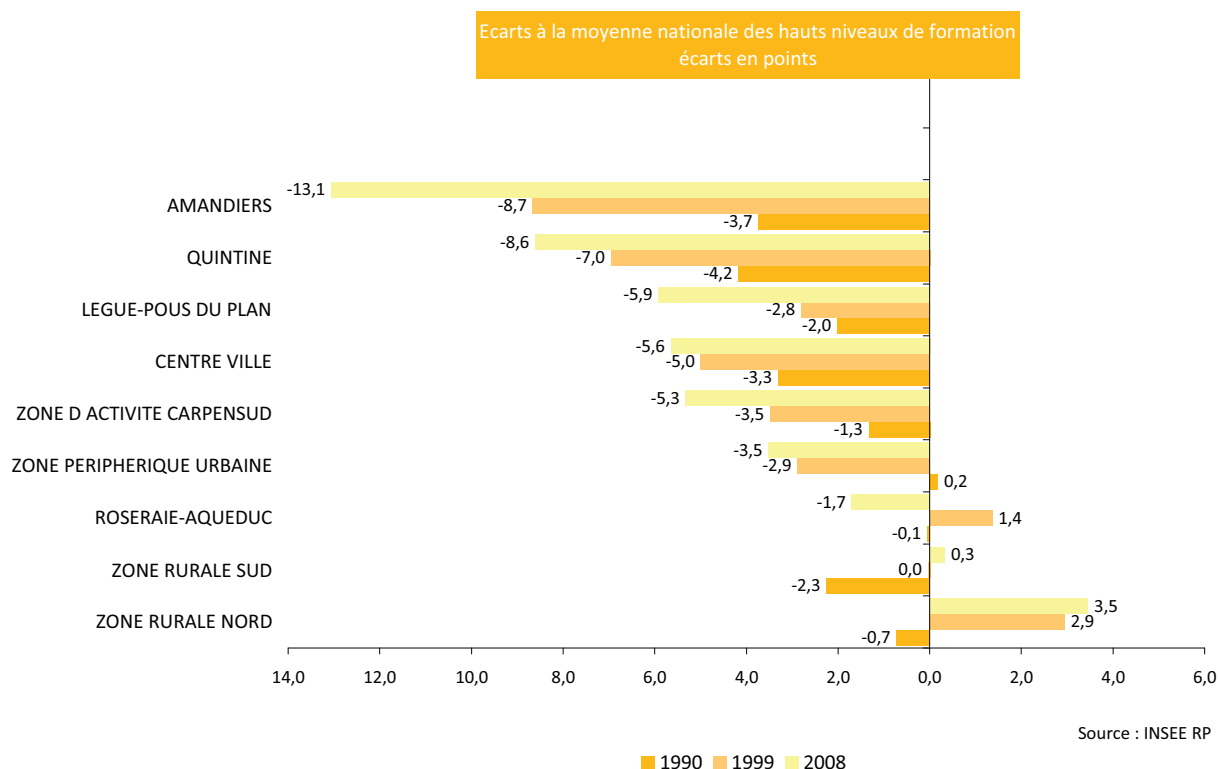
Plus l'indice est fort et plus le territoire se situe en position favorable. Plus l'indice est faible (en situation fortement négative par exemple) et plus le territoire est en situation défavorable. Ainsi, l'indice fait ressortir les quartiers du centre ville et des Amandiers, mais aussi le quartier de Quintine. A l'opposé les quartiers des zones rurales apparaissent en situation intermédiaire (proches de la valeur de la région, qui est à 0).

Les écarts entre 1999 et 2007 se sont accrus entre les IRIS de la ville entre 1999 et 2007.

IRIS	1999	2007
ZONE RURALE NORD	40	47
ZONE D ACTIVITE CARPENSUD	-1	-18
QUINTINE	-78	-100
ROSERAIE-AQUEDUC	16	-20
LEGUE-POUS DU PLAN	-49	-76
ZONE RURALE SUD	20	12
ZONE PERIPHERIQUE URBAINE	-22	-46
CENTRE VILLE	-111	-130
AMANDIERS	-112	-164

Source : calcul Compas à partir des données l'INSEE et de la DGI

Niveaux de formation



Des évolutions beaucoup moins rapide qu'en moyenne nationale sur les quartiers des Amandiers, de Quintine, du Legue – Pous du Plan et pour le centre ville

Le graphique ci-dessus représente les écarts entre la valeur nationale représentant la part des Bac+2 et plus parmi les plus de 15 ans ayant achevé leurs études et chacun des quartiers analysés.

Chacune des couleurs représente une année du recensement de la population ce qui permet ainsi de mesurer l'évolution des écarts.

La situation a évolué plus rapidement que le niveau national pour les deux quartiers ruraux (nord et sud). Elle a par contre évolué beaucoup moins rapidement pour les quartiers des Amandiers, de Quintine, du Legue – Pous du Plan et enfin pour le centre ville.

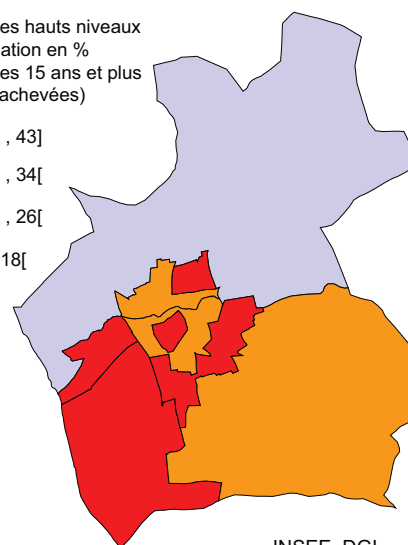
Ainsi pour les Amandiers, l'écart était de 3 points avec la zone rurale nord en 1990 (-3,7 d'une part et -0,7 d'autre part). Cet écart est passé à près de 12 points en 1999 et à 16 points en 2007.

Le centre ville, malgré un très faible niveau de revenus dispose d'une population qui comprend plus de personnes formées que les autres quartiers plus fragiles. Cela est sans doute lié au type d'habitat et notamment à des petits logements qui accueillent des jeunes, mieux formés que l'ensemble de la population.

Hauts niveau de formation (bac+2 et plus) IRIS de Carpentras

Poids des hauts niveaux de formation en %
(parmi les 15 ans et plus études achevées)

- [34 , 43]
- [26 , 34[
- [18 , 26[
- [9 , 18[



Les IRIS de Fréjus

Niveaux de revenus des ménages

Cette description est réalisée à partir des données provenant de la DGI via l'INSEE concernant les niveaux de revenu des ménages de Fréjus, par unité de consommation pour les revenus perçus au cours de l'année 2008.

Cette analyse est réalisée pour les 18 IRIS qui sont assez homogènes en nombre d'habitants à l'exception du quartier Counillier/Valescure qui est plus peuplé avec plus de 4500 habitants. Le nombre d'habitants varie entre 2000 et 4500 selon les IRIS. Tous les IRIS sont donc directement exploitable (sans précaution particulière liée par exemple à un territoire marqué par l'activité économique avec très peu d'habitants).

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages														
	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
CENTRE VILLE 1	2 380	314	556	623	731	941	1 094	1 295	1 515	1 647	1 805	2 265	1 024	1 951
CENTRE VILLE 2	2 500	359	567	678	764	921	1 081	1 269	1 438	1 559	1 680	2 148	881	1 789
SAINTE-CROIX	1 934	484	690	754	831	1 013	1 152	1 343	1 552	1 652	1 811	2 161	898	1 678
SAINT-LAMBERT	3 773	720	967	1 074	1 170	1 354	1 515	1 698	1 931	2 032	2 216	2 706	958	1 986
HORTS SABLES	2 370	460	782	912	1 012	1 166	1 337	1 513	1 716	1 846	1 964	2 453	934	1 993
MADELEINE THORON	1 972	548	848	980	1 068	1 246	1 417	1 594	1 811	1 927	2 029	2 542	948	1 995
GABELLE	3 198	252	411	453	497	611	704	817	980	1 065	1 164	1 484	612	1 232
FREJUS PLAGE 1	2 430	625	853	947	1 033	1 211	1 403	1 611	1 844	1 980	2 163	2 684	1 032	2 059
FREJUS PLAGE 2	2 279	637	967	1 056	1 139	1 333	1 540	1 728	2 023	2 186	2 334	2 930	1 130	2 293
LE MAS PORT FREJUS	2 730	513	817	918	1 044	1 222	1 411	1 642	1 889	2 060	2 244	2 760	1 142	2 248
VILLENEUVE	2 337	493	760	867	943	1 116	1 278	1 455	1 650	1 778	1 920	2 397	911	1 904
TOURRACHE	2 578	607	907	998	1 107	1 260	1 395	1 567	1 725	1 825	1 963	2 299	827	1 692
SAINT-AYGULF 1	2 793	609	964	1 099	1 212	1 388	1 643	1 905	2 249	2 420	2 657	3 510	1 321	2 900
SAINT-AYGULF 2	2 347	713	1 059	1 168	1 315	1 542	1 803	2 049	2 415	2 644	2 858	3 749	1 475	3 036
SAINTE-BRIGITTE	2 294	1 044	1 312	1 465	1 562	1 770	1 970	2 195	2 503	2 640	2 806	3 522	1 175	2 478
TOUR DE MARE	3 287	865	1 167	1 268	1 389	1 635	1 907	2 190	2 486	2 677	2 933	3 610	1 409	2 745
COUNILLIER VALESCURE	4 681	838	1 173	1 299	1 426	1 659	1 879	2 149	2 442	2 640	2 838	3 595	1 341	2 758
REYRAN	2 556	676	933	1 024	1 111	1 325	1 482	1 682	1 921	2 067	2 234	2 945	1 043	2 268
EXTERIEURS	2 123	831	1 129	1 269	1 419	1 690	1 877	2 150	2 480	2 648	2 879	3 728	1 379	2 897
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504
ND: données non disponibles													source: INSEE, DGI 2008	

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Montants de référence en euros	2006	2007	2008	2009
RMI personne seule	433	441	448	455
seuil de pauvreté INSEE (à 50%)	733	757	791	-
seuil de pauvreté INSEE (à 60%)	880	908	949	-

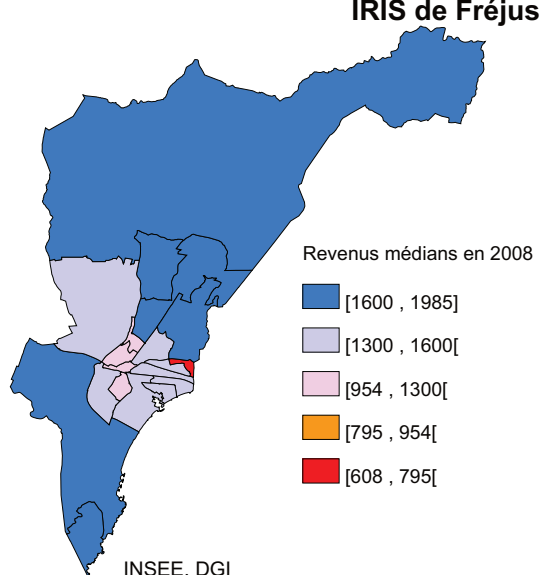
le niveau de revenu du 9ème décile de Gabelle est équivalent au niveau de revenu du 3ème décile de Saint Brigitte

Le tableau ci-dessus fait apparaître les niveaux de ressources des ménages de Fréjus, avant redistribution, pour chacun des IRIS de la commune et cela par unité de consommation. Ainsi, chaque colonne représente le niveau de revenu du ménage qui est situé à l'extrémité supérieure du décile concerné en fonction de la composition des ménages.

La médiane représente le niveau de revenu du ménage situé au milieu de la distribution, c'est à dire ayant autant de ménages plus pauvres que de ménages plus riches que lui.

Le revenu médian de la commune est de 1484 € mensuels. Il est donc légèrement inférieur au niveau de revenu médian de la France métropolitaine et légèrement inférieur à celui de la région.

Revenus médians mensuels par unité de consommation en €



Deux IRIS ressortent plus particulièrement dans cette analyse : l'IRIS de Gabelle avec un revenu médian très faible et l'IRIS de Sainte Brigitte qui dispose d'un niveau de vie important. Ainsi le niveau de revenu du 9ème décile de Gabelle est équivalent au niveau de revenu du 3ème décile de Saint Brigitte.

Le quartier de Gabelle se positionne au niveau du 400ème rang des quartiers français classés du niveau de revenu le plus faible au niveau de revenu le plus fort (parmi les 12000 recensés). Le quartier de Sainte Brigitte se situe au 9700ème rang, c'est à dire très loin des quartiers les plus riches de France, mais malgré tout au début du dernier quintile des IRIS (des 20% des IRIS où le niveau de revenu est le plus fort).

Il faut observer que les écarts interdéciles ne sont pas si importants que cela entre les 9ème et les 1er déciles de chaque IRIS. L'écart est le plus faible pour l'IRIS de Gabelle et le plus fort pour l'un des deux IRIS de Saint-Aygulf.

Il est intéressant d'observer que les deux IRIS du centre ville disposent d'un niveau de revenu médian très faible, inférieur à 1100 €. Ce sont les deux IRIS qui ont les niveaux de revenus les plus faibles après le quartier de Gabelle. A la différence de ce qui est observé dans beaucoup de villes, le centre ville n'accueille pas les populations les plus favorisées de la commune. En effet, dans de très nombreuses villes, les centres villes jouent une fonction de mixité sociale en accueillant à la fois les ménages les plus pauvres et à la fois les ménages les plus aisés.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
CENTRE VILLE 1	241	314	+73	805	1 094	+289	1 666	2 265	+599
CENTRE VILLE 2	175	359	+184	841	1 081	+240	1 829	2 148	+319
SAINTE-CROIX	285	484	+199	845	1 152	+307	1 688	2 161	+473
SAINT-LAMBERT	583	720	+137	1 259	1 515	+255	2 275	2 706	+431
HORTS SABLES	338	460	+122	1 058	1 337	+280	1 923	2 453	+529
MADELEINE THORON	493	548	+54	1 137	1 417	+280	2 093	2 542	+449
GABELLE	172	252	+80	452	704	+252	1 041	1 484	+444
FREJUS PLAGE 1	435	625	+190	1 146	1 403	+257	2 294	2 684	+390
FREJUS PLAGE 2	469	637	+168	1 254	1 540	+286	2 408	2 930	+522
LE MAS PORT FREJUS	391	513	+122	1 095	1 411	+316	2 214	2 760	+547
VILLENEUVE	362	493	+131	1 038	1 278	+240	1 989	2 397	+407
TOURRACHE	508	607	+100	1 143	1 395	+253	1 970	2 299	+330
SAINT-AYGULF 1	535	609	+74	1 343	1 643	+300	3 076	3 510	+434
SAINT-AYGULF 2	536	713	+178	1 430	1 803	+374	3 027	3 749	+722
SAINTE-BRIGITTE	785	1 044	+259	1 542	1 970	+428	2 733	3 522	+789
TOUR DE MARE	613	865	+252	1 367	1 907	+540	2 762	3 610	+848
COUNILLIER VALESCURE	671	838	+167	1 442	1 879	+437	2 769	3 595	+826
REYRAN	474	676	+202	1 250	1 482	+231	2 427	2 945	+517
EXTERIEURS	600	831	+231	1 496	1 877	+381	2 827	3 728	+901
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2001-2008

Les écarts de revenus entre territoires et entre déciles au sein des quartiers se sont accrus entre 2001 et 2008

L'analyse dynamique sur les quartiers fait apparaître des variations différenciées en fonction du décile analysé et en fonction du territoire. Ainsi, le premier décile évolue beaucoup plus faiblement pour tous les quartiers que le médian et celui-ci de manière réduite au regard du neuvième décile. L'écart entre les déciles s'accroît très fortement.

C'est sur le quartier de Tour de Mare que le revenu médian a augmenté le plus fortement (+540 € par mois, en euro courant). Il faut noter que 13 IRIS sur 18 ont une augmentation de leur neuvième décile inférieure à celle observée par le médian de ce quartier.

Les évolutions du revenu médian entre 2001 et 2008 en euro courant sont toutes inférieures ou proches de 300 € pour les quartiers où le niveau de revenu était inférieur à 1400 € en 2001 et sont toutes proches ou supérieures à 400 € quand les niveaux de revenus étaient supérieurs à 1400 € en 2001.

Ainsi, les écarts de revenus entre territoires et entre déciles au sein des quartiers se sont-ils accrus entre 2001 et 2008.

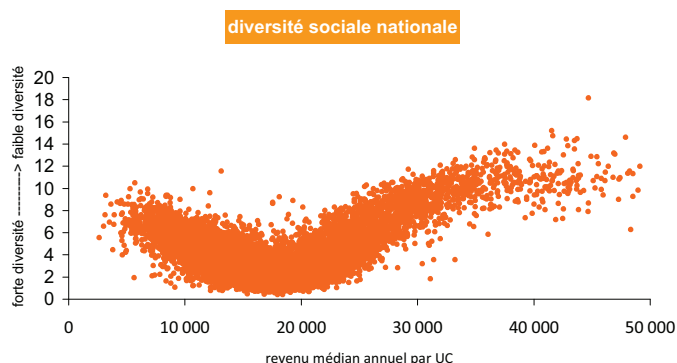
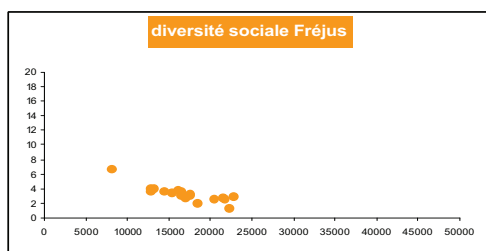
Dans le quartier de Gabelle, la part de la population avant redistribution sous le seuil de pauvreté est supérieure à 60%. Elle est supérieure à 40% dans les deux IRIS du centre ville. Après estimation des prestations auxquelles les ménages peuvent avoir droit (RSA, allocations familiales et prestations liées au logement, à la demande d'emploi), environ 45% des ménages seraient sous le seuil de pauvreté (calculé sur la base de 60% du revenu médian de 2008) et 25% pour les IRIS du centre ville, au regard des 13% nationaux. L'intensité de la pauvreté (c'est à dire l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu médian des ménages sous le seuil de pauvreté, en fonction des unités de consommation) est légèrement inférieur à 20%, un peu supérieur aux 16% nationaux.

A l'opposé, dans le quartier de Sainte-Brigitte, le taux de pauvreté estimé est de 6% seulement.

● Indice d'homogénéité sociale

Pas de quartiers «aisés»

Cet indice permet de mettre en évidence la mixité sociale sur un territoire. Ainsi, plus l'indice est fort, moins il y a de mixité sociale, c'est à dire qu'une ou deux catégories sociales prennent le pas sur les autres catégories et cela au regard de la répartition nationale. Ce sont les catégories socio-professionnelle relevées par l'INSEE lors des recensements récents qui permettent ce calcul.



Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

A gauche il y a la situation de Fréjus et à droite la situation nationale. Chacun des points représente un IRIS. Ce sont les revenus par unité de consommation qui forment l'axe des abscisses. L'indice d'homogénéité est représenté par l'axe des ordonnées.

La contribution de Fréjus se positionne uniquement dans la partie « gauche » de la courbe en « V » observée au niveau national. C'est à dire, que Fréjus ne comprend pas d'IRIS situés dans la deuxième partie de la courbe (pas de quartiers aisés en quelque sorte). Seul le quartier de Sainte-Brigitte semble se détacher très légèrement des autres territoires.

Le travail sur la mixité est donc à développer uniquement dans les quartiers les plus en difficultés de la ville sans nuire à l'équilibre social observé sur les quartiers qui apparaissent plus aisés.

● Développement humain des territoires

Des écarts qui se sont accrus entre les IRIS de la ville

Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

Plus l'indice est fort et plus le territoire se situe en position favorable. Plus l'indice est faible (en situation fortement négative par exemple) et plus le territoire est en situation défavorable. Ainsi, l'indice fait ressortir les quartiers du centre ville et des Gabelles, mais aussi le quartier de Sainte Croix. A l'opposé les quartiers Sainte Brigitte, des extérieurs et de Tour de Mare apparaissent en situation favorables (Le quartier de Madeleine Thoron est très proche de la valeur de la région, qui est à 0). Les écarts se sont accrus entre les IRIS de la ville entre 1999 et 2007.

IRIS	1999	2007
CENTRE VILLE 1	-45	-39
CENTRE VILLE 2	-42	-59
SAINTE-CROIX	-35	-56
SAINT-LAMBERT	16	12
HORTS SABLES	-24	-19
MADELEINE THORON	0	-3
GABELLE	-132	-125
FREJUS PLAGE 1	-30	-8
FREJUS PLAGE 2	7	-6
LE MAS PORT FREJUS	-7	-13
VILLENEUVE	-10	-29
TOURRACHE	-1	1
SAINT-AYGULF 1	7	5
SAINT-AYGULF 2	15	13
SAINTE-BRIGITTE	50	57
TOUR DE MARE	22	56
COUNILLIER VALESCURE	39	54
REYRAN	4	-5
EXTERIEURS	51	65

Source : calcul Compas à partir des données l'INSEE et de la DGI

Les IRIS de Nice

● Niveaux de revenus des ménages

De forts écarts de niveaux de ressources entre les quartiers, pour une répartition géographique structurée des quartiers riches et pauvres

La commune de Nice comprend 142 IRIS exploitables, ce qui est très difficile à représenter sous forme de tableau exhaustif. Les autres IRIS ont une population trop réduite pour être pertinents dans une analyse très fine. 20 IRIS ont été retenus : il s'agit des 10 IRIS les plus pauvres de la commune et des 10 IRIS les plus riches. Ce sont donc les IRIS extrêmes.

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages														
	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
DIGUE DES FRANCAIS	3 689	131	301	388	457	540	641	784	912	979	1 088	1 398	592	1 267
BON-VOYAGE	3 685	29	230	318	391	523	672	811	986	1 094	1 246	1 635	776	1 605
MONT GROS	1 874	0	136	265	351	526	683	818	970	1 075	1 161	1 517	810	1 517
LINGOSTIERE-SAINT ISIDORE	6 078	69	198	255	322	464	688	1 182	1 541	1 718	1 953	2 627	1 463	2 558
ARIANE-LES CHENES	2 879	10	250	339	398	540	689	871	1 065	1 175	1 332	1 645	836	1 634
ARIANE-RIPERT	1 788	0	216	339	432	565	698	862	1 108	1 232	1 349	1 728	893	1 728
ARIANE-SARAMITO	2 587	145	337	401	451	608	703	856	1 060	1 164	1 291	1 631	763	1 485
LES SIAGNES	2 507	123	289	358	410	547	722	932	1 156	1 322	1 486	1 853	964	1 730
LES MOULINS	4 483	140	354	428	511	628	740	856	1 030	1 131	1 238	1 532	703	1 392
ROUTE DE TURIN	2 293	47	269	395	489	642	797	982	1 206	1 292	1 449	1 856	897	1 809
RIMIEZ	2 860	963	1 325	1 510	1 636	1 891	2 141	2 442	2 894	3 148	3 493	4 373	1 639	3 410
LANTERNE	3 202	814	1 269	1 449	1 584	1 853	2 148	2 454	2 802	3 074	3 365	4 426	1 625	3 612
SAINT-PANCRACE-PESSICART	3 688	1 028	1 357	1 507	1 637	1 881	2 162	2 446	2 859	3 090	3 334	4 432	1 583	3 404
BISCHOFFSHEIM	1 677	1 005	1 371	1 486	1 667	1 894	2 194	2 591	3 016	3 380	3 715	5 180	1 894	4 175
NAPOLEON III	3 349	973	1 356	1 503	1 630	1 916	2 195	2 510	2 909	3 108	3 417	4 398	1 605	3 425
CIMIEZ-VALROSE	2 391	802	1 243	1 400	1 571	1 906	2 215	2 603	3 068	3 326	3 713	4 919	1 925	4 117
ABBAYE DE ROSELAND	2 435	850	1 327	1 529	1 707	1 996	2 297	2 664	3 165	3 458	3 837	4 956	1 928	4 106
MONT BORON	2 082	894	1 353	1 571	1 740	2 130	2 507	2 928	3 542	3 929	4 299	6 134	2 358	5 240
CIMIEZ	3 155	948	1 418	1 624	1 780	2 154	2 511	2 907	3 533	3 927	4 309	5 855	2 303	4 907
GAIRAUT	3 090	1 092	1 477	1 664	1 835	2 175	2 533	3 068	3 748	4 198	4 821	7 312	2 534	6 220
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4 846 074	467	800	932	1 052	1 273	1 491	1 724	2 001	2 173	2 382	3 076	1 241	2 609
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504

source: INSEE, DGI 2008

Le tableau ci-dessus fait apparaître les niveaux de ressources des ménages de Nice, avant redistribution, pour chacun des 20 IRIS de la commune retenus et cela par unité de consommation. Ainsi, chaque colonne représente le niveau de revenu du ménage qui est situé à l'extrémité supérieure du décile concerné en fonction de la composition des ménages.

La médiane représente le niveau de revenu du ménage situé au milieu de la distribution, c'est à dire ayant autant de ménages plus pauvres que de ménages plus riches que lui.

Le revenu médian entre IRIS connaît de très forts écarts. Ainsi, il varie de 641 € par unité de consommation (c'est à dire en tenant compte de la composition du ménage, nombre de personnes et âge de celles-ci) pour le secteur de la Digue des Français à 2533€ pour le secteur de Gairaut. Ainsi, le revenu médian varie-t-il dans une proportion de 1 à 4 entre les territoires aux valeurs extrêmes.

Le 9ème décile prend aussi des valeurs très atypiques selon les territoires. Ainsi, il est inférieur à 1400 € pour la Digue des Français, ce qui est inférieur au niveau du 2ème décile de l'IRIS Gairaut. Pour ce dernier le niveau de revenu le positionne, hors Île de France au 59ème rang en 2008 des IRIS ayant le niveau de revenu médian le plus fort (parmi les 10000 IRIS environ concernés). De la même manière, en regardant le niveau de revenu du 9ème décile, Gairaut se situe au 11ème rang des quartiers hors Île de France ayant un neuvième décile très fort (derrière les quartiers d'Estrangin, de Cadenelle et de Roches Prophètes à Marseille qui occupent les 2ème, les 5ème et 9ème rang). En intégrant l'Île de France, le positionnement du 9ème décile de Gairaut est le 249ème rang et le 755ème pour le revenu médian. Ces quelques analyses en terme de positionnement font clairement apparaître la situation très atypique de l'Île de France au regard de la Province. La richesse est entièrement concentrée dans la région de la Capitale.

A l'opposé, le quartier de la Digue des Français est au 275ème rang des quartiers les plus pauvres de France avec un revenu médian de 641 € mensuel. La moitié des ménages vit dans ce quartier avec moins de 641 € mensuel. Sur Nice 16 IRIS ont un niveau de vie avant redistribution de moins de 1000 € mensuels. Le quartier de la Digue aux Français se distingue par une situation où le niveau de vie du neuvième décile est inférieur à celui du revenu médian des Français.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des niveaux de revenus entre les différents quartiers de Nice retenus (c'est à dire les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches). Ne sont retenus dans ce tableau que les 1er et 9ème décile ainsi que le revenu médian.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
DIGUE DES FRANCAIS	78	131	+53	482	641	+159	1 160	1 398	+238
BON-VOYAGE	0	29	+29	506	672	+166	1 406	1 635	+229
MONT GROS	0	0	+0	584	683	+99	1 352	1 517	+164
LINGOSTIERE-SAINT ISIDORE	0	69	+69	254	688	+434	1 793	2 627	+834
ARIANE-LES CHENES	0	10	+10	581	689	+108	1 354	1 645	+291
ARIANE-RIPERT	0	0	+0	460	698	+238	1 327	1 728	+401
ARIANE-SARAMITO	101	145	+44	621	703	+82	1 522	1 631	+109
LES SIAGNES	10	123	+112	483	722	+239	1 562	1 853	+291
LES MOULINS	118	140	+23	589	740	+151	1 327	1 532	+205
ROUTE DE TURIN	0	47	+47	596	797	+201	1 494	1 856	+362
SAINT-ANTOINE GINESTIERE	693	976	+282	1 618	2 138	+520	3 082	4 212	+1 130
RIMIEZ	744	963	+220	1 846	2 141	+295	3 775	4 373	+598
LANTERNE	686	814	+128	1 791	2 148	+357	3 442	4 426	+984
SAINT-PANCRACE-PESSICART	694	1 028	+334	1 647	2 162	+515	3 497	4 432	+935
NAPOLEON III	763	973	+211	1 765	2 195	+430	3 455	4 398	+943
CIMIEZ-VALROSE	766	802	+37	1 897	2 215	+318	3 994	4 919	+925
ABBAYE DE ROSELAND	651	850	+199	1 918	2 297	+379	3 813	4 956	+1 142
MONT BORON	691	894	+203	1 979	2 507	+528	4 640	6 134	+1 494
CIMIEZ	806	948	+142	2 060	2 511	+451	4 178	5 855	+1 677
GAIRAUT	888	1 092	+204	1 948	2 533	+585	5 056	7 312	+2 256
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	345	467	+122	1 177	1 491	+314	2 451	3 076	+625
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

source: INSEE, DGI 2001-2008

Entre 2001 et 2008, les inégalités verticales, c'est à dire les inégalités entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres se sont accrues. De la même manière, les écarts entre les territoires ont fortement progressé.

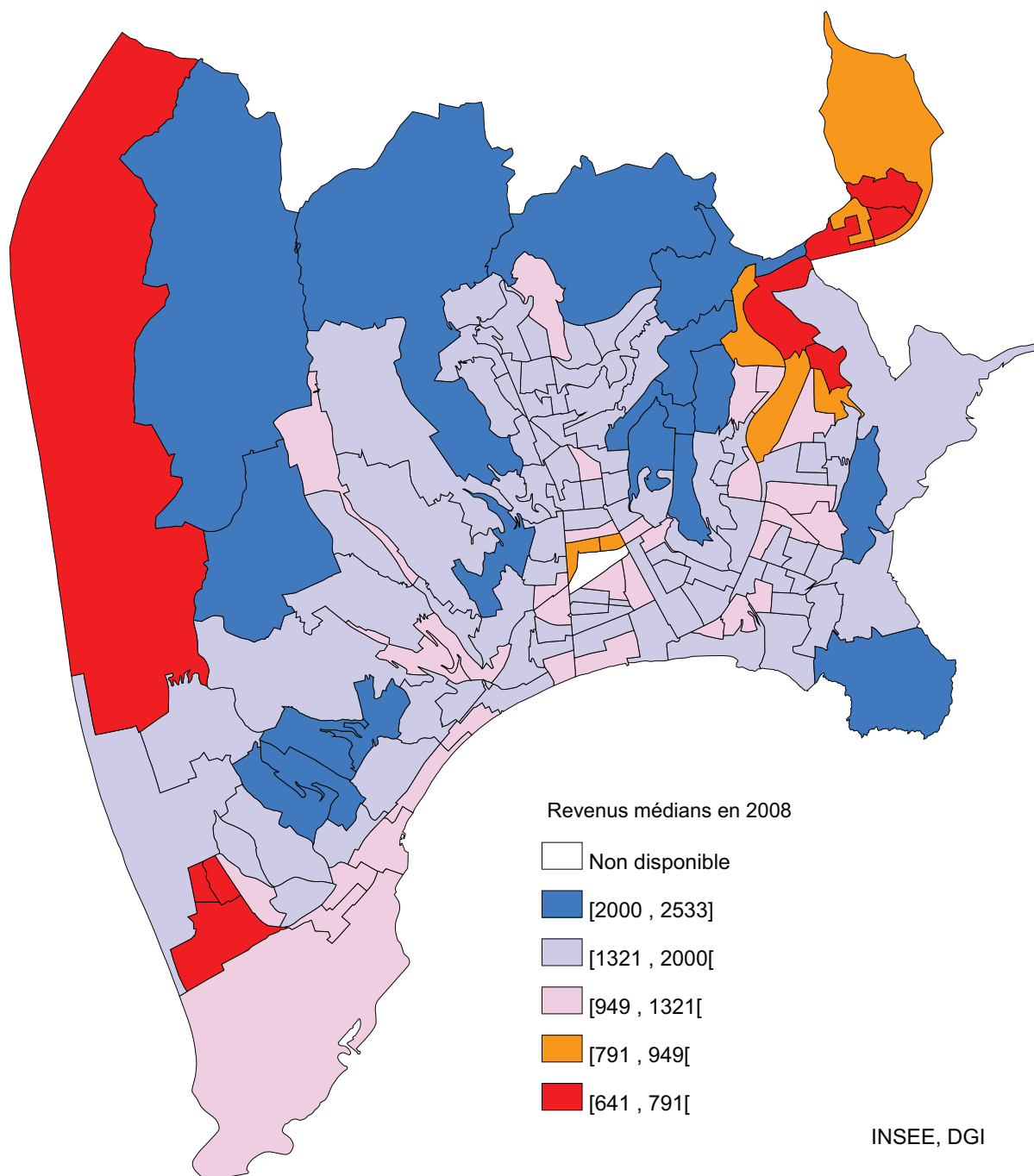
Le choix qui est fait ici est de retenir l'évolution des écarts au regard de la différence entre les 9ème et les 1er décile et non au regard du rapport.

Entre territoires, les écarts sont très importants. Ainsi, pour les quartiers les plus pauvres, la progression du revenu médian a principalement varié entre 100 € et 200 €, ce qui n'a sans doute pas permis une progression du pouvoir d'achat (car les évolutions sont mesurées en euros courants et non constants). Seul le quartier de Lingostière/Saint Isidore a connu une progression très importante de son revenu médian ainsi que de son 9ème décile. Par contre, il n'y a pas eu d'évolution significative pour son premier décile.

Pour les 10 IRIS les plus riches, la variation a été entre 300 et 600 € (+585 € pour Gairaut). La progression y a donc été beaucoup plus importante. La progression du neuvième décile a aussi été très différenciée selon le positionnement du quartier. Elle a été comprise entre 100 € et 300 € huit fois sur 10 (avec toujours une situation atypique pour le quartier de Lingostière/Saint Isidore qui a connu une progression importante de plus de 800 € pour le neuvième décile) pour les IRIS les plus pauvres de Nice contre une variation huit fois sur dix entre 900€ et 2200 € pour les 10 IRIS les plus riches.

Revenus médians mensuels par unité de consommation en €

IRIS de Nice



Cette carte représente les niveaux de revenu médian par IRIS pour l'ensemble de la ville. Les quartiers où la couleur est rouge représentent les quartiers les plus défavorisés, ceux où le niveau de vie est le plus faible. Les quartiers où la couleur est bleue foncée sont les quartiers situés à l'autre extrémité sur l'échelle des niveaux de vie. Nice est une ville, où la répartition des territoires est géographiquement structurée. Il n'y a pas une situation de patchwork, c'est à dire que les quartiers à niveaux de vie équivalents sont assez proches les uns des autres.

La pauvreté :

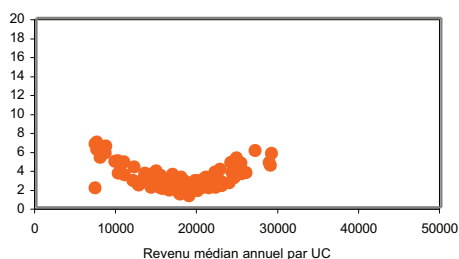
L'intégration d'une estimation du montant des prestations sociales permet d'estimer territorialement la situation de la pauvreté par territoire. Selon les quartiers de Nice, la part des ménages sous le seuil de pauvreté (selon la définition européenne, soit 60% du revenu médian) varie. Elle passe ainsi de 6% pour Gairaut ou Saint Pancrace, à plus de 50% pour Arianes les Chênes, Mont Gros, Bon Voyage et la Digue des Français.

● Indice d'homogénéité sociale

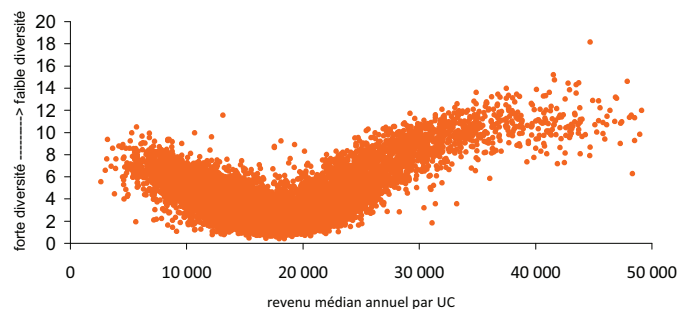
Une diversité social d'un quartier à l'autre à l'image des communes de même taille

Cet indice permet de mettre en évidence la mixité sociale sur un territoire. Ainsi, plus l'indice est fort, moins il y a de mixité sociale, c'est à dire qu'une ou deux catégories sociales prennent le pas sur les autres catégories et cela au regard de la répartition nationale. Ce sont les catégories socio-professionnelle relevées par l'INSEE lors des recensements récents qui permettent ce calcul.

Diversité sociale Nice



diversité sociale nationale



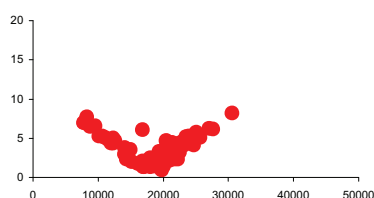
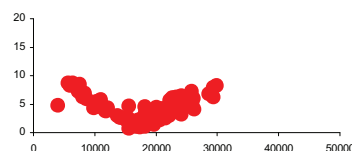
Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

A gauche se situe la situation de la commune de Nice et à droite la situation nationale.

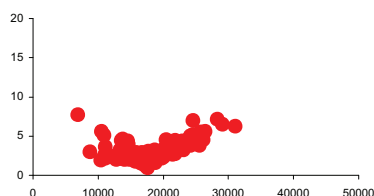
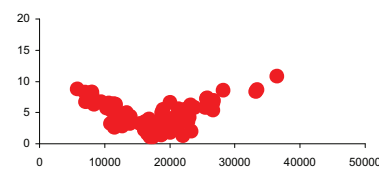
L'indice met en évidence sur Nice une situation assez proche de celle observée sur l'ensemble des quartiers français. Ainsi, les absences de mixité sociales se situent aux deux extrêmes des territoires au regard de leur niveau de vie. Il manque autant de cadres dans les quartiers plus pauvres en proportion qu'il ne manque d'ouvriers dans les quartiers où les niveaux de vie sont les plus riches. La question de la mixité sociale est donc à regarder aux deux extrémités du graphique et pas seulement dans les territoires les plus défavorisés.

Cependant, Nice n'est pas une exception. Toutes les villes de même taille sont dans la même situation. Les graphiques suivants représentent de gauche à droite et du haut vers le bas : Nantes, Toulouse, Bordeaux et Strasbourg. Les situations sont similaires. Les grandes villes de province ont des réalités en terme de mixité sociale identiques.

Diversité Sociale Nantes

Diversité sociale
Toulouse

Diversité sociale Bordeaux

Diversité sociale
Strasbourg

● Développement humain des territoires

Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

Le choix de ces trois indicateurs permet de re-situer les habitants des territoires en fonction de trois dimensions économiques : le producteur (taux d'actifs occupés), le consommateur (niveau de revenu médian) et le capital humain (niveau de formation).

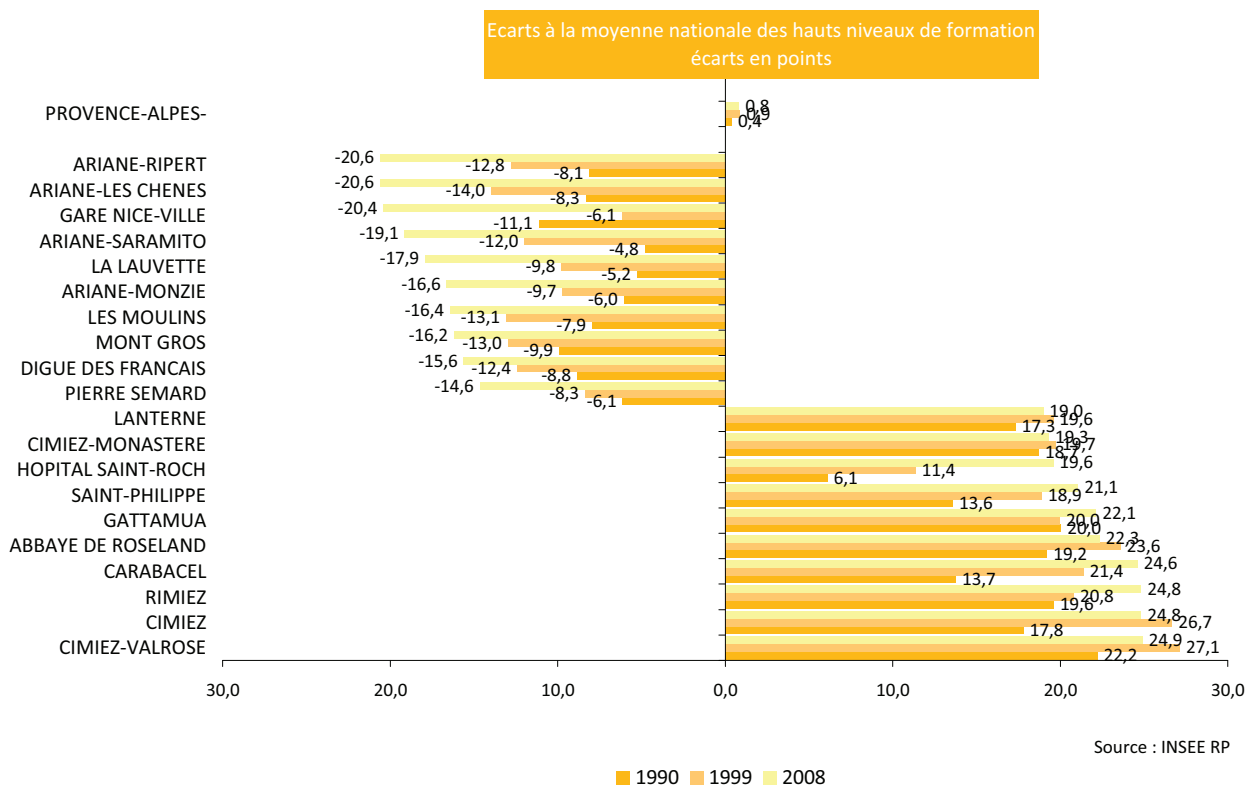
Le tableau ci-dessous représente d'une part en couleur orange, les 10 quartiers où le niveau de l'IDH est le plus faible sur la ville et d'autre part en bleu clair, les 10 quartiers où le niveau de l'IDH est le plus fort. Si les variations négatives sont très fortes pour les quartiers en orange, il est intéressant d'observer que les variations sont parfois positives et parfois négatives pour les quartiers les plus favorisés.

	IDH1999	IDH2008	Evolution
ARIANE-RIPERT	-167	-229	-62
ARIANE-SARAMITO	-141	-223	-82
ARIANE-LES CHENES	-152	-219	-67
LA LAUVETTE	-163	-219	-56
MONT GROS	-138	-197	-59
DIGUE DES FRANCAIS	-157	-191	-35
BON-VOYAGE	-143	-187	-44
LES MOULINS	-147	-185	-37
ARIANE-MONZIE	-85	-172	-87
PIERRE SEMARD	-90	-170	-80
CIMIEZ-MONASTERE	168	157	-12
LANTERNE	169	171	2
MONT BORON	192	174	-18
CARABACEL	161	174	14
GATTAMUA	162	177	16
GAIRAUT	176	186	10
ABBAYE DE ROSELAND	200	188	-11
CIMIEZ-VALROSE	216	197	-19
RIMIEZ	179	199	20
CIMIEZ	229	226	-2

Source : calcul Compas à partir des données l'INSEE et de la DGI

● Niveaux de formation

Un accroissement des écarts entre quartiers favorisés et défavorisés

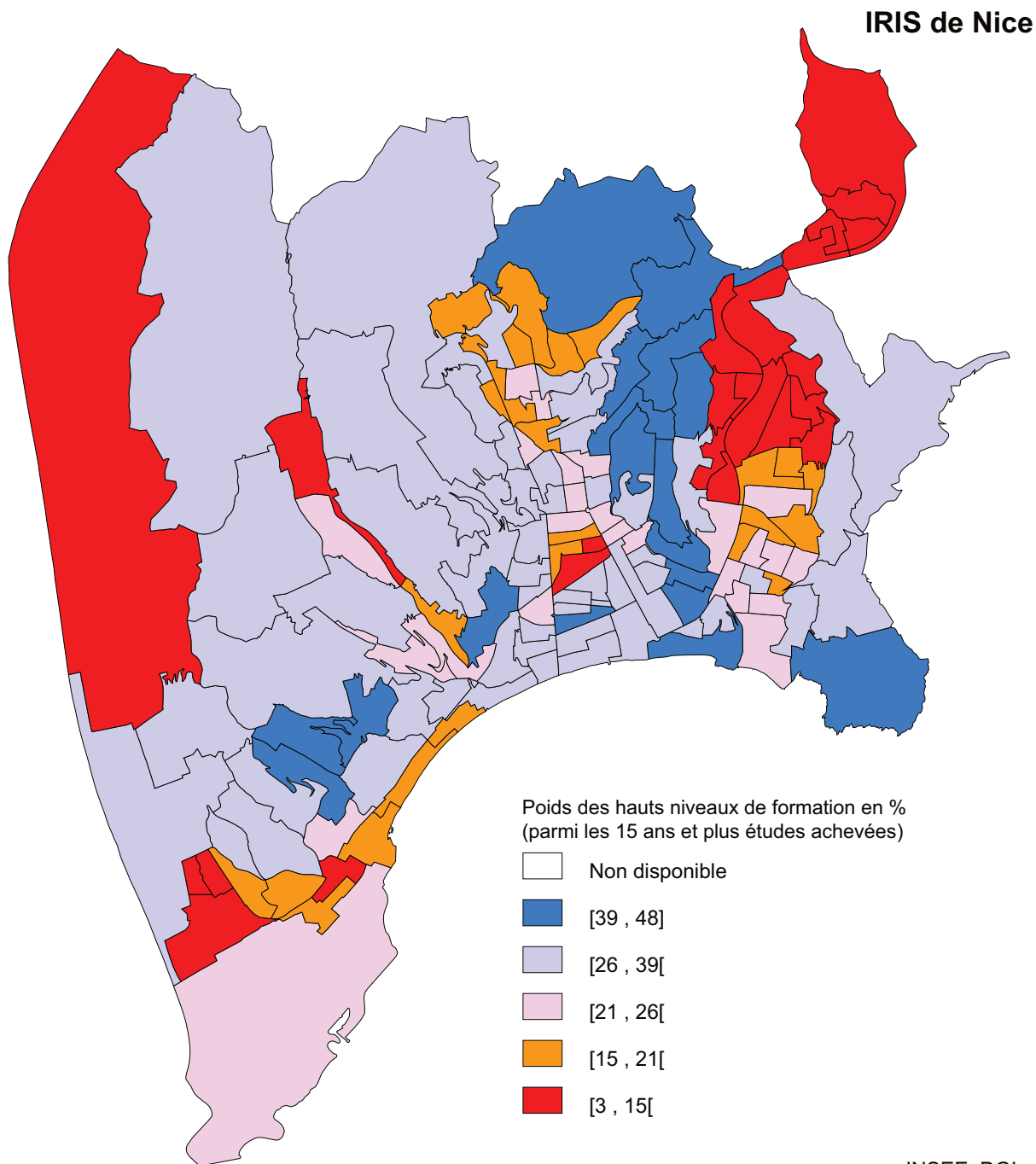


Le graphique ci-dessus représente les écarts entre la valeur nationale représentant la part des Bac+2 et plus parmi les plus de 15 ans ayant achevé leurs études et chacun des quartiers analysés. Chacune des couleurs représente une année du recensement de la population ce qui permet ainsi de mesurer l'évolution des écarts.

Ainsi, les 10 territoires qui sont situés en bas du graphique représentent les territoires où les niveaux de formation sont les plus forts. Ils se situent tous à 20 points au-delà du niveau national. Depuis 1990, cet écart avec le niveau national s'est accru. Bien que le niveau de formation ait progressé depuis 1990, dans ces quartiers l'évolution a été encore plus importante.

A l'opposé, les dix quartiers situés en haut du graphique représentent les territoires où la part des Bac+2 est la plus faible de la ville. L'écart est actuellement entre 15 et 20 points en deçà de la situation nationale. Depuis 1990, la situation a certes progressé, mais de manière moindre qu'au niveau national. L'écart avec le niveau national s'est ainsi accru de plus de 10 points. Cela se traduit par un accroissement extrêmement important entre les territoires extrêmes. Ainsi, en 1990, entre Ariane Ripert et Cimiez Valroze, l'écart était de 30 points (-8 points d'une part et +20 points d'autre part). Il est actuellement de 43 points (-21 points et +22 points). Cette situation est aussi observée dans les autres grandes villes de la région.

Hauts niveau de formation (bac+2 et plus)



Cette carte est bien évidemment très proche de celle observée pour les niveaux de vie des différents quartiers précédemment.

Conclusion :

La ville de Nice, comme d'autres villes de la région, connaît des réalités similaires à celles observées dans la région. Les écarts entre territoires s'accroissent de manière très amplifiés au niveau des quartiers des villes centres.

Les IRIS d'Aix-en-Provence

Niveaux de revenus des ménages

Une homogénéité des profils des habitants du parc social

La commune d'Aix en Provence comprend 46 IRIS exploitables et un IRIS dit d'activité (c'est à dire un IRIS où il y a beaucoup d'emplois). Nous avons choisi de conserver cet IRIS Les autres IRIS ont un nombre d'habitants supérieur à 2000, ce qui rend l'analyse pertinente.

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
MAZARIN	1 910	480	859	1 039	1 204	1 533	1 908	2 338	2 822	3 325	3 781	5 454	2 286	4 974
CARDEURS	2 004	187	430	511	631	884	1 113	1 403	1 781	2 016	2 343	3 298	1 504	3 111
VILLENEUVE	1 627	377	712	868	1 000	1 311	1 583	1 921	2 449	2 712	3 166	4 421	1 845	4 044
HYPERCENTRE	1 926	381	615	794	928	1 158	1 415	1 756	2 122	2 360	2 646	3 636	1 567	3 255
TANNEURS	1 764	292	551	698	821	1 044	1 306	1 614	1 974	2 223	2 547	3 473	1 524	3 180
COURONNE OUEST	5 348	509	813	965	1 121	1 397	1 697	1 988	2 357	2 641	2 894	3 939	1 676	3 430
FENOUILLERES	2 659	499	933	1 099	1 224	1 482	1 735	2 007	2 455	2 644	2 896	3 909	1 545	3 410
FACULTES	1 519	546	960	1 105	1 248	1 478	1 703	1 947	2 302	2 515	2 722	3 385	1 410	2 839
SAINT-JEROME	1 577	924	1 316	1 415	1 581	1 790	2 023	2 327	2 661	2 875	3 083	3 857	1 460	2 933
VAL SAINT-ANDRE	2 909	678	1 025	1 144	1 265	1 484	1 680	1 932	2 251	2 397	2 678	3 400	1 253	2 722
PIGONNET	1 979	796	1 133	1 301	1 405	1 654	1 905	2 207	2 532	2 700	2 907	3 747	1 399	2 951
BEAUVALLE	2 641	319	483	557	686	1 054	1 277	1 509	1 764	1 903	2 035	2 486	1 346	2 166
SAINT-JEROME EST	2 403	767	1 075	1 170	1 315	1 558	1 766	2 072	2 345	2 490	2 719	3 465	1 320	2 698
LA TORSSE	3 211	1 064	1 477	1 629	1 785	2 025	2 391	2 708	3 120	3 386	3 724	4 709	1 757	3 645
PONT DE BERAUD	2 688	894	1 192	1 310	1 412	1 632	1 912	2 131	2 405	2 606	2 890	3 749	1 296	2 855
PINETTE	1 494	325	610	734	829	1 047	1 355	1 663	2 085	2 278	2 617	3 378	1 544	3 053
CAMPAGNE REPENTANCE	2 149	792	1 179	1 321	1 561	1 949	2 310	2 830	3 441	3 882	4 422	5 766	2 561	4 974
BEISSON	1 747	121	353	442	568	731	862	1 065	1 301	1 413	1 715	3 205	971	3 084
SAINT-EUTROPE	1 797	806	1 097	1 210	1 344	1 528	1 735	1 967	2 274	2 458	2 652	3 377	1 248	2 571
ROCHER DU DRAGON VERTE COLLINE	2 003	855	1 293	1 417	1 566	1 856	2 198	2 497	2 912	3 149	3 441	4 419	1 732	3 564
LOUBASSANNE	3 158	536	922	1 065	1 199	1 435	1 683	1 966	2 376	2 657	3 021	4 030	1 592	3 494
LES LAUVES	1 978	879	1 261	1 397	1 550	1 827	2 088	2 454	2 847	3 146	3 448	4 783	1 748	3 904
BRUNET	1 935	1 042	1 358	1 500	1 615	1 831	2 113	2 434	2 778	3 083	3 465	4 419	1 583	3 378
ENCAGNANE 4	2 067	320	502	616	712	866	1 057	1 220	1 426	1 544	1 653	1 969	927	1 649
ENCAGNANE 2	1 928	304	514	612	699	860	1 035	1 192	1 367	1 420	1 545	1 844	808	1 540
ENCAGNANE 3	2 403	298	505	602	692	871	1 085	1 278	1 504	1 624	1 786	2 194	1 023	1 896
ENCAGNANE 1	1 970	482	711	804	936	1 120	1 302	1 482	1 660	1 800	1 929	2 397	996	1 915
MINIMES	1 998	627	981	1 170	1 350	1 609	1 833	2 097	2 413	2 610	2 896	3 695	1 440	3 068
CORSY	2 393	267	481	566	639	801	1 010	1 228	1 482	1 628	1 807	2 413	1 062	2 146
JAS 6	2 308	394	742	866	1 001	1 204	1 389	1 572	1 820	1 957	2 170	2 717	1 091	2 323
JAS 1	2 361	850	1 126	1 237	1 346	1 542	1 719	1 914	2 160	2 288	2 455	2 919	1 050	2 069
JAS 2	2 112	413	644	768	858	1 008	1 151	1 346	1 542	1 684	1 796	2 253	916	1 840
JAS 3	1 752	222	449	503	577	734	880	1 057	1 259	1 396	1 547	1 872	893	1 650
JAS 4	2 381	167	428	506	632	806	962	1 113	1 310	1 421	1 583	1 923	916	1 756
JAS 5	1 908	272	479	578	644	766	912	1 112	1 312	1 422	1 535	1 973	844	1 701
CAMPAGNE OUEST	2 800	887	1 233	1 385	1 523	1 843	2 124	2 528	3 079	3 480	3 933	5 164	2 094	4 277
EXTENSION OUEST	6 850	844	1 250	1 347	1 529	1 797	2 009	2 352	2 719	2 816	3 137	4 060	1 469	3 215
SUD EST PLATEAU PUYRICARD	3 296	921	1 269	1 449	1 576	1 924	2 226	2 561	2 998	3 311	3 587	4 744	1 862	3 822
PLATEAU NORD PUYRICARD	2 866	916	1 258	1 446	1 596	1 889	2 194	2 512	2 854	3 106	3 436	4 649	1 661	3 734
PUYRICARD VILLAGE	4 223	1 000	1 389	1 555	1 686	1 930	2 187	2 465	2 761	2 970	3 223	4 049	1 415	3 049
SUD OUEST PLATEAU PUYRICARD	3 863	977	1 371	1 546	1 733	2 030	2 380	2 766	3 165	3 447	3 877	5 226	1 901	4 249
PONT DE L ARC-LA PARADE	2 878	527	824	945	1 088	1 315	1 533	1 757	2 062	2 225	2 447	3 142	1 279	2 615
MONTAIGUET	2 642	870	1 246	1 474	1 609	1 960	2 325	2 677	3 127	3 422	3 889	5 144	1 948	4 273
LUYNES VILLAGE	4 232	886	1 158	1 321	1 456	1 761	1 985	2 273	2 595	2 785	3 046	3 755	1 464	2 868
ARBOIS	5 276	742	1 116	1 248	1 394	1 642	1 882	2 135	2 414	2 591	2 822	3 606	1 343	2 864
LES MILLES VILLAGE	2 816	809	1 108	1 202	1 289	1 514	1 715	1 912	2 150	2 294	2 476	2 914	1 092	2 104
ZI LES MILLES	1 214	ND	ND	1 264	ND	ND	1 944	ND	ND	2 657	ND	ND	1 394	ND
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 846 074	467	800	932	1 052	1 273	1 491	1 724	2 001	2 173	2 382	3 076	1 241	2 609
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Le tableau ci-dessus fait apparaître les niveaux de ressources des ménages et cela par quartier d'Aix en Provence, avant redistribution, pour chacun des 47 IRIS de la commune retenus et par unité de consommation. Ainsi, chaque colonne représente le niveau de revenu du ménage qui est situé à l'extrémité supérieure du décile concerné en fonction de la composition des ménages.

La médiane représente le niveau de revenu du ménage situé au milieu de la distribution, c'est à dire ayant autant de ménages plus pauvres que de ménages plus riches que lui.

Le revenu médian entre IRIS connaît de très forts écarts. Ainsi, il varie de 862 € par unité de consommation (c'est à dire en tenant compte de la composition du ménage, nombre de personnes et âge de celles-ci) pour le quartier Beisson à 2391 € pour le secteur de la Torse. Ainsi, le revenu médian varie-t-il dans une proportion de 1 à presque 3 entre les territoires aux valeurs extrêmes. Ce rapport est assez proche de ce qui est observé dans les grandes villes régionales.

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages														
	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
BEISSON	1 747	121	353	442	568	731	862	1 065	1 301	1 413	1 715	3 205	971	3 084
JAS 3	1 752	222	449	503	577	734	880	1 057	1 259	1 396	1 547	1 872	893	1 650
JAS 5	1 908	272	479	578	644	766	912	1 112	1 312	1 422	1 535	1 973	844	1 701
JAS 4	2 381	167	428	506	632	806	962	1 113	1 310	1 421	1 583	1 923	916	1 756
CORSY	2 393	267	481	566	639	801	1 010	1 228	1 482	1 628	1 807	2 413	1 062	2 146
ENCAGNANE 2	1 928	304	514	612	699	860	1 035	1 192	1 367	1 420	1 545	1 844	808	1 540
ENCAGNANE 4	2 067	320	502	616	712	866	1 057	1 220	1 426	1 544	1 653	1 969	927	1 649
ENCAGNANE 3	2 403	298	505	602	692	871	1 085	1 278	1 504	1 624	1 786	2 194	1 023	1 896
CARDEURS	2 004	187	430	511	631	884	1 113	1 403	1 781	2 016	2 343	3 298	1 504	3 111
JAS 2	2 112	413	644	768	858	1 008	1 151	1 346	1 542	1 684	1 796	2 253	916	1 840
BRUNET	1 935	1 042	1 358	1 500	1 615	1 831	2 113	2 434	2 778	3 083	3 465	4 419	1 583	3 378
CAMPAGNE OUEST	2 800	887	1 233	1 385	1 523	1 843	2 124	2 528	3 079	3 480	3 933	5 164	2 094	4 277
PUYRICARD VILLAGE	4 223	1 000	1 389	1 555	1 686	1 930	2 187	2 465	2 761	2 970	3 223	4 049	1 415	3 049
PLATEAU NORD PUYRICARD	2 866	916	1 258	1 446	1 596	1 889	2 194	2 512	2 854	3 106	3 436	4 649	1 661	3 734
ROCHER DU DRAGON VERTE COLLINE	2 003	855	1 293	1 417	1 566	1 856	2 198	2 497	2 912	3 149	3 441	4 419	1 732	3 564
SUD EST PLATEAU PUYRICARD	3 296	921	1 269	1 449	1 576	1 924	2 226	2 561	2 998	3 311	3 587	4 744	1 862	3 822
CAMPAGNE REPENTANCE	2 149	792	1 179	1 321	1 561	1 949	2 310	2 830	3 441	3 882	4 422	5 766	2 561	4 974
MONTAIGUET	2 642	870	1 246	1 474	1 609	1 960	2 325	2 677	3 127	3 422	3 889	5 144	1 948	4 273
SUD OUEST PLATEAU PUYRICARD	3 863	977	1 371	1 546	1 733	2 030	2 380	2 766	3 165	3 447	3 877	5 226	1 901	4 249
LA TORSE	3 211	1 064	1 477	1 629	1 785	2 025	2 391	2 708	3 120	3 386	3 724	4 709	1 757	3 645
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 846 074	467	800	932	1 052	1 273	1 491	1 724	2 001	2 173	2 382	3 076	1 241	2 609
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504
ND: données non disponibles													source: INSEE. DGI 2009	

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Le tableau ci-dessus reprend les 10 valeurs extrêmes parmi les niveaux de vie les plus faibles et les niveaux de vie les plus forts. Le quartier Du Jas de Bouffan est très fortement représenté parmi les quartiers les plus fragiles en terme de niveau de vie de même que le quartier d'Encagnane.

Sur le quartier de Beisson ainsi que sur certains des quartier du Jas de Bouffan, la part des habitants sous le seuil de pauvreté se situe entre un tiers et quatre sur dix (estimation Compas à partir des données fiscales après redistribution mais avant impôts).

Le lien avec le type de logement est bien évidemment très important. Ainsi, les 4 quartiers qui ont les niveaux de vie les plus faibles ont une part de logements sociaux supérieure à 60% (source INSEE – RP) et les 4 quartiers ayant les niveaux de vie les plus forts ont des taux de logements sociaux qui sont nuls. Il faut noter que cette particularité se retrouve dans de très nombreuses villes (mais pas à Digne par exemple où le quartier le plus pauvre est un quartier de locatif privé). Cette observation renforce l'importance du logement social comme vecteur de diversité sociale au sein de la commune, mais pas au sein des quartiers où dès lors il y a par des taux de logements soit très importants soit très faibles des spécificités fortes en terme d'homogénéité des profils des habitants (au regard de leurs revenus ou de leurs catégories socioprofessionnelles).

Le 9ème décile prend aussi des valeurs très différentes selon les territoires. Ainsi, il est inférieur à 1900 € pour un quartier du Jas et pour une partie du quartier d'Encagnane (qui n'accueille donc pas de populations très favorisées), et de 5766 € pour le quartier de Campagne Repentance. L'écart entre les territoires est de 1500 € pour le revenu médian et de presque 4000 € pour le dernier décile. Les écarts s'accroissent de manière très importante au delà du médian. Si la pauvreté est mesurée en termes relatifs, la richesse doit l'être aussi : faire partie des plus riches dans certains quartiers n'a pas la même signification que dans d'autres territoires.

Parmi les 12000 quartiers IRIS pour lesquels des informations statistiques fines sont disponibles au niveau national, le quartier Beisson est classé au 792ème rang des quartiers les plus pauvres. Par contre, le quartier de la Torse est classé 11020ème.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des niveaux de revenus entre les différents quartiers d'Aix retenus (c'est à dire les 10 quartiers les plus pauvres et les 10 quartiers les plus riches). Ne sont retenus dans ce tableau que les 1er et 9ème décile ainsi que le revenu médian.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
BEISSON	85	121	+36	592	862	+270	2 312	3 205	+893
JAS 3	203	222	+19	682	880	+197	1 458	1 872	+414
JAS 5	137	272	+135	614	912	+299	1 739	1 973	+234
JAS 4	171	167	-4	768	962	+195	1 653	1 923	+270
CORSY	147	267	+120	805	1 010	+205	1 884	2 413	+530
ENCAGNANE 2	210	304	+94	836	1 035	+199	1 529	1 844	+315
ENCAGNANE 4	178	320	+142	817	1 057	+241	1 627	1 969	+341
ENCAGNANE 3	185	298	+113	863	1 085	+222	1 810	2 194	+384
CARDEURS	166	187	+21	886	1 113	+227	2 639	3 298	+659
JAS 2	269	413	+144	951	1 151	+201	1 892	2 253	+361
BEAUVILLE	172	319	+148	929	1 277	+348	1 975	2 486	+510
BRUNET	852	1 042	+189	1 772	2 113	+341	3 724	4 419	+696
CAMPAGNE OUEST	727	887	+160	1 653	2 124	+471	3 858	5 164	+1 306
PUYRICARD VILLAGE	850	1 000	+150	1 783	2 187	+404	3 316	4 049	+733
PLATEAU NORD PUYRICARD	655	916	+261	1 622	2 194	+572	3 208	4 649	+1 441
ROCHER DU DRAGON VERTE COLLINE	741	855	+114	1 757	2 198	+441	3 570	4 419	+849
SUD EST PLATEAU PUYRICARD	695	921	+226	1 753	2 226	+474	3 656	4 744	+1 088
CAMPAGNE REPENTANCE	410	792	+382	1 391	2 310	+919	3 637	5 766	+2 129
MONTAIGUET	536	870	+334	1 576	2 325	+749	3 785	5 144	+1 359
SUD OUEST PLATEAU PUYRICARD	729	977	+248	1 852	2 380	+527	3 777	5 226	+1 449
LA TORSE	807	1 064	+257	1 990	2 391	+402	3 802	4 709	+907
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	345	467	+122	1 177	1 491	+314	2 451	3 076	+625
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

source: INSEE, DGI 2001-2008

Entre 2001 et 2008, les inégalités verticales, c'est à dire les inégalités entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres se sont accrues. De la même manière, les écarts entre les territoires ont fortement progressé. Le choix qui est fait ici est de retenir l'évolution des écarts au regard de la différence entre les 9ème et les 1er décile et non au regard du rapport.

Le revenu médian a plus faiblement progressé dans les quartiers du Jas de Bouffan. Par contre, la progression a été la plus forte pour les ménages du quartier de Campagne Repentance avec une progression du revenu médian de plus de 900 € soit plus de 4 fois la progression du revenu médian de l'IRIS du Jas 4. .

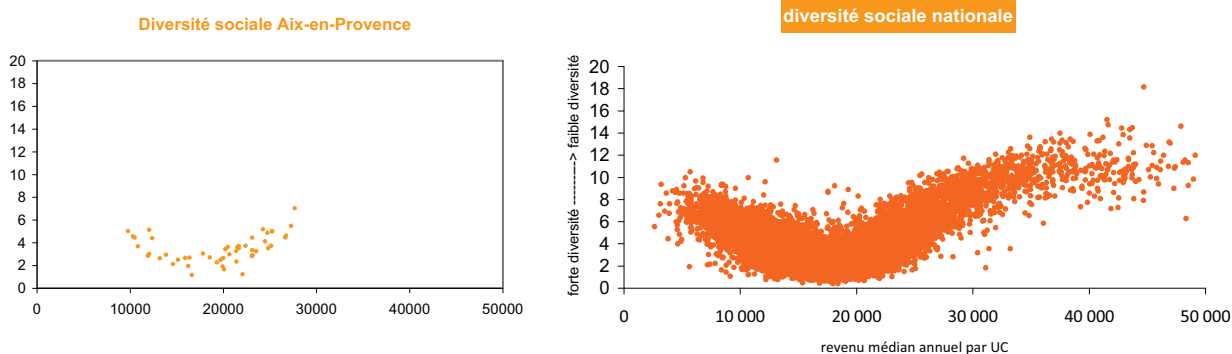
Il faut noter que le revenu des 10% des habitants les plus pauvres de cet IRIS a baissé en euros courants. Le niveau de vie a donc fortement chuté au regard de l'inflation et de la progression relative des prestations depuis 2001.

Pour le neuvième décile, les écarts sont encore plus importants. Ainsi, l'évolution va de 1 à 8 entre les deux IRIS aux évolutions extrêmes (Jas 5 et Campagne Repentance). La progression du revenu mensuel a été de plus de 2000 € pour l'IRIS Campagne Repentance contre 234 seulement pour l'IRIS du Jas 5.

● Indice d'homogénéité sociale

Une absence de mixité accentuée dans les territoires les plus favorisés

Cet indice permet de mettre en évidence la mixité sociale sur un territoire. Ainsi, plus l'indice est fort, moins il y a de mixité sociale, c'est à dire qu'une ou deux catégories sociales prennent le pas sur les autres catégories et cela au regard de la répartition nationale. Ce sont les catégories socio-professionnelle relevées par l'INSEE lors des recensements récents qui permettent ce calcul.



Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

A gauche se situe la situation de la commune d'Aix en Provence et à droite la situation nationale.

L'indice résume parfaitement l'analyse réalisée plus haut. Ainsi, il y a certes des écart en terme de niveaux de vie entre les quartiers qui se retrouvent en terme de mixité sociale. Aix en Provence comprend des quartiers avec une absence de mixité sociale et cela au niveau des deux extrêmes de la distribution des revenus. Il faut noter que l'absence de mixité est même plus importante dans les territoires à hauts niveaux de revenus que dans les territoires où le niveau de vie est très faible.

● Développement humain des territoires

Les territoires les plus favorisés présentent des IDH bien plus élevés que sur Nice

Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

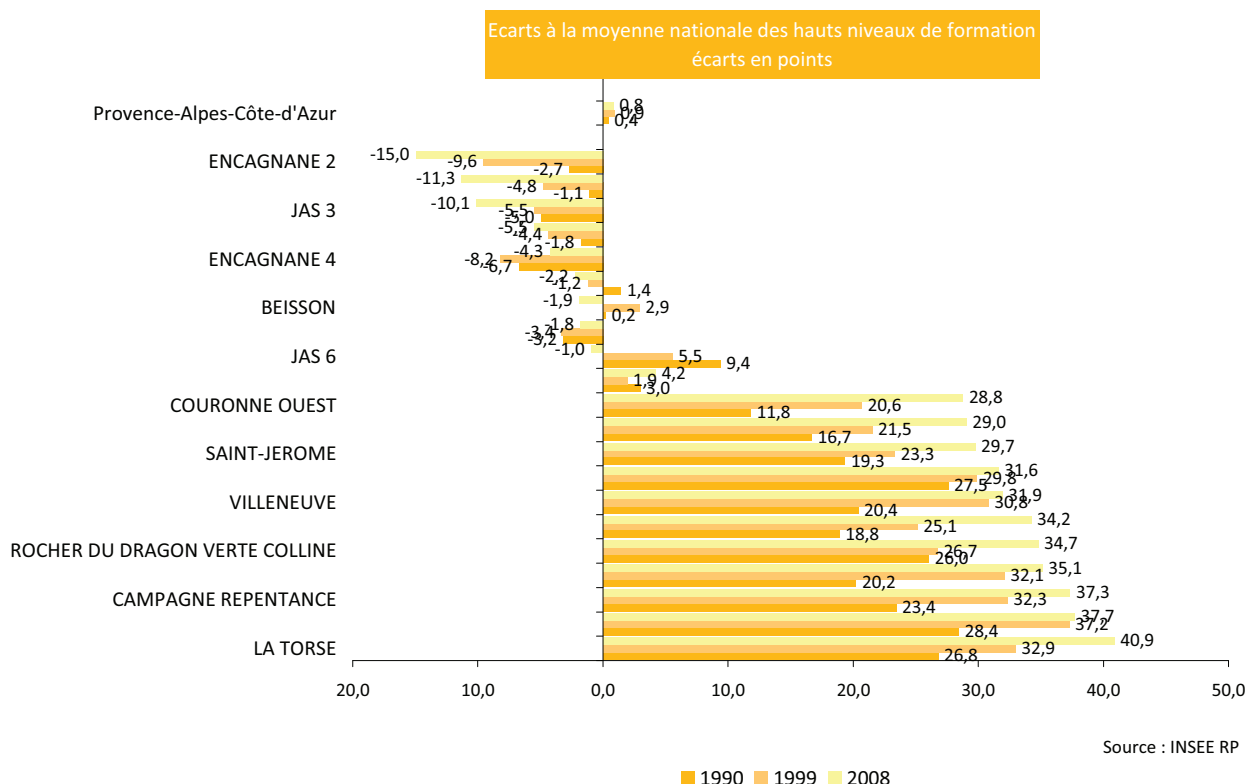
Le choix de ces trois indicateurs permet de re-situer les habitants des territoires en fonction de trois dimensions économiques : le producteur (taux d'actifs occupés), le consommateur (niveau de revenu médian) et le capital humain (niveau de formation).

Le tableau ci-contre a été constitué en prenant les 10 indices les plus faibles d'une part en 2008 et les 10 indices les plus forts à cette même date d'autre part.

Il apparaît qu'à une exception près, les 10 territoires où les indices sont les plus faibles à Aix en Provence ont connu une baisse de leur IDH alors qu'à une exception près sur les 10 quartiers où l'indice est le plus fort, il y a eu une hausse de leur IDH. Dès lors, les écart entre les territoires se sont fortement accrus (360 points d'écarts entre les deux extrêmes en 2000 contre 460 en 2008). Il faut noter que les indices extrêmes sont moins forts dans les quartiers les plus défavorisés qu'à Nice par exemple, mais les indices les plus forts sont par contre beaucoup plus importants (à Nice, les extrêmes vont de -229 à +226).

	IDH1999	IDH2008
ENCAGNANE 2	-105	-163
JAS 5	-101	-139
JAS 3	-86	-125
BEISSON	-72	-93
ENCAGNANE 4	-99	-80
JAS 4	-62	-73
ENCAGNANE 1	-34	-64
JAS 2	-33	-48
CORSY	-76	-21
JAS 6	13	-21
SUD EST PLATEAU PUYRICARD	170	197
EXTENSION OUEST	173	199
SAINT-JEROME	146	206
BRUNET	177	216
SUD OUEST PLATEAU PUYRICARD	164	227
MAZARIN	235	230
LES LAUVES	193	246
ROCHER DU DRAGON VERTE COLLINE	203	262
CAMPAGNE REPENTANCE	193	267
LA TORSE	254	308

Niveaux de formation



Le graphique ci-dessus représente les écarts entre la valeur nationale de la part des Bac+2 et plus parmi les plus de 15 ans ayant achevé leurs études et chacun des quartiers analysés.

Chacune des couleurs représente une année du recensement de la population ce qui permet ainsi de mesurer l'évolution des écarts.

Les quartiers sont triés en fonction de la part de leurs habitants ayant un niveau de formation supérieur au bac (soit bac+2 et au-delà). Seuls les dix IRIS où les niveaux de formation sont les plus faibles et les dix IRIS où les niveaux de formation sont les plus forts ont été retenus.

Ce graphique est identique à celui qui peut être observé auprès de l'ensemble des grandes communes. Ainsi, le quartier de la Torse (qui avait déjà 26 points de diplômés de l'enseignement supérieur en sus du niveau national en 1990) a progressé de 14 points encore au-delà de la situation nationale. A l'opposé le quartier d'Encagnane 2 qui avait en 1990 2,7 points de retard par rapport au niveau national avait en 2008, 15 points de retard. Ainsi, si en 1990 l'écart entre ces deux IRIS extrêmes était de 29 points, il est passé en 20 ans à 56 points. Les dynamiques de développement des territoires sont extrêmement différentes. Cela conforte les observations réalisées dans le cadre de l'IDH dans la partie précédente

Les IRIS de Dignes-les-Bains

Niveaux de revenus des ménages

Moins d'inégalités entre territoires que sur les villes plus grandes

La commune de Digne les Bains comprend 8 IRIS exploitables et un IRIS dit d'activité (c'est à dire un IRIS où il y a beaucoup d'emplois mais pas ou très peu d'habitants). Nous avons fait le choix d'ignorer ce dernier IRIS peu significatif par la faible population qui le compose. Les autres IRIS ont un nombre d'habitants supérieur à 2000, ce qui rend l'analyse pertinente.

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)											Ecart		
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles	
LES ARCHES	2 191	604	908	1 004	1 068	1 261	1 460	1 610	1 825	1 950	2 130	2 661	946	2 057	
LES DOUBRES	1 752	302	605	746	833	1 027	1 247	1 462	1 692	1 804	2 022	2 675	1 058	2 373	
PERIPHERIE OUEST	2 038	741	1 014	1 166	1 279	1 501	1 706	1 871	2 158	2 338	2 621	3 393	1 172	2 652	
LA SEBE	2 013	574	846	943	1 053	1 251	1 439	1 604	1 803	1 966	2 120	2 552	1 023	1 978	
ROUTE DE MARSEILLE	2 408	723	979	1 082	1 221	1 388	1 586	1 776	1 996	2 142	2 312	2 838	1 060	2 115	
ROUTE DE NICE	2 032	865	1 158	1 301	1 404	1 578	1 757	1 983	2 195	2 390	2 550	3 124	1 088	2 259	
CENTRE VILLE	1 970	122	375	468	566	748	937	1 126	1 383	1 519	1 659	2 161	1 051	2 039	
VILLE NORD	2 011	615	926	1 031	1 127	1 286	1 458	1 674	1 922	2 070	2 301	2 841	1 038	2 227	
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4 846 074	467	800	932	1 052	1 273	1 491	1 724	2 001	2 173	2 382	3 076	1 241	2 609	
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504	
ND: données non disponibles														source: INSEE, DGI 2008	

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Le tableau ci-dessus fait apparaître les niveaux de ressources des ménages et cela par quartier de Digne les Bains, avant redistribution, pour chacun des 8 IRIS de la commune retenus et cela par unité de consommation. Ainsi, chaque colonne représente le niveau de revenu du ménage qui est situé à l'extrémité supérieure du décile concerné en fonction de la composition des ménages.

La médiane représente le niveau de revenu du ménage situé au milieu de la distribution, c'est à dire ayant autant de ménages plus pauvres que de ménages plus riches que lui.

Le revenu médian entre IRIS connaît de très forts écarts. Il varie de 937 € par unité de consommation (c'est à dire en tenant compte de la composition du ménage, nombre de personnes et âge de celles-ci) pour le centre ville à 1757 € pour le secteur de la Route de Nice. Ainsi, le revenu médian varie-t-il dans une proportion de 1 à 2 entre les territoires aux valeurs extrêmes. Ce rapport est beaucoup plus faible que sur les grandes villes de la région. Mais il est marqué par la spécificité du centre ville de Digne les Bains qui est dans une position atypique au regard des autres quartiers de la ville, notamment par l'importance de la population pauvre. Le type d'habitat est notamment du locatif ancien (près des deux tiers des logements sont occupés en locatif privé dans le centre ville).

Le 9ème décile prend aussi des valeurs très différentes selon les territoires. Il est ainsi de 2100 € pour le quartier Centre Ville (qui n'accueille donc pas de populations très favorisées), et de 3100 € pour le quartier de la Route de Nice. L'écart entre les territoires est de 800 € pour le revenu médian et de 1000 € pour le dernier décile. Il n'y a pas, comme cela est constaté dans de nombreuses villes, un accroissement des écarts important au delà de la médiane. Parmi les 14000 quartiers IRIS pour lesquels des informations statistiques fines sont disponibles, le quartier du centre ville de Digne les Bains est classé au 1229ème des quartiers les plus pauvres. Par contre, le quartier de la route de Nice est classé 8663ème rang. Il n'y a pas dans la commune de Digne, des situations de quartiers soit très marqués par la pauvreté, soit à l'opposé regroupant uniquement des ménages très fortunés.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des niveaux de revenus entre les différents quartiers de Digne les Bains retenus (c'est à dire les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches). Ne sont retenus dans ce tableau que les 1er et 9ème décile ainsi que le revenu médian.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
LES ARCHES	593	604	+11	1 244	1 460	+217	2 307	2 661	+354
LES DOORBES	274	302	+28	984	1 247	+263	2 232	2 675	+443
PERIPHERIE OUEST	588	741	+153	1 389	1 706	+318	2 713	3 393	+680
LA SEBE	533	574	+42	1 188	1 439	+251	2 173	2 552	+378
ROUTE DE MARSEILLE	560	723	+163	1 339	1 586	+247	2 350	2 838	+488
ROUTE DE NICE	640	865	+225	1 484	1 757	+273	2 686	3 124	+438
CENTRE VILLE	154	122	-32	756	937	+181	1 795	2 161	+367
VILLE NORD	508	615	+107	1 302	1 458	+155	2 377	2 841	+464
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	345	467	+122	1 177	1 491	+314	2 451	3 076	+625
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2001-2008

Entre 2001 et 2008, les inégalités verticales, c'est à dire les inégalités entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres se sont accrues. De la même manière, les écarts entre les territoires ont fortement progressé. Le choix qui est fait ici est de retenir l'évolution des écarts au regard de la différence entre les 9ème et les 1er décile et non au regard du rapport.

Le revenu médian a plus faiblement progressé dans les quartiers de la ville Nord et du Centre ville. Par contre, la progression a été la plus forte pour les ménages de la périphérie Ouest et de la Route de Nice qui sont les deux quartiers où le niveau de revenu médian étaient le plus fort entre 2001.

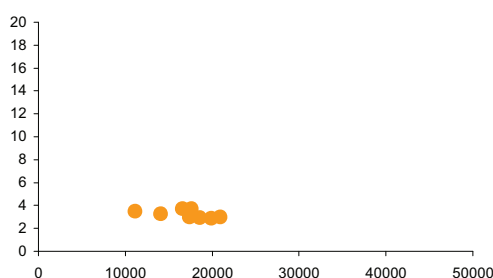
Il faut noter que le revenu des 10% des habitants les plus pauvres du centre ville a baissé en euros courants. Le niveau de vie a donc fortement chuté au regard de l'inflation et de la progression relative des prestations depuis 2001.

● Indice d'homogénéité sociale

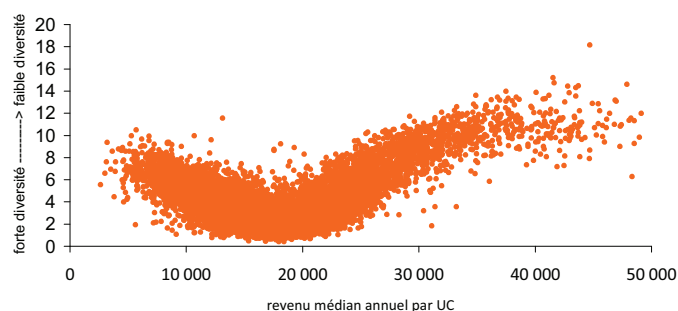
Une forte diversité sociale

Cet indice permet de mettre en évidence la mixité sociale sur un territoire. Ainsi, plus l'indice est fort, moins il y a de mixité sociale, c'est à dire qu'une ou deux catégories sociales prennent le pas sur les autres catégories et cela au regard de la répartition nationale. Ce sont les catégories socio-professionnelle relevées par l'INSEE lors des recensements récents qui permettent ce calcul.

Diversité sociale Dignes-les-Bains



diversité sociale nationale



Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

A gauche se situe la situation de la commune de Digne les Bains et à droite la situation nationale.

L'indice résume parfaitement l'analyse réalisée plus haut. Ainsi, il y a certes des écart en terme de niveaux de vie, mais très peu en terme de diversités sociales. Digne ne comprend pas de quartiers très marqués socialement (le centre ville qui est le quartier le plus fortement concerné par la pauvreté ne fait pas partie des quartiers très marqués au regard des données nationales par cette situation) ni par une sur-représentation manifeste de populations cadres ou aisées (pour le quartier le plus aisé qui est celui de la route de Nice).

● Développement humain des territoires

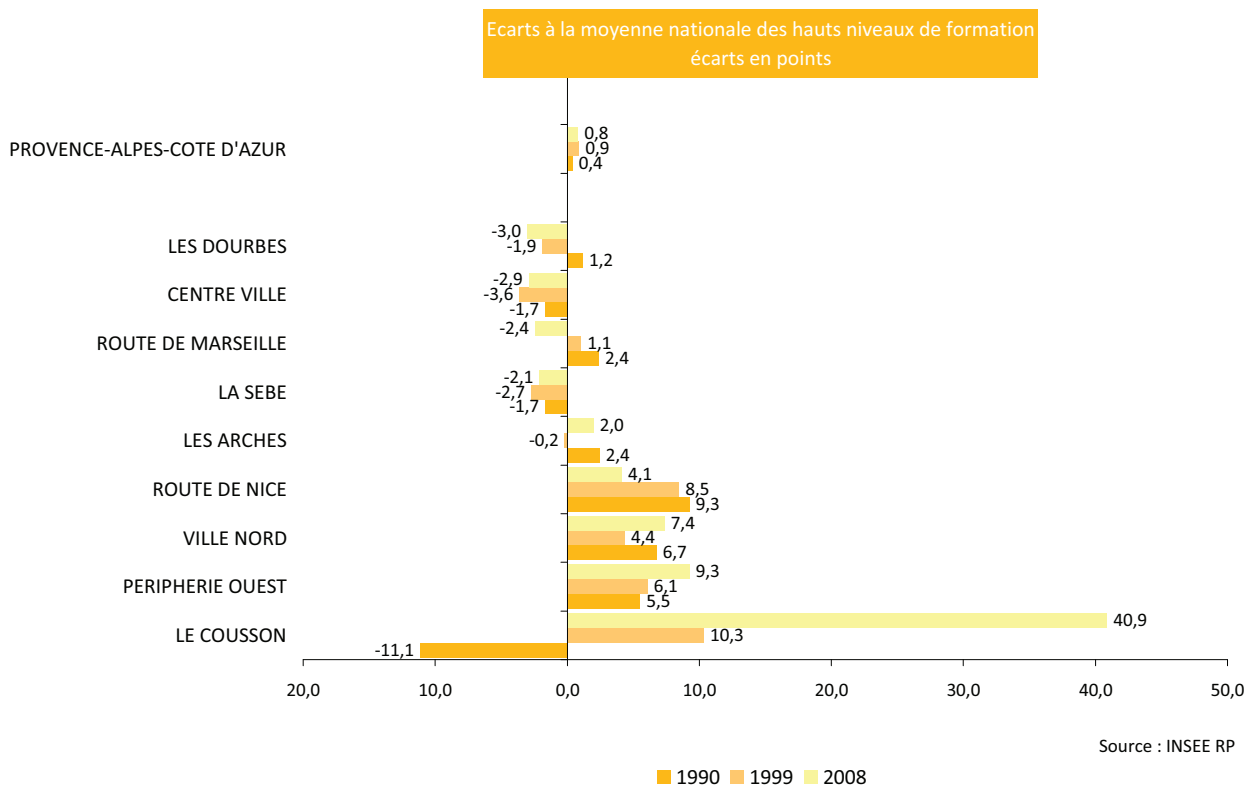
Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

Le choix de ces trois indicateurs permet de re-situer les habitants des territoires en fonction de trois dimensions économiques : le producteur (taux d'actifs occupés), le consommateur (niveau de revenu médian) et le capital humain (niveau de formation).

Il est important de noter qu'aucune valeur n'est supérieure ou inférieure à 100. A Marseille ou Nice, des valeurs de -250 ou de +250 sont fréquentes pour les quartiers. Là encore, l'analyse fait apparaître des écarts entre territoires mais des écarts qui demeurent modérés. Il faut remarquer que pour tous les IRIS à l'exception de celui de la Périphérie Ouest les indices ont diminué au cours de la période, c'est à dire que les écarts se sont soit accrues avec les autres territoires de la région quand les indices étaient négatifs, soit se sont rapprochés des valeurs de référence régionales quand les indices étaient positifs.

IRIS	IDH1999	IDH2008
LES ARCHES	18	11
LES DOUBES	-30	-51
PERIPHERIE OUEST	65	78
LA SEBE	-5	-14
ROUTE DE MARSEILLE	22	-4
ROUTE DE NICE	90	54
CENTRE VILLE	-66	-88
VILLE NORD	45	31

Niveaux de formation



Le graphique ci-dessus représente les écarts entre la valeur nationale de la part des Bac+2 et plus parmi les plus de 15 ans ayant achevé leurs études et chacun des quartiers analysés.

Chacune des couleurs représente une année du recensement de la population ce qui permet ainsi de mesurer l'évolution des écarts.

La situation s'est particulièrement améliorée pour le secteur de la périphérie Ouest. Elle a par contre moins vite évolué pour le secteur des Dourbes entre 1990 et 2007. Ainsi, entre les deux quartiers (les Dourbes et La Périphérie Ouest), l'écart était de 4,3 points en 1990 (+5,5 pour la périphérie Ouest et +1,2 point pour Les Dourbes) c'est à dire un écart très faible. En 2000, l'écart était de 8 points. Il est en 2007 de plus de 12 points.

Les IRIS de Toulon

Niveaux de revenus des ménages

De très fortes disparités spatiales des niveaux de ressources

La commune de Toulon comprend 70 IRIS exploitables dans le cadre de l'analyse des niveaux de vie des ménages.

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
BON RENCONTRE-ARSENAL	2 487	208	445	557	668	846	1 010	1 188	1 372	1 475	1 596	1 937	918	1 729
PONT DE BOIS	2 463	379	712	837	936	1 122	1 270	1 468	1 660	1 797	1 917	2 341	959	1 961
LE TEMPLE	2 841	357	649	772	844	1 035	1 204	1 389	1 586	1 696	1 807	2 237	924	1 880
PONT DU LAS I	3 479	241	564	655	762	946	1 151	1 322	1 522	1 638	1 770	2 172	983	1 931
PONT NEUF	2 162	417	664	780	868	1 060	1 244	1 411	1 611	1 733	1 856	2 216	953	1 799
LAGOUBRAN	3 054	104	335	393	489	641	811	1 016	1 270	1 390	1 562	1 917	997	1 813
L ESCAILLON	1 776	426	745	874	992	1 219	1 446	1 626	1 826	1 924	2 090	2 502	1 050	2 076
LA BEUCAIRE	4 456	0	157	228	309	451	580	737	907	994	1 111	1 443	766	1 443
LA FLORANNE	4 011	293	556	679	761	942	1 156	1 331	1 540	1 664	1 800	2 179	985	1 886
MONSERRAT-BONNES HERBES	1 872	932	1 207	1 301	1 404	1 608	1 777	2 001	2 237	2 336	2 477	3 002	1 035	2 070
VALBERTRAND	2 665	692	1 040	1 150	1 212	1 413	1 591	1 786	2 023	2 160	2 320	2 800	1 010	2 108
LES ROUTES I	2 364	746	1 019	1 152	1 245	1 410	1 611	1 787	1 999	2 121	2 277	2 842	969	2 095
LES ARENES	2 905	489	827	942	1 055	1 241	1 434	1 602	1 797	1 910	2 062	2 431	967	1 942
RODEILLAC	1 789	64	461	551	645	840	1 035	1 246	1 479	1 613	1 779	2 094	1 062	2 030
BARBES	2 189	299	554	653	760	933	1 144	1 355	1 578	1 682	1 793	2 201	1 029	1 902
LE JONQUET	1 775	67	329	470	530	752	970	1 224	1 486	1 602	1 769	2 180	1 132	2 113
LES ROUTES II	2 012	903	1 123	1 215	1 287	1 454	1 639	1 857	2 129	2 304	2 498	2 955	1 090	2 051
L ORATOIRE	2 427	1 101	1 380	1 485	1 604	1 789	1 998	2 259	2 533	2 739	3 003	3 753	1 255	2 652
LES POMETS-SAINT PIERRE-LES MOULINS	3 522	797	986	1 095	1 210	1 376	1 578	1 857	2 075	2 250	2 474	3 102	1 155	2 306
LES FOURS A CHAUX	2 374	305	705	851	970	1 194	1 412	1 619	1 880	2 058	2 259	2 723	1 206	2 418
DARDENE-UBAC	2 490	777	1 060	1 153	1 276	1 471	1 652	1 857	2 123	2 295	2 475	3 030	1 142	2 253
FARON-FORT ROUGE-FAVIERES	2 726	419	689	809	931	1 126	1 376	1 558	1 790	1 923	2 087	2 554	1 114	2 135
SAINT-ROCH II	2 704	164	510	610	755	974	1 183	1 392	1 620	1 777	1 894	2 352	1 167	2 187
SAINT-ROCH I	1 589	50	392	547	679	924	1 142	1 351	1 542	1 633	1 804	2 210	1 086	2 161
PONT DU LAS II	1 785	412	770	858	947	1 171	1 355	1 515	1 771	1 890	2 027	2 488	1 032	2 076
LES LICES	1 744	464	809	937	1 036	1 248	1 374	1 555	1 799	1 938	2 104	2 616	1 001	2 153
SAINTE-ANNE	2 207	613	962	1 068	1 215	1 405	1 607	1 823	2 097	2 236	2 400	3 106	1 168	2 493
CLARET	2 277	649	971	1 064	1 168	1 361	1 539	1 736	1 935	2 067	2 269	2 807	1 003	2 158
VALBOURDIN	1 940	439	804	927	1 045	1 231	1 419	1 629	1 868	1 992	2 142	2 695	1 065	2 256
FARON-FORT BLANC	2 241	900	1 308	1 454	1 580	1 856	2 168	2 501	2 901	3 232	3 578	4 816	1 778	3 916
LE PORT	2 243	0	154	261	324	449	643	853	1 147	1 319	1 464	1 954	1 058	1 954
SAINT-LOUIS	1 455	0	57	127	174	324	454	586	718	836	1 015	1 518	710	1 518
PLACE D ARMES-ARSENAL	1 233	0	248	375	517	815	1 089	1 320	1 515	1 642	1 806	2 236	1 267	2 236
HAUTE VILLE-LA GARE	2 356	96	441	526	618	880	1 168	1 449	1 749	1 936	2 194	2 987	1 411	2 890
HAUTE VILLE-PLACE LIBERTE	2 055	172	488	634	780	1 010	1 217	1 431	1 749	1 863	2 110	2 854	1 229	2 683
CATHEDRALE	2 390	0	87	152	215	341	449	591	767	884	1 075	1 511	732	1 511
LAMALGUE	2 384	843	1 145	1 244	1 385	1 647	1 851	2 145	2 460	2 669	2 888	3 707	1 426	2 864
LE MOURILLON IV	2 136	379	746	845	967	1 220	1 395	1 642	1 900	2 043	2 223	2 956	1 197	2 577
LE MOURILLON III	2 156	549	870	1 007	1 125	1 405	1 655	1 868	2 150	2 358	2 575	3 315	1 351	2 767
LE MOURILLON II	2 019	688	1 106	1 200	1 321	1 496	1 707	1 976	2 290	2 476	2 612	3 353	1 276	2 665
LE MOURILLON I	1 790	728	1 104	1 233	1 367	1 627	1 897	2 190	2 528	2 664	2 908	3 658	1 431	2 930
PORT MARCHAND-PORT DE COMMERCE	1 942	370	782	928	1 048	1 266	1 475	1 693	1 961	2 077	2 281	2 796	1 149	2 427
BESAGNE	2 112	0	125	215	286	438	608	767	965	1 092	1 209	1 663	877	1 663
DUTASTA-MAYOL	2 168	406	777	957	1 089	1 269	1 424	1 663	1 939	2 068	2 239	2 755	1 111	2 349
CHAMP DE MARS I	2 584	63	425	527	624	853	1 061	1 260	1 468	1 601	1 733	2 194	1 074	2 130
SAINTE-CATHERINE	2 115	524	799	880	962	1 162	1 302	1 444	1 609	1 739	1 910	2 334	859	1 810
CHAMP DE MARS II	2 626	348	624	715	834	980	1 193	1 350	1 552	1 657	1 821	2 194	942	1 846
LA RODE	2 238	499	893	1 037	1 163	1 353	1 503	1 699	1 953	2 114	2 281	2 702	1 077	2 203
PORT MARCHAND	1 714	492	811	943	1 036	1 202	1 354	1 534	1 763	1 870	2 051	2 499	926	2 007
VERT COTEAU	2 155	728	1 000	1 116	1 258	1 480	1 657	1 846	2 099	2 281	2 421	3 131	1 166	2 403
SIBLAS-LA LOUBIERE	2 988	110	346	448	579	892	1 205	1 407	1 675	1 810	2 024	2 542	1 362	2 432
SIBLAS	2 392	798	1 152	1 286	1 403	1 620	1 832	2 133	2 508	2 680	2 961	3 786	1 394	2 987
DARBOUSSEDE-LA BOSQUETTE	2 965	948	1 293	1 416	1 554	1 753	1 963	2 232	2 589	2 804	3 094	4 192	1 388	3 244
AGUILLON-PETIT BOIS	2 933	924	1 296	1 447	1 596	1 850	2 089	2 391	2 725	3 026	3 297	4 420	1 579	3 496
AGUILLON	3 950	517	865	968	1 086	1 256	1 439	1 598	1 832	1 983	2 156	2 644	1 015	2 128
SAINT-JEAN DU VAR II	2 201	489	782	888	995	1 202	1 363	1 527	1 709	1 798	1 918	2 272	910	1 783
SAINT-JEAN DU VAR I	1 955	145	432	549	674	869	1 088	1 275	1 533	1 656	1 832	2 301	1 106	2 156
SAINT-JEAN DU VAR III	2 307	229	539	654	772	937	1 057	1 230	1 399	1 534	1 684	2 075	880	1 845
LA PALASSE-COLLET DE GIPON	2 312	619	982	1 091	1 175	1 347	1 531	1 728	1 895	2 006	2 188	2 635	915	2 016
PONT DE SUVE	2 191	820	1 149	1 277	1 385	1 599	1 782	2 047	2 279	2 450	2 610	3 462	1 173	2 643
LA SERINETTE-LE CAP BRUN	3 465	986	1 350	1 496	1 650	1 902	2 180	2 475	2 817	3 039	3 312	4 505	1 542	3 519
LA BARRE	2 813	359	685	828	949	1 216	1 453	1 711	2 003	2 191	2 438	3 060	1 363	2 701
LA BARRE-LES AMENIERS	2 390	829	1 109	1 236	1 317	1 526	1 723	1 925	2 169	2 297	2 446	2 993	1 061	2 163
SAINTE-MUSSE II	2 095	805	1 090	1 180	1 274	1 441	1 601	1 798	2 011	2 132	2 313	2 773	952	1 968
SAINTE-MUSSE I	1 981	76	245	316	366	499	640	818	1 035	1 188	1 380	1 901	872	1 825
BRUNET-FONT PRE	2 402	433	703	817	910	1 105	1 288	1 493	1 682	1 783	1 912	2 356	966	1 923
BRUNET	2 049	473	783	897	1 021	1 210	1 426	1 616	1 878	2 038	2 255	2 789	1 141	2 315
ELISA-LA PIVOTTE	2 686	671	1 016	1 140	1 249	1 478	1 653	1 872	2 174	2 360	2 589	3 270	1 220	2 599
BEAULIEU	2 415	334	521	617	745	973	1 163	1 372	1 605	1 744	1 937	2 412	1 127	2 077
SAINTE-MUSSE III	2 272	111	330	444	531	726	945	1 165	1 397	1 506	1 644	2 021	1 062	1 911
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4 846 074	467	800	932	1 052	1 273	1 491	1 724	2 001	2 173	2 382	3 076	1 241	2 609
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504

ND: données non disponibles

source: INSEE, DGI 2008

Le tableau ci-dessus fait apparaître les niveaux de ressources des ménages et cela par quartier Toulon, avant redistribution, pour chacun des 70 IRIS de la commune retenus et par unité de consommation. Ainsi, chaque colonne représente le niveau de revenu du ménage qui est situé à l'extrémité supérieure du décile concerné en fonction de la composition des ménages.

La médiane représente le niveau de revenu du ménage situé au milieu de la distribution, c'est à dire ayant autant de ménages plus pauvres que de ménages plus riches que lui.

Le revenu médian entre IRIS connaît de très forts écarts. Il varie de 449 € par unité de consommation (c'est à dire en tenant compte de la composition du ménage, nombre de personnes et âge de celles-ci) pour le quartier de la Cathédrale à 2180 € pour le secteur de la Serinette et du Cap Brun. Ainsi, le revenu médian varie-t-il dans une proportion de 1 à presque 4 entre les territoires aux valeurs extrêmes. Ce rapport est un peu plus important que ce qui est observé dans les grandes villes régionales. Cela s'explique essentiellement par la faiblesse de l'IRIS le plus pauvre de la commune et non par l'importance de l'IRIS le plus favorisé (celui-ci est nettement en dessous de ce qui est observé à Nice, Marseille ou même Aix).

Répartition par déciles des revenus fiscaux des ménages

	Population fiscale en 2008	Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation (mensuels en euros)										Ecart		
		1er décile	2ème décile	1er quartile	3ème décile	4ème décile	Médiane	6ème décile	7ème décile	3ème quartile	8ème décile	9ème décile	inter- quartiles	inter-déciles
CATHEDRALE	2 390	0	87	152	215	341	449	591	767	884	1 075	1 511	732	1 511
SAINT-LOUIS	1 455	0	57	127	174	324	454	586	718	836	1 015	1 518	710	1 518
LA BEAUCAIRE	4 456	0	157	228	309	451	580	737	907	994	1 111	1 443	766	1 443
BESAGNE	2 112	0	125	215	286	438	608	767	965	1 092	1 209	1 663	877	1 663
SAINTE-MUSSE I	1 981	76	245	316	366	499	640	818	1 035	1 188	1 380	1 901	872	1 825
LE PORT	2 243	0	154	261	324	449	643	853	1 147	1 319	1 464	1 954	1 058	1 954
LAGOUBRAN	3 054	104	335	393	489	641	811	1 016	1 270	1 390	1 562	1 917	997	1 813
SAINTE-MUSSE III	2 272	111	330	444	531	726	945	1 165	1 397	1 506	1 644	2 021	1 062	1 911
LE JONQUET	1 775	67	329	470	530	752	970	1 224	1 486	1 602	1 769	2 180	1 132	2 113
BON RENCONTRE-ARSENAL	2 487	208	445	557	668	846	1 010	1 188	1 372	1 475	1 596	1 937	918	1 729
MONSERRAT-BONNES HERBES	1 872	932	1 207	1 301	1 404	1 608	1 777	2 001	2 237	2 336	2 477	3 002	1 035	2 070
PONT DE SUVE	2 191	820	1 149	1 277	1 385	1 599	1 782	2 047	2 279	2 450	2 610	3 462	1 173	2 643
SIBLAS	2 392	798	1 152	1 286	1 403	1 620	1 832	2 133	2 508	2 680	2 961	3 786	1 394	2 987
LAMALGUE	2 384	843	1 145	1 244	1 385	1 647	1 851	2 145	2 460	2 669	2 888	3 707	1 426	2 864
LE MOURILLON I	1 790	728	1 104	1 233	1 367	1 627	1 897	2 190	2 528	2 664	2 908	3 658	1 431	2 930
DARBOUSSEDE-LA BOSQUETTE	2 965	948	1 293	1 416	1 554	1 753	1 963	2 232	2 589	2 804	3 094	4 192	1 388	3 244
L ORATOIRE	2 427	1 101	1 380	1 485	1 604	1 789	1 998	2 259	2 533	2 739	3 003	3 753	1 255	2 652
AGUILLON-PETIT BOIS	2 933	924	1 296	1 447	1 596	1 850	2 089	2 391	2 725	3 026	3 297	4 420	1 579	3 496
FARON-FORT BLANC	2 241	900	1 308	1 454	1 580	1 856	2 168	2 501	2 901	3 232	3 578	4 816	1 778	3 916
LA SERINETTE-LE CAP BRUN	3 465	986	1 350	1 496	1 650	1 902	2 180	2 475	2 817	3 039	3 312	4 505	1 542	3 519
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4 846 074	467	800	932	1 052	1 273	1 491	1 724	2 001	2 173	2 382	3 076	1 241	2 609
France Métropolitaine	61 189 476	565	872	994	1 105	1 309	1 511	1 729	1 993	2 159	2 365	3 069	1 165	2 504

source: INSEE, DGI 2008

Le tableau ci-dessus reprend les 10 valeurs extrêmes parmi les niveaux de revenus les plus faibles et les niveaux de revenus les plus forts. Les écarts concernant le 1er décile sont aussi très importants entre les IRIS extrêmes. Ainsi, 5 IRIS de Toulon ont un niveau de revenu nul (avant redistribution) pour leur premier décile. Cela signifie qu'au moins 10% de la population n'a eu aucune ressource liée à un emploi offrant un salaire (ni aucune retraite ou pension). A l'opposé, le quartier de l'Oratoire a un niveau de revenu du premier décile qui est de 1100 € par mois, soit l'équivalent du huitième décile de certains des IRIS. Ainsi, les ménages les plus pauvres du quartier de l'Oratoire ont un niveau de revenu supérieur à celui qui est observé chez les 80% des habitants les plus pauvres de certains quartiers de Toulon.

Parmi les 12000 quartiers IRIS pour lesquels des informations statistiques fines sont disponibles au niveau national, les quartiers de la Cathédrale et de Saint Louis sont classés parmi les 100 quartiers les plus pauvres de France. Par contre, le quartier de la Serinette/Cap Brun est classé 10585ème.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des niveaux de revenus entre les différents quartiers de Toulon (les 10 quartiers les plus pauvres et les 10 quartiers les plus riches). Ne sont intégrés dans ce tableau que les 1er et 9ème décile ainsi que le revenu médian.

Evolution des déciles des revenus fiscaux des ménages par Unité de Consommation

	1er décile			Médiane			9ème décile		
	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08	2001	2008	Evolution 2001-08
CATHEDRALE	0	0	+0	331	449	+117	1 024	1 511	+487
LA BEAUCAIRE	0	0	+0	462	580	+117	1 189	1 443	+253
BESAGNE	0	0	+0	415	608	+192	1 328	1 663	+335
LE PORT	0	0	+0	418	643	+225	1 602	1 954	+352
LAGOUBRAN	0	104	+104	623	811	+188	1 612	1 917	+306
SAINTE-MUSSE III	519	111	-408	1 118	945	-174	1 871	2 021	+151
LE JONQUET	0	67	+67	745	970	+225	1 709	2 180	+471
BON RENCONTRE-ARSENAL	195	208	+12	927	1 010	+84	1 663	1 937	+274
RODEILLAC	6	64	+57	819	1 035	+215	1 686	2 094	+409
SAINT-JEAN DU VAR III	173	229	+56	895	1 057	+162	1 774	2 075	+301
MONSERRAT-BONNES HERBES	613	932	+318	1 336	1 777	+441	2 412	3 002	+589
PONT DE SUVE	597	820	+223	1 356	1 782	+426	2 547	3 462	+915
SIBLAS	657	798	+141	1 564	1 832	+268	3 055	3 786	+731
LAMALGUE	639	843	+204	1 480	1 851	+371	3 166	3 707	+541
LE MOURILLON I	622	728	+106	1 477	1 897	+419	2 730	3 658	+927
DARBOUSSEDE-LA BOSQUETTE	752	948	+196	1 607	1 963	+355	3 086	4 192	+1 106
L ORATOIRE	864	1 101	+237	1 571	1 998	+427	2 897	3 753	+856
AGUILLON-PETIT BOIS	808	924	+116	1 713	2 089	+376	3 625	4 420	+795
FARON-FORT BLANC	681	900	+219	1 769	2 168	+399	3 704	4 816	+1 112
LA SERINETTE-LE CAP BRUN	833	986	+153	1 740	2 180	+441	3 360	4 505	+1 145
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	345	467	+122	1 177	1 491	+314	2 451	3 076	+625
France Métropolitaine	456	565	+109	1 221	1 511	+290	2 495	3 069	+574

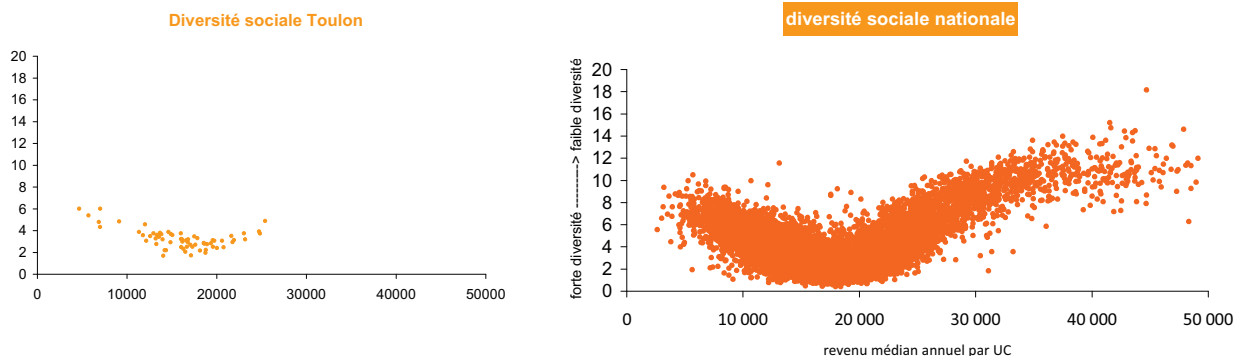
source: INSEE, DGI 2001-2008

Entre 2001 et 2008, les inégalités verticales, c'est à dire les inégalités entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres se sont accrues. De la même manière, les écarts entre les territoires ont fortement progressé. Ainsi, dans tous les territoires l'écart en volume entre les ménages les plus pauvres et les ménages les plus riches a progressé (Le choix qui est fait ici est de retenir l'évolution des écarts au regard de la différence entre les 9ème et les 1er décile et non en fonction du rapport interdécile.).

Le revenu médian a plus faiblement progressé dans les 10 quartiers les plus pauvres (nous n'avons pas pu retenir le quartier Saint Louis pour lequel nous ne disposons pas d'informations en 2001). Par contre, la progression a été la plus forte pour les ménages appartenant aux dix quartiers les plus riches

● Indice d'homogénéité sociale

Cet indice permet de mettre en évidence la mixité sociale sur un territoire. Ainsi, plus l'indice est fort, moins il y a de mixité sociale, c'est à dire qu'une ou deux catégories sociales prennent le pas sur les autres catégories et cela au regard de la répartition nationale. Ce sont les catégories socio-professionnelle relevées par l'INSEE lors des recensements récents qui permettent ce calcul.



Source : DGI/INSEE 2007 et recensement de la population 2007

A gauche se situe la situation de la commune de Toulon et à droite la situation nationale.

L'indice résume parfaitement l'analyse réalisée plus haut. Ainsi, il y a des écarts en terme de niveaux de vie entre les quartiers qui se retrouvent en terme de mixité sociale. Toulon comprend des quartiers avec une absence de mixité sociale et cela au niveau des deux extrêmes de la distribution des revenus. L'amplitude de l'indicateur d'homogénéité sociale est plus importante pour les territoires les plus pauvres que pour les territoires les plus riches.

● Développement humain des territoires

Beaucaire, un quartier à très faible indice de développement humain du territoire

Cet indice est calculé sur la base de trois indicateurs qui sont cumulés pour en faire un indice. Il s'agit d'une part du revenu médian, ensuite du taux d'actifs occupés au regard de la population des 25/54 ans et de la part des plus de 15 ans ayant achevé leurs études qui ont un bac+2 ou plus. Chaque indicateur est calculé au regard de l'écart avec le niveau de la région à la date retenue puis proportionné en fonction de la valeur en 1999 (ou 2001 pour le revenu médian).

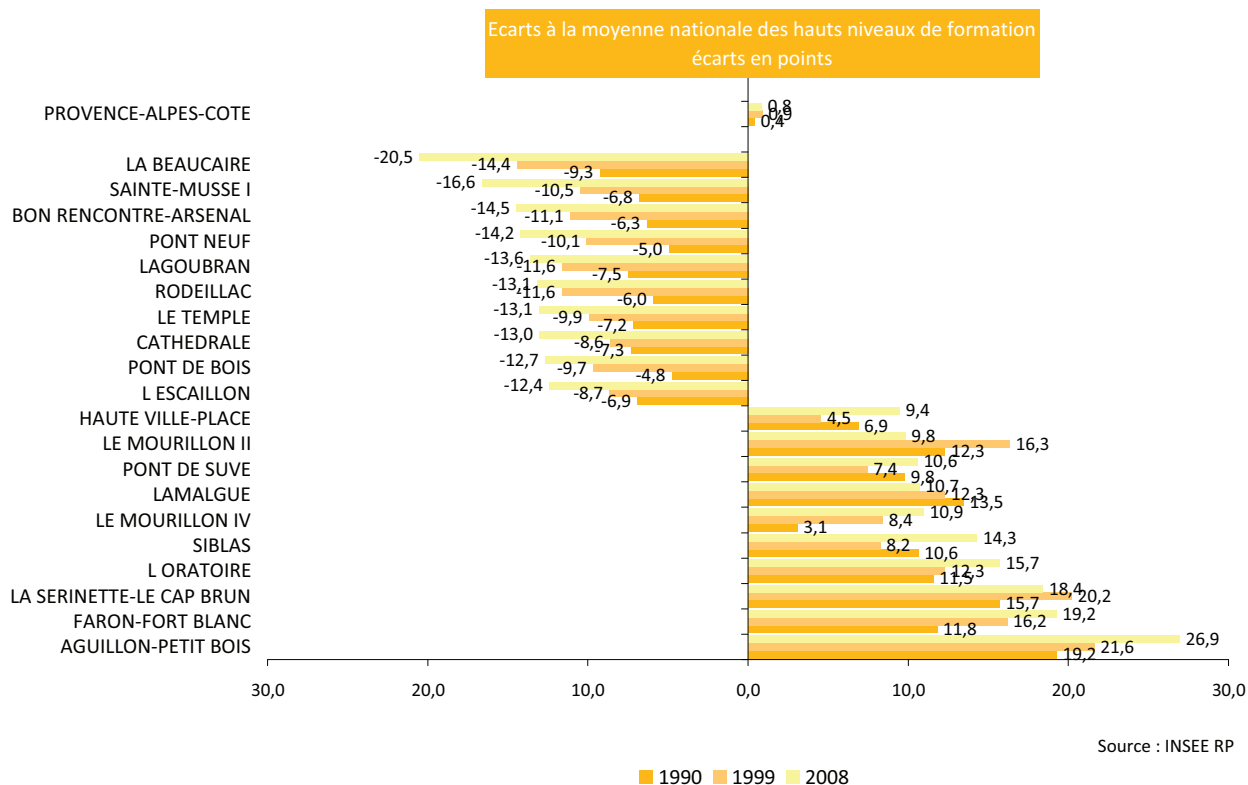
Le choix de ces trois indicateurs permet de re-situer les habitants des territoires en fonction de trois dimensions économiques : le producteur (taux d'actifs occupés), le consommateur (niveau de revenu médian) et le capital humain (niveau de formation).

Le tableau ci-contre a été constitué en prenant les 10 indices les plus faibles d'une part en 2008 et les 10 indices les plus forts à cette même date d'autre part.

Il apparaît qu'à deux exceptions près, les 10 territoires où les indices sont les plus faibles à Toulon ont connu une baisse de leur IDH alors qu'à trois exceptions près pour les 10 quartiers où l'indice est le plus fort, il y a eu une hausse de leur IDH. Dès lors, les écart entre les territoires se sont fortement accrus (340 points d'écarts entre les deux extrêmes en 2000 contre 440 en 2008). Il faut noter la faiblesse de l'indice pour le quartier de la Beaucaire (un indice plus faible que celui observé à Nice pour le quartier où il est le plus réduit).

QUARTIERS	IDH1999	IDH2008
LA BEUCAIRE	-182	-235
SAINTE-MUSSE I	-106	-206
CATHEDRALE	-172	-206
SAINT-LOUIS	-204	-201
LAGOUBRAN	-141	-159
LE PORT	-136	-155
BESAGNE	-158	-149
LE JONQUET	-103	-143
SAINTE-MUSSE III	-82	-142
RODEILLAC	-120	-131
LE MOURILLON I	111	72
DARBOUSSEDE-LA BOSQUETTE	120	87
LAMALGUE	87	89
PONT DE SUVE	61	93
SIBLAS	83	114
L ORATOIRE	105	136
LA SERINETTE-LE CAP BRUN	164	162
FARON-FORT BLANC	139	163
AGUILLON-PETIT BOIS	162	206

Niveaux de formation



Le graphique ci-dessus représente les écarts entre la valeur nationale de la part des Bac+2 et plus parmi les plus de 15 ans ayant achevé leurs études et chacun des quartiers analysés.

Chacune des couleurs représente une année du recensement de la population ce qui permet ainsi de mesurer l'évolution des écarts.

Les quartiers sont triés en fonction de la part de leurs habitants ayant un niveau de formation supérieur au bac (soit bac+2 et au-delà). Seuls les dix IRIS où les niveaux de formation sont les plus faibles et les dix IRIS où les niveaux de formation sont les plus forts ont été retenus.

Ainsi, le quartier d'Aguillon – Petit Bois (qui avait déjà 19 points de diplômés de l'enseignement supérieur en sus du niveau national en 1990) a progressé de 7 points encore au-delà de la situation nationale. A l'opposé le quartier de la Beaucaire qui avait en 1990, 9 points de retard par rapport au niveau national avait en 2008, 20 points de retard. Ainsi, si en 1990 l'écart entre ces deux IRIS extrêmes était de 28 points. Il est passé en 20 ans à 47 points. Les dynamiques de développement des territoires sont extrêmement différentes.

Ce qu'il faut retenir :

Plus l'analyse est réalisée à un niveau territorial fin, moins les disparités entre les territoires sont masquées par la prise en compte de valeurs moyennes.

Ainsi l'analyse de la ville de Marseille à l'arrondissement a montré l'existence d'arrondissements aux caractéristiques globales plus ou moins favorables, mais le travail réalisé à partir des données à l'IRIS a permis de repérer également, au sein de chaque arrondissement Marseillais, des petits quartiers aux caractéristiques spécifiques et des écarts .amplifiés entre les territoires

Enjeux identifiés lors des ateliers territoriaux

- **Un processus de distanciation entre les territoires du fait des flux migratoires**

L'étude de la pauvreté et des richesses des territoires et des ménages a mis en exergue les fortes inégalités qui traversent la région PACA et ce à différentes échelles, mais surtout un processus de distanciation entre les territoires du fait des flux migratoires. En effet, l'étude des migrations résidentielles révèle une accentuation des inégalités entre les territoires : les territoires pauvres attirent les populations pauvres et les territoires riches les populations les plus favorisées. Ces processus sont principalement liés au marché immobilier et à l'offre en logements sociaux. Ainsi les personnes résidant dans des territoires « favorisés », résidentiels, une fois fragilisées du fait d'une rupture familiale ou professionnelle sont rejetées vers des territoires où l'offre immobilière correspond à leurs nouvelles ressources à savoir les grands centres urbains qui offrent un parc de logement social ou le rural éloigné. Un des enjeux dans une période de crise économique pour les pouvoirs publics n'est pas tant de réduire les inégalités mais de limiter les risques de paupérisation de certains territoires.

- **L'offre de logement**

L'un des grands enjeux en région PACA est l'offre de logement. La région PACA est en effet marquée par une forte pression sur le logement ; tant dans les régions touristiques de hautes montagnes que dans les territoires littoraux. De plus un des effets de la crise économique est une augmentation de la part du budget dans les dépenses de logement.

Les logements quand ils sont disponibles ne répondent pas toujours aux besoins des populations venant s'installer sur les territoires. Ainsi comme l'ont relevé les acteurs du territoire « les jeunes couples en début de carrière éprouvent des difficultés à se loger sur l'ensemble du territoire du gapençais. Il y a en effet sur le territoire un déficit de logements type F3-F4. Les communes n'arrivent pas à retenir les familles, et les jeunes actifs. Les communes sont alors réduites à jouer les bailleurs sociaux en rénovant des bâtisses mais à des coûts souvent prohibitifs. En l'absence de soutien des pouvoirs publics, certaines communes ne peuvent faire cet investissement. Dans le même temps, des logements du parc social en particulier des F1 et des F5 restent vides car ils ne répondent pas à la demande. »

L'aide de la région aux petites communes pour la réalisation d'opérations foncières permettrait ainsi de retenir sur le territoire des populations jeunes.

L'offre en logement social est limitée en région PACA et elle est souvent concentrée dans les centres urbains où le turn over est faible. Du fait d'une situation tendue pour l'accès au logement sur la région PACA l'augmentation de la part du budget dans le logement est amplifiée, comme pour la commune de Lambesc où la part du budget pour le logement est comprise entre 20 et 40%.)

Intervenir sur le logement et le foncier c'est permettre une mixité sociale au sein des territoires et limiter les effets ségrégatifs.

- **Les niveaux de formation**

Le second enjeu identifié par l'analyse des inégalités mais également lors des ateliers territoriaux c'est l'inégalité de formation des populations et l'accès à la formation.

L'étude des inégalités des niveaux de formations a identifié un accroissement des inégalités entre les territoires. Les enjeux identifiés sont, d'une part, de favoriser l'accès à la formation pour les jeunes dans les territoires où la population est la plus défavorisée (en particulier les territoires de la catégorie F), mais également de proposer des formations pour les populations ayant perdu leur emploi. Ainsi, pour les acteurs du territoire de la Provence verte, face aux transformations économiques et en particuliers au chômage des nombreux intérimaires de ce territoire, il faut assurer aujourd'hui des formations pour les personnes présentes sur ces territoires qui doivent s'adapter et changer de métier. Mais aujourd'hui sur cette zone il y a peu d'offre de formation.

- **Les publics les plus fragiles**

Enfin des interventions vers les publics les plus fragiles à savoir les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes seules, semblent nécessaires. Ces publics sont en effet les plus touchés par la pauvreté et les premières victimes de la crise économique.

Ainsi malgré un niveau de formation qui augmente, les jeunes sont les catégories de population les moins bien payées ; aujourd'hui il y a une augmentation des **jeunes travailleurs pauvres**. Ce phénomène est perceptible dans toute la région PACA. Le territoire des Hautes Alpes est caractérisé par un bon niveau de formation mais par peu d'emplois qualifiés. L'enjeu pour le territoire est, dans ce contexte, de permettre aux jeunes formés d'exercer leur activité professionnelle sur le territoire.

La pauvreté touche **les plus de 65 ans** de façon très diverse. Sur le territoire, les travailleurs sociaux rencontrent de femmes sexagénaires en rupture tardive de couple, ayant eu des trajectoires professionnelles avec des périodes sans activité professionnelle. Elles perçoivent aujourd'hui de très petites retraites et sont à la recherche de petits travaux informels pour compléter leurs fins de mois. Dans l'aire toulonnaise les effets de la précarité chez les personnes âgées se traduisent par l'activité de certains de ces retraités. Sur le territoire Niçois, les acteurs territoriaux constatent également une augmentation des personnes âgées pauvres. En écho à cette remarque, les acteurs précisent qu'on assiste sur le territoire à une hausse de la pratique du viager.

CONCLUSION

- **Les disparités socio-spatiales**

La région Provence Alpes Côte d'Azur comparée aux autres régions françaises à partir du seul point de vue du revenu médian des ménages qui la peuplent, se situe à un niveau très proche de la moyenne. En affinant le niveau d'observation de l'échelle des revenus, le territoire régional se révèle marqué par de fortes disparités entre les ménages, avec des écarts de niveaux de vie très élevés entre les plus riches et les plus pauvres. En effet, cette région est située à la fois en haut du palmarès des régions françaises les plus pauvres (au 3^e rang pour le niveau de vie du premier décile de la distribution des revenus, le revenu minimum des 10% les plus pauvres) et de celui des régions les plus riches (au 4^e rang des régions françaises pour le revenu minimal des 10% des ménages les plus riches, soit le neuvième décile). Ainsi, l'écart entre les 10% des ménages les plus riches et les plus pauvres place la région PACA en 2^e position, derrière l'Ile-de-France, sur l'indicateur de disparités de ressources des ménages. Le spectre des revenus est donc très étendu dans la région.

Il en résulte que les situations de pauvreté sont plus importantes pour la région que pour la plupart des régions françaises. En région Provence Alpes Côte d'Azur ce sont plus de 15% des habitants qui connaissent une situation de pauvreté contre 13% pour l'ensemble de la France. Seules 3 autres régions ont des taux de pauvreté plus importants. Au sein de la région, le département de Vaucluse est situé au 8^e rang des départements où la pauvreté est la plus forte. De même, les Bouches du Rhône sont au 15^e rang. Par contre, les Hautes Alpes (département de la région où la part de la population pauvre est la plus faible) se situent en situation médiane.

En associant les données relevant du niveau de vie des ménages, des écarts de niveaux de vie entre populations pauvres et populations aisées et des ressources du territoire (potentiel fiscal et taux d'effort fiscal), il devient possible d'accéder à une représentation intégrée des territoires. L'analyse typologique permet en effet de regrouper des territoires présentant des faciès voisins au regard des indicateurs retenus. L'observation des évolutions inter-annuelles traduisent en outre les dynamiques territoriales en cours.

Il faut rappeler qu'une typologie présente l'information statistique de façon résumée. Elle permet une lecture globale des données mais ne peut rendre compte de l'ensemble des spécificités des territoires. Elle reflète les grandes caractéristiques de chacun d'entre eux au regard des indicateurs statistiques considérés dans l'analyse, et de ceux-ci seulement.

L'analyse typologique fait apparaître des logiques territoriales très différentes. Ainsi, aux deux extrêmes, se retrouvent, d'une part les villes centres qui comprennent une population pauvre importante, mais aussi un taux d'effort fiscal significatif (effet de charges de centralité) ainsi qu'un taux de polarisation des emplois très fort et d'autre part les premières et deuxième couronnes de ces villes centres qui comprennent des ménages plus aisés, plus familiaux, c'est à dire des territoires avec des logiques résidentielles impliquant un potentiel fiscal plus faible mais aussi une population sous le seuil de pauvreté beaucoup moins importante. Entre ces deux situations se déclinent l'ensemble des autres territoires pour lesquels il y a des logiques pouvant apparaître comme étant plus rurales ou alors très industrielles avec notamment beaucoup de logements sociaux et une population sous le seuil de pauvreté très importante. Au total ce sont 7 groupes de territoires qui ont été isolés.

L'analyse dans le temps de ces territoires fait apparaître que les écarts tendent à se creuser notamment du point de vue du niveau de vie des ménages. Parallèlement, d'autres indicateurs, par exemple les niveaux de formation, témoignent des différences entre ces 7 groupes. Par ailleurs l'étude des mobilités résidentielles sur cinq années entre les 7 catégories de territoires issues de la typologie montre le rôle déterminant joué par ces migrations des habitants sur la spécialisation des territoires : les territoires les plus fragiles accueillent des nouvelles populations en difficultés (du fait de la proximité des services et de la disponibilité de petits logements et/ou de logements sociaux, et d'une offre de logements locatifs privés abondante dans les villes centre) et voient partir leurs populations favorisées (accédant à la propriété ou cherchant un logement plus grand ...), tandis que les territoires les plus favorisés voient partir leurs populations fragiles (n'ayant plus les moyens de se loger sur les territoires favorisés) et arriver des populations encore plus aisées. L'intensité croissante des phénomènes de ségrégation socio spatiale, généralement mal connue, interpelle les politiques publiques et appelle des réponses adaptées. A elles seules, les politiques sociales de redistribution ne sauraient suffire à contrer les menaces que ces évolutions font peser sur la cohésion sociale et la plupart des politiques publiques pourront trouver dans ces analyses des éléments utiles à leur orientation.

La pauvreté concerne fortement dans la région les familles monoparentales mais aussi les personnes isolées. De même, les jeunes sont très concernés par cette situation de pauvreté. Ceux-ci, particulièrement nombreux dans les grandes villes centres (les préfectures en particulier) de la région (effet notamment d'une offre de logements adaptée avec des petits logements en locatif privé et effet de villes universitaires), sont paradoxalement beaucoup plus formés que leurs aînés mais aussi beaucoup plus souvent en situation de précarité face à l'emploi (emplois limités dans le temps et chômage) et avec des niveaux de vie extrêmement faibles (ce sont les jeunes de moins de 30 ans qui ont les niveaux de vie les plus faibles au regard de toutes les autres tranches d'âge). Les jeunes sont aussi beaucoup plus souvent confrontés aux questions de mobilité et au coût de celle-ci (coût d'accès au permis de conduire et coût d'acquisition d'un mode de locomotion autonome et coût du déplacement).

Diverses données statistiques disponibles au niveau des quartiers de 2000 habitants (Iris1) permettent d'affiner l'analyse. Celle-ci fait apparaître une situation encore plus alarmante que celle observée au niveau des méta-territoires dégagés par la typologie. L'étude de l'ensemble des quartiers des villes de France métropolitaine montre en effet la situation atypique et très contrastée des quartiers de la région. En effet, 7 des 25 quartiers de France métropolitaine aux revenus médians par unité de consommation les plus faibles sont des quartiers de Marseille. Si on porte l'analyse aux 100 quartiers de France métropolitaine aux niveaux de revenus des ménages les plus faibles, ce sont 25 quartiers régionaux qui sont comptabilisés (23 quartiers de Marseille et 2 quartiers de Toulon). A l'autre extrémité sur l'échelle des niveaux de revenus des ménages, les quartiers les plus riches sont tous situés en région parisienne, mais le quartier de Marseille « *Cadennelle* » constitue le deuxième quartier le plus riche de province situant ainsi ce quartier parmi les quartiers des Hauts de Seine ou des Yvelines. La région Provence Alpes Côte d'Azur, et en particulier la ville de Marseille, sont des territoires aux contrastes très importants. Marseille se positionne dans une situation atypique au regard des autres villes de France métropolitaine. L'analyse cartographique des niveaux de vie des ménages fait notamment apparaître des écarts extrêmement significatifs entre notamment le Nord de Marseille et le Sud. De plus, les dynamiques observées au niveau des quartiers s'avèrent beaucoup plus importantes et vecteurs d'accroissement des écarts.. C'est bien évidemment l'impact d'une spécialisation beaucoup plus forte des territoires au niveau des quartiers qu'au niveau des communes ou des intercommunalités. Ainsi l'étude fait apparaître que les écarts entre territoires se sont fortement accrus au cours des années 2000. Cela se traduit par des niveaux de vie qui connaissent une progression des écarts de plusieurs centaines d'euros mensuels pour les revenus médians par unité de consommation ou des niveaux de formation qui ne progressent pas dans certains quartiers alors que la part des diplômés de l'enseignement supérieurs peut atteindre des taux très élevés dans d'autres quartiers. Seuls quelques quartiers ont des dynamiques totalement opposées à celles qui pourraient être attendues au regard de leur situation en 2000. Il s'agit bien souvent de quartiers où les opérations immobilières bouleversent les réalités sociales et permettent ainsi de modifier la composition sociale du territoire.

L'analyse infra régionale permet de nuancer un examen superficiel qui ferait de Provence Alpes Côte d'Azur une région proche de la moyenne nationale. L'analyse infra-communale permet, à sa suite, de pondérer la première impression d'une région où se côtoieraient des populations très aisées et des populations très pauvres. Ce n'est pas le cas : cette mixité sociale ne se pratique pas au sein des territoires qui constituent la région. Ainsi, à l'image de la région parisienne (sans en atteindre toutefois les écarts) les ménages ayant des niveaux de vie opposés ne vivent pas ensemble. La spécialisation sociale des territoires est donc très forte et tend à se renforcer.

L'étude approfondie des disparités sur les quartiers de quelques grandes villes du territoires (Gap, Nice, Aix en Provence, Toulon...) révèle des écarts très élevés entre les territoires, des situations très contrastées d'un quartier à l'autre, et des dynamiques territoriales de même orientation mais beaucoup plus amples que celles observées sur les 7 catégories de territoires de la typologie, accentuant la spécialisation des différents espaces qui constituent la région.

L'étude de la pauvreté et de la richesse des territoires et des ménages sur la région PACA met en évidence la nature des dynamiques territoriales des territoires, depuis le niveau régional jusqu'aux quartiers des grandes villes. Elle objective l'ampleur des disparités territoriales et une tendance de fond à leur creusement au fil des mouvements de populations et des spécialisations de territoires. Loin de se réduire, les écarts entre territoires tendent à s'accroître. La situation de l'économie et de l'emploi, et plus encore celle du logement déterminent pour une large part ces dynamiques.

La présentation de ces travaux aux acteurs économiques et sociaux des 7 groupes de territoires qui découlent de la typologie a permis d'en valider la pertinence. Sans modifier la perception que ces acteurs avaient des réalités de leurs territoires, les données fournies et les modèles construits leur ont donné les moyens d'objectiver leurs perceptions et donc de reconsidérer leurs orientations stratégiques.

Les bases statistiques les plus récentes ayant pu être exploitées dans cette étude datent de 2008 et 2009. Elles ne permettent donc pas d'apprécier les effets sociaux induits par la crise financière de 2008. En revanche, elles permettent de faire un état des lieux de la situation des territoires et de la dynamique à laquelle ils sont soumis. Une actualisation de ces travaux et l'état zéro d'avant la crise qu'ils réalisent permettra d'apprécier, le moment venu, les dynamiques actuellement en cours. Ces évolutions ne peuvent en toute rigueur être prévues, mais les crises économiques et sociales des dernières décennies ayant plutôt conduit à une radicalisation des écarts de richesse, il est peu probable que le contexte actuel vienne tempérer les évolutions défavorables constatées au cours des années 2000. Cette considération tendrait à conforter la nécessité de leur prise en compte dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques à venir.

La succession des échelles d'analyse auxquelles il a été procédé, régionale, infra régionale puis infra communale démontre la nécessité pour les politiques publiques d'adopter l'outil le plus approprié à leurs visées. Ainsi, l'analyse typologique, qui est du ressort de l'infra régionale, donne des indications pertinentes permettant la prise en compte des questions sociales dans la conduite des réflexions prospectives et dans la construction des orientations stratégiques des politiques régionales. En revanche, seules la connaissance et la prise en compte des situations et des dynamiques locales, c'est-à-dire du niveau des quartiers, semble de nature à assurer la pertinence des actions opérationnelles conduites au niveau des communes ou de leurs regroupement.

1 IRIS : îlots regroupés pour l'information statistique : niveau territorial infra-communal le plus petit. Les IRIS d'habitat comprennent en général un nombre suffisant d'habitants pour que la publication de données statistiques soit fiable et protège l'individu (qu'il ne soit ainsi pas possible de reconnaître une personne au travers des données publiées).

• La dynamique d'évolution

Cette étude a permis de consolider un socle de données territorialisées depuis le petit quartier jusqu'à l'ensemble de la région au regard de la situation nationale. Ce socle de données a été suivi dans le temps essentiellement depuis le début des années 2000.

A la lecture du travail, la région PACA est fortement marquée par une très grande disparité de ses habitants en matière de niveau de vie. Cette disparité se traduit par des écarts importants entre des populations très pauvres d'une part et des populations très aisées d'autre part. Ainsi, à partir de l'analyse des niveau de revenu par unité de consommation, les écarts entre le 9ème décile et le 1er décile (entre les ménages les plus aisés et ceux dont les revenus sont les plus faibles) positionnent les départements des Alpes Maritimes et des Bouches du Rhône en 7ème et 9ème place des départements les plus inégalitaires (contre les 6ème et 10ème places en 2000). Ces départements se retrouvent juste après 5 départements d'Ile de France (là où les inégalités sont les plus fortes) et la Haute Savoie. Le département du Rhône se situe en intermédiaire entre ces deux départements de la région PACA (pour information le Var arrive en 17ème position des départements les plus inégalitaires et le Vaucluse en 28ème position). Les départements des Alpes de Haute Provence (41ème position) et des Hautes Alpes (en 57ème position) sont situés en position médiane.

La pauvreté a évolué dans la région au même rythme au cours des dernières années que l'évolution observée sur l'ensemble de la France Métropolitaine. La région demeure la quatrième région où le taux de pauvreté est le plus important (2 points au dessus de la situation nationale).

Les écarts observés, entre ménages aisés et ménages pauvres, se traduisent par des inégalités très importantes. L'analyse typologique menée dans le cadre de ce travail a permis de faire apparaître l'évolution progressive d'une forme de spécialisation de territoires. Ainsi, les territoires aisés ont connu une forte dynamique du niveau de vie de leurs habitants. A l'opposé, les territoires où se retrouvent une grande partie de la population en difficulté économique ont, à l'opposé, connu une progression beaucoup plus faible du niveau de vie global de leurs habitants.

Actuellement, les territoires qui accueillent les populations les plus fragiles (les catégories F et G de la typologie) recensent 73% des personnes sous le seuil de bas revenu de la région (source DROS) alors qu'ils représentent 58% de la population régionale. La pauvreté est plus dense sur certains territoires de la région. Ainsi, 31% des ménages pauvres de la région vivent dans la communauté urbaine de Marseille alors que celle-ci ne représente que 21% de l'ensemble de la population régionale. La communauté d'agglomération du Grand Avignon représente 3,5% de l'ensemble de la population régionale, mais accueille 4,1% de la population pauvre.

Cette analyse a aussi été observée au sein des territoires infra-communaux des grandes villes. A l'exception de Gap (une situation très atypique où les écarts ont peu progressé), les grandes villes ont connu un accroissement des écarts en terme de niveau de vie entre les quartiers. Marseille est dans une situation très contrastée où les dynamiques territoriales peuvent connaître des écarts extrêmement importants qui s'observent tant dans le domaine des revenus que dans le domaine de l'accès à l'emploi ou de l'accès à la formation. Ces trois indicateurs regroupés illustrent un accroissement important des écarts entre territoires tout au long des années 2000. D'une part des quartiers où se retrouvent une population où le niveau de vie progresse accompagné par un taux d'emploi important et surtout des ressources en matière de formation extrêmement fortes et d'autre part des quartiers où les ménages ont un niveau de vie qui ne suit pas les évolutions du niveau de vie général de la population et pour lesquels l'accès à l'emploi et à la formation sont beaucoup plus faibles.

A cette situation de dynamiques différentes, s'ajoute l'analyse des flux de population entre territoire. Au cours des années 2000, les ménages les plus aisés des territoires les plus pauvres ont migré vers les territoires plus favorisés (notamment les couples avec enfant, bi actifs, cadres ou professions intermédiaires). A l'opposé des ménages plus fragiles ont suivi le chemin inverse (notamment les familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation plus faible). Ces flux migratoires entre les différents groupes de territoires sont liés notamment à la situation du logement (recherche d'un logement dont le coût est accessible pour un faible niveau de vie) et à la proximité des services (notamment pour les ménages monoparentaux suite à une situation de divorce). Ainsi, les dynamiques territoriales observées ne sont pas seulement le fait de dynamiques endogènes mais sont aussi consolidées par les effets des flux migratoires et du profil des migrants.

Enfin, il est important d'observer que les dernières données disponibles pour l'année 2009, soit la première année pleine de la crise, font apparaître des dynamiques annuelles contrastées entre le 1er décile, le médian et le 9ème décile. Ainsi, tant pour l'ensemble de la région Provence Alpes Côte d'Azur que pour le niveau national, les évolutions de revenus du premier décile auront été (en euros courants) négatives. Par contre, l'évolution aura été positive pour le médian et le 9ème décile. Ainsi, les effets de la crise auront dans un premier temps au moins impacté tout d'abord les ménages les plus fragiles. Ceux-ci étant fortement présents dans un certain nombre de communes ou d'intercommunalités (et très fortement représentés dans certains quartiers des grandes agglomérations) l'impact territorial est donc significatif. En effet, les revenus de remplacement ne pourront pas compenser ces évolutions inégales selon les territoires. Cette situation était prévisible. La crise économique aura tout d'abord fragilisé les ménages occupant des emplois intérimaires ou en CDD (ce sont les premiers qui auront été concernés par la perte de l'emploi ou par le non renouvellement de leurs contrats), ainsi que les ouvriers. Il n'est donc pas surprenant d'observer cette baisse des revenus au cours de cette année 2009 pour les ménages ayant un plus faible niveau de vie. De même, il faut noter que les revenus de remplacement et notamment le RSA activité est lié à l'exercice d'une activité. Dès lors, la perte de l'activité par la perte d'emploi engendre un double effet : d'une part la perte de l'emploi et donc du salaire et d'autre part la perte du complément de revenu lié au RSA. Les revenus de remplacement possibles (RSA socle ou indemnités chômage) ne pourront donc pas compenser la perte de l'emploi. Pour l'année 2010 cette baisse pourra s'accompagner de la perte de la prime pour l'emploi. Il s'agit là d'un effet de passage de travailleur pauvre à pauvre sans travail.

• Le potentiel fiscal

L'analyse du potentiel fiscal permet d'approcher avec un certain nombre de limites (fiabilité notamment de l'estimation des valeurs locatives) la richesse des communes. Le potentiel est calculé sur la base théorique des ressources qu'une commune ou intercommunalité pourrait obtenir si celle-ci appliquait les taux nationaux moyen d'imposition. Ainsi, plus le potentiel est fort et plus la collectivité dispose d'une possibilité d'accès à une recette fiscale importante. Ramené au nombre d'habitants, la dispersion de la richesse des intercommunalités dans la région est marquée avant tout par la dispersion des ressources liées à la taxe professionnelle (la période de transition jusqu'à l'année 2013). Celle-ci est en effet discriminante puisqu'elle varie très fortement à strates de population équivalente d'un territoire à l'autre.

Dès lors, l'évolution des modalités de financement des collectivités locales liée à la réforme de la taxe professionnelle impactera non pas les ressources actuelles mais la progression de celles-ci¹. L'évolution à venir risque d'avoir un effet négatif pour les territoires industriels qui ne pourront dès lors bénéficier d'une éventuelle progression des bases (les recettes des nouvelles taxes étant basées sur les recettes de 2009). Ce sont les territoires de la catégorie F qui bénéficiaient d'une activité industrielle et donc d'un potentiel fiscal important, tout en accueillant une population pauvre sur leur territoire qui seront les plus pénalisés car ils ne peuvent compenser une évolution des charges liée à la croissance des besoins sociaux par une évolution du produit des taxes reposant sur les habitants (moins solvables pour cette catégorie de territoire). Les besoins y seront plus forts, les marges de manœuvre plus faibles. La part liée à la valeur locative connaît aussi sur la région une dispersion importante liée aux différentes fonctions des territoires telles que décrites dans l'ensemble de ce document.

L'analyse de l'évolution du potentiel fiscal fait apparaître, au cours des années 2000, que ce sont les territoires classés dans les catégories les plus favorisées ou intermédiaires (A, B, C, D) qui ont connu la progression du potentiel fiscal par habitant la plus forte. Celle-ci est par ailleurs fortement impactée par l'évolution des bases liées notamment aux taxes sur les habitants et les logements (Taxe foncière et taxe d'habitation).

Dès lors, les marges de manœuvre seront plus importantes pour les territoires où les potentiels liés à la valeur locative seront les plus forts que dans les territoires où les potentiels liés à la valeur locative seront plus faibles. Il sera important à l'avenir de suivre l'évolution des recettes fiscales des collectivités au regard de l'évolution des besoins sociaux de leurs habitants (les indicateurs de précarité et de pauvreté) et surtout l'évolution des taux d'effort qui reposeront à l'avenir essentiellement sur les impôts locaux prélevés sur les ménages.

1 La taxe professionnelle est remplacée par la CET (la Contribution Economique Territoriale) elle-même composée de deux taxes : la CFE (la Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

GLOSSAIRE

Indice de polarisation : rapport entre le nombre d'emplois sur le territoire et le nombre de personnes actives résidant sur le territoire

Part des ménages à bas revenus : rapport des allocataires CAF à bas revenu aux ménages dont la personne référente est âgée de 20 à 64 ans

Pauvreté absolue – pauvreté relative :

La pauvreté absolue repose sur la définition d'un panier de biens dont les personnes ont besoin pour vivre dans un pays à une date donnée (système américain). Cette notion a un intérêt si le niveau de vie s'améliore, ainsi un pauvre peut ne plus être pauvre. Mais la difficulté réside dans la définition du panier de biens.

La pauvreté relative, est, quant à elle, proportionnelle au niveau de vie général de la population. Cette notion permet de situer les personnes les unes par rapport aux autres.

Potentiel fiscal : c'est un indicateur qui retranscrit la richesse fiscale des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal correspond à la somme que produit les 4 taxes directes d'une collectivité

Revenu mensuel médian des ménages : si on ordonne une distribution des revenus des ménages, la médiane correspond à la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution des revenus, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus. (source INSEE)

Seuil de pauvreté : le seuil de pauvreté correspond à 60% du revenu médian, le seuil de 60% est lié à un souci d'harmonisation européen.

Taux d'effort fiscal : rapport du produit des 4 taxes du potentiel fiscal : c'est le rapport du produit des 4 taxes d'une collectivité territoriale rapporté au potentiel fiscal

Travailleur pauvre : le travailleur pauvre est un actif qui vit dans un ménage sous le seuil de pauvreté, ainsi le travailleur pauvre est défini par le niveau de salaire et la composition du ménage. L'effet de stagnation que l'on peut observer est le fait de la crise qui a eu pour conséquence le passage d'une part des travailleurs pauvres vers le statut de chômeurs.